

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2022



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EXERCICE 2022

TABLE DES MATIÈRES

I. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2022

- | | |
|--|--------|
| 1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG | p. 08 |
| 2. Environnement Économique | p. 10 |
| 3. Où En Sommes-nous ? | p. 12 |
| 4. Où Allons-nous ? | p. 108 |
| 5. Responsabilité Sociétale & Environnementale | p. 128 |
| 6. Vie Culturelle & Sociale | p. 129 |
| 7. Annexes | p. 130 |

P. 06



II. ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2022

P. 144

- | | |
|------------------------------------|--------|
| 1. Bilan | p. 146 |
| 2. État des Engagements Hors Bilan | p. 147 |
| 3. État de Résultat | p. 148 |
| 4. État de Flux de Trésorerie | p. 149 |
| 5. Notes aux états Financiers | p. 150 |



III. RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

- | | |
|---|-------|
| 1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes | p.193 |
| 2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes | p.198 |

P. 190



**VI.****RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE RELATIF À LA
GESTION DU GROUPE UIB****P. 210**

- | | |
|--|-------|
| 1. Périmètre et Méthodes de consolidation | p.212 |
| 2. Activité des Filiales de l'UIB &
Des Entreprises Associées | p.213 |

**V. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
POUR L'EXERCICE CLOS
AU 31 DÉCEMBRE 2022****P. 226**

- | | |
|--|--------|
| 1. Bilan Consolidé | p. 228 |
| 2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé | p. 229 |
| 3. État de Résultat Consolidé | p. 230 |
| 4. État de Flux de Trésorerie Consolidé | p. 231 |
| 5. Notes aux états Financiers | p. 232 |

**VI.****RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES ÉTATS
FINANCIERS CONSOLIDÉS****P. 252****VII. CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ORDINAIRE, FIXATION
DE SON ORDRE DU JOUR ET
PROJET DE RÉSOLUTION****P. 260**



I.

RAPPORT DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION RELATIF À LA GESTION DE L'UIB EN 2022



1. Profil De L'UIB Et Aperçu Du Groupe SG	p.08
2. Environnement Économique	p.10
3. Où En Sommes-nous ?	p.12
4. Où Allons-nous ?	p.108
5. Responsabilité Sociétale & Environnementale	p. 128
6. Vie Culturelle & Sociale	p. 129
7. Annexes	p. 130

1. PROFIL DE L'UIB ET APERÇU DU GROUPE SG

PROFIL DE L'UIB

L'UIB est l'une des premières banques privées de Tunisie. Elle fait partie du Groupe Société Générale, l'un des premiers groupes bancaires internationaux. Crée le 9 décembre 1963, l'UIB a été privatisée en novembre 2002 avec le rachat d'une partie de son capital (52,34%) par le Groupe Société Générale.

UNE BANQUE UNIVERSELLE

Le modèle économique de l'UIB est celui d'une banque universelle, dont la vocation est d'offrir une gamme complète de services à tout type de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME, Grandes Entreprises nationales et internationales, Institutionnels... Banque de référence en Tunisie, l'UIB continue de renforcer ses atouts en bénéficiant du support du Groupe Société Générale présent dans 66 pays. L'UIB est perçue aujourd'hui comme une banque locale adossée à un grand groupe international ayant une grande ambition à l'échelle des pays du Maghreb et du continent Africain.

UN GRAND RÉSEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le réseau de l'UIB compte actuellement 147 points de vente (140 agences, 5 centres d'affaires et 2 agences GE) répartis dans toute la Tunisie. La force de l'UIB est de faire partie d'un vaste réseau international de banques de détail et de bénéficier des synergies avec l'ensemble des filiales et des métiers du Groupe Société Générale.

APERÇU DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



* Résultat net part du Groupe record à 5,6 Mds d'euros (2,0 Mds d'euros en publié après prise en compte de l'impact de la cession au T2-22 de Rosbank et de ses filiales d'assurance en Russie)

UN GRAND GROUPE BANCAIRE

Une banque universelle solide, au service de ses clients et de l'économie, autour de 3 pôles métiers complémentaires.

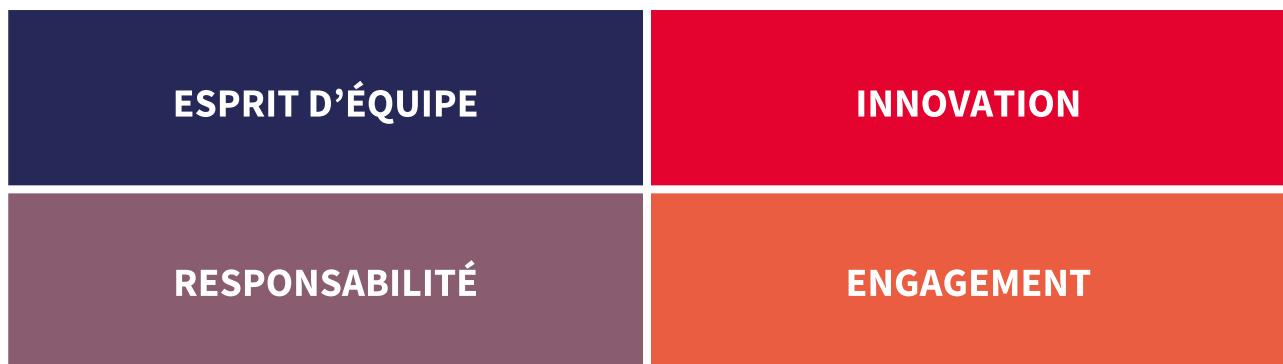
NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES



NOTRE AMBITION

Être LA banque relationnelle de référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

NOS VALEURS



2. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

En 2022, l'environnement économique international a été marqué par plusieurs défis et tendances dont notamment :

- Une reprise économique mondiale incomplète après la pandémie de COVID-19 : La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur l'économie mondiale, mais certains pays ont connu une reprise plus rapide que d'autres en raison de leur capacité à contrôler la pandémie et à stimuler leur économie.
- Un conflit Russo-Ukrainien en 2022 ayant un impact négatif sur l'environnement économique international, en raison de l'instabilité politique et économique, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, de la tension entre les grandes puissances mondiales et de l'incidence sur les prix des matières premières.
- Une tension commerciale entre les grandes puissances économiques : Les relations commerciales entre les États-Unis, la Chine et l'Union européenne sont restées tendues en 2022, avec des tarifs douaniers supplémentaires imposés sur certaines importations et des menaces de mesures protectionnistes.

En Général, l'environnement économique international en 2022 a été caractérisé par une reprise incomplète après la pandémie, des perturbations des chaînes d'approvisionnement, des tensions commerciales et le développement de la technologie numérique.

- Selon les prévisions du Rapport des Nations Unies sur la Situation et les perspectives de l'économie mondiale publiées en Janvier 2023, la croissance économique mondiale devrait passer d'un taux estimé à 3% en 2022 à 1,9% en 2023 et ce, en lien notamment avec les répercussions de la pandémie du COVID-19, la guerre en Ukraine et les crises alimentaires et énergétiques qui en ont résulté, l'inflation galopante, l'aggravation de la dette ainsi que l'urgence climatique, sont autant de facteurs qui se sont renforcés mutuellement et qui ont ébranlé l'économie mondiale en 2022, entraînant ainsi un ralentissement de la croissance de la production mondiale.
- Aux États-Unis, la croissance ralentira à 1,4% en 2023, en raison des répercussions sur l'économie des hausses des taux d'intérêt par la Réserve fédérale. Par ailleurs, dans la zone euro, les conditions seront plus difficiles, malgré des signes de résilience à la crise énergétique, un hiver doux et des mesures de soutien budgétaire généreuses. De son côté, la Chine devrait voir sa croissance rebondir à 5,2% cette année, maintenant que l'économie a rouvert ses portes après la pandémie du COVID-19 et les restrictions du gouvernement central; avec la Chine, l'Inde contribuera à la moitié de la croissance mondiale cette année, contre seulement un dixième pour les États-Unis et la zone euro réunis.
- Du côté de l'inflation, et selon les prévisions du FMI publiées en Janvier 2023, l'inflation mondiale devrait décliner de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023 et à 4,3 % en 2024, mais continuera à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–19 d'environ 3,5 %.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE & BANCAIRE NATIONAL

En 2022, l'environnement économique en Tunisie était marqué par une croissance économique modeste, en partie en raison de la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact négatif sur l'activité économique affectant les secteurs de l'industrie et du tourisme, qui sont des moteurs clés de l'économie tunisienne. Les défis économiques persistants incluent la faible croissance économique, les taux de chômage et d'inflation élevés, la dépréciation de la monnaie nationale et les déficits budgétaires et commerciaux importants :

- **La croissance économique** nationale serait de **+2,4%*** en 2022 vs **4,3%** en 2021
- **Le déficit commercial** a atteint un record historique de **-25,2 milliards** de dinars au terme de l'année 2022 vs **-16,2 milliards** de dinars en 2021, soit une aggravation de 9 milliards de dinars ou 55%
- Durant l'année 2022, **les exportations** ont enregistré une hausse de **+23,4%** contre une croissance de **+20,5%** durant l'année 2021 pour atteindre 57,5 milliards de dinars. Tandis que **les importations** ont évolué à un rythme beaucoup plus élevé enregistrant ainsi une hausse de **+31,7%** contre une croissance de **+22,2%** durant l'année 2021 pour s'élever à un record de 82,8 milliards de dinars
- Au terme des onze premiers mois de 2022, **Le déficit budgétaire** de la Tunisie s'est creusé de **12%**, à près de **5,9 milliards** de dinars
- **Le déficit courant** s'est établi à **12,4 millions de dinars, soit 8,6%** du PIB en 2022 vs **7,8 millions de dinars, soit 6%** du PIB en 2021
- **L'indice général des prix à la consommation** a enregistré une évolution moyenne de **8,3%** en 2022 vs **5,7%** en 2021
- **Le taux de chômage** est de **15,2%** au T4-2022 vs **16,2%** au T4-2021
- **Le dinar** s'est déprécié de près de **-0,9%** depuis le début de l'année 2022 face à la monnaie européenne et de **-8,4%** face au dollar américain. En revanche, la monnaie tunisienne s'est appréciée vis-à-vis du yuan chinois de **+2,3%** et ce, malgré le déficit commercial qui ne cesse de se creuser avec la Chine
- **Les Investissements Directs Etrangers** ont enregistré une hausse de **+18,4%** pendant l'année 2022 par rapport à 2021 pour atteindre **2 221,9 millions de dinars** contre 1 876,3 millions de dinars en 2021
- **Le niveau des avoirs nets en devises** a atteint **101 jours** d'importation à fin Décembre 2022 (vs **136 jours** à fin Décembre 2021)
- **Le volume (quotidien) global moyen du refinancement** a frôlé les 15 milliards de dinars en 2022, soit **14,9 milliards** de dinars à la fin de l'année vs **10,1 milliards** durant l'année 2021.
- **Le taux directeur** de la BCT a enregistré une hausse de **+100 pbs** passant de **6,25%** en Janvier à **7,0%** en Mai pour atteindre **7,25%** en Octobre 2022
- **Le TMM moyen applicable** a augmenté de **+47 pbs** sur l'année 2022 vs 2021 passant de **6,23%** à **6,70%**.
- Le downgrade de **la Note Souveraine** de la Tunisie à **CCC** par l'agence de notation Fitch courant le mois de Mars 2022 puis elle l'a relevée à **CCC+** courant le mois de Décembre 2022.

* Dernière estimation de l'INS du mois de Février 2023

3. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

3.1 STRATÉGIE UIB

L'UIB est entrée dans l'année 2022 avec des acquis mais aussi avec des points de fragilité qui invitent la Banque à (1) améliorer son agilité, (2) aiguiser ses avantages comparatifs dans les activités de la Banque de détail, (3) reprendre l'initiative dans la banque d'entreprises, (4) poursuivre ses programmes en matière d'optimisation, d'automatisation, de digitalisation, (5) améliorer la qualité de service à la clientèle et (6) poursuivre ses programmes en matière de formation et de valorisation du collectif des talents de la Banque.

NOTRE AMBITION À HORIZON 2025 ...

POUR FIGURER PARMI LES 3 PREMIÈRES BANQUES PRIVÉES TUNISIENNES D'ICI 2025 EN ÉTANT RECONNUE COMME UNE BANQUE PROCHE DE SES CLIENTS, RASSURANTE POUR SES PARTIES PRENANTES ET OUVERTE SUR SON ÉCOSYSTÈME, L'UIB DOIT TRAVAILLER SUR TROIS DIMENSIONS (SES CLIENTS, SON CAPITAL HUMAIN ET SON IMAGE).

AU SERVICE DE CETTE AMBITION, L'UIB POURSUIVRA LE DÉPLOIEMENT DE SA STRATÉGIE 2022-2025 EN FAVEUR DE :

SES CLIENTS :

- Être une banque relationnelle de référence sur le marché Retail tunisien, proche de ses clients, choisie pour sa qualité de service, l'engagement de ses équipes, la transparence de son offre et de ses tarifs et la facilité de ses outils digitaux ;
- Être une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en nous appuyant sur le groupe Société Générale pour les accompagner dans leur croissance domestique, vers l'Europe et vers l'Afrique ;
- Jouer pleinement notre rôle d'intermédiation dépôts-crédits dans l'économie par un meilleur équilibre Corporate-Retail et Essentiels-Premium afin de contribuer tout autant au soutien de l'offre que celui de la demande ;
- Proposer les meilleurs produits et services à nos clients en exploitant pleinement les synergies d'outils avec le Groupe SG, en retenant les solutions bancaires les plus robustes et en nouant des partenariats de distribution avec des startups (BaaP) et de production avec des commerçants non bancaires (BaaS).

SON CAPITAL HUMAIN :

- Développer la formation en cohérence avec les orientations stratégiques de la banque, en décentralisant les formations au plus près de l'apprenant et en développant les outils d'apprentissage en continu ;

- Renforcer l'employabilité des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle en améliorant la visibilité des parcours de carrière et en les préparant aux métiers de demain (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC) ;
- Repérer, valoriser et promouvoir les talents afin de préparer la relève managériale autour des valeurs de la banque : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement ;
- Consolider l'attractivité de l'UIB pour les candidats au recrutement et la fierté d'appartenance pour les collaborateurs.

SON IMAGE :

- Mieux communiquer en interne et en externe sur nos forces et atouts dans le palmarès des banques tunisiennes, ainsi que sur nos engagements de responsabilité sociétale et environnementale, au service de l'économie et de la société tunisienne ;
- Renforcer notre culture d'entreprise de banque plus chaleureuse, plus généreuse, mieux organisée et plus audacieuse ;
- Entretenir et renforcer la confiance de nos parties prenantes, clients, collaborateurs, actionnaires et régulateurs en appliquant les meilleurs standards dans nos traitements et en renouvelant les prix, labels et certifications qui attestent de notre professionnalisme, de notre robustesse informatique, de notre solidité financière et de notre conformité réglementaire.

**DÉVELOPPEMENT
SAIN, RENTABLE
ET CONFORME DU BUSINESS & SOLIDITÉ
DU BILAN.**

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

SOLIDITÉ DU BILAN

Un bilan solide et une gestion optimale en matière d'allocation du capital

- Maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 11% et un ratio Tier One supérieur à 8%
- Maintenir un ratio de liquidité supérieur à 100%
- Maintenir un ratio Crédits/Dépôts inférieur à 120%

UN SOCLE DE RENTABILITÉ SAINTE ET DURABLE

Pérennisation de la rentabilité

- Continuer à observer une stricte discipline en matière de frais de gestion (avec un coefficient cible de 45% à horizon 2025) et de gestion des risques de marchés et de crédits avec un coût de 50 Bps en moyenne, un taux d'actifs classés à 7% et un taux de couverture à 78%
- Maintenir un objectif de ROE d'au moins 15% à horizon 2025

DÉVELOPPEMENT CONFORME DU BUSINESS & RENFORCEMENT DE NOS CAPACITÉS DE REBOND

Développement conforme avec maintien de position de leader sur le marché des particuliers et augmentation des PDM sur les autres marchés

- Atteindre des parts de marché plus significatives sur l'ensemble des sous-segments Corporate à fort potentiel (éducation, santé, relocalisation des chaînes de valeur, ...)
- Accroître la transformation des opportunités en matière de financements structurés
- Soutenir le secteur de la microfinance
- Accroître les financements verts / transition énergétique et les financements dans les secteurs de l'économie de la vie
- Promouvoir le capital risque via la filiale «International Sicar»
- Consolider notre position de leader sur le marché des particuliers (Clientèle Premium)

AXES

1. RELATION CLIENT RETAIL

Ambition 2025 : Un dispositif Retail plus proactif, facilitant l'accès au crédit et à l'expertise, enrichi par de nouvelles offres et combinant le meilleur du digital et de l'humain

Rééquilibrage Du Business Modèle Retail

- Renforcer notre efficacité commerciale sur les essentiels;
- Accélérer le développement sur les premiums et les professionnels;

Trajectoire Opérationnelle Pérenne

- Améliorer la satisfaction client et l'image de marque de manière pérenne;
- Faire évoluer les usages, automatiser les parcours clients et collaborateurs et sortir des sentiers battus;

Innovation Et RSE

- Se différencier sur le marché à travers une démarche visionnaire en termes d'innovation et de RSE.

2. RELATION CLIENT CORPORATE

Ambition 2025 : Devenir une banque de référence pour nos clients GE, Emerging Leaders et Multinationales tant sur les investissements que le bas de bilan et les flux et nous diversifier vers les PME/Entreprises de Taille Intermédiaire

Coverage

- Augmenter nos parts de marché sur les secteurs d'avenir pour lesquels nous avons de l'appétit au risque;
- Renforcer notre position auprès des clients GE, Emerging Leaders et Entreprises de Taille Intermédiaire en développant nos encours de crédit et nos commissions tout en maîtrisant nos RWA ;
- Relancer la prospection des Multinationales à fort potentiel de dépôt et de flux dans les secteurs cibles, en synergie avec la BDD pour capter leurs salariés;
- Enrichir notre offre sur les produits à valeur ajoutée : financements structurés, leasing, factoring, prévoyance collective et épargne retraite collective;
- Se positionner en acteur de référence sur les enjeux RSE à travers l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale;
- Maintenir une démarche d'amélioration continue de la qualité de service et de la satisfaction client.

Paiements

- Accroître les flux;
- Développer les synergies entre les métiers monétique et transaction banking.

Salle Des Marchés

- Élargir l'offre par le lancement de nouveaux produits;
- Renforcer la synergie Trade/Change;
- Renforcer la proactivité avec les commerciaux pour le développement de l'activité change.

3. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLETS MÉTIERS

Ambition 2025: Tirer pleinement parti de la modernisation du CBS et de l'industrialisation des processus pour améliorer la qualité de service et la maîtrise des risques opérationnels

- Poursuivre le déploiement d'un socle IT à la pointe et développer les capacités DATA;
- Poursuivre le programme d'efficacité opérationnelle s'appuyant sur les briques digitales au service de nos clients;
- Poursuivre le déploiement d'une organisation Agile pour améliorer le Time-to-Market;
- Poursuivre la sécurisation du dispositif au service des stratégies de développement.

4. EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE / VOLETS RÉGLEMENTAIRES

Ambition 2025 : Maintenir les meilleurs standards de solidité financière, de sécurité informatique et de conformité réglementaire et mener à bien les nouveaux projets IFRS et NPL

- Consolider le respect des standards en matière de solidité financière et de conformité réglementaire : à travers le renouvellement des labels et des certifications obtenus (AML 30000, MSI 20000);
- Se préparer à l'adoption des normes IFRS afin de répondre aux exigences du régulateur et rassurer nos clients en tant que banque réactive et à la pointe sur les sujets réglementaires;
- Respecter les échéances fixées par la Circulaire BCT 2022-01 sur le dispositif de prévention et de résolution des créances non performantes.

5. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Ambition 2025 : Renforcer l'engagement des équipes en investissant dans la formation, les parcours de carrière, l'environnement de travail, la reconnaissance et la culture d'entreprise

- Développement de l'expertise des collaborateurs;
- Développement de l'engagement collaborateur;
- Amélioration de la qualité de vie au travail;
- Promotion de la marque employeur;
- Digitalisation des processus RH.

6. ANTICIPER LES TENDANCES À LONG TERME (RSE, INDUSTRIE, INNOVATION)

Ambition 2025 : Obtenir une reconnaissance externe de notre démarche RSE à horizon 2025

- Être un acteur précurseur sur les enjeux RSE et en matière de transition énergétique de nos clients en se basant sur l'expertise du groupe Société Générale;
- Conseiller et financer les grands projets industriels et d'infrastructure publics et privés;
- Jouer pleinement le rôle de moteur de l'innovation notamment dans le domaine des fintech et des startups et développer des innovations de rupture dans le marché bancaire (BaaS et BaaP).

3.2 LES TEMPS FORTS 2022

MAITRISE DES RISQUES, EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE ET CONFORMITÉ

Efficacité opérationnelle

- Déploiement de l'outil «**E-Recrutement**» dans sa première release pour permettre la **constitution d'une CV-Thèque de candidats** facilitant ainsi la recherche et l'identification des profils recherchés dans le cadre des campagnes de recrutement de la banque
- **Automatisation du processus** de mise à jour des **tarifs standards** sur le CBS
- Mise en place d'un Workflow **de gestion des demandes de transport des fonds** «**Espèce Tracker**» entre les agences et les caisses centrales permettant ainsi une utilisation optimisée des ressources mais également une traçabilité des mouvements en espèces et une visibilité sur les encaisses optimales au niveau des secteurs
- Mise en production de la solution **Carthago trésorerie & salle des marchés** offrant aux collaborateurs une nouvelle expérience utilisateur reposant sur un socle technologique up to date en termes de sécurité, évolutivité, ergonomie, etc.

Maitrise des Risques

- Mise en place d'un **module de gestion des créances douteuses et litigieuses** qui vise à converger avec les meilleures pratiques en matière de gestion du risque de crédit conformément aux exigences de la norme locale et celle du groupe
- Ajustement des règles de **la politique d'octroi de crédits** aux particuliers
- Mise à niveau du module comptable de **l'outil de gestion des suretés** pour tenir compte de l'interdépendance entre les faits générateurs d'écritures de comptabilisation en HB des garanties recueillies
- Dans la continuité de la circulaire BCT 2022-01 relative au dispositif de prévention et de résolution des NPL, établissement d'une feuille de route et de l'approche relative à l'étude de viabilité économique et financière des emprunteurs. Le rapport interne et le plan d'action validés par le Conseil d'Administration ont été transmis à la BCT
- Dans le cadre de la circulaire relative au Système de Notation des contreparties publiée le 11 octobre 2016 par la BCT qui édicte les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour et le contrôle du Système de Notation Interne, mise en production d'un outil en phase de test

Conformité & Règlementaire

- Automatisation du **reporting SED-BCT** du BO **Contrôle Règlementaire**
- Enrichissement de la solution **Well'Com** intégrant le processus de Revue KYC exceptionnelle et sur événement

DES AVANCÉES EN MATIÈRE DE CENTRICITÉ CLIENT ET D'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE EN S'APPUYANT SUR LES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES

- Mise en place du **crédit en ligne DIGICREDIT** en capitalisant sur le socle Bankerise abritant le dispositif omnicanal (UIBNET et UIB Mobile)
- Mise en production de la nouvelle plateforme de cash management **MY Business** pour la clientèle Corporate offrant ainsi un portail sécurisé et à la pointe de la technologie facilitant ainsi les évolutions à forte valeur business
- Poursuite de l'amélioration de l'expérience client et collaborateur en faisant évoluer **Well'Com (Workflow du processus d'entrée en relation pour les clients particuliers)** en réduisant les interventions manuelles du Front Office à travers l'utilisation des APIs exposées par les différents systèmes de consultation externes: L'UIB étant la première banque de la place à s'être **interfacée via API au SED de la BCT**
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle des collaborateurs du BO Trade en mettant en place un outil **DIGITRADE** permettant **l'automatisation et la centralisation des contrôles Sanctions & Embargo**

UTILISATION DE LA DATA AU PROFIT DU BUSINESS

Capitalisation sur les socles DATA acquis pour le développements de use cases DATA au profit du métier:

- Mise à disposition d'un outil de **segmentation de la clientèle Retail** qui se base sur les critères déterministes utilisés par le nouveau modèle relationnel de la banque
- Préparation d'un Smart Retail data Hub qui constituera la golden Source pour l'alimentation des cas d'usages DATA demandés par la banque de détail
- Lancement de projet de développement de tableau de bord de pilotage des canaux et usages digitaux permettant de remonter les KPIs clés

- Mise en place du **système de notation interne Corporate (SNI)** en conformité avec la circulaire relative au Système de Notation des contreparties publiée le 11 octobre 2016 par la BCT qui édicte les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour et le contrôle du Système de Notation Interne.

EVOLUTION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION – SSI

Conformité par rapport aux standards internationaux:

- Obtention de la certification internationale du Système de Management de la Sécurité de l'Information SMSI selon la norme ISO 27001 sur le périmètre CUSTODY
- Maintien de la CERTIFICATION INTERNATIONALE PCI-DSS pour la 5^{ème} année consécutive pour la sécurisation des données des cartes de paiement
- Programme KOPERNIK pour la sécurisation des données monétiques : 2 Streams clôturés (Stream Fraude Carte & Commerçant, Stream Risque Opérationnel)
 - Stream PCI-DSS : 75% , Stream Sécurisation du RUN Monétique : 98%
- Programme NIST Barometer : Clôture de l'assessment et préparation du plan de remédiation

Renforcement du dispositif de détection & Réaction

- Aménagement du centre des opérations de sécurité **SOC (Security Operation Center)**
- Label D&R (Detect & React) :
 - 95% d'exigences totalement appliquées, 5% d'exigences en cours de déploiement
 - 45% des recommandations totalement appliquées, 35% de recommandations en cours de déploiement
- Déploiement de l'outil EDR (Endpoint Detection & Response) sur **100%** des postes de travail soit **1 725 postes de travail** et **238 serveurs** sur un total de 250 serveurs soit **95,2%**
- Centralisation du traitement des alertes de sécurité provenant des différents outils au niveau du SOC (Outil de gestion des alertes de sécurité SIEM, Data Leak Prevention DLP, Endpoint Detection & Response EDR, Guardium pour le monitoring des accès non autorisés aux bases de données des applications critiques)

Renforcement du dispositif de prévention contre les risques SSI

- Dispositif de protection des données :**
 - Fine tuning des politiques DLP (Data Leak Prevention) et intégration du traitement des alertes dans le RUN du SOC, ce qui a permis la clôture des préconisations IGAD, Déploiement d'un outil d'anonymisation des données sur les environnements d'homologation , déploiement d'un outil de chiffrement des données sur les postes de travail des VSP (Very Sensitive Persons)
- Dispositif de protection des applications :**
 - Pentest des applications avant le passage en production et mise en œuvre du plan de remédiation : Cash Management, CARTHAGO FOREX, E-Recrutement,
 - Revue des ASAs et migration vers la plateforme groupe MASAI
 - Conformité de l'application AMPLITUDE (Périmètre Comptabilité) par rapport aux exigences du programme réglementaire SECAIA

DES AVANCÉES EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE SI

Les principaux chantiers INFRA clôturés en 2022 avaient pour objectif de continuer l'effort de modernisation, de sécurisation et de consolidation des infrastructures afin d'améliorer la disponibilité (Redondance, backup,...) des applications et de réduire le time to market dans la mise en place des projets métiers (Digitalisation, DATA, Automatisation des processus,...), par le lancement de projets infrastructures structurants qui ont porté sur :

- Mise en place du « Network Access Control » Cisco ISE :** Ce projet permet de remplacer l'ancienne solution ACS en rajoutant de nouvelles fonctionnalités de contrôle et de sécurité à savoir :
 - (1) L'administration et la gestion centralisées des équipements réseau
 - (2) Le contrôle centralisé pour l'accès des terminaux au réseau des utilisateurs dans les sièges par l'attribution automatique des accès et la traçabilité.
- Mise à niveau et extension de la plateforme Cisco ACI -Application Centric Infrastructure :** Ce chantier vise à étendre l'architecture réseau du DataCenter en fonction de l'évolution du SI et à assurer la redondance et le backup des composants réseaux critiques afin de minimiser les risques

de l'indisponibilité des applications. Également une opération d'upgrade critique a été effectuée pour permettre le renforcement de la sécurité de la plateforme réseau « Cisco ACI », qui assure l'interconnexion de la totalité des serveurs du Datacenter de production

- **Upgrade de la plateforme téléphonique :** Il s'agit d'une opération d'upgrade de la plateforme téléphonique pour passer de la version 11.5 à la version 12.5 afin d'éviter l'obsolescence.
- **Supervision des infrastructures AIX :** Ce projet vise à mettre en place un dashboard de suivi des performances des serveurs AIX en temps réel et d'un mécanisme d'alertes qui permettra de configurer et d'ajuster des rapports qui seront générés automatiquement pour pouvoir suivre l'évolution de la capacité.
- **Mise à niveau de la solution de sauvegarde TSM :** Il s'agit d'une mise à niveau de l'infrastructure de Backup Spectrum Protect, la modernisation, la sécurisation et l'amélioration des processus de backup au niveau du site de production et du site de secours.
- **Renforcement de l'infrastructure de sauvegarde :** Renouvellement des robots de sauvegarde: Au vu du besoin croissant du volume des données à sauvegarder et la fin de cycle de vie des robots de sauvegarde actuels, deux nouveaux robots ont été acquis pour les deux sites (production et secours). Le nouveau robot du site principal assure en plus de l'externalisation des sauvegardes IBM spectrum protect- l'externalisation des sauvegardes VEEAM backup des environnements X86.
- **Extension de la solution PAM -Privileged Access Management:** Ce projet permet d'étendre davantage le contrôle d'accès à tous les serveurs pour les administrateurs techniques. Ce nouveau mode de fonctionnement permettra de tracer et de suivre les différentes interventions des administrateurs sur les environnements de production.
- **Intégration de serveurs Windows pour les projets métiers :** Il s'agit d'une acquisition de nouveaux serveurs Windows pour assurer le renforcement des capacités afin de répondre aux besoins en termes de ressources de calcul (Ram et CPU) pour les projets métiers et Infrastructure. Une extension de la plateforme de virtualisation a été effectuée avec l'acquisition de 3 serveurs physiques performants qui sont ajoutés à l'infrastructure existante.
- **Migration de la plateforme de la messagerie :** Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle

version de la plateforme de la Messagerie, une acquisition des équipements était indispensable pour la mise en œuvre de la nouvelle solution. Des serveurs dédiés à la messagerie pour le site primaire et secondaire sont installés

- **Migration vers teams :** Teams a remplacé Skype en assurant les mêmes fonctionnalités à savoir le chat, les réunions en ligne et les appels Audio et Vidéo. Ce projet entre dans le cadre de la modernisation de l'infrastructure et la sécurisation.
- **Migration des Bases de données «Oracle» :** Mise à niveau des bases de données production (10g, 11g, 12c) vers une version supérieure et supportée par ORACLE (19c). Ce projet est lancé pour répondre à des besoins de modernisation, sécurisation et amélioration des bases de données production (select System, Serveurs métiers, ...).
- **Test PCA global avec le périmètre suivant :** SGSS/CUSTODY, SDM, Monétique, SIRH et Amplitude avec retour à la normale (sur une base clone).
- **Migration Windows 10 et Office 365 :** Migration du parc des postes de travail (Agences & Sièges) vers Windows 10 (1700 Postes concernés) et équipement des postes de travail des agences par MS Office 365 avec des licences perpétuelles.
- **Mise à niveau de la sécurité physique des agences :** Ce projet consiste en la modernisation de l'infrastructure Sécurité Physique des Agences par la mise en place d'un système de sécurité physique (anti-intrusions et vidéosurveillances) full IP au niveau de 147 agences et l'acquisition d'une solution logicielle permettant d'intégrer et de gérer les centrales d'alarmes IP au niveau de la plateforme « intellect » déployée au niveau de l'UIB.
- **Optimisation des imprimantes et rationalisation des impressions :** Ce projet vise à consolider la démarche de la banque dans la durée et à intégrer les enjeux RSE dans le développement de ses activités afin d'optimiser l'usage de son actif d'impression et à réduire, par conséquent, les charges d'exploitation et le coût de possession du parc d'imprimantes.
- **Sécurité des salles Blanches :** Plusieurs actions sont réalisées dans le cadre des projets immobiliers visant l'amélioration de la sécurité des équipements au niveau des salles blanches par la mise en place du confinement du couloir froid de la salle blanche du site de secours qui va permettre d'améliorer l'efficacité énergétique et la mise en place d'une solution de monitoring électrique et de la température et l'alerting sur les incidents qui peuvent surger.

- **Migration des afficheurs dynamiques des agences du système Android natifs, vers le système Windows (NDG),** pour anticiper les préconisations audit, unifier le parc, garantir les mesures de sécurité du jour système et assurer plus de disponibilité des afficheurs
- **Mise en place du 2^{ème} opérateur pour les DAB's externes (4G) :** le projet a pour objectifs : Renforcement de la disponibilité des DABs en cas de problème sur les solutions Solution de câblées (SDSL ou Fibre Optique), Efficacité supérieure en matière des délais de mise en production (24h pour 4G contre plusieurs semaines pour connexion câblée classique SDSL ou Fibre) et facilité de monitoring des liens.

DES INFRASTRUCTURES PHYSIQUES RÉNOVÉES

Volet Travaux:

1. Achèvement des travaux d'aménagement de l'Immeuble R+3 du Lac Touba (**1 700m²**)
2. Achèvement des travaux d'extension du siège **Lafayette Rue de Pakistan (270m²)**
3. Avancement des travaux de structure et de gros œuvres de l'agence **Jemâa Zitouna (80%)**
4. Achèvement des travaux d'aménagement extérieur de l'agence **Tozeur**
5. Achèvement des travaux génie civil pour le remplacement de **17 Dabs**
6. Achèvement des travaux de réaménagement partiel de l'agence Sfax Moulinville

Volet Energétique:

1. Mise en place d'un système de gestion de l'énergie électrique sur **30** nouveaux sites pour atteindre 52 sites équipés par le système
2. Signature du contrat programme avec l'ANME afin de bénéficier des primes d'investissements

RESSOURCES HUMAINES

- Mise en place d'un programme d'accompagnement et de coaching Agile pour les collaborateurs participant à des projets de la banque.
- Révision des anciens programmes de formation pour être en phase avec la nouvelle stratégie de la banque (parcours BDD, Risques, OPE).
- Décentralisation des formations destinées aux collaborateurs affectés dans les agences au niveau de leurs Secteurs respectifs via notamment le système de visio-conférence.

- Mise en place d'un programme d'évaluation systématique des acquis au bout de chaque formation.
- Finalisation des prérequis RH en lien avec la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec pour objectifs de définir les parcours de carrières et les passerelles entre les différents métiers de la banque.
- Lancement de la phase d'identification des principales compétences clés pour un groupe de métiers (action pilote) dans le cadre du projet ACE (Appétence, compétence et expériences).
- Finalisation du portail externe du projet E-recrutement (mise en production en 2023) destiné à automatiser le processus de recrutement (de bout en bout) et d'optimiser la démarche de dépôt et de tri des candidatures.
- Mise en production du projet workflow intégration (déploiement effectif prévu en 2023) qui permettra d'automatiser les flux d'informations relatives à l'arrivée de la nouvelle recrue (prise de fonction, formation, évaluation, ...).
- Renforcement de la démarche de dématérialisation des processus RH avec la solution BI – HR Analytics (avec un déploiement progressif sur le périmètre de la Gestion administrative) qui a pour objectif de faciliter l'analyse des données RH et permettre à l'équipe opérationnelle de disposer en temps réel d'outils de mesure et de tableaux de bord de suivi de l'évolution des principaux indicateurs RH.
- Poursuite de l'action de reconstitution des parcours de carrières des collaborateurs de la banque.
- Lancement d'un programme de communication RH et de sensibilisation sur des thématiques RH (santé au travail, droits aux congés, ...).

CONFORMITÉ

- Reconduite pour la **4^{ème} fois** consécutive de la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie ;
- Evolution de l'appropriation de l'application GoAML, solution logicielle conçue pour la CTAF pour identifier efficacement la criminalité financière, à travers la mise en place de l'automatisation des transmissions des fichiers sous format XML;
- Montée en version de l'outil de profilage Siron AML ;
- Optimisation des paramètres de l'outil de filtrage contre les listes des sanctions;

- Extension du périmètre de filtrage aux tiers non clients ;
- Intégration du risque de lutte contre la corruption dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client ;
- Déploiement de l'outil de filtrage des informations négatives afin d'évaluer le risque de corruption dans l'évaluation de sécurité financière du client ;
- Automatisation des contrôles conformité pour l'activité de Trade Finance à travers le déploiement de l'outil Digitrade.

RISQUES

Suivi des risques :

- Maitrise du CNR sur les créances en défaut à un niveau de 39 pbs et du taux de créances classées à 7,7% , dans un contexte économique fragilisé par la crise sanitaire et la sortie du moratoire.
- Création d'un poste de responsable LOD2 Risque Opérationnel reportant hiérarchiquement au Responsable du Pôle Risques

Pilotage & reportings :

- Mise en place d'une politique d'octroi de crédit découvert et ajustement des autres politiques d'octroi de crédit aux particuliers et aux professionnels.

Data et projets :

- Mise en production d'un outil SNI en back-test et création d'un modèle challenger prévu pour 2023
- Travaux préparatoires au passage en IFRS
- Poursuite du projet Suretés
- Poursuite des projets en lien avec l'application de la nouvelle norme défaut EBA et le passage en normes IFRS

3.2 LES TEMPS FORTS 2022

DISPOSITIF DE COMMUNICATION





RÉSEAU UIB

- GAB
- Écrans dynamiques



RÉSEAUX SOCIAUX

- Photos
- Vidéos



PRESSE

- Insertions presse conventionnée
- Communiqué de presse et Interview DG



SITE INTERNET

- www.uib.com.tn



EMAILING / CRM

- SMS Push



TV & RADIO

- Prise de parole du DG



COMMUNICATION INTERNE

- Groupe FB fermé : UIB TEAM
- Groupe Whatsapp Ambassadeurs

3.2 LES TEMPS FORTS 2022 PRIX & CERTIFICATIONS

CONFIRMATION DE LA CERTIFICATION MSI 20000 AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

MSI
20000



L'UIB CONFIRME SA SOLIDITÉ ET SA PERFORMANCE FINANCIÈRE

Après l'obtention de la certification
MSI 20000 pour la 4^{ème} fois



Après avoir obtenu la certification MSI 20000 en 2015, 2018 et en 2021, l'Union Internationale de Banques s'est vue confirmer, la certification MSI 20000 par l'organisme COFICERT – CFC, assurant que la banque continue à répondre aux exigences de la certification octroyée.

La confirmation de cette certification, sur la base des modèles d'analyse et du protocole d'évaluation de l'organisation MSI sur le référentiel MSI 20000®, vient asseoir la solidité financière de l'UIB et sa résilience pour bénéficier d'une confiance accrue auprès de ses clients et ses actionnaires



**UIB CERTIFIÉE PCI-DSS
POUR LA 5ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE**



*L'Union Internationale de Banques (UIB) est certifiée, pour la cinquième année consécutive, **PCI - DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard)**. L'UIB se conforme, depuis 2018, au standard international – édicté par les systèmes Visa, Mastercard, American Express, JCB et Discover – en matière de fiabilité, d'assurance et de sécurité des supports, données et processus monétiques.*

Cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à respecter les normes et les exigences internationales et à garantir une protection maximale de leurs données et de leurs cartes de paiement (traitement, transport, stockage de données...). Cette (re) certification dénote, une fois de plus, de la dynamique de progrès et de sécurisation du dispositif monétique de l'UIB en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.

3.2 LES TEMPS FORTS 2022 PRIX & CERTIFICATIONS

UIB CERTIFIÉE ISO/IEC 27001:2013 ACTIVITÉ SGSS



L'UIB CONFIRME SON RESPECT DES NORMES ET EXIGENCES INTERNATIONALES

Après l'obtention de la norme
ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS



L'Union Internationale de Banques (UIB) a obtenu la certification ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS, prouvant ainsi que son système de management de la sécurité de l'information (SMSI) répond parfaitement aux exigences de ce standard international. Rappelant que l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) - propriétaire de la norme ISO/IEC27001 - est un réseau comprenant plus de 160 pays réunissant des experts qui mettent en commun leurs connaissances pour élaborer des normes internationales en sécurité, qualité et environnement. Norme internationale la plus largement répandue en matière de sécurité de l'information, ISO 27001 est la première certification en Tunisie sur le périmètre dépositaire local pour les investisseurs institutionnels étrangers.

Entrainant une réévaluation régulière des risques tout en permettant une amélioration continue, cette certification, reconnue internationalement, garantit la mise en œuvre d'un système de management et de mesures de sécurité organisationnelles et techniques. Grâce au respect des normes et des exigences internationales, cette procédure de labellisation de l'UIB est de nature à renforcer la confiance de ses clients en sa capacité à garantir une sécurité maximale de ses transactions. Aussi, ce jalon permet à l'UIB de continuer à inscrire sa démarche dans une perspective dynamique de progrès et de sécurisation de son système de management en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes.

PRIX EFFICACITÉ ENVIRONNEMENTALE



2 217 734 FEUILLES DE PAPIER PAR AN RÉDUCTION DE 11 089 KG DE CO₂ PAR AN

L'environnement est l'un des enjeux clés auxquels Société Générale contribue activement depuis des années. Notre dispositif de « taxe carbone interne » s'inscrit dans cette ambition volontariste. Enrichi au fil des ans, ce programme vertueux repose sur un mécanisme innovant à double incitation : chaque année une taxe carbone est collectée auprès des entités du Groupe en fonction de leurs émissions de CO₂ puis redistribuée pour récompenser les meilleures initiatives d'efficacité environnementale lancées par les collaborateurs. Depuis Mai 2020, l'UIB offre à ses clients une solution sécurisée et un espace dédié sur leur site internet permettant un accès facile à leur e-relevés, qui leur sont également envoyés par courrier électronique. Ces relevés électroniques ont le même format, les mêmes informations et la même valeur juridique que les relevés papier traditionnels. Disponibles gratuitement, ils sont faciles à télécharger et à sauvegarder et permettent d'économiser la consommation du papier et l'émission du CO₂. L'UIB a ainsi remporté le 1^{er} prix de l'édition 2021 organisée en 2022 dans la catégorie consommation papier avec la mise en place de la dématérialisation des relevés de comptes.

BEST BANK PROVIDER – 22^{ÈME} EDITION



*L'Union internationale de Banques est récompensée, par le magazine spécialisé de renommée mondiale « Global Finance », comme **Meilleure Banque de Financement du Commerce International en Tunisie** à l'occasion de la 22^{ème} édition annuelle des prix World's Best Trade Finance Providers organisée par Global Finance. Société Générale a remporté **sept distinctions** à l'occasion de la 22^{ème} édition annuelle des prix World's Best Trade Finance Providers organisée par Global Finance. Le comité de rédaction de Global Finance a sélectionné les meilleurs fournisseurs de financement du commerce international et ce, sur la base du volume des transactions, de l'étendue de la couverture mondiale, du service client, de la compétitivité des prix et de l'innovation technologique.*

3.2 LES TEMPS FORTS 2022

PRIX & CERTIFICATIONS

BANK OF THE YEAR

VOUS SATISFAIRE EST NOTRE PRIORITÉ

L'UIB a été désignée
Bank of the Year 2022 - Tunisia
par le prestigieux magazine international The Banker



L'Union Internationale de Banques (UIB) a été couronnée « **Bank of the year 2022 – Tunisia** » lors de la cérémonie annuelle des awards décernés par le magazine international « *The Banker* » édité par le *Financial Times*. Les awards « *Bank of the Year* » sont attribués chaque année par un jury prestigieux de spécialistes pour honorer les meilleurs acteurs du secteur bancaire dans le monde. Le processus de sélection se base sur l'examen des éléments de performance financière durant les trois dernières années, les stratégies adoptées sur les différents marchés, les principales initiatives et projets technologiques mis en œuvre, l'amélioration du service à la clientèle, la diversité des politiques de responsabilité sociale et d'inclusion financière...

UIB CERTIFIÉE CASH MANAGEMENT « MARKET LEADER »



L'UIB se distingue encore cette année comme une banque de référence dans le domaine du cash management. L'Union Internationale de Banques (UIB) a obtenu avec succès le prix Cash Management « Market Leader », prouvant ainsi la place qu'occupe la Banque en cash management auprès de ses clients dans le paysage bancaire tunisien en terme de (1) solidité des process, (2) de fiabilité des produits et (3) de leadership dans le « Global Transaction banking ».

À rappeler que depuis 30 ans, Euromoney évalue les principales institutions financières mondiales à l'aide de données de performance, d'enquêtes et de récompenses du secteur. Le programme annuel des Awards, qui a été créé en 1992, attire plus de 2 000 soumissions de plus de 500 des plus grandes banques mondiales dans 113 pays et reconnaît l'excellence dans différentes catégories que ce soit au niveau mondial, régional qu'individuel. Grâce au respect des normes et des exigences internationales de ce prix, l'UIB renforce la confiance de ses clients et continue à inscrire sa démarche dans une perspective dynamique de progrès, de fiabilité et de solidité des process en impliquant l'ensemble de ses acteurs internes et parties prenantes. Ceci, grâce à un travail de proximité des experts métier, avec l'ensemble des clients au quotidien, sur l'ensemble des zones géographiques.

3.3 CHIFFRES CLÉS ET POSITIONNEMENT DE L'UIB

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

- **5 877,1 MTND** d'encours en 2022 soit un taux d'évolution de **8,6%** vs 2021 (vs 7,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,7% pour les 10 grandes banques)
- **5^{ème}** banque privée en termes de dépôts de la clientèle
- **+4 259,9 MTND** de dépôts additionnels depuis 2008 (+9,0% par an vs +9,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,6% pour les 10 grandes banques)

DÉPÔTS À VUE

- **1 615,9 MTND** d'encours en 2022 soit un taux d'évolution de **2,3%** vs 2021 (vs 7,2% pour les 6 autres grandes banques privées et 5% pour les 10 grandes banques)
- **7^{ème}** Banque Privée en termes de Dépôts à Vue
- **27,5%** du total des dépôts (vs 42,9% pour les 6 autres banques privées et 37,9% pour les 10 grandes banques)
- **+995,9 MTND** de collecte additionnelle depuis 2008 (+6,6% par an vs +10,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,7% pour les 10 grandes banques)

DÉPÔTS D'ÉPARGNE

- **2 137,1 MTND** d'encours en 2022 soit un taux d'évolution de **9,1%** vs 2021 (vs 9,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,4% pour les 10 grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de mobilisation d'épargne
- **36,4%** du total des dépôts (vs 28,2% pour les 6 autres banques privées et 31,6% pour les 10 grandes banques)
- **+1 570,9 MTND** d'épargne additionnelle depuis 2008 (+9,3% par an vs 11% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,1% pour les 10 grandes banques)

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE

- **6 377,7 MTND** de crédits nets à la clientèle en 2022 soit un taux d'évolution de **7,2%** vs 2021 (vs 5,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 7,8% pour les 10 grandes banques)
- **4^{ème}** banque privée en termes de crédits nets à la clientèle
- **+5 061,8 MTND** de crédits nets additionnels depuis 2008 (+11,1% par an vs 9,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 9% pour les 10 grandes banques)

RAPPORT CRÉDITS/DÉPÔTS

- Un rapport Crédits/Dépôts de **108,5%** en 2022 (vs 82% pour les 6 autres grandes banques privées et 97,7% pour les 10 grandes banques)

MARGE D'INTÉRÊTS

- **276,3 MTND** de marge d'intérêts en 2022, soit une évolution de **9,8%** vs une évolution de 13,3% pour les 6 autres grandes banques privées et 8,7% pour les 10 grandes banques
- **3^{ème}** banque privée en termes de marge d'intérêts
- **+241,9 MTND** de marge d'intérêts additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+14,9% /an vs une moyenne de 9,6% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,2% pour les 10 grandes banques)

MARGE SUR COMMISSIONS

- **149,6 MTND** de marge sur commissions, soit une croissance de **6,3%** en 2022 (vs 6,8% pour les 6 autres grandes banques privées et 4,3% pour les 10 grandes banques)
- **2^{ème}** banque privée en termes de marge sur commissions
- **30,5%** la part des commissions dans le PNB vs 20,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 20,1% pour les 10 grandes banques
- **124,7 MTND** de marge sur commissions additionnelle depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+12,7%/an vs une moyenne de 10,1% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,7% pour les 10 grandes banques)

PRODUIT NET BANCAIRE

- **490,8 MTND** de PNB en 2022, soit une évolution de **10,8%** (vs +15,4% pour les 6 autres grandes banques privées et 12,2% pour les 10 grandes banques)
- **3^{ème}** banque privée en termes de PNB
- **+422,8 MTND** de PNB additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance du secteur (+14,1% par an vs une moyenne de +10,6% pour les 6 autres grandes banques privées et +10,4% pour les 10 grandes banques)

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (HORS AMORTISSEMENTS)

- **54,0 MTND** de charges générales d'exploitation (hors amortissements) en 2022, soit une évolution de **8,4%** (vs 9,5% pour les 6 autres grandes banques privées et 9,7% pour les 10 grandes banques)

- **+37,3 MTND** de charges additionnelles depuis 2008, (ce qui correspond à une évolution de +8,2%/an vs une moyenne de 10,9% pour les 6 autres grandes banques privées et 10,6% pour les 10 grandes banques)

CHARGES OPÉRATOIRES

- **239,9 MTND** de charges opératoires en 2022, soit une évolution de **+0,6%** (soit +7,8% corrigée de l'impact de l'ajustement du stock de provisions de l'IFC en 2021) vs 5,4% pour les 6 autres grandes banques privées et 5,1% pour les 10 grandes banques.
- Coefficient d'exploitation (y compris l'amortissement) de **48,9%**, soit l'évolution la plus remarquable du secteur entre 2007 et 2022 (-55 pts de pourcentage)

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

- **251,3 MTND** de RBE en 2022, soit une évolution de **22,8%** par rapport à l'année précédente (soit +13,9% corrigée de l'impact de l'ajustement du stock de provisions de l'IFC en 2021)
- **+253,9 MTND** de RBE additionnel depuis 2008, soit le plus fort taux de croissance au niveau des grandes banques privées (avec un RBE en 2007 de -2,6 MTND)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

- **213,9 MTND** de résultat d'exploitation en 2022 vs 159 MTND en 2021, soit une hausse de **34,5%** (avec un Résultat d'exploitation en 2007 de - 180 MTND)

RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- **214,2 MTND** de résultat avant impôt et éléments extraordinaire en 2022 vs 158,6 MTND en 2021, soit une hausse de **35,0%**

RÉSULTAT NET (BÉNÉFICE APRÈS IMPÔT)

- **132,2 MTND** de résultat net après impôt (**82,0 MTND**) soit une hausse de **62,4%** par rapport à 2021

ROE & ROA

- Capitaux propres : **850,6 MTND** vs 742,5 MTND en 2021
- Total Bilan : **7 207,2 MTND** vs 6 777,8 MTND en 2021
- ROE : **16,6%** vs 11,4% en 2021
- ROTE : **17,0%** vs 11,7% en 2021
- ROA : **1,9%** vs 1,2% en 2021

La Banque n'a pas enregistré d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi. Benchmark réalisé à partir des indicateurs d'activité du 31/12/2021

DÉPÔTS/EMPLOYÉ

- **4,034 MTND** de dépôts par employé en 2022 vs 3,615 MTND en 2021, soit une hausse de **11,6%**

CRÉDITS/EMPLOYÉ

- **4,377 MTND** de crédits par employé vs 3,975 MTND en 2021, soit une hausse de **10,1%**

PNB/EMPLOYÉ

- **0,337 MTND** de PNB par employé vs 0,296 MTND en 2021, soit une hausse de **13,9%**

COMMISSIONS/FRAIS DE PERSONNEL

- Les commissions couvrent **86,3%** des Frais de personnel en 2022 vs 79,9% en 2021 correspondant à 87,8% corrigée de l'impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC

PNB / NOMBRE D'AGENCES

- **3,339 MTND** de PNB par agence vs 3,012 MTND en 2021, soit une hausse de **10,8%**

RBE / NOMBRE D'AGENCES

- Un RBE moyen de **1,710 MTND** par agence vs 1,392 MTND en 2021, soit une évolution de **22,8%**

TAUX D'ACTIFS CLASSÉS

- Les actifs classés sont de **585,7 MTND** au 31/12/2022 (vs 578,7 MTND au 31/12/2021), correspondant à **7,7%** des engagements de la banque au 31/12/2022 (8,1% en 2021 et 45% en 2007)

TAUX DE COUVERTURE DES ACTIFS CLASSÉS

- Au vu des provisions constituées pour risques de contrepartie au titre des actifs classés d'un montant de **336,0 MTND** au 31/12/2022 et des engagements en défaut nets des agios réservés totalisant **468,8 MTND**, le taux de couverture des actifs classés par les provisions est de **71,7%** (le taux de couverture par les provisions et agios réservés est de **77,3%**).

RATIO DE SOLVABILITÉ

Compte tenu :

- du contrat de **prêt subordonné à durée indéterminée**, conclu avec la SG en 2008 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 août 2008**, d'un montant de **40 millions de dinars**, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie et rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie,
- du contrat de **prêt obligataire subordonné** émis en décembre 2016 et **approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2016**, d'un montant maximum de 75 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999; ce prêt étant conclu pour une durée allant de 5 à 7 ans (selon la catégorie).
- et des règles d'éligibilité prévues par l'article 5 (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 concernant les fractions à retenir du prêt subordonné cité ci-haut

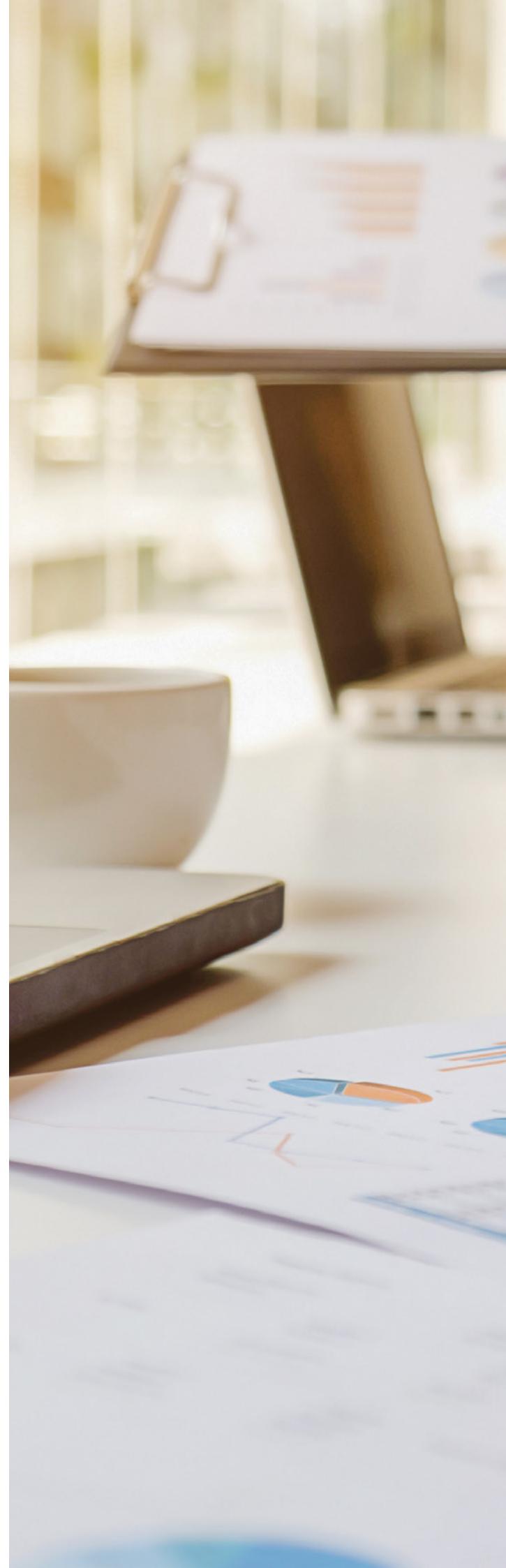
Les fonds propres nets de l'UIB sont de **942,8 MTND*** dont 821,4 MTND sur les Fonds Propres Nets de Base et 121,4 MTND sur les Fonds Propres Complémentaires.

L'encours des risques nets encourus pondérés est composé des encours pondérés des risques de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché en application de la circulaire BCT N°2018-06 du 05 juin 2018 « La nouvelle Norme d'adéquation des Fonds Propres ».

En tenant compte des risques encourus totalisant 6 901 MTND à fin 2022 (dont 834,9 MTND au titre du risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de **13,66%** vs 12,97% en 2021. Le ratio Tier one étant de **11,90%** vs 11,08% en 2021

RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

un ratio Crédits/Dépôts de **115,5%** en 2022 vs 113,53% en 2021 et contre un seuil réglementaire maximal de **120%**.



* Tenant compte d'une distribution de dividende de 16% de la valeur nominale de l'action

** Circulaire BCT 2016-03



3.4 ACTIVITÉ, SITUATION ET RÉSULTATS DE L'UIB ET DES AUTRES ENTITÉS DE SON PÉRIMÈTRE

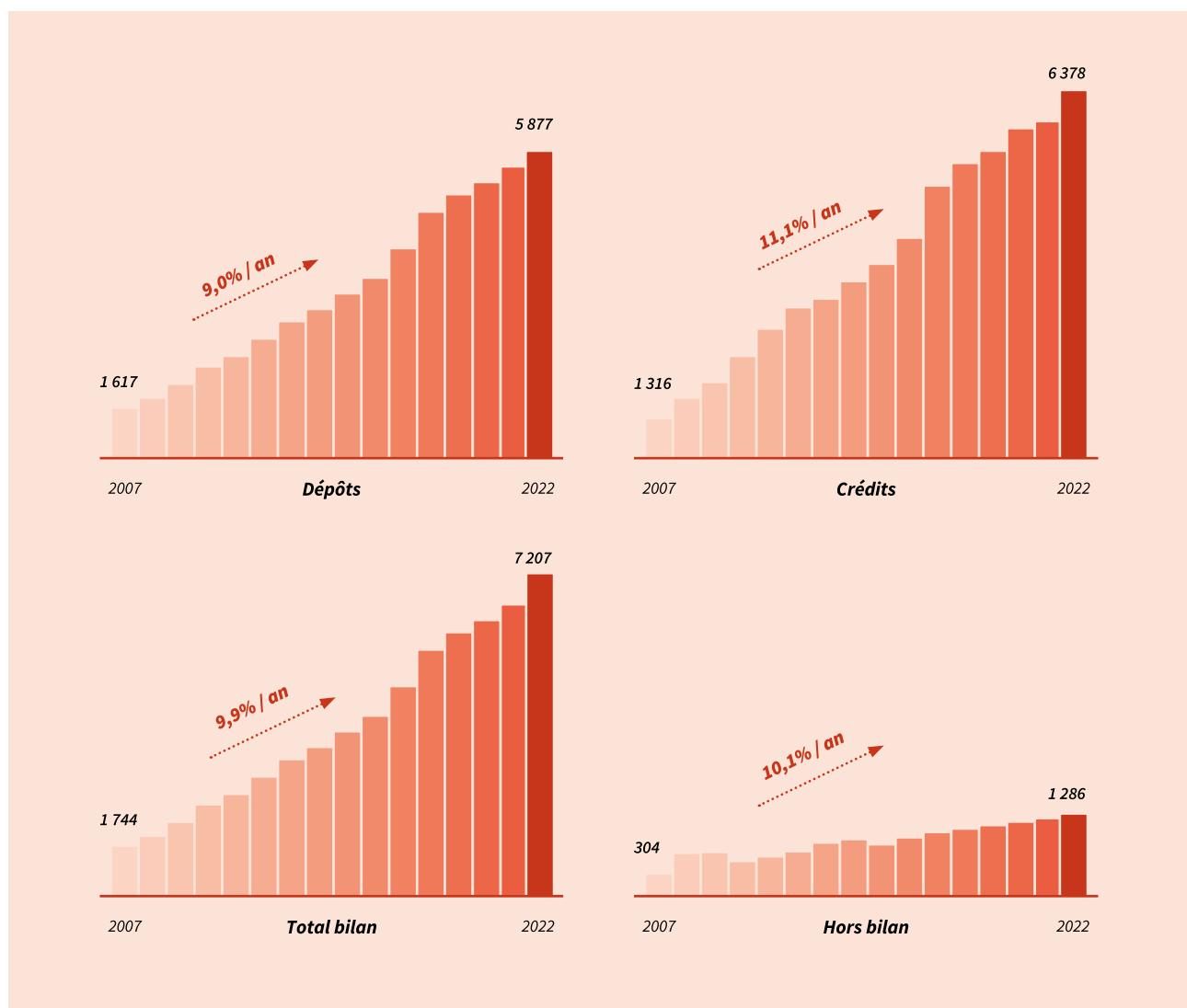
3.4.1 ACTIVITÉ 2022

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

- Augmentation de l'encours des dépôts de la clientèle de **8,6%** (5 412 MTND à **5 877 MTND**)
- Accroissement de l'encours net des crédits à la clientèle de **7,2%** (5 950 MTND à **6 378 MTND**)
- Progression du total bilan de **6,3%** (6 778 MTND à **7 207 MTND**)

Des indicateurs bien orientés tout au long de la période 2007–2022

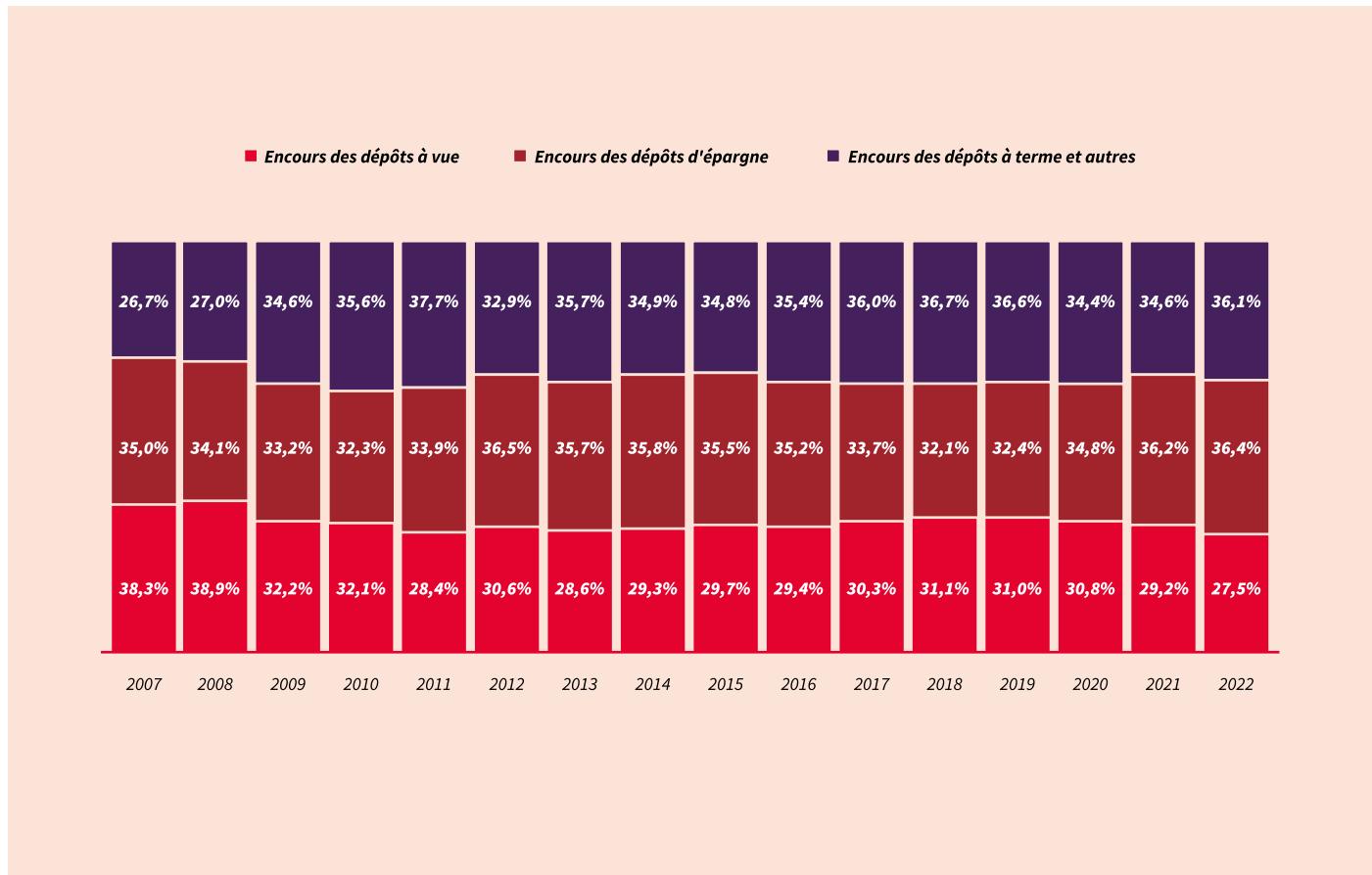
Dépôts	x 3,6 fois	dont x3,8 fois sur les comptes épargne et x2,6 fois sur les Dépôts à Vue
Crédits	x 4,8 fois	
Bilan	x 4,1 fois	
Hors bilan	x 4,2 fois	



DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

L'UIB poursuit la consolidation de sa base des dépôts stables.

CHIFFRES EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 22/21	TCAM 22/07
Encours des dépôts à vue	620	690	645	723	688	822	845	924	1 010	1 078	1 250	1 460	1 540	1 579	1 580	1 616	2,3%	6,6%
Encours des dépôts d'épargne	566	606	666	727	821	983	1 056	1 128	1 209	1 288	1 390	1 507	1 612	1 786	1 959	2 137	9,1%	9,3%
Encours des dépôts à terme et autres	431	479	695	801	913	885	1 056	1 099	1 183	1 295	1 482	1 722	1 819	1 767	1 873	2 124	13,4%	11,2%
Total Ressources clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690	2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877	8,6%	9,0%



RESSOURCES : STRUCTURE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Le marché Retail fournit **80%** des ressources collectées en dinars et **77%** du total ressources (Dinars & Devises).

EN MTND				
DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN TND*	DÉC. 2021	DÉC. 2022	Δ 22/21	STRUCTURE 2022
PARTICULIERS	3 460	3 707	7,1%	72,3%
PRO/TPE/ASS	353	410	16,1%	8,0%
S/TOTAL Retail	3 814	4 117	8,0%	80,3%
PME	73	76	3,3%	1,5%
EMERGING LEADERS	206	210	1,9%	4,1%
ETATIQUE	76	73	-3,8%	1,4%
ETI	84	104	23,8%	2,0%
GE PRIVEES	153	118	-23,0%	2,3%
MULTINATIONALES	317	427	34,7%	8,3%
S/TOTAL Corporate	910	1 009	10,8%	19,7%
Total Banque	4 724	5 126	8,5%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

EN MTND				
DÉPÔTS COLLECTÉS PAR CATÉGORIE D'AGENT EN DEVISES*	DÉC. 2021	DÉC. 2022	Δ 22/21	STRUCTURE 2022
PARTICULIERS	172	180	5,1%	32,1%
PRO/TPE/ASS	79	74	-5,6%	13,2%
S/TOTAL Retail	250	255	1,8%	45,2%
PME	58	54	-6,9%	9,6%
EMERGING LEADERS	52	67	28,3%	11,9%
ETATIQUE	1	1	15,4%	0,1%
ETI	14	19	38,0%	3,3%
GE PRIVEES	47	37	-21,1%	6,6%
MULTINATIONALES	131	130	-0,8%	23,2%
S/TOTAL Corporate	303	308	1,6%	54,8%
Total Banque	554	563	1,7%	100,0%

* Chiffres hors autres sommes dues et dettes rattachées.

DÉPÔTS DES INSTITUTIONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX OPÉRANT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les Institutionnels et les établissements locaux opérant dans le secteur public ont assuré **1,3%** du total des dépôts de la Banque à fin décembre 2022 (74 MTND par rapport à un total ressources de 5 689 MTND) vs 1,5% en 2021; une part en ligne avec la politique de l'UIB en matière de limitation de son exposition aux risques de volatilité et de concentration des dépôts

NATURE DE DÉPÔTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	DÉC. 2021	DÉC. 2022	EN MTND
			Δ 22/21
dépôts à vue en dinars rendement Optimum	41	53	31%
dépôts à vue en dinars	19	13	-34%
dépôts à vue en devises	1	1	15%
Certificats de dépôts	-	-	-
comptes à terme et bons de caisse	16	7	-56%
Total	77	74	-4%

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

L'encours des emprunts et ressources spéciales a baissé de -23,2% pour atteindre **253,0 MTND** en 2022 vs 329,4 MTND en 2021. Cette baisse de **-76,5 MTND** est expliquée principalement par le remboursement des échéances 2022 des Emprunts en Devises (-48 MTND - emprunts BERD, DEG et SUNREF) et des échéances 2022 des emprunts obligataires (-27,5 MTND).

DÉSIGNATION	DÉC. 2021	DÉC. 2022	EN MTND
			Δ 22/21
Ressources spéciales	26,5	27,3	3,2%
Emprunts Obligataires	73,2	45,7	-37,6%
Emprunt en Devises	186,2	137,8	-26,0%
Emprunts Subordonnés	40,0	40,0	0,0%
Dette rattachées	3,6	2,1	-41,4%
Total	329,4	253,0	-23,2%

3.4.2 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

FAITS MARQUANTS 2022

JANVIER	Obtention du Prix de l'Efficacité environnementale 20-21 du Groupe SG- Catégorie Consommation de papier
FÉVRIER	Participation à l'évènement « Wenercon 2022 » « Banque durable et accès à la finance verte pour les PME et les BEF »
MARS	Obtention de la Certification PCI DSS pour la 4 ^{ème} année consécutive
AVRIL	Sponsoring du Tournoi de l'Oued (Rugby) organisé par l'aefe et le lycée PMF Tunis
MAI	
JUIN	Participation au 23 ^{ème} Forum annuel de l'Economiste Maghrébin « La Tunisie face aux défis économiques de la Transition écologique et énergétique »
JUILLET	Lancement de la nouvelle Offre et d'une campagne d'animation « Pack Tunisiens Du Monde »
AOÛT	
SEPTEMBRE	Sponsoring et Participation au 5 ^{ème} Forum de l'officine organisé par le Syndicat des Pharmaciens d'officine de Tunisie.
OCTOBRE	Sponsoring et participation à l'AG 2022 de l'Amicale du Ministère de l'Education
NOVEMBRE	Lancement du nouveau Portail de Cash management Entreprises MyBusiness et de l'application d'authentification UIB Secure Pass
DÉCEMBRE	Sponsoring et participation à l'AG 2022 de l'Amicale des anciens du Cycle Supérieur de l'ENA

Participation à l'évènement META CEED « Le digital au service des TPME post Covid »

Sponsoring de la soirée de fin de promotion 2022 des docteurs en pharmacie.

**Participation à la 6^{ème} édition du Salon
« Tunisia Digital Summit 2022»**

**Lancement de l'offre commerciale
« Offre Startup »**

Obtention de la Certification ISO 27001:2013 pour l'activité SGSS

Prix « meilleur dépositaire local 2022 » pour UIB-SGSS décerné par le magazine « Global Investor »

Prix « Cash management market leader-Tunisie» décerné par le magazine « Euromoney »

Prix« Bank of the year 2022» en Tunisie décerné par le Magazine international The Banker.

PROMOTION DU MARCHÉ PREMIUM

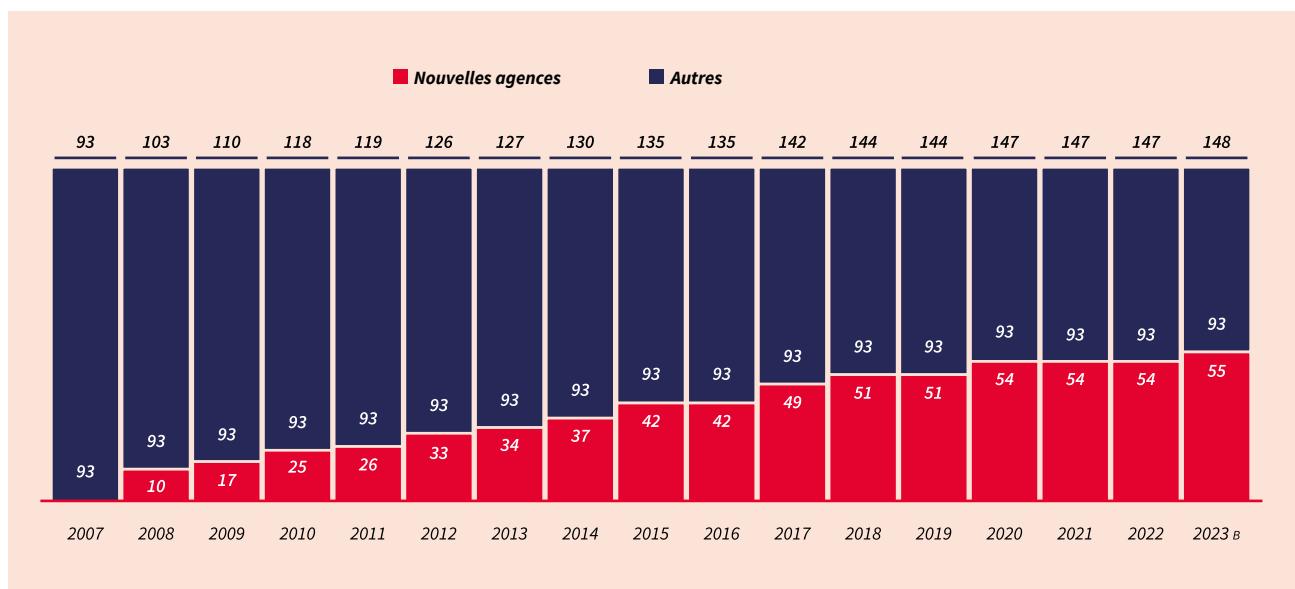
Selon le nouveau modèle relationnel de la Banque, la clientèle prémium représente 63% des ressources des Particuliers vs 37% pour les essentiels. Elles sont réparties à concurrence de 449 MTND en dépôts à vue, 1175 MTND en épargne et 726 MTND en dépôts à terme.

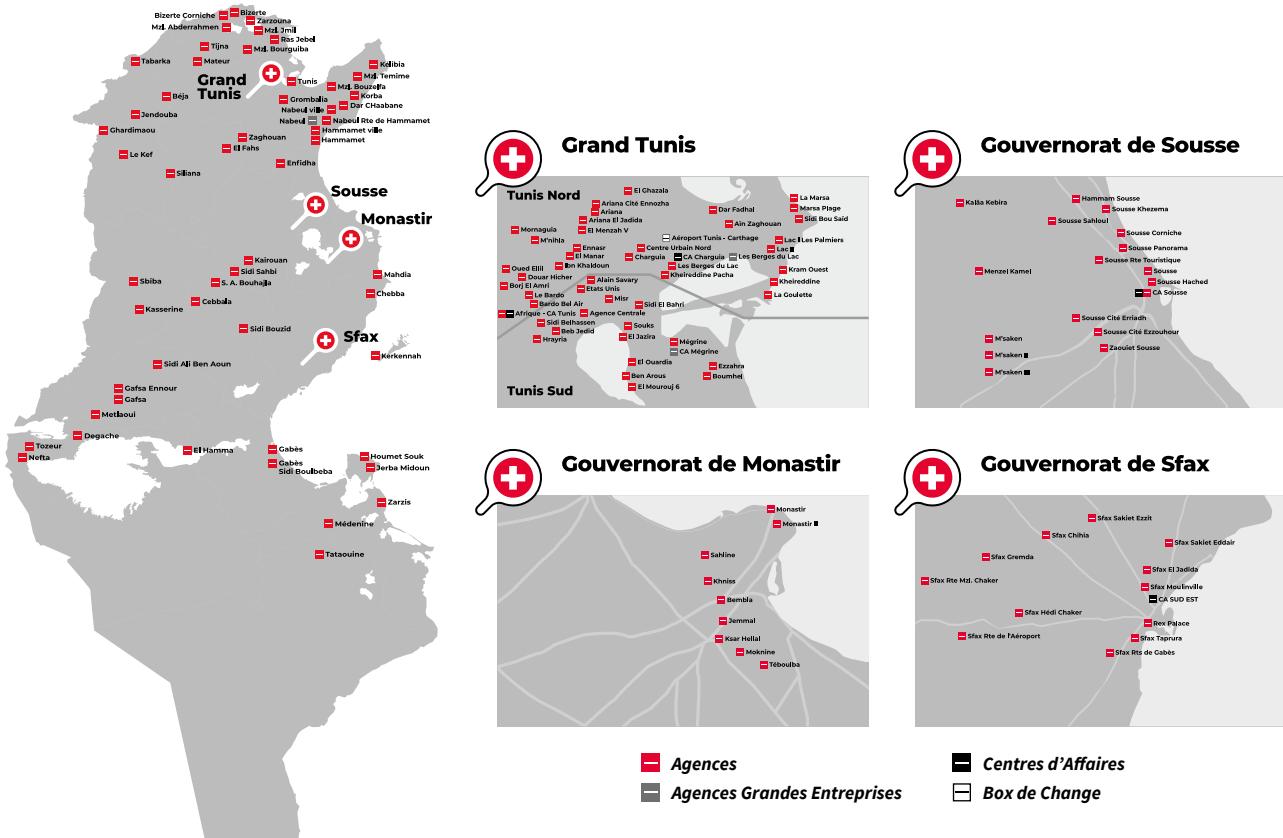
Ressources des Particuliers en Dinars		déc-21		déc-22	
Type de Dépôt	Segment	Dépôts en MTND	Structure des dépôts	Dépôts en MTND	Structure des dépôts
DAV		717	100,0%	756	100,0%
	Premiums	412	57,4%	449	59,4%
	Essentiels	306	42,6%	307	40,6%
EPARGNE		1 944	100,0%	2 121	100,0%
	Premiums	1 024	52,7%	1 175	55,4%
	Essentiels	920	47,3%	945	44,6%
DAT		799	100,0%	831	100,0%
	Premiums	697	87,2%	726	87,4%
	Essentiels	102	12,8%	105	12,6%
TOTAL RESSOURCES EN DINARS		3 460	100,0%	3 707	100,0%
	Premiums	2 133	61,6%	2 350	63,4%
	Essentiels	1 328	38,4%	1 357	36,6%

3.4.3 EVOLUTION DU RÉSEAU

UNE STRATÉGIE D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DU RÉSEAU

Un réseau de **147 agences** en Décembre 2022 (140 agences, 5 Centres d'affaires et 2 agences GE).



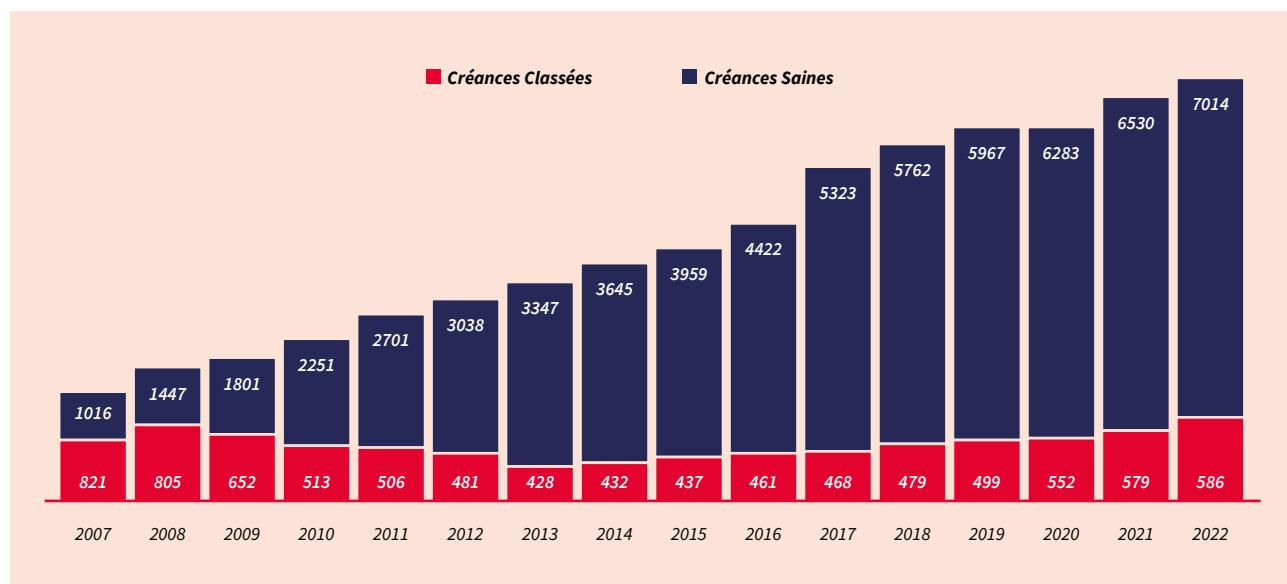


3.4.4 SITUATION DU PORTEFEUILLE ET PROFIL DE RISQUES AU 31/12/2022

SITUATION DU PORTEFEUILLE

NIVEAU D'EXPOSITION PAR TYPE DE RISQUES

Les engagements sains (YC les engagements hors bilan) sont passés de **1 016 MTND** en 2007 à **7 014 MTND** en 2022, soit un taux de croissance annuel moyen de **14%**.



STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ :

NIVEAU D'EXPOSITION PAR SECTEUR

Le niveau d'exposition par secteur ne fait pas ressortir d'indicateurs spécifiques de risques (annexe 12 du règlement du CMF relatif au schéma du rapport annuel sur la gestion de la société). En effet, l'agriculture, le tourisme et la promotion immobilière représentent 2,7% des engagements globaux sains de la banque (yc les engagements hors bilan)

EN MTND	SAINS	STRUCTURE EN %
Professionnels	3 419	48,75%
Agriculture	109	1,56%
Industries mécaniques et électriques	442	6,31%
Oléifacteurs	83	1,19%
Exportateurs d'huile d'olive	15	0,22%
Industries agroalimentaires	505	7,20%
Industries pharmaceutiques	146	2,08%
Autres industries	676	9,64%
BTP	61	0,87%
Tourisme	31	0,45%
Agence de voyage	5	0,08%
Agence de location de voitures	0	0,00%
Promotion immobilière	46	0,66%
Commerce	968	13,80%
Santé	48	0,68%
Télécom et TIC	4	0,06%
Autres services	278	3,97%
Particuliers	3 363	47,95%
Salariés du secteur privé : Crédits logements	422	6,02%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	308	4,39%
Salariés du secteur public : Crédits logements	972	14%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	1 661	24%
Contreparties publiques	232	3,30%
TOTAL GÉNÉRAL	7 014	100%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE PAR : NIVEAU D'EXPOSITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les engagements sains sur les relations du gouvernorat de Tunis représentent 43,4% du total engagements sains de la Banque en 2022.

EN MTND	ENCOURS SAINS	STRUCTURE EN %
TUNIS	3 044	43,40%
SFAX	669	9,54%
BEN AROUS	495	7,05%
SOUSSE	472	6,73%
NABEUL	392	5,59%
BIZERTE	264	3,77%
ARIANA	231	3,30%
GAFSA	211	3,01%
MONASTIR	181	2,58%
SIDI BOUZID	167	2,39%
GABES	137	1,95%
TOZEUR	103	1,47%
MEDENINE	103	1,47%
JENDOUBA	86	1,23%
KASSERINE	76	1,08%
MANOUBA	75	1,06%
KAIROUAN	72	1,02%
MAHDIA	61	0,87%
ZAGHOUAN	50	0,71%
LE KEF	46	0,66%
BEJA	44	0,62%
TATAOUINE	27	0,38%
SILIANA	8	0,12%
TOTAL GÉNÉRAL	7 014	100,00%

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE : NIVEAU D'EXPOSITION SUR LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES (TOP 20)

Le TOP 20 des principaux bénéficiaires représente 25,6% du total engagements sains (hors souverain).

CHIFFRES EN MTND	TOTAL ENGAGEMENTS BILAN ET HORS-BILAN SAINS 2022
1	310
2	184
3	147
4	122
5	122
6	96
7	83
8	75
9	74
10	72
11	68
12	62
13	61
14	48
15	47
16	45
17	43
18	41
19	34
20	33
TOTAL ENGAGEMENTS SAINS HORS SOUVERAIN	1 766

Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2021

ENGAGEMENTS AVEC LE SECTEUR ÉTATIQUE

CHIFFRE EN MTND	DÉC. 2021	DÉC. 2022	ÉVOLUTION ANNUELLE
BTA	236 658	215 658	
BTC	0	75 000	
Emprunt National	30 000	60 000	
Crédits Syndiqués	206 217	109 357	
Engagements avec les Ministères (hors Ministère des Finances)	1 832	1 832	
Engagements Souverain Bilan	474 707	461 846	-2,7%
Engagements Souverain Hors Bilan	0	0	
Total Engagements Souverain	474 707	461 846	-2,7%
Engagements Entreprises publiques Bilan (a)	108 203	93 292	
Engagements Entreprises publiques Hors Bilan	16 780	16 440	
Total Engagements Secteur Public	124 983	109 731	-12,2%
Total Engagements Etatique	599 690	571 577	-4,7%

(a) C0-C1 hors Découvert et impayés sachant que l'encours des impayés et Découvert s'élève à 18 MTND et l'encours douteux s'élève à 9 MTND

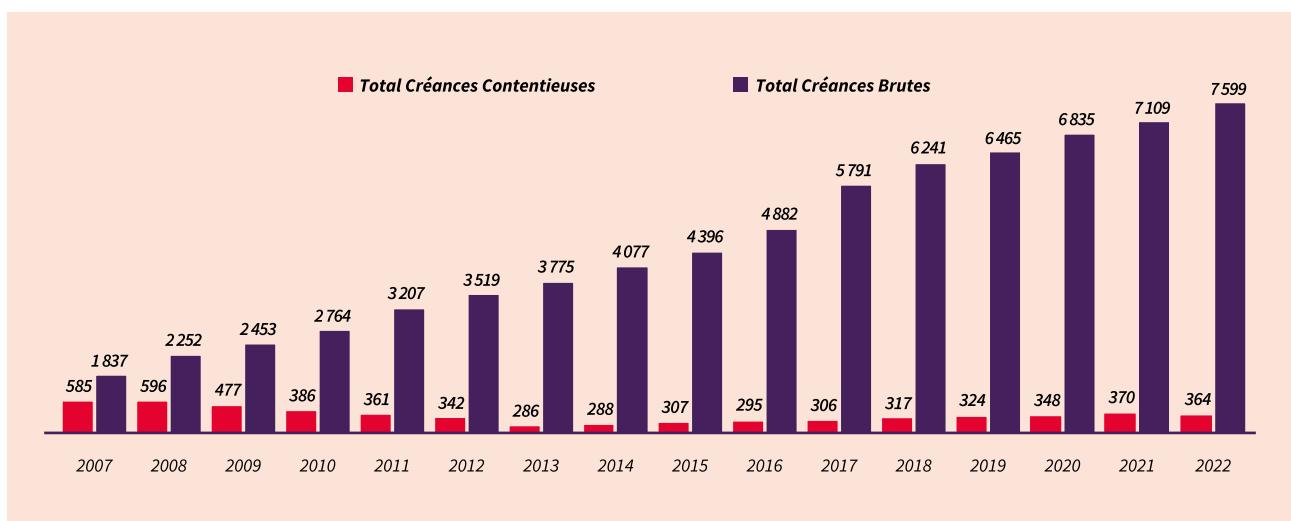
- **Le total engagement sur le Souverain et Entreprises Publiques a atteint 571 MTND à fin 2022 (vs 600 MTND à fin Décembre 2021), soit 6,7% du total Bilan et Hors Bilan en Normes Locales de la Banque. Les nouvelles souscriptions en Bons de Trésor et Emprunt National ne couvrent pas l'amortissement des crédits en devises accordés à l'Etat et la baisse de l'engagement avec les entreprises publiques.**
- **Au total, les banques sont exposées à hauteur de 24,7 milliards de dinars envers l'État et les entreprises publiques, soit plus de 108% de leurs fonds propres à fin Août 2022, provisions accumulées comprises**

- Ainsi, selon le dernier bulletin des statistiques financières de la BCT, les créances des banques sur l'État représentent 72,3% de leurs fonds propres, provisions comprises et 136,1% de leurs fonds propres hors provisions
- Au 30 juin 2022, les banques détiennent 12,3 milliards de dinars de bons de trésor, soit 62,2% de l'encours total des bons de trésor en circulation. À cette même date, les banques cotées en détiennent 11,3 milliards de dinars

Source : IlBoursa.com (Cartographie de l'exposition des banques envers l'État et les Entreprises publiques)

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE CONTENTIEUX

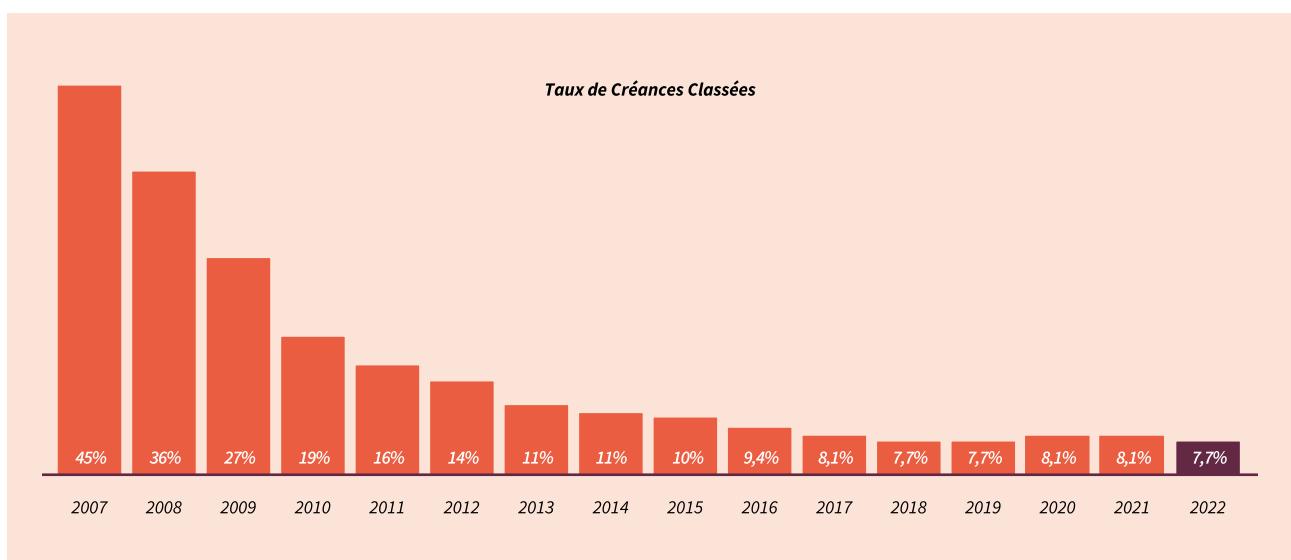
- Les engagements en contentieux nets des provisions et des agios réservés totalisent un montant de **42 MTND** vs **260 MTND** à fin 2007
- Les engagements bruts en contentieux sont passés de **585 MTND** en 2007 (31,8% des engagements globaux) à **364 MTND** à fin 2022 (4,8% des engagements globaux).



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

TAUX DES CRÉANCES CLASSÉES

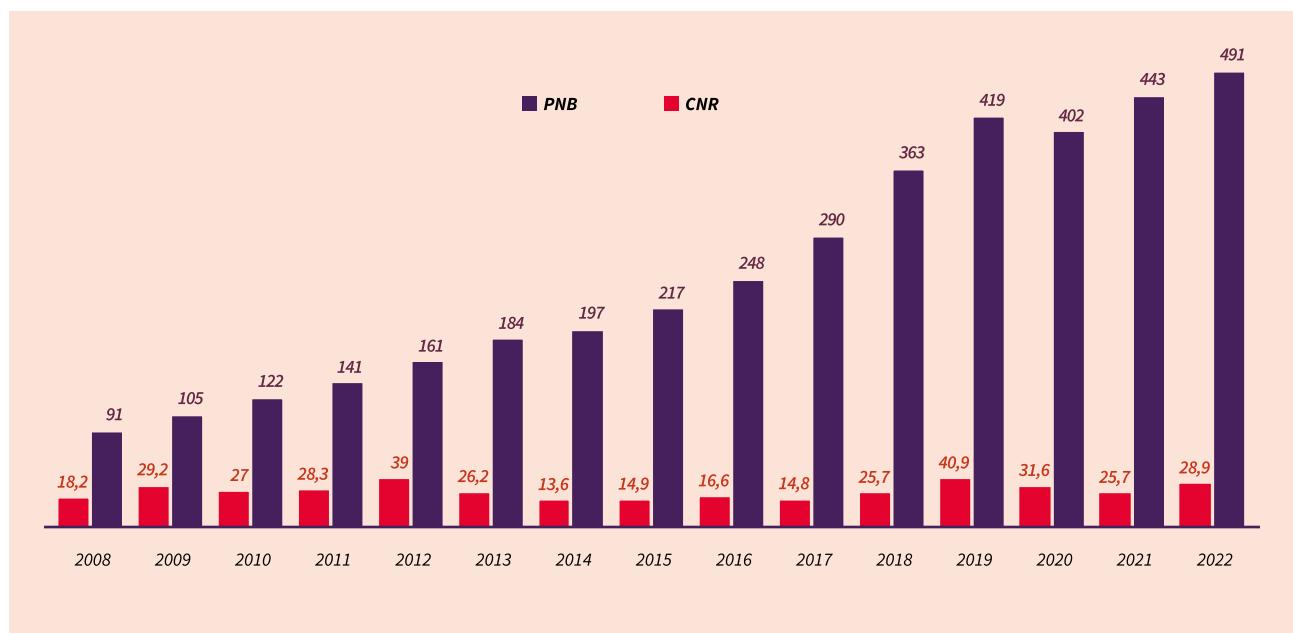
Le taux des créances classées (yc les engagements hors bilan) est passé de **45%** en 2007 à **7,7%** en 2022



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

COÛT NET DU RISQUE

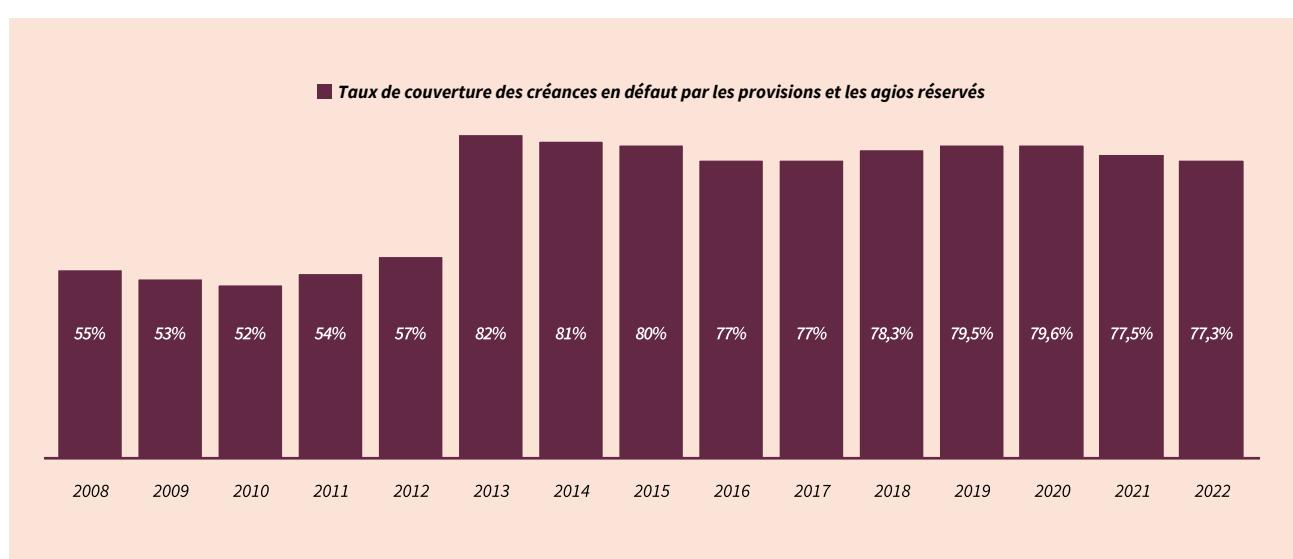
Le CNR sur les créances en défaut consomme **5,9%** du PNB en 2022 vs **5,8%** en 2021 et **7,8%** en 2020.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

RATIO DE COUVERTURE

Un taux de couverture des créances en défaut par les provisions et les agios réservés de **77,3%** en 2022.



Source : Situation des engagements arrêtée au 31/12/2022

RADIATION DES CRÉANCES

Lors de sa réunion du mois de Novembre 2022, le Conseil d'Administration a passé en revue la situation du portefeuille en recouvrement amiable et en contentieux arrêtée au 30 septembre 2022

Après échanges, le Conseil d'Administration a approuvé lesdites propositions ; étant précisé que les opérations de radiation entrent dans le cadre des dispositions de la circulaire **BCT N° 2022-01 publiée en date du 1^{er} Mars 2022**, visant à réduire le niveau des créances non performantes dans le bilan des banques et des établissements financiers à travers la mise en place d'un dispositif de prévention et résolution à instaurer.

Aussi, le Conseil d'Administration a recommandé, dans un souci d'efficacité, que les dossiers radiés faisant partie du périmètre des 20 groupes en contentieux et objet d'un suivi particulier par le comité du suivi des grands dossiers en contentieux continuent à être gérés au niveau de la Banque de manière à éviter toute rupture à même de limiter l'efficacité des procédures déjà engagées pour le recouvrement des montants dus surtout que certaines démarches sont sur le point d'aboutir.

À cet effet, le Président du Conseil d'Administration a rappelé que les 20 grands dossiers en contentieux font l'objet d'un suivi dans le cadre des travaux du comité des grands risques en contentieux. Ledit comité est composé d'un membre du Conseil d'Administration de l'UIB, des avocats de la Banque ainsi que des responsables de la filière Risques et Recouvrement.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a appelé à observer une stricte prudence sur les aspects fiscaux liés aux opérations de radiation envisagées et ce, en tenant compte des divers paramètres en lien avec les provisions additionnelles constituées en 2013, prélevées sur les fonds propres, ayant subi l'IS.

Faisant suite à la demande de la Banque en date du 20 janvier 2023 relative à la possibilité de déduction du décompte fiscal de l'année 2022 des reprises au titre des provisions additionnelles qui ont subi l'impôt à l'année de leur constitution, et ce, dans le cadre d'opérations de radiation des créances, il a été porté à la connaissance de la Banque, ce qui suit :

Conformément à la circulaire de la **BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013**, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

Ces provisions additionnelles constituées en 2013 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

En se conformant aux dispositions de ladite circulaire, la banque a constitué des provisions additionnelles en 2013 et les a imputées sur ses capitaux propres sans les déduire de la base imposable de la même année.

Conformément à la législation en vigueur, l'opération de radiation ne doit pas impacter le résultat imposable de l'entreprise.

3.4.5 RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2022

INDICATEURS DE PERFORMANCE

- **762,9 MTND** de Produits d'Exploitation Bancaire, soit un taux de croissance de **+11,1%** vs 2021.
- **490,8 MTND** de PNB en 2022, soit un taux de croissance de **+10,8%** vs 2021.
- **54,0 MTND** de charges générales d'exploitation (39,0 MTND hors contribution au fonds de garantie des dépôts bancaires), soit une hausse de +8,4% vs 2021 en lien avec (1) la hausse des frais liés à l'activité d'exploitation (Frais de communication, frais de formation et frais d'entretien et réparation) et (2) des charges d'exploitation en lien avec les Investissements IT et ce, en ligne avec la stratégie de la Banque relative à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation des processus de la Banque.
- **173,3 MTND** de frais de personnel, soit une baisse de **-1,6 %** vs 2021 sous l'effet notamment de la révision de l'indemnité de fin de carrière (IFC) en 2021 suite à l'accord signé entre l'APTBEF et Fédération des banques et des établissements financiers relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) passant de 6 mois à 12 mois (15,9 MTND pour l'ajustement du stock de provisions). Si l'on exclut l'effet non récurrent relatif à la révision de l'Indemnité de Fin de Carrière, les frais de personnel enregistreraient une hausse de **+8,1%** en lien notamment avec l'impact (1) des augmentations salariales conventionnelles et non conventionnelles et (2) l'impact des dispositifs de montée en compétences des collaborateurs et d'incitation liés aux performances de la banque.

PROFIL DU PNB

La marge d'intérêts a augmenté de +9,8% en 2022 vs 2021 - et ce, malgré un effet taux négatif sur les encours Clientèle en Dinars sous l'effet de la révision à la hausse par la BCT du TRE de +125 pbs (soit un impact négatif de – 12,4 MTND sur les 12 mois glissants) vs un effet positif de +10,7 MTND en lien avec la révision à la hausse du TMM de +100 pbs courant l'année 2022 - , +6,3% pour la marge sur commissions et +29% pour les revenus du Portefeuille.

EN MTND	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 22/21	TCAM 07/22
Marge d'intérêts	34,4	52,1	67,2	76,9	89,4	106,4	123,3	129,3	138,9	141,6	159,4	210,6	246,7	244,0	251,8	276,3	9,8%	14,9%
Marge sur commissions	25	28	29	34	38,2	42,3	46,9	52,5	58,3	81	91,9	105,8	124,1	116,3	140,7	149,6	6,3%	12,7%
Autres revenus	8,8	10,4	9	11,2	13,2	12,1	13,7	14,9	19,5	25,1	38,9	46,3	48,6	41,9	50,3	64,9	29,0%	14,3%
PNB	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8	184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8	10,8%	14,1%



La Banque n'a pas enregistré d'évènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

RATIOS DE GESTION

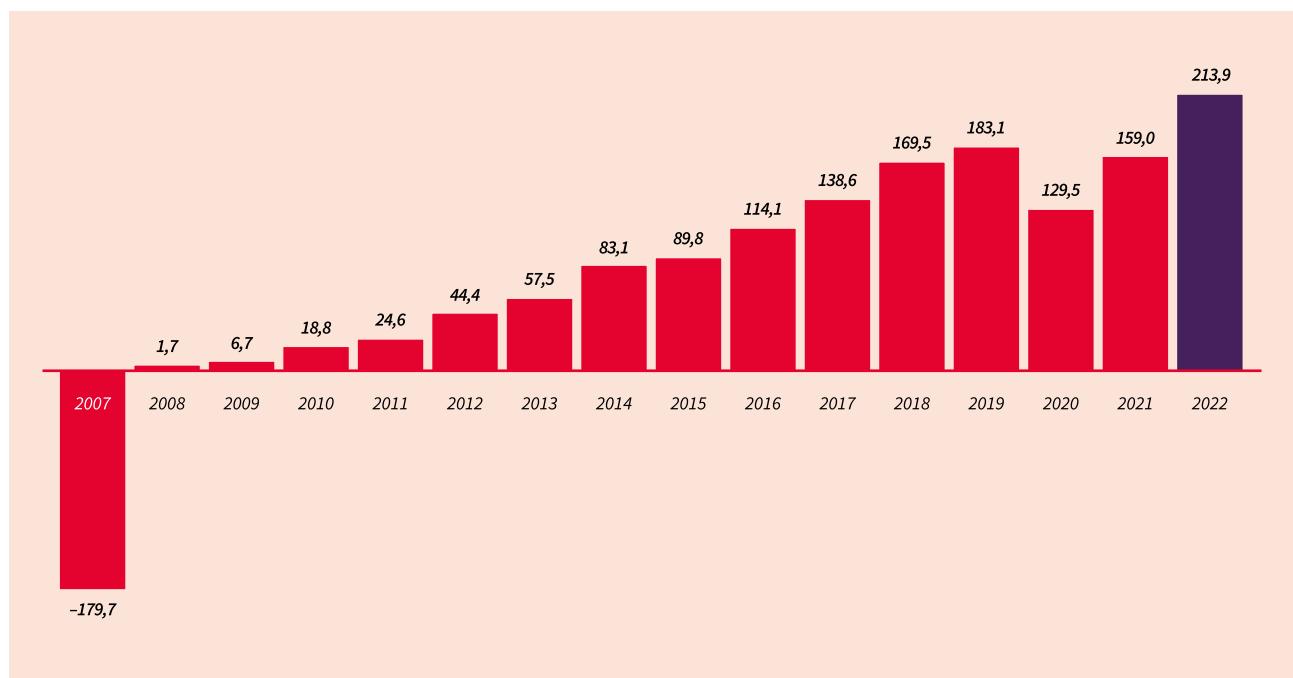
- **Ratio commissions nettes/charges opératoires** : **62,4%** en 2022 vs **35,3%** en 2007 et **59%** en 2021, le ratio corrigé¹ est de **63,2%**
- **Ratio commissions nettes/frais de personnel** : **86,3%** en 2022 vs **60,3%** en 2007 et **79,9%** en 2021, le ratio corrigé¹ est de **87,8%**
- **Coefficient d'exploitation** : **48,9%** en 2022 vs **103,9%** en 2007 et **53,9%** en 2021, le ratio corrigé¹ est de **50,3%**
- **Productivité par agent** : **X 6,9 fois** en passant de **48,9 KTND** en 2007 à **336,9 KTND** en 2022.



¹ Hors impact de l'ajustement du stock de provisions au titre de l'IFC en 2021

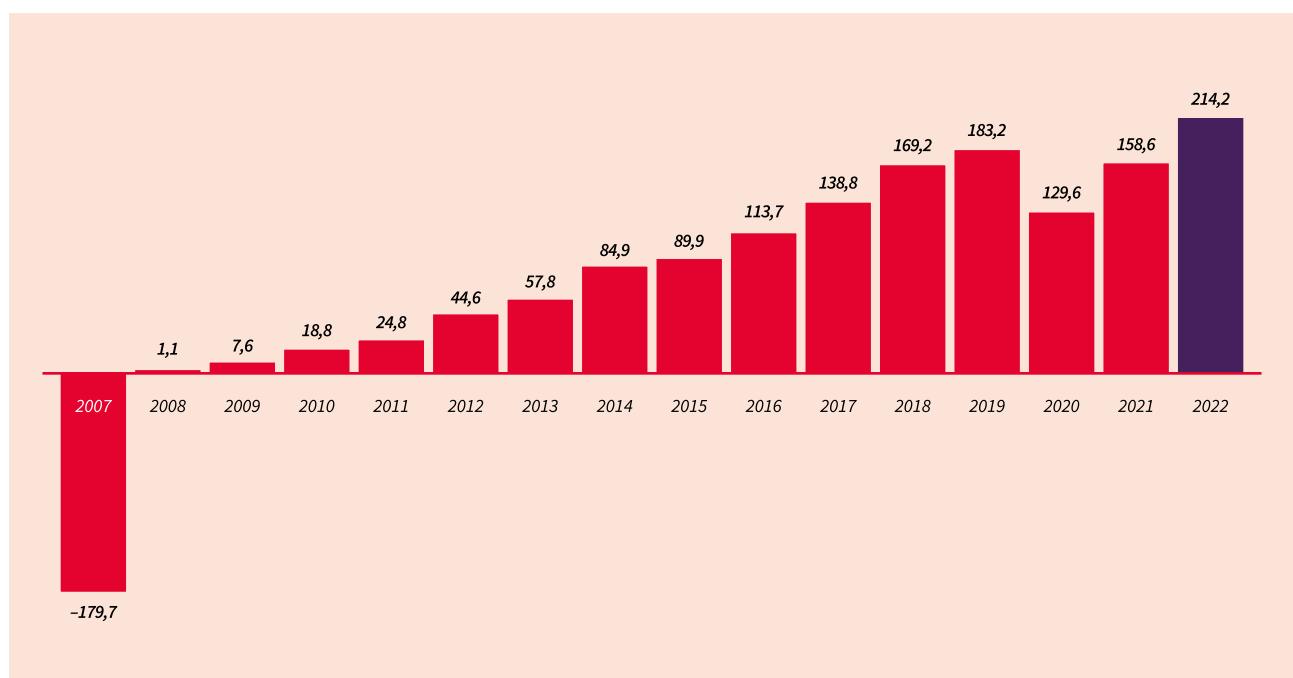
RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Un résultat d'Exploitation de **213,9 MTND** en 2022 vs **159 MTND** en 2021 (soit une hausse de **+34,5%**).



RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

Un résultat avant impôt et éléments extraordinaire de **214,2 MTND** en 2022 vs **158,6 MTND** en 2021 (soit une hausse de **+35,0%**).



La Banque n'a pas enregistré d'événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

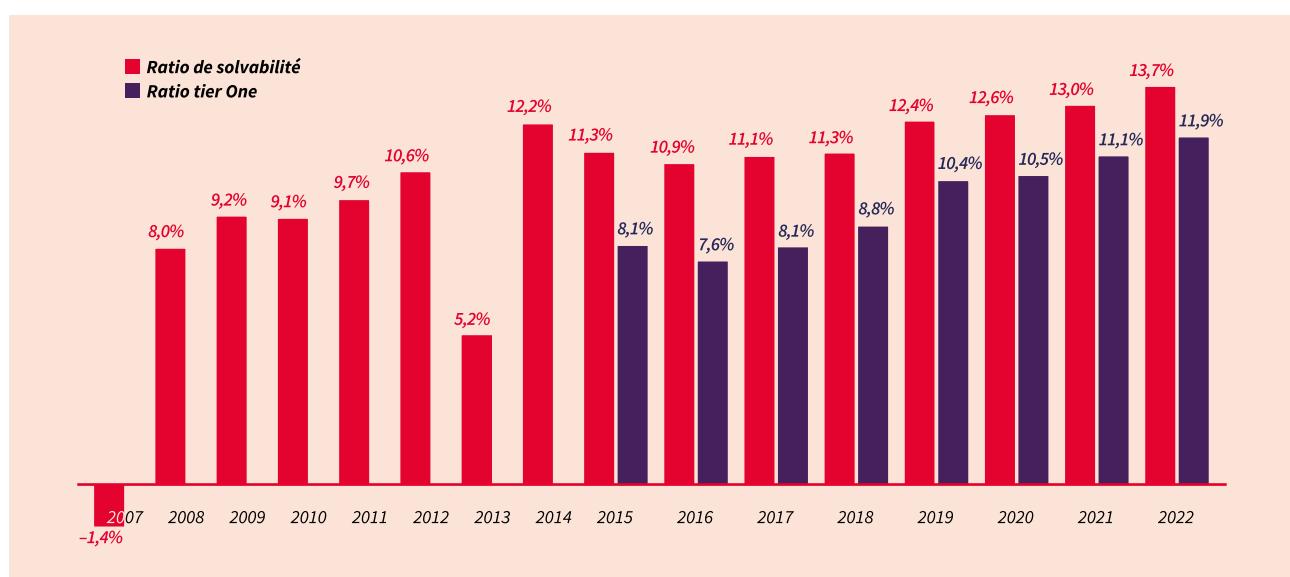
RÉSULTAT NET

132,2 MTND de résultat net au titre de l'exercice 2022, en tenant compte d'un impôt sur les sociétés de 82,0 MTND.



RATIOS PRUDENTIELS*

Les fonds propres nets de l'UIB s'élèvent à 942,8 MTND* (y compris les fonds propres complémentaires). En tenant compte des risques encourus totalisant 6 901 MTND à fin 2022 (dont 834,9 MTND risque opérationnel**), le ratio de solvabilité est de 13,66% (le ratio est de 15,54% hors impact des risques encourus en lien avec le risque opérationnel**); le ratio Tier one étant de 11,90%.

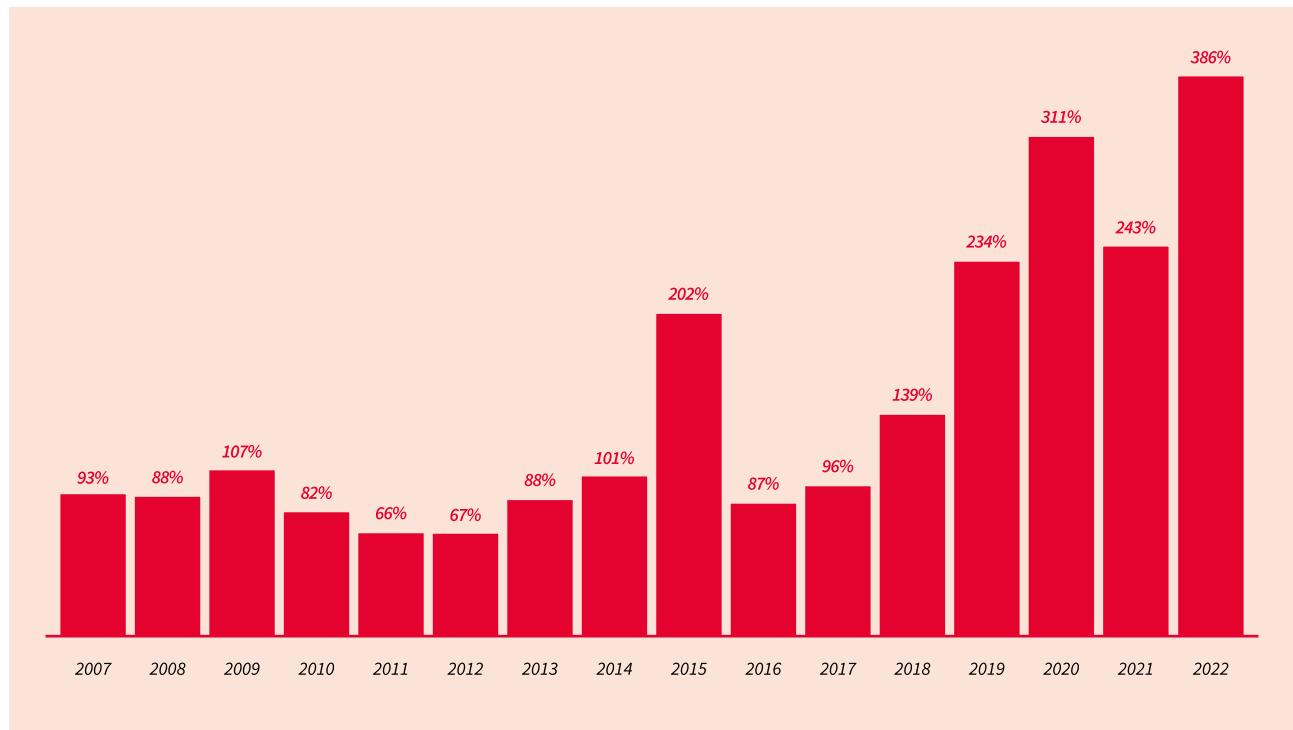


* Tenant compte d'une distribution d'un dividende estimé à 16% de la valeur nominale de l'action

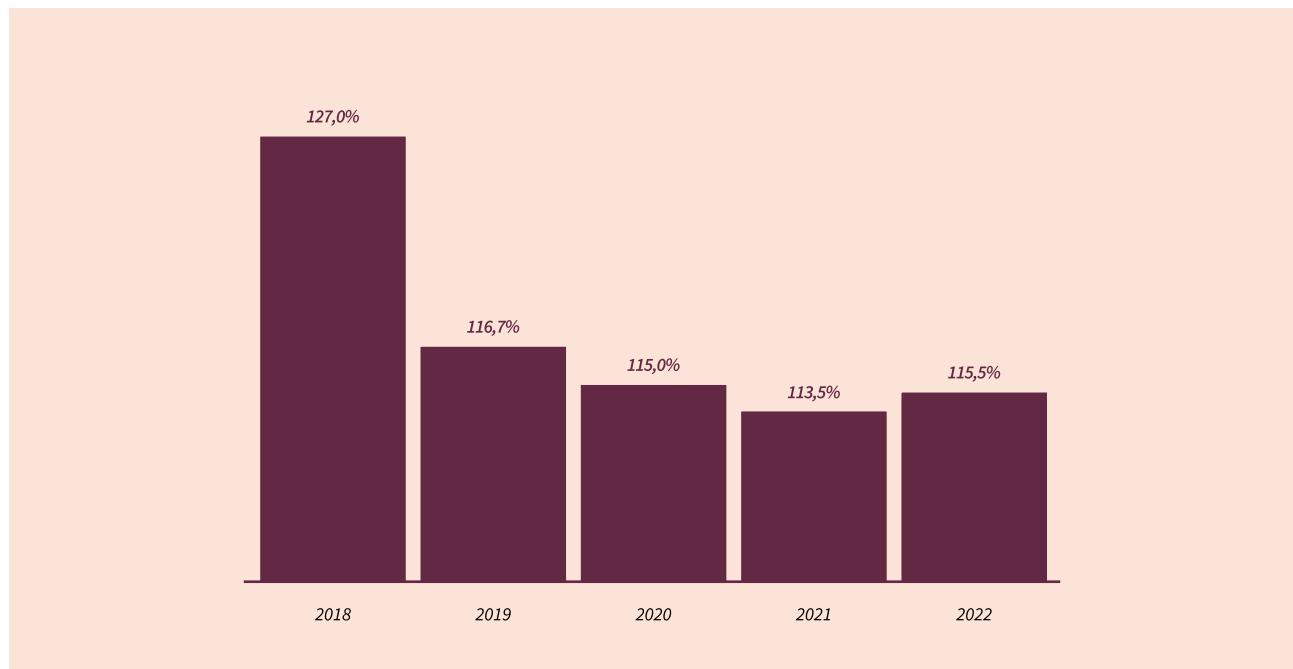
** Circulaire BCT 2016-03

RATIOS PRUDENTIELS

Un ratio de liquidité (LCR*) de **386%** (vs un ratio minimum exigé par la BCT de 100% au titre de 2022).



Un ratio de Crédits/Dépôts de **115,5%** (vs un ratio maximum exigé par la BCT de 120% au titre de 2022).



* Ratio LCR : Première application de la circulaire BCT N°2014-14 le 31 décembre 2014.

* Ratio L/D : Première application de la circulaire BCT N°2018-10 le 31 décembre 2018.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021 <i>Retraité</i>
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	95 996	242 692
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	142 225	92 841
AC3 Créances sur la clientèle	3	6 377 728	5 949 975
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	93 236	28 870
AC5 Portefeuille d'investissement	5	364 508	340 707
AC6 Valeurs immobilisées	6	67 401	65 328
AC7 Autres actifs	7	66 090	57 353
TOTAL ACTIFS		7 207 184	6 777 766
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	8	-	6
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	5 800	67 623
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 877 115	5 412 190
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	252 962	329 416
PA5 Autres passifs	12	220 730	226 025
TOTAL PASSIFS		6 356 607	6 035 260
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves	13	543 262	481 783
CP5 Résultats reportés		2 343	6 554
CP6 Résultat de l'exercice		132 172	81 369
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	850 577	742 506
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 207 184	6 777 766

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
HB1-Cautions , avals et autres garanties donnés :	15	695 894	629 385
HB2-Crédits documentaires :	16	397 751	391 535
HB3-Actifs donnés en garantie		0	0
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 093 645	1 020 920
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB4-Engagements de financements donnés	17	185 365	217 138
HB5-Engagements sur titres		7 350	7 350
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS		192 715	224 488
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB6-Engagements de financement reçus		0	0
HB7-Garanties reçues	18	2 392 032	2 000 200



ETAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

		NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	540 473	488 689
PR2	Commissions (en produits)	20	157 455	147 378
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	37 236	26 446
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	27 700	23 899
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			762 864	686 412
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(264 168)	(236 937)
CH2	Commissions encourues	24	(7 846)	(6 648)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		-	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			(272 014)	(243 585)
PRODUIT NET BANCAIRE			490 850	442 827
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(37 366)	(45 977)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(26)	321
PR7	Autres produits d'exploitation		338	338
CH6	Frais de personnel	27	(173 327)	(176 198)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(53 987)	(49 809)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 572)	(12 516)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			213 910	158 986
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		254	(363)
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(81 992)	(67 303)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			132 172	91 320
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	(9 951)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE			132 172	81 369
Effet des modifications comptables			-	-
RÉSULTAT NET APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES			132 172	81 369
Résultat par action (en DT)		31	3,824	2,354

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2022
 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		727 546	670 110
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(288 142)	(259 873)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(1)	(3 080)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		(4 500)	(8 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(439 594)	(172 670)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		463 503	280 112
Titres de placements, titres de transaction		(64 989)	7 322
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(202 369)	(204 502)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 103)	17 715
Impôts sur les bénéfices		(80 764)	(40 513)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		69 587	286 121
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 889	22 162
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(22 016)	(77 969)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 613)	(21 562)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(10 740)	(77 369)
FLUX DE FINANCEMENT			
Encaissement suite à l'émission d'actions			-
Emission / Remboursement d'emprunts		(75 485)	(46 136)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes versés		(24 192)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(98 839)	(70 346)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(39 992)	138 406
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 610	121 205
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	219 616	259 610

3.4.6 STRUCTURE ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31/12/2022 DES AUTRES ENTITÉS (FILIALES) DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'UIB

STRUCTURE DES FILIALES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES DE L'UIB

INTERNATIONAL SICAR – IS	INTERMÉDIAIRE EN BOURSE	INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DE CRÉANCES	UIB ASSURANCES
% DANS LE CAPITAL DE L'IS	% DANS LE CAPITAL DE L'UIB FINANCE	% DANS LE CAPITAL DE L'IRC	% DANS LE CAPITAL DE L'UIB ASSURANCES
UIB 34%	UIB 99,92%	UIB 99,97%	UIB 49%
ABS 20%	DIVERS 0,08%	DIVERS 0,03%	SOGECAP 51%
AIL 13%			
ETS SLAMA 7,5%			
DIVERS 25,5%			

RÉSULTATS FINANCIERS DES FILIALES

EN KTND	IS		UIB FINANCE		IRC	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Produits d'exploitation	1 262	789	1 276	942	2 456	2 631
Charges d'exploitation	-793	-713	-643	-413	-280	-181
Dotations / reprises nettes aux provisions et amortissements	-33	-7	-33	-6	-255	-51
Résultat d'exploitation	468	76	633	529	839	1 317
Produits financiers nets/ Placements	57	57	127	68	197	145
Résultat net	488	168	619	519	660	915
Capitaux Propres (Avant Affectation)	4 688	4 199	2 306	1 688	1 871	2 120
Total Bilan	74 982	63 631	4 131	3 513	2 701	2 689

3.4.7 LE TITRE EN BOURSE

TITRE UIB : INDICATEURS BOURSIERS

L'UIB est la **4^{ème}** capitalisation boursière du secteur bancaire en Tunisie avec un PER de **5,9** et un P/B de **0,9**. Une capitalisation boursière multipliée par 6,6 sur 15 ans (781,4 MTND vs 118,7 MTND en juin 2008).

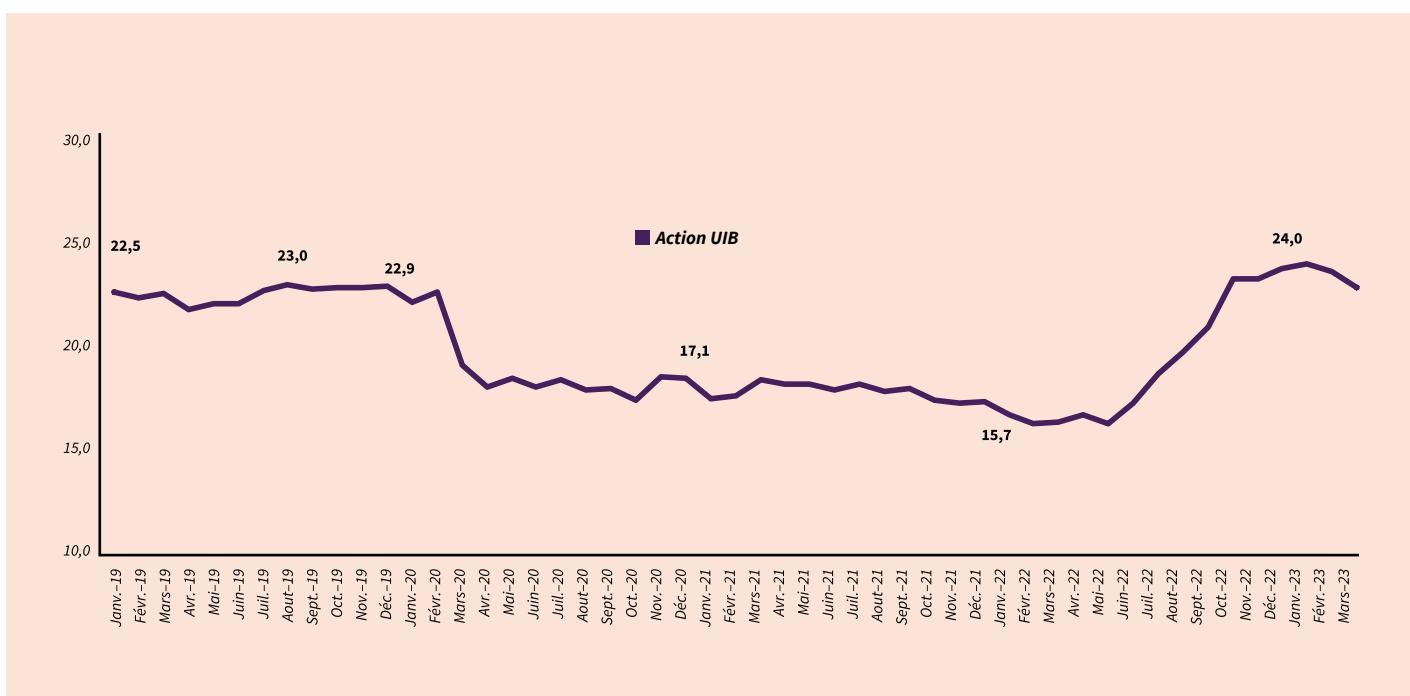
	RÉSULTAT PAR ACTION	CAPITALISATION BOURSIÈRE	PER	P/B
31 décembre 2022	3,824 TND*	781 440 KTND	5,9	0,9

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Δ 21/20	Δ22/21
Action UIB	15,9	18,4	22,6	23,6	22,9	17,1	15,7	24,0	-8,4%	52,9%
Tunindex	5 042	5 489	6 282	7 272	7 122	6 885	7 046	8 110	2,3%	15,1%
Indice Banques	3 178	3 517	4 199	4 644	4 654	3 796	3 953	5 410	4,1%	36,8%

* Le résultat par action ainsi déterminé en 2022 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

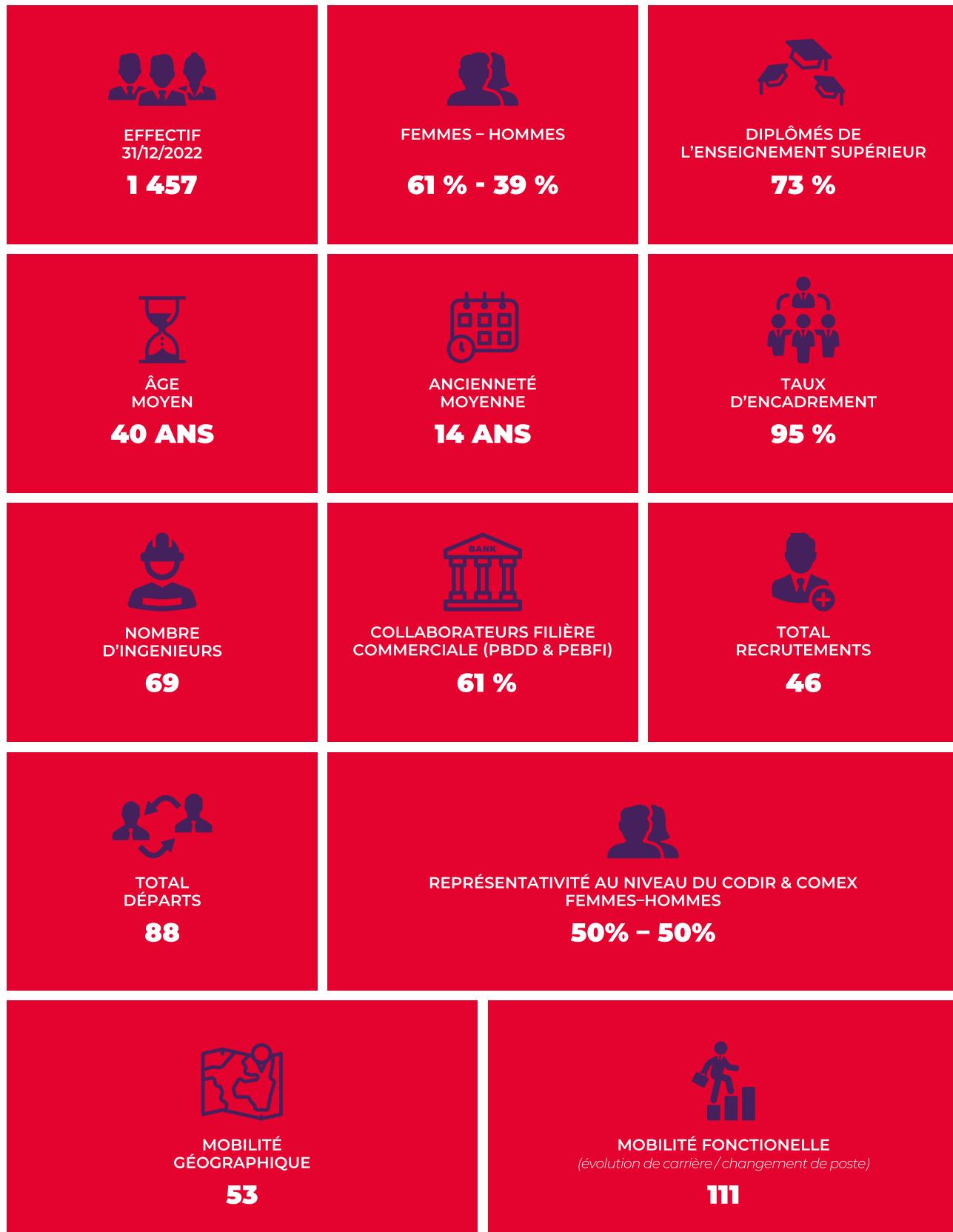
EVOLUTION DU COURS BOURSIER

Un titre qui enregistre une évolution de **+52,9%** en 2022 vs 2021 (vs + 15,1% pour le Tunindex et +36,8% pour l'indice Banques)

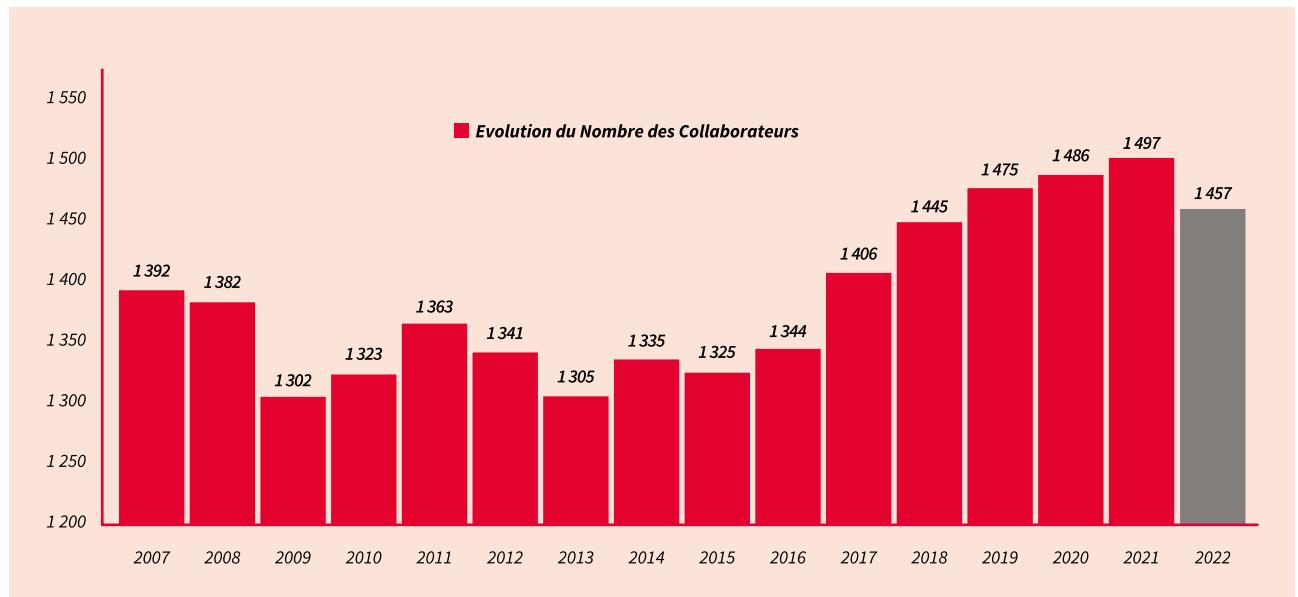


3.5 RESSOURCES HUMAINES

CHIFFRES CLÉS



Un total effectif ayant évolué de **+0,3% sur la période 2007-2022 passant de 1 392 collaborateurs à fin Décembre 2007 à **1 457** collaborateurs à fin Décembre 2022 contre une évolution annuelle moyenne du PNB de **+14,1%**.**



RECRUTEMENT & GESTION DES CARRIÈRES



- Finalisation des prérequis RH en lien avec la mise en place de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences avec pour objectifs de définir les parcours de carrières et les passerelles entre les différents métiers de la banque.
- Lancement de la phase d'identification des principales compétences clés pour un groupe de métiers (action pilote) dans le cadre du projet ACE (Appétence, compétence et expériences).
- Finalisation du portail externe du projet E-recrutement (mise en production en 2023) destiné à automatiser le processus de recrutement (de bout en bout) et d'optimiser la démarche de dépôt et de tri des candidatures.
- Mise en production du projet workflow intégration (déploiement effectif prévu en 2023) qui permettra d'automatiser les flux d'informations relatives à l'arrivée de la nouvelle recrue (prise de fonction, formation, évaluation, ...).
- Lancement d'un programme de communication RH et de sensibilisation sur des thématiques RH (santé au travail, droits aux congés, ...).

GESTION ADMINISTRATIVE & AFFAIRES SOCIALES

AUTOMATISATION DES PROCESS



- Avancement du projet HR Analytics (solution BI) qui a pour objectif de faciliter l'analyse des données RH et de permettre à l'équipe opérationnelle de disposer en temps réel d'outils de mesure et de suivi de l'évolution des principaux indicateurs RH.

FIABILISATION DES DONNÉES ADMINISTRATIVES & SOCIALES DU PERSONNEL

- Poursuite de l'action de fiabilisation des données sociales et administratives des collaborateurs.
- Poursuite de l'action de reconstitution sur le SI RH de l'historique des parcours de carrières des collaborateurs de la banque.

NOTRE VISION

“
|
|
”

*Soutenir la
transformation des
métiers dans une
démarche qualité*

*Renforcer le
développement des
compétences métiers*

*Développer
l'engagement des
collaborateurs*

*Renforcer le
développement de
la culture Risque &
Conformité*

“

“

”

”

*Poursuivre le
développement de la
culture managériale*

*Favoriser le transfert
des compétences en lien
avec la digitalisation*

RÉALISATIONS EN 2022

FORMATIONS OBLIGATOIRES GROUPE EN LIGNE

- **1 384 Collaborateurs** ayant suivi une formation en ligne.
- **5 209 heures** de formation dispensées.

FORMATIONS PRÉSENTIELLES ET EN VISIO CONFÉRENCE

- **976 Collaborateurs** ayant suivi au moins 1 formation dans l'année.
- **27 693 heures** de formation dispensées (moyenne de 19 H de formation / collaborateur).

FORMATIONS DIPLÔMANTES

- **19** inscriptions aux Masters.
- **14** inscriptions aux cours bancaires ITB.

- Décentralisation des formations destinées aux collaborateurs affectés dans les agences au niveau de leurs Secteurs respectifs via notamment le système de visio-conférence.
- **815 participations de collaborateurs** à une formation décentralisée ou en mode visio.
- **95,25 jours de formations** ont été réalisés en décentralisée ou en mode visio.

“ CETTE DÉCENTRALISATION A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DU TAUX DE PARTICIPATION OUTRE LA RÉALISATION D'ÉCONOMIES IMPORTANTES AU NIVEAU DES BUDGETS RÉSERVÉS À L'HÉBERGEMENT ET AU TRANSPORT DES COLLABORATEURS (BUDGET REDÉPLOYÉ SUR D'AUTRES ACTIONS DE FORMATION). ”

AGILITÉ

- Mise en place d'un programme d'accompagnement et de coaching Agile pour les collaborateurs impliqués dans les projets de la banque
- Dispensation de sessions de formation Agile SCRUM au profit des collaborateurs des différents métiers
- Préparation d'une certification AGILE pour un 1^{er} groupe de collaborateurs (en collaboration avec le Groupe Société Générale)

CAP AFRIQUE

- 54 collaborateurs ayant finalisé le parcours CAP AFRIQUE (test de positionnement + autoformation + test de validation + session présentielle)

PARCOURS MÉTIERS

- Parcours BDD :Révision des principaux cursus métiers Retail afin de les adapter à la nouvelle stratégie
- Parcours OPE: 2 cursus métiers OPE déjà déployés
- Parcours Risques: 1 parcours pilote dispensé en faveur des analystes risques a été initié en 2022 en prévision d'un déploiement généralisé en 2023
- Mise en place d'une évaluation systématique des acquis au bout de chaque formation

AMBITIONS

2023

“

Redéfinir le dispositif de formation et le faire évoluer vers un programme hybride (combinaison d'activités d'apprentissage offertes en présentiel, en temps réel et à distance) qui s'appuie notamment sur les managers et sur un tutorat qui accompagne la montée en compétence du collaborateur tout au long de son parcours professionnel.

“

Renforcer le rôle de l'accompagnement managérial régional : Mise en contribution des Directeurs de Développement Commercial, leurs adjoints et les Chargés du Développement Commercial dans l'animation des actions de formation.

“

Renforcer la synergie avec la Gestion de Carrière afin de proposer des parcours de formations en phase avec les orientations stratégiques de la banque et les attentes des collaborateurs en prévision du déploiement de la GPEC.

“

Généraliser les formations métiers qualifiantes.

3.6 SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION & DES COMITÉS RATTACHÉS

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre du respect des dispositions de la Circulaire BCT n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et de l'application de l'article 17 de ladite circulaire, une démarche a été envisagée afin d'évaluer une fois par an les travaux du Conseil d'administration dans son ensemble. Ce point est également inscrit dans le code de gouvernance du Conseil d'Administration de l'UIB mise à jour par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion tenue le 16 mars 2023.

L'UIB, dans un souci de bonne gouvernance, assure également l'évaluation de ses comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération).

L'évaluation ci-après porte sur le fonctionnement collectif du Conseil d'Administration telle que débattue lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

Les administrateurs ont exprimé, à maintes reprises, leur satisfaction sur le fonctionnement, les travaux, la dynamique et la performance du Conseil, notant un progrès régulier sur le fond et la forme des sujets traités. Ils ont, également, souligné l'harmonie, le respect, la bienveillance et la franchise des échanges au sein du Conseil et recommandé des pistes d'amélioration à même de correspondre à l'intérêt de la Banque et de ses parties prenantes.

I. COMPOSITION, COMPÉTENCES, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil d'Administration comprend 12 administrateurs nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire dont 3 administrateurs indépendants. Sa composition est jugée équilibrée et regroupe des compétences nécessaires à l'exercice de la mission du Conseil d'Administration. Elle reflète un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, comme elle montre une parfaite complémentarité en termes d'expertise des membres du Conseil, en liaison avec l'ensemble des activités de la Banque.

Le Conseil d'Administration comporte 3 femmes et 9 hommes, soit 25% de femmes. Trois nationalités sont représentées au sein du Conseil d'Administration de l'UIB.

Le fonctionnement du Conseil et des Comités est régi par le Code de Gouvernance et les Statuts de l'UIB. L'âge moyen des administrateurs est de 56 ans, l'ancienneté moyenne au Conseil d'Administration sera de 5 ans et 7 mois à la date de la prochaine Assemblée Générale. Dix administrateurs sont membres de l'un des Comités rattachés au Conseil d'Administration.

I.1. COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration intervient notamment sur les sujets suivants :

- Orientations et opérations stratégiques: approuver les orientations stratégiques de la Banque, suivre leur mise en œuvre et procéder à leur revue périodique.
- États financiers, reporting et communication : (a) s'assurer de l'exactitude, de la fiabilité, de la sincérité des comptes et de la qualité des informations transmises aux actionnaires et au marché (b) contrôler le processus de publication et de communication.
- Gestion des risques : (a) approuver et contrôler la mise en place de la stratégie globale et des politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques de toutes natures auxquels l'UIB est ou pourrait être exposée (b) s'assurer notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôler l'exposition aux risques liés aux activités de la Banque et approuver les limites globales des risques (c) et s'assurer de l'efficacité des mesures correctrices apportées.
- Organisation : (a) être informé et débattre périodiquement et au moins une fois par an, des grandes orientations de l'UIB en matière d'organisation et veiller à ce qu'elle soit conforme aux orientations stratégiques arrêtées et (b) délibérer préalablement sur les modifications de la structure de Direction de l'UIB.
- Conformité : délibérer sur tout plan en matière de mise en conformité avec les normes édictées par le régulateur et les dispositions prévues par le Groupe.
- Gouvernance : (a) examiner le dispositif de gouvernance, évaluer de manière périodique son efficacité et prendre les mesures correctives pour remédier aux éventuelles défaillances (b) s'assurer du respect de la réglementation bancaire (c) déterminer les orientations et contrôler la mise en œuvre des dispositifs de surveillance afin de

garantir une gestion efficace et prudente de l'UIB notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts (d) délibérer sur les modifications des structures de direction de l'UIB et se tenir informé des principales modifications de son organisation (e) délibérer une fois par an sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et celui de ses comités

- Ressources humaines, rémunération et politique salariale : (a) arrêter les principes de la politique de rémunération notamment pour les membres du Comex et du Codir (b) délibérer, une fois par an, sur la politique salariale de l'UIB et sur la politique en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- Rémunération des membres du Conseil et des Comités: proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire l'allocation aux membres du Conseil et des Comités, en rémunération de leur activité, d'une somme globale fixée annuellement à titre de jetons de présence ;
- Périmètre de consolidation: En tant qu'entité consolidante du Groupe UIB, le Conseil d'Administration de l'UIB prend connaissance des risques auxquels sont exposées la Banque ainsi que ses filiales & société associée. A cet effet, il examine - trimestriellement dans le cadre de ses travaux - la situation des filiales de l'UIB & société associée, définit les cadres de gouvernance, approuve les stratégies de développement et de maîtrise des risques, met en place des processus et des contrôles appropriés

I.2. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa réunion du 16 avril 2021, le Conseil d'administration a réitéré sa confiance à Monsieur Kamel Néji et a décidé de renouveler son mandat en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Conformément aux articles 29, 30 et 31 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021, le Président du Conseil d'Administration est tenu de :

- Veiller à ce que l'organe d'administration s'acquitte convenablement de ses responsabilités de manière efficace et indépendante,

- S'assurer que les comités s'acquittent des responsabilités qui leur incombent et qu'ils rendent compte à l'organe d'administration des résultats de leurs travaux,
- Superviser le processus d'évaluation de la performance de l'organe d'administration, des comités et des membres dudit organe,
- Arrêter l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration en concertation avec la direction générale et les autres structures de gouvernance,
- Vérifier la régularité des réunions du Conseil d'administration,
- Communiquer à la direction générale les requêtes, les commentaires et toute décision du Conseil d'administration,
- Recenser auprès de la direction générale les questions importantes à soumettre au Conseil d'administration ou à l'un de ses comités, et
- Animer les débats lors des réunions du Conseil d'administration et veiller à ce que les opinions divergentes puissent être librement exprimées et discutées en vue d'instaurer un processus de prise de décision transparent et efficace.

Aussi, le Président du Conseil d'Administration est chargé également de s'entretenir, chaque fois que de besoin, avec les administrateurs, les membres de l'organe de direction et les principaux actionnaires au sens de la loi n°2016-48. Il est aussi l'interlocuteur des actionnaires et de la Banque Centrale de Tunisie pour les aspects relatifs à la gouvernance de l'établissement ainsi que dans toute circonstance exceptionnelle susceptible d'entraver le fonctionnement de ses organes de gouvernance.

Outre les missions conférées au Président du Conseil d'Administration en vertu du code des sociétés commerciales (art.216) et notamment celles en rapport avec la réalisation des options arrêtées par le Conseil, le Conseil d'Administration a confié à Monsieur Kamel NEJI des missions et mandats spécifiques, durant toute la période d'exercice de ses fonctions en tant que Président du Conseil d'Administration de l'UIB, et ce en concertation avec le Directeur Général de l'UIB et qui consistent notamment en :

- La représentation de l'UIB auprès des organismes institutionnels de la Tunisie ;

- La facilitation du business de l'UIB et son accompagnement pour l'accomplissement de toutes démarches inhérentes à la réalisation de ses projets de croissance et de développement ;
- L'accompagnement de la clientèle Corporate de l'UIB dans son développement à l'international et particulièrement sur le continent africain et ce, en synergie avec le Groupe SG et ses filiales ;
- La contribution active à la défense des intérêts de l'UIB et à la promotion de son image ;
- L'accompagnement de l'UIB, en cas de besoin et sur demande du Directeur Général, dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux.

Durant l'année 2022, le Président du Conseil d'Administration a convoqué, présidé les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Ordinaire, en a fixé le calendrier et l'ordre du jour et en a organisé et dirigé les travaux. Il a veillé au bon fonctionnement des organes de l'UIB et à la mise en œuvre des bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération). Il a assisté à la totalité des Comités rattachés au Conseil et soumis pour avis des questions à l'examen de ces comités. Le Président du Conseil d'Administration s'est constamment assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs missions et a veillé à leur bonne information.

Un questionnaire d'auto-évaluation du Conseil d'administration et des Comités rattachés au Conseil d'administration a, également, été soumis aux administrateurs en vue de recueillir leur appréciation et œuvrer au progrès du fonctionnement et du déroulement des réunions du Conseil d'administration et des Comités rattachés.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration a contribué activement à la finalisation des démarches à même de permettre à l'UIB de construire son plan stratégique et sa feuille de route 2022-2025. C'est ainsi qu'il s'est entretenu (en présentiel et par voie de télécommunication) avec les dirigeants de la Société Générale Consulting & Transformation et ceux de plusieurs autres cabinets internationaux, les représentants du Comité de Direction de la Banque et les membres du Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, il s'est impliqué activement dans la fixation des termes de référence de la démarche en prenant notamment en compte les tendances ci-après :

- Un fonds de commerce stagnant sur le marché des particuliers : ralentissement des recrutements dans la fonction publique (cœur de la franchise UIB), concurrence accrue par la quasi-majorité des acteurs bancaires,
- Un marché des entreprises en retrait : niveau d'appétit aux risques de la banque plus faible que les concurrents, faible présence sur la

Banque transactionnelle, retard par rapport aux compétiteurs cibles sur la Banque d'investissement (marchés de capitaux, conseil en fusions-acquisitions, financements structurés, ...), diversification lente des encours de crédits vers les PME et les professionnels.

- Un retrait par rapport à la concurrence en termes de parts de marché (dépôts, crédits, nombre de clients bancaires, ...)

Il a aussi contribué à la fixation de l'ambition de l'UIB qui est d'identifier des relais de croissance et développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel. En effet, les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle pour l'UIB sont éminemment importants surtout que :

- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression.
- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel, à la rigidité du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées...

L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour faire face à la transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne), et mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices, ...

Tout au long de l'exercice 2022, le Président du Conseil d'Administration s'est réuni avec le Directeur Général pour des revues bihebdomadaires et à chaque fois que le besoin le requiert pour aborder divers sujets dont notamment :

- La priorisation des projets de la Banque
- L'état d'avancement et d'exécution des projets majeurs de la Banque
- L'état de développement du Fonds de commerce Retail & Non Retail de la Banque
- L'accompagnement de la clientèle de la Banque – dans un contexte fortement concurrentiel – sur le double plan local et international
- La réalisation des projets de croissance et de développement de la Banque (UIB Assurances, UIB Finance, ...)
- L'accompagnement du Directeur Général dans les négociations sociales avec les partenaires sociaux
- La compatibilité de la Banque avec son environnement

- La conformité réglementaire
- La situation des filiales de l'UIB et société associée
- Les projets de réorganisation et de nomination au sein de la Banque
- Le suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité d'Audit, Comité des Risques, Comité de Nomination et de Rémunération) et garantir leur bonne réalisation
- L'analyse et suivi de la politique de Risques de la Banque

Par ailleurs et dans le cadre de ses échanges avec le régulateur et le Ministère des Finances, le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont tenu moult réunions et adressé des correspondances – auxdites instances- portant notamment sur des sujets en cours de discussion au sein du Conseil d'Administration de l'UIB (Processus d'octroi de crédit en vigueur au sein de l'Union Internationale de Banques, Droit d'usage du nom commercial « UIB » par « UIB Assurances », Prévention et résolution des créances non performantes - Feuille de route de l'UIB, ...)

Dans le cadre de la Mission de contrôle effectuée par la Banque Centrale de Tunisie au sein de l'UIB relative à la revue de la situation des entreprises ayant bénéficié de report d'échéances et des financements exceptionnels COVID-19, le Président a reçu l'Inspecteur Principal Chef d'Equipe en vue de faire le point sur les axes d'amélioration de la Banque relevées par ladite mission.

Le Président a aussi été sollicité par plusieurs partenaires et bailleurs de fonds sur divers retours d'expérience sur moult sujets d'ordre financiers et économiques..

Tout au long de l'exercice 2022, le Président du Conseil d'Administration a, également, rencontré les principaux responsables de la Banque (responsable de pôles et Directeurs) et assisté à diverses réunions du Comité de direction durant lesquelles les différentes directions de la Banque ont présenté les orientations stratégiques qui leur ont été fixées ainsi que leur feuille de route. Il a visité certaines Directions de Développement Commercial et agences du réseau de détail et les centres d'affaires rattachés au Pôle Entreprise & BFI. Il s'est, également, entretenu avec les membres du Comité exécutif pour faire le point sur les principaux sujets structurants de la Banque.

Le Président a, en outre, été présent dans des réunions autour de nouveaux axes structurants de la Banque (Marché Premium : enjeux et perspectives 2022 – 2025, Assises de la transformation digitale,...)

Dans ce cadre, le Président a accompagné et soutenu les équipes de l'UIB dans leur participation à divers salons dont notamment :

- Tunisia Digital Summit
- Forum de l'économiste Maghrébin

Dans le cadre de la préparation des Assemblées Générales, le Président du Conseil d'Administration a entendu les CACs et tenu des réunions avec les principaux actionnaires. Il a piloté, avec le Président du Comité de nomination et de rémunération, les procédures de renouvellement des mandats d'administrateurs et supervisé la mise à jour du Code de Gouvernance de l'UIB conformément aux stipulations de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers tout en veillant à leur application et à la mise en conformité du fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités rattachés.

Sur un autre plan, le Président du Conseil d'Administration a participé à diverses séminaires et conférences. Aussi et dans le respect des prérogatives et des missions dévolues au Directeur Général, le Président du Conseil d'Administration a échangé, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le conseil d'administration, avec les grands clients - dans un objectif de consolidation du fonds de commerce de l'UIB - et a participé à certains événements clients.

Enfin, le Président du Conseil d'Administration a consacré ses meilleurs efforts à l'initiation d'opérations stratégiques dans divers secteurs (santé, éducation, industrie pharmaceutique, ...) susceptibles d'affecter significativement le résultat de l'UIB, sa notoriété, sa taille ou la structure de son bilan. Comme, il a veillé à la promotion des valeurs et de l'image de l'UIB et du Groupe SG et a contribué à l'obtention par l'UIB des principales récompenses suivantes :

- Couronnée « Bank of the year 2022 – Tunisia » lors de la cérémonie annuelle des awards décernés par le magazine international « The Banker » édité par le Financial Times
- Consacrée meilleure Banque de Financement du Commerce International en Tunisie en 2022, prix décerné par le magazine « Global Finance », pour la 3^{ème} année consécutive
- Maintien de la certification standard MSI 20000, pour le quatrième cycle consécutif
- Certifiée pour la cinquième année consécutive PCI – DSS (Payment Card Industry – Data Security Standard), l'UIB étant la première banque tunisienne à se conformer à ce standard international.
- Certification ISO/IEC 27001:2013 activité SGSS, en lien avec le système de management de la sécurité de l'information (SMSI) & 1^{ère} certification ISO 27001 en Tunisie sur le périmètre dépositaire local pour les investisseurs institutionnels étrangers.
- Award Cash Management « Market Leader » 2022, décerné par le prestigieux magazine Euromoney.
- Re certification AML30000
- Re certification Label GEEIS portant sur l'égalité professionnelle

- Prix de l'efficacité environnementale, visant la neutralité carbone d'ici 2050 avec pour cible intermédiaire la réduction des émissions de 50 % à horizon 2030 (vs 2019).

Le Président du Conseil d'Administration préside, aujourd'hui, les deux fondations de l'UIB : Fondation Arts & Culture by UIB et la Fondation Solidarité & Innovation by UIB. Il a rencontré divers acteurs, hommes de lettres, artistes, ... dans le cadre de la mise en place de diverses actions solidaires et culturelles tout en mobilisant les ressources et l'énergie des adhérents.

1. Activité : Education et renforcement de l'usage du digital

- Action 1 : Inauguration de deux maisons digitales by UIB respectivement au sein de l'Association des Parents et Amis des Handicapés Tunisiens (Bouchama) et de l'Ecole Primaire Place de la Délégation Ain Drahem.
- Action 2 : Crédit de la Bibliothèque Bchira Mrad au sein de l'Ecole Primaire Place de la Délégation Ain Drahem.
- Action 3 : Lancement de laboratoires informatiques au sein de l'Association Tunisienne d'Aide aux Sourds d'El Hamma et l'Association Générale des Insuffisants Moteurs de Chenini.
- Action 4 : Mise à niveau des laboratoires informatiques de 2 nouvelles écoles primaires dans les régions de Gabes, d'une école à Mareth et d'une école à Limawa.

2. Activité : Santé et Innovation

- Action 5 : Panel sur le thème de « La Technologie au service des sourds » à l'occasion de la journée Mondiale de la langue des signes.
- Action 6 : Sensibilisation et dépistage des « mamans » des villages d'enfants SOS contre le cancer du sein, dans le cadre de l'événement « Octobre Rose » en collaboration avec l'Association Féminin by UIB.

3. Activité : Jeunesse et innovation

- Action 7 : Réhabilitation du Centre de Jeunesse de Bouchama.

4. Activité : Solidarité et synergie

- Action 8 : Crédit d'ateliers d'Art : initiation à des activités culturelles au bénéfice de 3 Associations partenaires : APATH* Bouchama (46 Enfants participants) ; UTAIM** Ouedhref (53 Enfants participants) & UTAIM El Hamma (87 Enfants participants).
- Action 9 : Gratification des lauréats des 4 SOS Villages d'Enfants sous l'égide du Ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées.

5. Activité : Arts & Culture

- Action 10 : Mécénat de la 35^{ème} édition du Festival d'El Jem.
- Action 11 : Hommage à Mr. Mohamed ENNACEUR, fondateur du Festival d'El Jem.
- Action 12 : Sponsoring des Ateliers Sud Ecriture.
- Action 13 : Sponsoring du colloque Francophonie et diversité culturelle.
- Action 14 : Sponsoring de la 22^{ème} édition de la conférence Ignite organisée par le Rotaract Club ESSEC Tunis sous le thème : l'exode des cerveaux.
- Action 14 : Accompagnement de l'espace culturel AGORA dans le lancement du premier Comedy club en Tunisie.
- Action 15 : Inauguration de la première statue à l'effigie de Mme Tawhida Bechikh dans sa ville natale de Ras Jebal.

I.3. RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

Le Conseil d'Administration de l'UIB s'est réuni neuf fois en 2022. Le taux de participation - notamment par voie de visioconférence - des administrateurs aux réunions est satisfaisant (93%) bien que la tenue de séance en présentiel soit hautement indiquée. En dehors de ces réunions, les membres du Conseil d'Administration ont tenu plusieurs points d'échange sur des sujets d'actualité et jugent satisfaisantes les informations partagées entre deux séances du conseil d'administration.

Aussi, les administrateurs considèrent que le calendrier annuel initialement prévu a été aménagé de manière à tenir compte des divers impératifs dictés par des circonstances particulières. S'agissent des ordres du jour, les membres souhaitent à ce qu'ils soient moins denses (à moins d'allonger la durée des séances) tout en mentionnant que les contenus des séances du conseil sont bien adaptés aux enjeux de la Banque, aux missions du Conseil d'Administration et qu'ils prennent en compte, le cas échéant, les suggestions des membres. Sans compter que des progrès ont été relevés en ce qui concerne le temps dédié aux débats de fond. Ceci étant, les administrateurs souhaitent que le Conseil d'Administration consacre davantage de temps au suivi opérationnel de la Banque et à la compréhension des facteurs de risques et au contrôle de la prévention de la gestion des risques. Enfin, les administrateurs pensent que les délais de mise à disposition des documents sont souvent courts et doivent être respectés (10 jours calendaires) de manière à disposer de l'information nécessaire et suffisante pour avoir une vue globale et permettre ainsi une participation efficace aux travaux du Conseil d'Administration. Ils considèrent, en outre,

* APATH : Association des Parents et Amis des Handicapés

**UTAIM : Union Tunisienne d'Aide aux Insuffisants Mentaux

que la présentation au conseil des travaux des comités gagne à être plus concise. Et que les rajouts de dernière minute à l'ordre du jour doivent être évités s'ils ne sont pas nécessaires.

Lors des réunions, le Président s'est positionné – de manière claire – sur des sujets qui font débat sans créer de friction au sein du Conseil d'Administration. Il considère que les membres du Conseil d'Administration ont une compréhension claire de leurs rôles et des responsabilités qui leur incombent et que les administrateurs respectent les critères d'indépendance conformément à la réglementation et au Code de Gouvernance de l'UIB.

Gouvernance :

- Examen du rapport du Médiateur
- Examen du rapport de l'organe de conformité
- Examen du projet de rapport 2021 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité d'Audit, Comité de Nomination et de Rémunération)
- Examen du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2021.
- Arrêté des comptes 2021 et Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et arrêté des résolutions à soumettre à l'AGO
- Démission, nomination et/ ou renouvellement de mandats d'administrateurs
- Examen des résultats de l'exercice de stress test 2021 demandé par la Banque Centrale de Tunisie
- Points réguliers sur les travaux des comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité des risques, Comité d'audit, Comité de Nomination et de Rémunération) avec un suivi particulier (1) du profil de liquidité de l'UIB et de sa trajectoire en Capital compte-tenu des exigences réglementaires (2) du Système d'information, sécurité informatique et plan de continuité d'activité (3) de la conformité (4) du dispositif Risque (5) du contrôle permanent et du contrôle périodique.
- Suivi trimestriel de la situation des filiales de l'UIB
- Suivi des décisions du Conseil d'Administration : Processus d'octroi de crédit en vigueur au sein de l'UIB.
- Examen d'une note portant sur l'opportunité de créer une Direction des Paiements regroupant les métiers de Global Transaction Banking et de la Monétique.

- Suivi des recommandations du Conseil d'Administration et des Comités rattachés au Conseil d'Administration
- Déclaration sur l'honneur et de conflit d'intérêt pour les administrateurs
- Information de tout changement dans la situation des Administrateurs au cours de leurs mandats
- Proposition d'une fiche de poste pour la fonction de Censeur
- Fixation du calendrier, programmation et préparation des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité d'audit, Assemblée Générale)

Environnement, Orientations et opérations stratégiques :

- Revue Stratégique UIB 2022 – 2025 : point sur le séminaire Administrateurs
- Examen et Approbation du Business Plan 2022-2025
- Examen de l'environnement concurrentiel de l'UIB (Benchmark trimestriel)
- Examen de la mise en place d'une batterie de KPIs en lien avec le marché Corporate
- Examen périodique du marché Corporate
- Examen des résultats des enquêtes de satisfaction client 2021 réalisées par IPSOS pour les marchés Retail et Corporate de l'UIB
- Examen périodique de l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le projet devant lier l'UIB à la compagnie d'Assurances
- Examen périodique des activités Trade, Flux & Change
- Examen du dispositif de sécurité informatique au sein de l'UIB

Finance / États financiers & Communication :

- Examen d'un note complémentaire relative au Budget 2022
- Examen des Indicateurs d'Activité trimestriels
- Examen et arrêté des États Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2021
- Approbation du rapport de gestion
- Examen trimestriel, semestriel et annuel de la situation financière de l'UIB (en normes locales & normes IFRS)

- Examen et arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2022
- Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilées par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements
- Examen des opérations d'apurement des suspens
- Point périodique sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement
- Examen du budget 2023

Ressources intérieures & extérieures

- Examen des nouveaux seuils et limites du risque de liquidité
- Examen des limites sur le souverain
- Point sur l'analyse stratégique réalisée par Tunisie Valeurs sur le titre UIB.

Conformité

- Note sur l'audit annuel de suivi de la conformité de l'UIB au standard MSI 20000
- Sensibilisation du Conseil d'Administration sur le volet Anti-Bribery and Corruption (ABC).
- Point sur l'audit annuel de suivi de la conformité de l'UIB au standard MSI 20000.

Ressources-humaines, rémunération & politique salariale

- Nomination de deux DGAs et fixation de leurs feuilles de route
- Examen des rapports du Comité de Nomination et de Rémunération
- Climat social à l'UIB
- Organigrammes

Contrôle interne

- Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2021

Conventions entre parties liées

- Convention de prestation de services DIGITRADE entre l'UIB et la Société Générale
- Avenant à la convention de gestion de fonds « FG UIB 12 » conclue entre l'International SICAR et l'UIB
- Avenant global aux conventions de gestion de fonds « FG UIB 8, 9, 10, 11, 14, 16, 17 » conclues entre l'International SICAR et l'UIB

- Accord de résiliation et une nouvelle convention en matière d'assistance comptable, informatique et de filtrage des données conclue entre l'International SICAR et l'UIB
- Convention « FG UIB 18 » conclue entre l'International SICAR et l'UIB
- Convention « FG UIB 19 » conclue entre l'International SICAR et l'UIB
- Convention de cession de créances conclue entre l'IRC et l'UIB
- Projet de Contrat d'accès au réseau SWIFT NET à conclure entre la Société Générale & l'UIB.
- Projet de contrat à conclure entre la Société Générale Global Solution Centre (SG GSC) Bangalore et l'UIB
- Contrat de prestation de service SNAP
- Convention de Bancassurance

Gestion des Risques

- Examen périodique de la gestion des risques CNR (Normes locales & Normes IFRS)
- Examen d'une note portant sur (i) le provisionnement Q1-2022 en normes locales et en normes IFRS et (ii) les écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS
- Examen du dispositif de prévention et résolution des créances non performantes en lien avec la circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01.
- Politique d'appétence pour le Risque : Circulaire 2021 – 05 du 19 août 2021
- Examen d'une note relative à l'évaluation de la viabilité économique et financière des débiteurs (Article 7- Circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01: Prévention et résolution des créances non performantes).
- Revue périodique de la situation du portefeuille en recouvrement amiable et contentieux
- Revue périodique des travaux du comité de suivi des grands dossiers contentieux
- Examen des créances non performantes susceptibles de cession et de passage par Pertes et Profits au titre de l'année 2022
- Note sur les écarts de normes locales/IFRS

Fondations

- Points sur les activités des Fondations : Fondation Solidarité & Innovation by UIB et Fondation Arts & Culture by UIB

Plus généralement, le tableau ci-dessous récapitule les thèmes abordés au cours des 9 réunions du Conseil d'Administration en 2022 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR	MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JANVIER 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2021</p> <p>2. Examen de la situation financière de l'UIB – Exercice 2021 - Confidentiel</p> <p>3. Examen d'une note portant sur les performances des grandes Banques Tunisiennes – Exercice 2021</p> <p>4. Examen d'une note relative au CNR 2021</p> <p>5. Examen d'une note complémentaire / Budget 2022</p> <p>6. Note au Conseil d'Administration portant sur les résultats de l'exercice de stress test 2021 demandé par la Banque Centrale de Tunisie</p> <p>7. Examen d'une note portant sur les activités Trade, Flux au 30 septembre 2021</p> <p>8. Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal au 30 septembre 2021</p> <p>9. Examen d'une note portant sur l'apurement de suspens comptables S2-2021</p> <p>10. Questions diverses</p> <p>10.1. Prolongement du Contrat de M. Rami Bouzid en tant que Responsable de l'Audit et de l'Inspection</p> <p>10.2. Prolongement du Contrat de M. Pascal Guillaud en tant que Responsable Pôle Banque de Détail</p> <p>10.3. Examen d'un avenant à une convention régie par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumise à l'autorisation du conseil d'administration.</p> <p>10.4. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement au cours de la période du 01 novembre 2021 au 31 Décembre 2021.</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil, Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur, Monsieur Firas Saied, administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur, Monsieur Laurent Goutard, administrateur, Monsieur Philippe Amestoy, administrateur, Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur, Monsieur Habib Bouaziz, administrateur, Madame Emna Kallel, administrateur Madame Asmae Hajjami, administrateur, Monsieur Eric Wormser, administrateur, Monsieur Moncef Mzabi, administrateur, représenté par Monsieur Kamel Néji</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 janvier 2022</p> <p>2. Examen et arrêté des États Financiers Individuels et Consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2021</p> <p>3. Examen du projet de rapport 2021 portant sur les travaux du Conseil d'Administration et des Comités rattachés (Comité des Risques, Comité Permanent d'Audit Interne, Comité de Nomination et de Rémunération)</p> <p>4. Examen du rapport de l'organe de conformité au titre de l'exercice 2021</p> <p>5. Examen du rapport du médiateur au titre de l'exercice 2021</p> <p>6. Examen et Approbation des Projets des Rapports du Conseil d'Administration relatifs à la gestion de l'UIB et du Groupe en 2021</p> <p>7. Démission, nomination et/ou renouvellement de mandats d'administrateurs</p> <p>8. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire, fixation de son ordre du jour et projet de résolutions</p> <p>9. Examen des lettres de direction des Commissaires aux comptes 2021</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil, Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur, Madame Emna Kallel, administrateur Monsieur Firas Saied, administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur, Monsieur Laurent Goutard, administrateur, Monsieur Philippe Amestoy, administrateur, Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur, Monsieur Habib Bouaziz, administrateur, Madame Asmae Hajjami, administrateur, Monsieur Eric Wormser, administrateur, Monsieur Moncef Mzabi, administrateur, représenté par Monsieur Kamel Néji</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR	MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2022	<p>10. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration.</p> <p>11. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilés par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements</p> <p>12. Examen d'une note relative à la circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01 en lien avec la prévention et résolution des créances non performantes</p> <p>13. Examen des résultats des enquêtes de satisfaction client 2021 réalisées par IPSOS pour les marchés Retail et Corporate de l'UIB</p> <p>14. Examen du rapport du Comité de Nomination et de Rémunération</p> <p>15. Point sur les travaux du Comité des risques et du Comité d'Audit</p> <p>16. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement au cours de la période janvier-février 2022</p> <p>17. Questions diverses</p>	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 mars 2022.</p> <p>2. Examen du rapport du Comité des Nominations et des Rémunérations.</p> <p>3. Examen de la situation financière de la Banque au 31/03/2021.</p> <p>4. Examen d'une note portant sur (i) le provisionnement Q1-2022 en normes locales et en normes IFRS et (ii) les écarts découlant de l'application des normes locales et normes IFRS</p> <p>5. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle ventilés par catégorie d'engagements (classés conformément aux dispositions de l'article 8 de la circulaire n°91-24) et approbation du rapport sur le respect des dispositions des articles 1, 2, 3 et 4 de la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.</p> <p>6. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation du conseil d'administration.</p> <p>7. Examen d'une note portant sur les activités Trade, Flux & Change au 31 décembre 2021</p> <p>8. Examen d'une note portant sur l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal au 31 décembre 2021</p> <p>9. Questions diverses.</p> <p>9.1. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement au cours de la période 01 Mars 2022 au 31 Mars 2022.</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil,</p> <p>Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur,</p> <p>Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur,</p> <p>Monsieur Lassaad Ben Ammar, administrateur</p> <p>Madame Emna Kallel, administrateur</p> <p>Monsieur Firas Saied, administrateur</p> <p>Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur,</p> <p>Monsieur Eric Wormser, administrateur,</p> <p>Monsieur Philippe Amestoy, administrateur,</p> <p>Monsieur Habib Bouaziz, administrateur,</p> <p>Madame Asmae Hajjami, administrateur,</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR	MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 avril 2022.</p> <p>2. Examen de la situation financière de la Banque au 31 mai 2022 en normes locales et en normes IAS.</p> <p>3. Examen d'une note portant sur le CNR en normes IAS au Q2-2022.</p> <p>4. Examen du dispositif de prévention et résolution des créances non performantes en lien avec la circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01.</p> <p>5. Examen d'une note portant sur la situation du portefeuille en recouvrement amiable et en contentieux à fin avril 2022.</p> <p>6. Point sur les travaux du comité de suivi portant sur les grands dossiers en contentieux.</p> <p>7. Point sur les travaux du comité de nomination et de rémunération.</p> <p>8. Point sur les travaux du comité des risques et du comité permanent d'audit interne.</p> <p>9. Questions diverses.</p> <p>9.1. Point sur la Situation des filiales de l'UIB arrêtée au 31 Mars 2022.</p> <p>9.2. Point sur les activités Trade, Flux & Change au Q1-2022.</p> <p>9.3. Point sur l'état de déploiement du dispositif monétique & Omnicanal au Q1-2022.</p> <p>9.4. Point sur l'analyse stratégique réalisée par Tunisie Valeurs sur le titre UIB.</p> <p>9.5. Point sur l'audit annuel de suivi de la conformité de l'UIB au standard MSI 20000.</p> <p>9.6. Point ayant trait à la sensibilisation du Conseil d'Administration sur le volet Anti-Bribery and Corruption (ABC).</p> <p>9.7. Point sur les travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement.</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil,</p> <p>Monsieur Philippe Amestoy, administrateur,</p> <p>Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur,</p> <p>Monsieur Lassaad Ben Ammar, administrateur</p> <p>Madame Emna Kallel, administrateur</p> <p>Monsieur Firas Saied, administrateur</p> <p>Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur,</p> <p>Monsieur Laurent Goutard, administrateur,</p> <p>Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur,</p> <p>Madame Asmae Hajjami, administrateur,</p> <p>Monsieur Habib Bouaziz, administrateur, représenté par Monsieur Kamel Néji</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AOÛT 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 juin 2022.</p> <p>2. Arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin 2022.</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil,</p> <p>Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur,</p> <p>Monsieur Philippe Amestoy, administrateur,</p> <p>Monsieur Lassaad Ben Ammar, administrateur,</p> <p>Monsieur Habib Bouaziz, administrateur,</p> <p>Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur,</p> <p>Monsieur Laurent Goutard, administrateur,</p> <p>Madame Emna Kallel, administrateur,</p> <p>Madame Asmae Hajjami, administrateur,</p> <p>Mohamed Salah Souilem, administrateur,</p> <p>Monsieur Firas Saied, administrateur,</p> <p>Monsieur Eric Wormser, administrateur,</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR	MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2022	<p>1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 août 2022. Suivi des recommandations des précédentes réunions du Conseil d'Administration</p> <p>2. Examen de la situation financière de la Banque au 30 juin 2022 et suivi des risques CNR en normes locales à fin juin 2022.</p> <p>3. Examen d'une note portant sur les performances des grandes Banques Tunisiennes au 30 juin 2022.</p> <p>4. Examen du Business Plan 2022-2025.</p> <p>5. Politique d'appétence pour le Risque : Circulaire 2021 – 05 du 19 août 2021</p> <p>6. Point sur la situation des filiales de l'UIB arrêtée au 30 juin 2022.</p> <p>7. Situation du portefeuille en recouvrement amiable et en contentieux à fin juillet 2022.</p> <p>8. Examen des nouveaux seuils et limites du risque de liquidité</p> <p>9. Examen des limites sur le souverain</p> <p>10. Etat d'avancement de la filiale UIB-Assurances</p> <p>11. Examen du (des) rapport(s) spécial(ux) des commissaires aux comptes sur les projets de conventions et opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et soumises à l'autorisation du conseil d'administration.</p> <p>12. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements au 30 juin 2021.</p> <p>13. Point sur les travaux du comité des risques et du comité d'audit.</p> <p>14. Point relatif aux travaux du Comité de Financement portant sur l'activité de financement.</p> <p>15. Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Note sur les écarts de normes local/IFRS au T3-2022 • Fixation de la rémunération du nouveau Responsable de l'Audit et de l'Inspection </p>	Monsieur Kamel Néji , Président du Conseil, Monsieur Philippe Amestoy , administrateur, Monsieur Mohamed Ali Ayed , administrateur, Monsieur Lassaad Ben Ammar , administrateur Madame Emna Kallel , administrateur Monsieur Firas Saied , administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem , administrateur, Monsieur Laurent Goutard , administrateur, Madame Asmae Hajjami , administrateur, Monsieur Eric Wormser , administrateur
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2022	Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le projet devant lier l'UIB à la compagnie d'Assurances	Monsieur Kamel Néji , Président du Conseil, Monsieur Mohamed Ali Ayed , administrateur, Monsieur Lassaad Ben Ammar , administrateur Madame Emna Kallel , administrateur Monsieur Firas Saied , administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem , administrateur, Monsieur Philippe Amestoy , administrateur, Monsieur Habib Bouaziz , administrateur, Madame Véronique De La Bachelerie Monsieur Laurent Goutard , administrateur, Monsieur Eric Wormser , administrateur

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ORDRES DU JOUR	MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2022	<p>Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur le projet devant lier l'UIB à la compagnie d'Assurances</p>	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil, Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur, Monsieur Lassaad Ben Ammar, administrateur Madame Emna Kallel, administrateur Monsieur Firas Saied, administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur, Monsieur Philippe Amestoy, administrateur, Monsieur Habib Bouaziz, administrateur, Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur, Monsieur Laurent Goutard, administrateur, Madame Asmae Hajjami, administrateur. Monsieur Eric Wormser, administrateur</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2022	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration du 15 septembre 2022, du 14 octobre 2022 et du 27 octobre 2022. 2. Suivi des décisions du Conseil d'Administration : Processus d'octroi de crédit en vigueur au sein de l'UIB. 3. Approbation des déclarations relatives au montant global des concours en faveur de la clientèle et approbation du rapport sur le respect des dispositions de la circulaire BCT n° 2018-06 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements au 30 septembre 2022. 4. Examen de la situation financière de l'UIB en normes locales à fin septembre 2022. 5. Examen d'une note portant sur le positionnement de l'UIB au Q3-2022 par rapport aux grandes Banques Tunisiennes. 6. Examen d'une note sur le CNR en normes locales au Q3-2022 7. Examen d'une note sur les écarts de normes IFRS vs Locales au Q3-2022 8. Point sur la situation des filiales de l'UIB arrêtée au 30 septembre 2022. 9. Situation du portefeuille en recouvrement amiable et en contentieux au 30 septembre 2022. 10. Examen du Business Plan 2022-2025. 11. Examen du Budget 2023. 12. Examen d'une note relative à l'évaluation de la viabilité économique et financière des débiteurs (Article 7- Circulaire aux banques et établissements financiers de la BCT n°2022-01 : Prévention et résolution des créances non performantes). 13. Examen d'une note portant sur l'opportunité de créer une Direction des Paiements regroupant les métiers de Global Transaction Banking et de la Monétique. 14. Point sur les travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques. 15. Point sur les travaux du Comité de financement. 16. Point sur la compagnie d'assurance-vie 17. Questions diverses. 17.1. Proposition d'une fiche de poste pour la fonction de Censeur 17.2. Calendrier 2023 des réunions de la gouvernance (Conseil d'Administration, Comité des risques, Comité d'audit, Assemblée Générale) 	<p>Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil, Monsieur Philippe Amestoy, administrateur, Madame Véronique De La Bachelerie, administrateur, Monsieur Lassaad Ben Ammar, administrateur Madame Emna Kallel, administrateur Monsieur Firas Saied, administrateur Monsieur Mohamed Salah Souilem, administrateur, Monsieur Eric Wormser, administrateur Monsieur Mohamed Ali Ayed, administrateur, Monsieur Habib Bouaziz, administrateur, Monsieur Laurent Goutard, administrateur, Madame Asmae Hajjami, administrateur.</p>

I.4. CONCLUSION :

Les enjeux économiques, technologiques et sociaux auxquels est confrontée l'UIB font peser sur son conseil d'administration une exigence accrue d'efficacité. L'évaluation périodique (annuelle) de son fonctionnement est une pratique qui permet de renforcer et d'améliorer la capacité du conseil à exercer pleinement ses fonctions.

La synthèse des travaux précités permet de constater que les progrès réalisés en matière de gouvernance sont bien réels, que le Conseil d'Administration exerce pleinement ses fonctions et que l'organisation de ses travaux et sa méthode de travail sont jugés satisfaisantes par les administrateurs. Notamment (1) la préparation des conseils d'administration (2) la qualité de la documentation (qui gagne à être plus concise et regroupant une synthèse des points saillants) (3) l'expertise des administrateurs (4) les procès-verbaux des conseils d'administration qui sont exhaustifs et de bonne qualité.

Aussi, les administrateurs, tout en se disant satisfaits du cadre de gouvernance de l'UIB qui a été renforcé au cours des dernières années, d'une part, et de la performance du Conseil d'Administration, d'autre part, suggèrent des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Des progrès restent encore à faire afin d'atteindre les meilleures pratiques notamment en matière de Gouvernance. Ainsi, les administrateurs ont exprimé le souhait de renforcer les actions dans les domaines ci-après :

- la transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions en vue d'être mieux analysés conformément au code de gouvernance de l'UIB et ce essentiellement pour les points requérant des décisions importantes à prendre.
- des ordres du jour moins denses avec une classification des points à aborder : points requérant des décisions à prendre et points informatifs avec la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants des points à aborder.
- la participation en présentiel des administrateurs et la priorisation des débats de fond (y compris les thématiques réglementaires et la tendance du régulateur à donner au Conseil d'Administration des missions de plus en plus larges) et l'évitement de présentations formelles
- une meilleure gestion du temps (au regard de l'ordre du jour souvent chargé) à dédier aux questions en rapport avec (a) l'exécution de la stratégie 2023 – 2025 (b) le suivi des grands clients et des risques (c) les thématiques liées au système d'information et à la sécurité (d) l'optimisation, l'automatisation et la digitalisation (e) les sujets de conformité et de contrôle permanent, ...

- l'organisation de séances de formation à l'adresse des administrateurs qui aimeraient se former sur des points spécifiques en lien avec les risques et les normes IFRS
- une meilleure implication dans le suivi de la politique RH (rémunération, promotion, gestion de carrières, formation, égalité professionnelle et salariale, ...).

Les administrateurs considèrent que les échanges entre les participants au conseil d'administration se déroulent de manière conforme aux valeurs de respect, de bienveillance et d'harmonie. Le Président du Conseil d'Administration fait en sorte que le Conseil d'Administration garde sa cohésion et continue à être guidé dans son action par les principes d'égalité des droits et de réciprocité des devoirs. Pour que la Banque soit ouverte, dynamique et résiliente, le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les administrateurs aient accès aux informations / documents nécessaires pour prendre leurs décisions. Il anime les débats de façon à ce que chaque administrateur puisse s'exprimer librement et que tous les sujets soient traités de manière rigoureuse.

Enfin, les administrateurs considèrent que les Comités rattachés au Conseil d'Administration (Comité d'Audit, Comité des risques et Comité de nomination et de rémunération) remplissent parfaitement leurs missions et permettent d'appuyer le Conseil à exercer pleinement ses fonctions et ses obligations en termes de gestion des risques et contrôle interne, et ce à la faveur de la qualité des informations transmises au regard des divers risques (solvabilité, liquidité, non-conformité, juridique, informatique...).

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 19 avril 2023.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT

En 2022, le Conseil d'Administration a été appuyé par 3 Comités :

- Le comité d'Audit
- Le comité des risques
- Le Comité de nomination et de rémunération

Chaque comité comporte au moins 3 membres, aucun administrateur n'est membre de plus de deux comités. Chaque comité comporte au moins une femme.

Les présidents du comité d'Audit et du comité des risques sont des administrateurs indépendants. Les missions des comités sont précisées dans des chartes spécifiques à chaque comité. Ces chartes ont fait l'objet de mise à jour conformément à la circulaire n°2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie portant sur le Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.

COMITÉ D'AUDIT

Le dispositif du Contrôle Interne au sein de l'UIB est régi par le cadre réglementaire commun aux établissements de crédit de droit tunisien, défini par la Circulaire 2021-05 de la Banque Centrale de Tunisie relative au contrôle interne des établissements de crédit. Conformément à ces dispositions, l'UIB a établi un dispositif de contrôle interne qui fait l'objet d'un suivi par le comité d'audit. Ledit dispositif couvre trois fonctions indépendantes : **La fonction de contrôle permanent** assure, au moyen de dispositifs adéquats mis en œuvre, la fiabilité et la sécurité des opérations réalisées et le respect des procédures au niveau des réseaux d'agences, des services centraux et des entités à caractère financier.

La fonction de conformité assure le suivi du risque de non-conformité qui est définie comme étant le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions législatives et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de déontologie. **La fonction d'audit interne** assure le contrôle périodique

Le Comité d'Audit est composé à fin 2022 de 5 administrateurs : Madame Emna Kallel, Administratrice indépendante et Présidente du Comité et Madame Asma Hajjami, Messieurs Kamel Néji, Philippe Amestoy et Firas Saied.

Le comité s'est réuni cinq fois en 2022 et ce conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers (Tout comité se réunit sur convocation de son président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile). Le taux de présence de ses membres a été de 100%. Les supports de réunions sont de bonne qualité. Le comité rend compte régulièrement au Conseil

d'Administration de l'exercice de ses missions et de ses travaux.

Le comité a assuré le suivi du contrôle des comptes par les CACs, examiné les projets de comptes individuels et consolidés annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes (et ce, conformément à l'article 49 de la Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers). Il a, en outre, validé la communication financière correspondante.

Lors de chaque arrêté des comptes, le comité a entendu les CACs et engagé des échanges sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ainsi que sur les faits marquants. Le comité a entendu, également, les responsables des fonctions de conformité, de contrôle périodique et de contrôle permanent et approuvé le plan d'audit pour l'année 2022.

Sans entrer dans le détail de l'ensemble des points ci-dessous, une vue d'ensemble des principaux sujets présentés et examinés par le Comité d'Audit, au cours de l'exercice 2022, a permis au Conseil d'Administration d'apprécier les progrès sur le fond des sujets traités : Conformité, Contrôle permanent et Contrôle périodique.

Conformément à l'article 69 de la circulaire BCT 2021-05, les travaux du comité permanent d'audit interne ont fait l'objet de la synthèse ci-après :

1. LA CONFORMITÉ :

La conformité est assurée par la Direction de la conformité qui compte 17 ETP soit 1,4% des effectifs de la banque.

Le comité a consacré plusieurs points relatifs à :

(1) La sécurité financière en lien avec la maîtrise (a) des risques de blanchiment d'argent (b) des risques liés au financement du terrorisme (c) des risques liés au non-respect des sanctions internationales. Le Comité d'Audit a passé en revue, également, les risques liés à la connaissance client KYC portant sur la conformité des Entrées En Relation (EER) et l'état d'avancement de la revue périodique déployé sur un stock de dossiers identifiés en fonction du risque AML.

(2) La conformité réglementaire en lien avec (a) le dispositif de lutte contre la corruption, (b) l'intégrité des marchés et la manipulation des taux, (c) la transparence fiscale et notamment le suivi des déclarations réglementaires liées à la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), (d) la protection des données personnelles et (e) le suivi des dysfonctionnements de conformité.

Plus précisément, les travaux du comité ont porté sur :

- Le renforcement du système de contrôle de la conformité au sein de l'UIB (Cf. Rapport de l'organe de Conformité au titre de l'année 2022) ;
- La revue du Corpus procédural en lien avec la sécurité financière et la conformité règlementaire ;
- L'enrichissement du cadre normatif relatif à la connaissance client KYC par le déploiement de la circulaire relative au filtrage des informations négatives dans le processus KYC ;
- L'enrichissement du cadre normatif ayant trait à l'intégrité des marchés avec la diffusion de la circulaire relative à la politique applicable en matière de transactions personnelles des personnes exposées sur les clients des services d'investissement ;
- La revue du cadre normatif ayant trait à la lutte contre la corruption par la mise à jour de 5 circulaires : la circulaire relative au dispositif du droit d'alerte, la circulaire relative aux cadeaux, repas d'affaires et évènement externe, la circulaire relative aux conflits d'intérêt, la circulaire relative à la gestion et aux relations avec les tiers non clients KYC et la circulaire relative à la gestion du risque de corruption et de trafic d'influences des fournisseurs de services financiers ;
- La revue du cadre normatif de la conformité règlementaire par la mise à jour de la circulaire relative aux dysfonctionnements de conformité ;
- L'état de déploiement des applications et outils dédiés à la sécurité financière (Forces 1, Forces 2, SironAML, outils de filtrage automatique des transferts émis et reçus en lien avec des pays en risque LCB/FT élevé (UIB Swift et Assistant TRF), les outils du KYC (OLCOM, Workflow remédiation, Well'COM) ;
- Le suivi des principaux indicateurs et l'état de traitement des alertes : Alertes Forces 1, Alertes Forces 2, Alertes SironAML, Alertes dossiers Trade Finance, Alertes Dossiers LCB FT, Alertes Filtrage des swift en lien avec des pays à risque AML élevé ;
- L'état des validations des entrées en relation et des revues des dossiers KYC ;
- L'évolution des demandes d'informations du régulateur ;
- Le suivi des déclarations de soupçons ;
- Le suivi de la distribution des formations e-learning en lien avec (1) KYC, (2) le code de conduite (3) les sanctions Internationales (4) la lutte contre le blanchiment (5) la lutte contre la corruption, (6) les abus de marché, (7) le dispositif Fatca et (8) la contribution aux indices de références financiers ;
- Les conclusions de l'exercice de l'évaluation des risques liés à la conformité ComPass (Compliance Assessment) ;
- Le suivi de la conformité des dossiers KYC des correspondants bancaires sous l'angle de la sécurité financière ;
- Le suivi de la mise en place du dispositif de déclarations à l'IRS (Internal Revenue Service) des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA ;
- Le déploiement de projet de protection des données personnelles et le suivi des autorisations de l'Instance Nationale de Protection des données à caractère Personnel INPDP ;
- Le suivi des incidents liés au dysfonctionnement de conformité.

2. LE CONTRÔLE PERMANENT :

Le contrôle permanent est assuré par trois entités totalement indépendantes l'une de l'autre et compte 19 ETP soit 1,3% des effectifs de la banque décomposé comme suit :

- la Direction du Contrôle permanent de niveau 1 rattachée au Secrétariat Général qui compte 11 ETP soit 0,75% des effectifs de la banque et
- la Direction du Contrôle Permanent de niveau 2 rattachée au Pôle Risques pour les périmètres conformité et risques (6 ETP) ainsi que le contrôle niveau 2 Finance rattaché au Pôle Finance (2 ETP) soit un total de 8 ETP représentant 0,55% des effectifs de la banque

Au cours de l'année 2022, le Comité d'Audit a continué à suivre le fonctionnement et l'activité du contrôle permanent. Ses travaux ont été concentrés sur des aspects qui méritaient d'être traités de manière continue et structurée.

- Suivi régulier du niveau de réalisation et de la qualité des contrôles de supervision managériale pour les entités du siège & du réseau et identification des principales anomalies ainsi que la mise en place des actions de régularisation adaptées et l'optimisation des contrôles Agences.
- Suivi de l'auto-évaluation trimestrielle du dispositif du Contrôle Permanent à l'appui d'une grille de notation qualitative, reprenant les 16 sujets clés du contrôle permanent, et qui permet d'avoir un aperçu complet de la mise en œuvre, du déploiement des projets et de l'efficacité du contrôle permanent dans une vue suffisamment granulaire.
- Suivi de l'état de déploiement du programme PCT (Permanent Control Transformation) devant permettre de consolider le dispositif du contrôle permanent et d'harmoniser les contrôles de 1^{er}

- niveau à travers (a) le déploiement d'une nouvelle approche de reconstruction basée sur un référentiel d'activité, de processus, de risque et de contrôle « Approche A.P.R.C » (b) le déploiement de versions plus évoluées de la Bibliothèque des Contrôles Normatifs (BCN) et la mise en place de nouveaux contrôles « HPC » Lafayette et hors Lafayette (c) le déploiement d'une nouvelle approche adoptée dans la conduite de l'exercice RCSA 2022 qui positionne les managers comme étant les principaux acteurs dans l'identification, l'évaluation de la maîtrise des risques et les contrôles sur le nouvel outil MYRCSA.
- Suivi de la revue périodique effectuée par la Direction du Contrôle Permanent de la documentation normative / circulaires intégrant un volet de contrôle interne ainsi que la formalisation et la mise à jour de l'ensemble du dispositif de contrôle interne au sein de la Banque.
 - Suivi du dispositif de revue et analyse des risques opérationnels encourus à travers la collecte et l'analyse des incidents enregistrés.
 - Suivi du dispositif de surveillance des zones clé de risque via le contrôle des KRI en dépassement des seuils fixés.
 - Suivi du dispositif de revue des plans d'actions en lien avec les risques résiduels identifiés, qu'ils soient en cours (issus des exercices RCSA antécédents) ou relatifs à la réalisation de l'exercice RCSA 2022 [via le nouvel outil MyRCSA] selon la nouvelle approche par processus APRC.
 - Renforcement du dispositif de la lutte contre la fraude sur les moyens de paiement par l'élaboration d'une cartographie des risques et le maintien d'un taux de clôture d'alertes de suspicions de fraude satisfaisant.
 - Suivi périodique des prestations de services externalisées (PSE) selon leur criticité sur l'outil RAMOS (Risk Assessment and Monitoring of Outsourced Services) assuré par un correspondant PSE au sein de la DCP
 - Suivi des programmes de test du plan de continuité d'activité et gestion de crise (dont COVID-19), mise à jour des BIA (Business Impact Analysis) et coordination des cellules de crise.
 - Challenge continu par la Direction du Contrôle Permanent Niveau 2 de la conception des contrôles de supervision managériale et de leur exécution.

3. LE CONTRÔLE PÉRIODIQUE :

Le contrôle périodique est assuré par la Direction de l'Audit et l'Inspection (DAI) qui compte 11 ETP soit 0,8% des effectifs de la banque.

Le plan d'audit 2022 validé par les membres du Comité d'Audit comprenait 11 missions d'audit.

Le Comité d'Audit a examiné, de manière régulière, les travaux d'audit et d'inspection. Il a constaté la réalisation de 100% des missions prévues au plan d'Audit et la diffusion de l'ensemble des rapports associés courant l'exercice 2022. Par ailleurs, le Comité d'Audit a eu – à travers la présentation des missions réalisées par le contrôle périodique par typologie de risques – une visibilité sur l'évolution de l'exposition de l'UIB à chaque type de risque et les progrès réalisés en matière de maîtrise des risques.

A noter que certains aménagements ont été proposés et validés par le Comité d'Audit. Il s'agit du report de la mission d'Audit relative à la Gestion de la sécurité SI en raison de l'indisponibilité des ressources nécessaires à sa réalisation.

Par conséquent, le plan d'Audit initial s'est articulé en :

- 1 mission d'Audit du Réseau (flash Audit) ;
- 9 missions d'audit de processus ou entités.

Sur la mission d'Audit du réseau (flash audit), la DAI a effectué 55 missions d'inspection agences (vs 54 en 2021).

Le Comité d'Audit a passé en revue les missions sur les activités / processus ainsi que les résultats de revues d'inspection agence.

L'appréciation des risques identifiés par l'Audit & l'Inspection [lors des missions activités / processus qui ont fait l'objet des cotations les plus dégradées] a été portée à la connaissance des membres du Comité d'Audit :

Mission revue du Dispositif de protection des données personnelles : Si les exigences réglementaires en matière d'informations et de consentement sont progressivement respectées, l'absence d'un dispositif dédié à la gestion des droits (droit d'accès aux données, droit de revenir à tout moment sur l'acceptation du traitement, droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel) ne confère pas aux personnes concernées la possibilité de les exercer. Par ailleurs, en l'absence d'une cartographie de traitement, la Banque ne peut pas s'aligner aux exigences réglementaires en matière de dépôt d'autorisation auprès des autorités compétentes. Une cotation « Avec Réserves » a été portée sur cette revue.

Mission de revue processus d'analyse et d'octroi de crédit : une cotation « Avec Réserves » a été portée à la maîtrise des risques liés à l'analyse et à l'octroi de crédits aux clients en raison (i) de l'inefficacité opérationnelle des traitements des dossiers « Corporate » qui ne permet pas de respecter les délais édictés par la BCT et (ii) des insuffisances liées au suivi des crédits aux particuliers – absence de backtesting des scores, pilotage des délais...

Mission portant sur le traitement des opérations

internationales : Le processus de traitement des flux internationaux émis et reçus est marqué par une volumétrie importante d'opérations manuelles qui entraînent des erreurs de saisie et une défaillance des contrôles de conformité. De plus, les exigences Groupe en matière de renseignement des fiches de contrôle des virements en USD ne sont pas respectées. Une cotation « Avec Réserves » a été portée sur cette revue.

Mission portant sur le Processus de gestion des procurations : Le stock des procurations n'est pas intégré au module AMPLITUDE entravant ainsi l'application des exigences réglementaires en matière de sécurité financière pour les mandataires. Par ailleurs, La gestion des procurations n'est pas suffisamment encadrée par un dispositif de gouvernance et

d'animation ne permettant pas la correcte identification des principales problématiques et la prise de décisions pertinentes atténuant les risques. Une cotation « Avec Réserves » a été portée sur cette revue.

Missions de Revue de International SICAR : Outre la base des clients tenue par la SICAR pour le filtrage au quotidien contre les listes des sanctions et embargos qui demeure non exhaustive, les diligences KYC effectuées à l'entrée en relation sont incomplètes et non conformes à la réglementation en vigueur. En sus, les déblocages massifs des fonds, suite aux prises de participation, au cours de la dernière semaine de l'année, limite le réinvestissement et expose la filiale à un risque d'erreur d'exécution et par conséquent à un risque fiscal. Une cotation « Avec Réserves » a été portée sur cette revue.

Par conséquent, le Comité d'Audit a invité la Direction de la Banque à mettre en œuvre un plan d'actions à même d'apporter les correctifs requis.

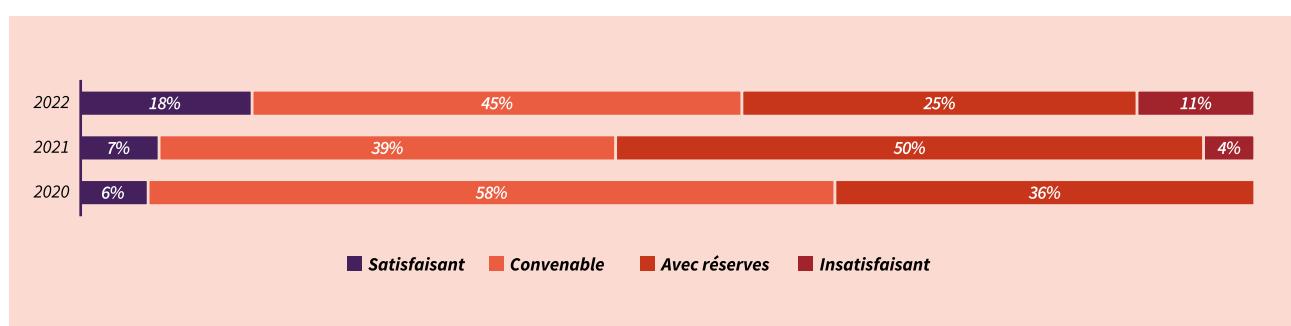
Les cotations de l'ensemble des missions activités / processus / filiale réalisées en 2022 se présentent comme suit :

RÉFÉRENCE DE LA MISSION	INTITULÉ DE LA MISSION	COTATION
22-IRB/AFN/TUN-001	Processus d'analyse et d'octroi de crédit	Avec Réserves
22-IRB/AFN/TUN-002	Traitement des opérations internationales	Avec Réserves
22-IRB/AFN/TUN-003	Système de notation Corporate	Convenable
22-IRB/AFN/TUN-004	Revue de International SICAR	Avec Réserves
22-IRB/AFN/TUN-005	Dispositif de protection des données personnelles	Avec Réserves
22-IRB/AFN/TUN-006	Processus de gestion des procurations et des mandats	Avec Réserves
22-IRB/AFN/TUN-007	Revue du dispositif FATCA	Convenable
22-IRB/AFN/TUN-008	Gestion de compte des correspondants et rapprochements bancaires	Convenable
22-IRB/AFN/TUN-009	Processus filière espèces	Convenable

Par ailleurs, le Comité d'Audit a passé en revue les conclusions des 55 missions d'inspection agences en 2022.

	2020	2021	2022
Nb d'agences inspectées	33	54	55

Evolution des cotations Agences 2020 – 2022



Les principaux dysfonctionnements relevés concernent :

- L'absence de détection et de déclaration des anomalies dans l'outil GPS qui explique les incohérences entre les constats des missions d'inspection et les résultats des travaux de la SM ;
- Le contrôle des journées comptables notamment, la conformité du traitement des opérations de caisses (numérisation et vérification des signatures apposées sur les bordereaux de retrait) et l'édition et la vérification des états de synthèse à savoir les états de contrôle des opérations sensibles ;
- Les dépassements chroniques de la limite d'encaisse optimale par agence.
- Non-respect des normes/process de sécurité : répartition des clés, alarmes, système anti-intrusion ...

Conclusion

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité d'Audit, s'est dit satisfait de l'efficacité de ses travaux. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité ont été jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants – qui respectent les critères d'indépendance décrits dans la réglementation en vigueur et le code de gouvernance de l'UIB – et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation annuelle de la Présidente du Comité portant notamment sur la composition du Comité d'Audit, le niveau de participation des membres aux travaux, l'organisation des réunions et l'accès à l'information qui sont jugés globalement satisfaisants, les délais de mise à disposition des documents qui sont à améliorer, ainsi que les pistes de progrès possibles en matière de suivi des préconisations des CACs.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du contenu des travaux, de la qualité de suivi du Comité, de la pertinence des débats et des progrès en matière de fonctionnement du Comité d'Audit, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité. Il s'agit notamment des axes ci-après :

- Une meilleure gestion du temps à consacrer à la revue des états financiers, aux lettres de contrôle interne (état de déploiement des recommandations CACs) et à la filière IT / Sécurité informatique
- La revue à intervalles réguliers du dispositif de contrôle interne (pôles, directions et principales filiales)

- Une évaluation à intervalles réguliers de l'impact découlant de la clôture et de la mise en place des préconisations phares émises par la conformité, le Contrôle Périodique et le Contrôle Permanent.
- L'organisation de sessions de formation ou d'information sur des sujets d'actualité qui intéressent les membres du Comité
- Le déploiement d'entretiens par le Comité d'Audit avec les auditeurs internes et externes hors de la présence de la Direction Générale.

Aussi, le Conseil d'Administration, après avoir pris note des diverses recommandations et points de vigilance émis par le Comité d'Audit au cours de l'exercice 2022, a recommandé qu'ils fassent l'objet d'un suivi régulier de manière à consolider notamment le dispositif de conformité, de contrôle permanent et de contrôle périodique. Enfin, le conseil d'administration juge que le dispositif du contrôle interne et les moyens mis en œuvre sont globalement adéquats (article 69 de la circulaire BCT 2021-05)

Conformité :

- Veiller à ce que les responsables de pôles et de direction ainsi que les directeurs des secteurs œuvrent à faire assurer la participation de tous les collaborateurs aux formations obligatoires présentiels (y compris la Conformité) et en assurer le suivi avec le DRH ;
- Evaluer le contenu des formations dispensées, établir un budget de la formation globale alloué à la conformité ;
- Elaborer une étude au niveau du projet BPM portant automatisation de la revue périodique - Contrôle Qualité KYC - avec reprise des stocks des dossiers disponibles sur le workflow EER et le workflow Remédiation.
- S'assurer de la validité de la décision de l'éventuelle clôture desdits comptes – sur un plan juridique – et que les décisions de clôture - pour des raisons liées principalement à la conformité - ne suscitent pas de caractère abusif particulier ;
- Assurer le suivi de la remédiation des clients éligibles à la loi Fatca et procéder dans le respect de la réglementation à la rupture de la relation avec les clients Fatca non conformes ;
- Assurer le suivi de l'amélioration des fonctionnalités de l'outil ACM Siron et œuvrer à la clôture des alertes Siron en dépassement de seuil de clôture ;
- Couvrir dans les travaux du comité d'autres domaines ayant trait essentiellement à la protection des données personnelles, le respect de la réglementation bancaire, la réglementation de change, ...

- Veiller au suivi régulier de l'avancement de la mise en place du dispositif de protection des données personnelles ;
- Assurer le suivi des plans d'actions issues de l'exercice de risk assessment (Compass).)

Contrôle Permanent

- Analyse des anomalies récurrentes portant sur les encaisses optimales et les encaisses Agences de manière approfondie.
- Poursuite de la fiabilisation de la segmentation du portefeuille dans le cadre du nouveau modèle relationnel et mise en place d'un monitoring pour éviter les anomalies de segmentation de la clientèle au niveau des agences.
- Régularisation des alertes de suspicions de fraude non clôturées.
- Etude dans le cadre du projet APRC de la marge d'automatisation sur les besoins de contrôle afin d'alléger le nombre de contrôles de supervision formalisée au niveau de la Banque
- Evitement de la redondance sur les plans de contrôles de revue qualité avec le Contrôle Permanent de niveau 2
- Fixation d'un horizon pour que le RCSA soit effectué directement par les métiers ou avec un minimum d'assistance de la DCPN1 pour permettre à la DCPN1 d'avoir plus de temps pour « challenger » les métiers sur leur auto-évaluation ainsi que sur les plans d'actions proposés.
- Renforcement des capacités humaines de l'équipe du contrôle de niveau 2.

Enfin et suite à la parution de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité d'Audit a pris connaissance de sa teneur et a été invité à œuvrer à la bonne réalisation des objectifs ci-après qui lui sont assignés en vertu de l'article 38 :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques,
- Définir les politiques d'audit et d'information financière,
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement,
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie,

- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externes et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle,
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et le cas échéant les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle,
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement, et
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité d'Audit seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 19 avril 2023.

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES

Le Comité des Risques est composé à fin 2022 de 4 administrateurs disposant de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques : Monsieur Mohamed Salah Souilem, Administrateur indépendant et Président du Comité, Madame Véronique De La Bachelerie et Messieurs Eric Wormser et Mohamed Ali Ayed.

Le Comité des Risques s'est réuni quatre fois en 2022, et ce conformément à l'article 37 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui prévoit que tout comité se réunit sur convocation de son président au moins chaque trimestre et chaque fois qu'il le juge utile. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

A chaque réunion, le Comité des Risques, a entendu le directeur des Risques sur l'évolution du contexte de risque et les faits marquants. Il a, également, entendu le directeur financier sur le volet ayant trait aux risques structurels (liquidité, taux et change) ainsi que le respect des ratios prudentiels édictés par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie 91-24 modifiée par la circulaire 2018-06 en lien avec l'ALM. Le Comité a examiné les divers documents qui lui ont été soumis et fait un point régulier au Conseil d'Administration sur les aspects les plus significatifs en lien avec la mission dévolue au Comité des Risques :

- Point sur le contexte : messages clés, environnement économique, positionnement concurrentiel et chantiers réglementaires
- Roadmap Risque
- Examen du Risk Appetite Statement et suivi trimestriel de ses métriques
- Analyse de la structure globale du portefeuille (en normes locales) et en normes IFRS9
- Le panorama des risques en liaison avec les portefeuilles Corporate & Retail (encours sains, encours en défaut, taux d'entrée défaut, taux de créances en défaut, CNR IFRS9 & local, taux de couverture, taux d'engagements valides, taux de notes valides, taux d'irréguliers, indicateurs de risque du portefeuille Retail...)
- Le suivi de DEALFLOW CORPORATE
- Impact de la Circulaire BCT 2022-01 relative à la prévention et à la résolution des créances non performantes. Examen de la feuille de route, de l'étude de viabilité économique et financière des emprunteurs, du Rapport interne et du Plan d'action;
- Validation de l'organisation de la Direction de Supervision des Risques
- Les indicateurs de recouvrement amiabil & contentieux
- L'avancement des principaux dossiers en recouvrement amiabil et en contentieux et le plan de réduction du NPL à fin 2021
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès de la Banque dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24
- La revue annuelle des politiques de crédit PPI, PPO et PRO
- Le suivi de l'avancement du projet Système de Notation Interne conformément au plan d'action arrêté suite à la mission de la BCT
- L'avancement des projets « sûretés » - en partant d'un diagnostic du processus en vigueur - destinés à optimiser et à sécuriser les intérêts de la banque et répondre en même temps aux exigences réglementaires en termes d'évaluation et de réévaluation des garanties
- La revue des hypothèses de construction et la réestimation du CNR 2021
- Les limites et la cartographie de risques (position de change, taux, position de liquidité, lignes CVAR...) ainsi que la position de change structurelle et la position de change marché
- Les ratios réglementaires (ratios locaux et Bâlois) : ratios de solvabilité, ratios de concentration, ratios de liquidité, ratios crédits/dépôts...
- La répartition par maturité et par agent économique

des placements en compte à terme et bons de caisse

- Le suivi des dépôts mobilisés à des taux d'intérêts supérieurs au TMM
- La validation des limites de la position de liquidité, de change, de sensibilité, ...
- La revue et la mise à jour des limites en lien avec (1) le Risque débiteur / Banques Tunisiennes (2) les limites souverains Tunisie (3) les limites Pays et Cross border (4) les seuils et limites du risque de taux
- La nouvelle méthodologie de calcul des seuils et des limites des risques structurels
- La situation de liquidité
- Le PNB analytique par segment vs CNR par segment
- Les positions de change & lignes CVAR
- La trésorerie devises (Euro & USD)

En 2022, le Comité des Risques a examiné les zones de risques spécifiques liées aux activités de la Banque, passé en revue les dispositifs de maîtrise de risques et s'est assuré de la bonne mise en œuvre des dispositifs de maîtrise de risques et de contrôle.

En complément et conformément à l'article 40 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité des risques a été chargé d'assister l'organe d'administration notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels,
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques,
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la politique d'appétence pour le risque,
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel,
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil de risque de l'établissement,
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques de l'organe d'administration,
- L'adoption des actions correctives pour une meilleure efficacité du dispositif de gestion des risques,
- L'approbation des plans de continuité d'activité, et
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Les supports de réunions sont considérés de bonne qualité et de nature à préparer les débats du Conseil d'administration sur les stratégies, les politiques, les procédures et les systèmes permettant de gérer et

de suivre les différentes catégories de risques. Les travaux du Comité ont permis, également, au Conseil d'Administration d'être conforté sur la politique de provisionnement globale et sa conformité avec la réglementation bancaire sur les divers risques. Les travaux du Comité ont mis en lumière la bonne maîtrise des risques et le bon suivi des engagements bilanciels et hors bilan.

Aussi, le Président et les membres du Comité des risques a émis, au cours de ses différentes réunions, diverses recommandations ayant trait aux aspects ci-après :

- Maitrise des engagements irréguliers et du CNR ainsi que le respect (a) des ratios de solvabilité, de liquidité, de division et de concentration de risques, de position de change,... (b) les conditions de rémunération des dépôts édictées par la Banque Centrale de Tunisie
- Amélioration du rendement du recouvrement amiable et contentieux
- Anticipation, diversification, suivi et quantification des divers risques
- Formalisation des process ayant trait à l'organisation de la filière risques et au respect des procédures de décision de prêt ou d'engagement ainsi que des procédures de délégation aux organes habilités à engager l'UIB qui doivent être clairement définies et formalisées.
- Revue de l'organisation du Pôle Risques et plus spécifiquement la Direction de l'Analyse & Octroi afin d'évaluer si les procédures et pratiques en vigueur sont normées et conformes à la réglementation locale (manuel d'octroi, respect des délais d'octroi...).
- Formalisation des process ayant trait à la protection des données à caractère personnel et ce compte tenu (a) de la sensibilité locale à ladite problématique de protection des données (INPDP, BCT, Ministère des Finances), (b) du traitement par la Banque d'un volume important de données à caractère personnel, y compris les données à caractère personnel sensibles.
- Formalisation des politiques de crédit sur le marché PME et Grandes Entreprises en vue d'être validées par le Conseil d'Administration.
- Mise à jour des politiques de crédit sur le marché des particuliers PPO & PPI ainsi que des politiques de crédit CLIPRO (CCT, CMT, CLT & crédits résilience & relance) en vue d'être validées par le Conseil d'Administration.
- Elaboration d'une note portant sur (a) le processus actuel de gestion des sûretés au sein de la banque, (b) l'identification des insuffisances actuelles et (c) la proposition d'ajustements organisationnels permettant d'optimiser le processus, le sécuriser et répondre aux exigences réglementaires en termes

d'évaluation et de revalorisation des garanties.

- Déploiement d'actions de sensibilisation et de communication à l'adresse de la force commerciale pour une meilleure compréhension des nouvelles définitions du défaut et une gestion des dépassements plus disciplinée tout en préservant le développement commercial de la banque avec sa clientèle et la consolidation de son fonds de commerce.
- Elaboration d'une étude détaillée en lien avec la régression des activités Corporate et le niveau des taux des rejets des dossiers de financement
- Suivi rapproché du portefeuille Corporate à l'issue de la fin du report des échéances
- Suivi des 20 premières expositions Corporate pour une meilleure visibilité sur leur comportement ainsi que le sort des sorties du report.
- Elaboration d'une étude d'impact découlant des nouvelles dispositions portant sur le forçage commercial des opérations pour la clientèle Retail et Non Retail, (Business, CNR, ...).
- Justification de la réduction de l'appétit du Groupe au risque sur le souverain et les banques
- Elaboration d'une note détaillée portant sur les écarts entre les normes locales et les normes IFRS et les impacts en termes d'engagements, de provisions, d'intérêts IFRS et de fonds propres.
- Revue de l'organisation actuelle de l'entité « Recouvrement amiable & contentieux »

En outre, le Comité des risques a relevé, au cours de ses différentes réunions, des points de vigilance en lien avec :

- Les limites banques en risque débiteur (de 3j à 1 mois) sachant que l'UIB a supprimé certaines lignes au cours de l'année 2021 : Les limites banques en risque débiteur ont été révisées à la hausse au cours de l'année 2022 enregistrant actuellement un total de 67 MUSD, soit l'équivalent de 206 MD.
- Le statut de l'UIB en tant que teneur de marché qui a supprimé certaines lignes - risque de livraison - en mettant la Banque en éventuel risque d'irrespect de la circulaire BCT 2021-03 relative au statut des teneurs de marchés qui stipule dans son article 17 que « Le total des limites quotidiennes par contrepartie accordées aux autres intermédiaires agréés pour les transactions de change au comptant doit être au moins égal à 200 millions de dinars » : Les limites banques en risque de livraison ont été révisées à la hausse au cours de l'année 2022 enregistrant actuellement un total de 67 MUSD, soit l'équivalent de 206 MD. Ce niveau de limites permet de respecter la circulaire relative au statut de teneurs de marchés.

- La situation de trésorerie en devises qui devient critique suite à la révision à la baisse de la ligne de funding de 70 MEUR à 20 MEUR depuis septembre 2021 : La situation de trésorerie en devises est plutôt excédentaire (équilibrée en EUR et excédentaire de 20 MUSD à fin février 2023) essentiellement suite au remboursement des prêts syndiqués au cours de l'année 2022 (tombées en Mars et Mai totalisant de 33 MEUR) ; l'utilisation de la limite de funding a été très faible et ponctuelle depuis. La situation s'améliorerait courant l'exercice 2023 suite au remboursement des dernières tranches des prêts syndiqués ((tombées en Mars et Juin totalisant de 33 MEUR) et conformément aux hypothèses budgétaires.
- La mise en défaut (en normes IFRS) par la Banque des deux relations publiques sans informer, au préalable et conformément à la réglementation en vigueur, le garant, l'Etat Tunisien.
- La perte par l'UIB en 2018 de son statut de SVT (spécialiste en valeurs de Trésor) suite au non-respect de la part de marché minimale (5%) par an au niveau des adjudications BTA/BTC sur le marché primaire : La part de marché par an de l'UIB au niveau des adjudications BTA/BTC ne respecte toujours pas le niveau minimal de 5%.
- Le non-respect des dispositions de l'article 3 de la charte du Comité des Risques qui prévoit la transmission de ses supports 10 jours calendaires avant la date de la réunion dudit Comité.

Conclusion :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité des Risques, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit Comité. L'ancienneté, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque. La place des Administrateurs Indépendants – qui respectent les critères d'indépendance décrits dans la réglementation en vigueur et le code de gouvernance de l'UIB – et l'indépendance de la fonction de Président dudit Comité en assurent efficacité, transparence et un contrôle des décisions de l'organe de direction garantissant une gestion saine et prudente de l'activité. Les membres du Comité des risques apprécient la mise à disposition de synthèses mettant en exergue les aspects saillants des points à aborder.

Aussi, les administrateurs, ont pris connaissance de l'appréciation – annuelle – favorable du Président du Comité portant notamment sur la composition du comité, l'organisation des réunions, le contenu des travaux, le suivi des préconisations du Comité et l'accès à l'information. Le Président a également relevé la pertinence des débats ainsi que les progrès réalisés et attendus en matière de supervision des différents risques auxquels la banque est confrontée.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité des Risques, suggère des actions concrètes – ajoutées aux recommandations et points de vigilance précédemment cités - tendant à renforcer son efficacité ; il s'agit notamment des axes ci-après :

- la transmission des supports de réunions 10 jours ouvrés au moins avant la date de tenue des réunions en vue d'être mieux analysés
- une meilleure répartition du temps de la réunion et focus renforcé sur les sujets ayant trait aux divers risques
- un rééquilibrage du business-model avec un développement plus soutenu sur le marché Corporate et le marché Premium (Retail)
- un strict respect des délais réglementaires en matière d'instruction des dossiers de crédits
- une revue trimestrielle des dossiers nouvellement entrés en défaut avec une dotation aux provisions > 500 KDT
- une revue trimestrielle des financements en devises / crédits relais en TND mis en place depuis plus de 3 mois pour les relations dont les engagements sont supérieurs à 1 MDT.
- une revue trimestrielle des prises de risques débiteurs et/ou risques de remplacement (CVaR - Credit Value at Risk) – dont les engagements sont supérieurs à 3 MDT – relevant de la compétence du Directeur Général de l'UIB ou du Comité de financement en fonction du montant de l'exposition, de la maturité des opérations ainsi que de la notation de la contrepartie.
- un examen périodique des actions prévues dans le cadre du plan de formation des équipes en matière d'analyse des risques

Par ailleurs, le Comité des risques est appelé à assurer le suivi des correspondances adressées aux instances de la Banque Centrale de Tunisie en lien notamment avec le Processus d'octroi de crédit en vigueur au sein de l'Union Internationale de Banques, d'une part et la Prévention et résolution des créances non performantes - Feuille de route de l'UIB, ...), d'autre part.

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité des Risques seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 19 avril 2023.

SYNTÈSE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE NOMINATION ET DE REMUNERATION

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé de 3 administrateurs au 31 décembre 2022 :

- Monsieur Laurent Goutard, Administrateur et Président du Comité de Nomination et de rémunération
- Madame Véronique de La Bachelerie, Administrateur et Membre du Comité de Nomination et de rémunération
- Monsieur Kamel Néji, Président du Conseil d'Administration et Membre du Comité de Nomination et de rémunération

Au cours de l'exercice 2022, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni à 3 reprises, le 18 mars 2022 ; le 29 avril 2022 et le 16 juin 2022. Le taux de présence de ses membres est satisfaisant et assuré de façon hybride en présentiel et à distance. La synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération permet de restituer les principaux sujets abordés et traités lors de ses réunions ;

Conformément à l'article 42 de la Circulaire BCT n°2021-05 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le comité de nomination et de rémunération est appelé à assister le Conseil d'administration notamment dans :

1. la conception de la politique de nomination et de rémunération du président de l'organe d'administration et de ses membres, des comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés,
2. la conception de la politique de succession des membres de l'organe d'administration, des comités, de l'organe de direction, des responsables des fonctions clés,
3. la nomination des membres de l'organe d'administration et des comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions de contrôle, et
4. la conception de la méthodologie d'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses comités.

1. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DE SES MEMBRES, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

Au cours de l'exercice 2022, le comité de Nomination et de Rémunération a préparé notamment les décisions du conseil d'administration en matière de nomination et de rémunération de ses membres, des comités, de l'organe

de direction et des responsables des fonctions clés. À ce titre, il s'est penché sur les volets ci-après :

1.1. RÉMUNÉRATIONS ANNUELLES FIXES ET VARIABLES DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEX) ET DU COMITÉ DE DIRECTION (CODIR)

Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables -des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR). Il est, toutefois, important de souligner que le Comité de Nomination et de rémunération a réitéré ses recommandations antérieures visant à ce que les propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) soient appuyées par des évaluations faites annuellement - dans le cadre de la campagne de fixation des objectifs - de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).

Dans ce cadre, le Comité de Nomination et de rémunération a recommandé à la Direction Générale d'oeuvrer à la :

- Préparation d'un rapport d'évaluation portant sur les travaux du COMEX et du CODIR dans leur ensemble. Ce rapport pourrait faire partie intégrante du rapport de gestion annuel de l'UIB – soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire – ou être annexé à ce dernier
- Elaboration de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir).

1.2. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES FILIALES UIB

Le groupe UIB est constitué, outre la banque, de trois filiales : UIB-Finance, l'Internationale de Recouvrement de Créances et l'International SICAR qui entrent dans le périmètre de consolidation de l'UIB. Par ailleurs, le Groupe UIB compte une entreprise associée « UIB Assurances » qui entre dans le périmètre de consolidation de l'UIB. Le Comité de Nomination et de rémunération a réservé un avis favorable aux propositions du Directeur Général portant sur les rémunérations fixes et variables brutes des Directeurs Généraux des filiales

Aussi et afin de permettre au Comité de Nomination et de rémunération d'accomplir sa mission et de préparer ses avis sur les questions qui relèvent de ses attributions, il a été recommandé de veiller à rendre compte au Comité des objectifs fixés dans le cadre de la campagne de fixation des objectifs -assignés auxdits directeurs généraux des filiales - ainsi que de leur niveau de réalisation.

1.3. FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UIB

À la demande du Conseil d'administration, le Comité de nomination et de rémunération a proposé la rémunération variable du directeur général de l'UIB. Aussi et conformément aux recommandations du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération, suggère que des actions concrètes tendant à renforcer la bonne gouvernance de la Banque et son efficacité soient déployées. Il s'agit notamment (1) de la proposition au Conseil d'Administration des objectifs annuels à assigner au Directeur Général et (2) de l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général. Dans ce cadre, le Président du Conseil d'Administration propose que la composante variable gagne à s'appuyer sur (1) des objectifs financiers (2) le développement de l'activité Retail & Corporate ainsi que la maîtrise des risques (3) des indicateurs non financiers (Relations sociales au sein de l'entreprise, RSE, respect de la réglementation, exécution des décisions stratégiques prises par le Conseil d'Administration, le comportement du titre UIB, ...).

1.4. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Conformément à sa charte, le Comité de Nomination et de Rémunération a émis, à la demande du Conseil d'administration, un avis favorable sur la liste des bénéficiaires des actions gratuites émises par le Groupe Société Générale pour les membres du COMEX et du CODIR.

1.5. PROPOSITION, À LA DEMANDE DU CONSEIL, DU MODE DE RÉPARTITION DES JETONS DE PRÉSENCE ENTRE SES MEMBRES.

L'Assemblée Générale Ordinaire, lors de sa réunion du 29 avril 2022, a décidé d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 275.000 dinars au titre de jetons de présence pour l'exercice 2021.

À la demande du Conseil d'Administration, le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni le 29 avril 2022 à 13h (heure de Tunis), à l'effet de proposer la fixation des sommes revenant à chaque administrateur. Après échanges, le Comité propose ce qui suit :

- Une enveloppe globale de 99.000 dinars (montant brut) à répartir, à parts égales, entre les Présidents des Comités émanant du Conseil d'Administration (Comité des Risques, Comité d'Audit et Comité de Nomination et de Rémunération).
- Une enveloppe globale de 176.000 dinars (montant brut) à répartir, entre les autres membres du Conseil d'Administration - hormis Monsieur Kamel Néji – avec l'allocation d'un jeton de présence plus conséquent à Monsieur Mohamed Ali Ayed en raison de sa

contribution significative aux travaux du Comité de Suivi des Grands Dossiers en Contentieux, créé en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 décembre 2018.

Le Comité de Nomination et de Rémunération a tenu compte dans ses propositions des clés de répartition retenues en 2021 d'une part de l'engagement et de l'implication de l'ensemble des administrateurs aux travaux du Conseil d'Administration et des Comités émanant du Conseil d'Administration qui se sont tenus de manière périodique et ce, dans le strict respect des dispositions relatives aux règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, d'autre part.

À l'instar des années précédentes, certains administrateurs auront la possibilité de reverser leurs jetons de présence aux fondations de l'UIB « Fondation Arts & Culture by UIB » et « Fondation Solidarité & Innovation by UIB » dont l'utilité sociétale est à promouvoir davantage. Ils contribuent ainsi à donner un sens aux actions et permettre aux équipes d'être utiles aux autres, afin d'apporter la preuve que l'UIB ne se satisfait pas de simples déclarations d'intentions, de chartes et de valeurs, mais qu'elle apporte la preuve de sa participation de manière effective à l'intérêt général. Les administrateurs sont informés annuellement des actions réalisées par les fondations de l'UIB.

Il reste entendu que le Conseil d'Administration du 29 avril 2022 a précisé les noms des administrateurs qui renoncent au versement des jetons de présence au profit des fondations de l'UIB afin d'éviter que lesdits jetons soient constitutifs d'un revenu perçu par les administrateurs. Aussi, il est à rappeler que les administrateurs salariés du Groupe SG au cours de l'exercice 2021 ne percevront pas de jetons de présence conformément aux règles édictées par le Groupe SG.

1.6. PROPOSITION DE NOMINATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE DE L'AUDIT ET DE L'INSPECTION ET FIXATION DE SA RÉMUNÉRATION

Conformément au chapitre 2 portant sur les règles organisant les structures de gouvernance des banques et des établissements financiers et plus particulièrement l'article 48 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que les articles 42, 48 et 50 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, le Comité de Nomination et de Rémunération a examiné et approuvé la nomination, à compter du 1^{er} juillet 2022, de M. Ahmed Amine EL MELLAKH comme Directeur de l'Audit et de l'Inspection.

Le Comité considère que sa nomination fournira les meilleures garanties en termes d'indépendance quant à la qualité et à l'efficacité des systèmes et processus de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance. Il est appelé à cet effet à :

- Évaluer d'une manière régulière le dispositif de gouvernance des risques et notamment :
- L'efficacité et le fonctionnement des fonctions gestion des risques et de contrôle de la conformité,
- La qualité, la fiabilité et la fréquence des rapports sur les risques soumis au Conseil d'Administration et la Direction Générale
- L'efficacité du système de contrôle interne de l'UIB.
- Faire part au Conseil d'Administration et à la Direction Générale des insuffisances relevées dans le cadre de ses missions afin de prendre les mesures correctrices adéquates

Enfin et conformément à l'article 65 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers, l'UIB informera la Banque Centrale de Tunisie de l'identité et des qualifications professionnelles de M. Ahmed Amine EL MELLAKH appelé à assurer la fonction de Directeur de l'Audit et de l'Inspection en remplacement de M. Rami Bouzid.

En date du 15 septembre 2022, le Comité de Nomination et de Rémunération a validé la proposition du Directeur Général en lien avec la rémunération fixe et variable et des avantages accordés au nouveau Responsable de l'Audit et de l'Inspection

2. EN MATIÈRE DE CONCEPTION DE LA POLITIQUE DE SUCCESSION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DES COMITÉS, DE L'ORGANE DE DIRECTION, DES RESPONSABLES DES FONCTIONS CLÉS,

Renouvellement, démission et cooptation des mandats d'administrateurs

a. Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable pour le renouvellement du mandat de Mme Asmae Hajjami pour 3 ans. Elle exercera – après accord du Conseil d'Administration - sa fonction d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

b. Le Comité de Nomination et de Rémunération a pris note du souhait de Monsieur Moncef Mzabi pour (1) le non renouvellement de son mandat actuel – en son nom propre – en tant que membre du conseil d'administration de l'UIB, (2) la cooptation de la société ARTES (une des sociétés du Groupe Moncef Mzabi et actionnaire de l'UIB) en tant que membre du conseil d'administration de l'UIB et (3) la désignation de M. Lassaad Ben Ammar – Directeur Général de ARTES – en tant que représentant permanent de ARTES au conseil d'administration de l'UIB.

c. Le Comité de Nomination et de Rémunération a émis un avis favorable pour la nomination de la société ARTES en qualité d'administrateur et ce, pour un mandat de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, et ce après accord du Conseil d'Administration. M. Lassaad Ben Ammar – Directeur Général de ARTES – sera désigné en tant que représentant permanent de ARTES au conseil d'administration de l'UIB.

3. EN MATIÈRE DE NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DES FONCTIONS DE CONTRÔLE : NOMINATIONS DE DEUX DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS ET FIXATION DE LEURS RÉMUNÉRATIONS

Conformément à l'article 217 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 27 point 7 des Statuts de l'UIB et sur proposition du Directeur Général, le Comité de Nomination et de Rémunération propose au Conseil d'Administration de nommer deux directeurs généraux adjoints :

Madame Ilhem Bouaziz en tant que Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail. Elle bénéficie d'une large expérience bancaire - 32 ans au sein de l'UIB - et possède les qualités requises pour générer des résultats conformes aux attentes des diverses parties prenantes de l'UIB.

Monsieur Francois-Xavier Darge, en tant que Directeur Général Adjoint en charge des Supports & Opérations. Il bénéficie d'une expérience bancaire de plus de vingt ans en Banque de détail et Crédit à la consommation en Europe, Asie et Afrique et possède les clés de lecture pour poursuivre les divers projets de transformation de la Banque (SI, Data, Opérations, ...)

Le Comité a recommandé au Directeur Général et au Conseil d'Administration d'assigner des objectifs annuels à Mme Bouaziz et à M. Darge et de procéder à une évaluation de leurs performances en s'appuyant sur des objectifs financiers et des indicateurs non financiers.

Pour déterminer la rémunération des deux Directeurs Généraux Adjoints nommés à savoir, Mme Ilhem Bouaziz DGA en charge de la Banque de détail et M. François-Xavier Darge, DGA en charge des Supports et Opérations, le Comité de Nomination et de Rémunération a mené un benchmark sur la place, dont les résultats sont présentés ci-dessous.

• Benchmark externe

Au sein du secteur bancaire, une minorité d'établissements se sont dotés de postes de Directeurs Généraux Adjoints pour seconder l'action du Directeur Général dans la conduite de la banque. Les informations obtenues du cabinet de chasse Vidal indiquent que la rémunération totale brute fixe + variable d'un DGA de banque privée se situe entre 350 et 500 kTND versus 250 à 350 kTND brut pour un membre COMEX. Néanmoins, la base de comparaison est faible puisque parmi les 10

grandes banques de la place et en excluant les banques publiques dont les grilles de rémunération ne sont pas comparables, seules Attijari Bank, Amen Bank, Banque de Tunisie et UBCI sont ou ont été dotées de DGA sur les dernières années.

Les indications fournies par VIDAL sont difficiles à corroborer par les informations de rémunération des dirigeants communiquées dans le cadre des rapports spéciaux des commissaires aux comptes, celles-ci n'offrant pas toutes le même niveau de détail entre la partie salaires, bonus, avantages en nature et charges fiscales et sociales, pas plus que la nature du contrat local ou expatrié. L'échantillon de comparaison est donc réduit, avec des rapports du simple au triple.

• **Fixation des rémunérations fixes et variables des deux Directeurs Généraux Adjoints**

Compte tenu à la fois du caractère public des informations de rémunération fixe et variable des deux DGA, au même titre que celles du Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration, mais aussi des principes d'égalité homme-femme auxquels l'UIB est attachée, il importe de respecter une cohérence entre les rémunérations des deux DGA, tout en tenant compte des différences de traitement liées à la mobilité géographique.

Aussi le Directeur Général a proposé au Comité de Nomination et de Rémunération d'attribuer à Mme Ilhem Bouaziz une rémunération fixe annuelle brute de 306 000 TND, servie sur 12 mois en tant que DGA en charge de la Banque de détail, soit une rémunération fixe annuelle nette de 163 800 TND environ.

Le Directeur Général a proposé que Mme Ilhem Bouaziz bénéficie en outre des avantages et droits ci-après :

- d'un véhicule à usage personnel et familial (entretien, assurance et carburant) ;
- d'un téléphone avec forfait illimité ;
- des fluides (eau, électricité, gaz) du logement en Tunisie.

Le Directeur Général a proposé également au Comité de Nomination et de Rémunération d'autoriser le contrat de détachement de M. François-Xavier Darge et ce pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 30 juin 2026. À ce titre, le Directeur Général propose d'attribuer à M. François-Xavier Darge une rémunération fixe annuelle nette de charges fiscales et sociales tunisiennes de 63 300,36 EUR + 73 548,87 TND servie sur 12 mois en tant que DGA en charge des Supports et Opérations, soit 279 275,04 TND au taux de change de 3,25 dinars pour un euro. La différence de 115 475 TND correspond à la mobilité géographique et aux contributions auprès des organismes sociaux français.

Le Directeur Général a proposé que M. François-Xavier Darge bénéficie en outre des avantages et droits ci-après :

- d'un logement temporaire d'une durée maximale d'un mois à son arrivée en Tunisie ;
- du déménagement des effets personnels uniquement ;
- d'une aide à la relocation ;
- du montant réel du loyer de son logement permanent à hauteur maximale de 6 400 TND net mensuel ;
- de l'assurance du logement et des biens en Tunisie ;
- des fluides (eau, électricité, gaz) du logement en Tunisie ;
- d'une prime d'installation d'un montant net de 4 000 EUR payée en Tunisie le premier mois de détachement ;
- d'un véhicule à usage personnel et familial (entretien et assurance à l'exclusion du carburant) ;
- d'un budget voyage annuel pour lui-même et sa famille accompagnante (conjoint et enfants) entre la Tunisie et la France selon les modalités locales ;
- d'une formation interculturelle pour lui-même et son conjoint accompagnant ;
- d'un rendez-vous fiscal de départ et d'arrivée ou rendez-vous fiscal tripartite ainsi que d'une assistance fiscale par le conseiller fiscal de l'UIB en Tunisie ;
- de la prise en charge des frais de scolarité des enfants à partir de l'âge de 3 ans et jusqu'à la fin du cycle secondaire en Tunisie. Les frais de scolarité seront pris en charge pendant le détachement à hauteur du coût de l'école de la nationalité du salarié ;

Le Directeur Général a proposé également d'aligner la fourchette indicative de rémunération variable des deux DGA entre le début et la fin de poste, soit entre 130 kTND et 162,5 kTND brut pour Mme Ilhem Bouaziz et entre 40 kEUR et 50 kEUR brut pour M. François-Xavier Darge, sachant que cette part variable reste tributaire de l'atteinte des objectifs qui leur seront fixés d'une part et des résultats de la banque d'autre part.

4. AUTRES POINTS

4.1. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET DE CONFLIT D'INTÉRÊT POUR LES ADMINISTRATEURS

Conformément aux exigences de la Circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et notamment l'article 24 qui stipule que tout administrateur ou candidat s'engage à ratifier une déclaration sur l'honneur permettant de vérifier l'existence ou non de situations de conflit d'intérêts, le Comité de nomination et de rémunération a pris connaissance de la bonne exécution et du respect de cette disposition par les administrateurs de l'UIB.

4.2. INFORMATION DE TOUT CHANGEMENT DANS LA SITUATION DES ADMINISTRATEURS AU COURS DE LEURS MANDATS

Conformément aux exigences de la Circulaire n°2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et notamment l'article 24, les membres de l'organe d'administration doivent au cours de leurs mandats, tenir informé le Conseil d'Administration avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique. Dans ce cadre, le Comité de Nomination et de Rémunération a pris note de la situation de l'administrateur UIB, Madame Emna Kallel, qui occupe la fonction d'administratrice au sein de la Société de Promotion Touristique (Groupe BIAT), pour la période allant de 2020 à 2022.

4.3. INFORMATION SUR L'ORGANISATION

Au cours de l'année 2022, le Comité de Nomination et de Rémunération a passé en revue divers sujets en lien notamment avec l'évolution de l'organisation au sein de l'UIB, il a passé en revue les modifications en matière d'organigrammes de la Banque de Détail, du pôle Entreprise & BFI et du pôle Supports & Opérations.

4.4. CLIMAT SOCIAL

Le Président du Conseil d'Administration a sensibilisé le Comité de Nomination et de Rémunération sur l'impératif d'assurer un bon climat social au sein de la Banque qui passe désormais par :

1. L'amélioration de la qualité de vie au travail
2. La santé au travail
3. L'égalité professionnelle pour tous, l'équité et la reconnaissance de chacun
4. L'accès à la formation pour tous
5. Le renforcement de la polyvalence et de l'expertise des collaborateurs
6. La préservation du sentiment d'appartenance à l'UIB et au Groupe
7. Le renforcement de la posture responsabilisant des collaborateurs
8. L'amélioration de la visibilité sur l'évolution des parcours collaborateurs

4.5. CULTURE D'ENTREPRISE

Dans le cadre du renforcement de l'engagement des collaborateurs et dans un souci de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'UIB, le Comité de Nomination et de Rémunération a recommandé l'élaboration d'une note portant sur la culture d'entreprise par l'organe de direction à l'attention du Conseil d'Administration.

Conclusion :

Le Conseil d'Administration, après avoir passé en revue la synthèse des travaux du Comité de Nomination et de Rémunération, s'est dit satisfait de l'efficacité des travaux dudit comité. La compétence, l'expérience et l'équilibre des profils des membres dudit Comité sont jugés favorables à une contribution au fonctionnement de la bonne gouvernance de la banque et à un jugement compétent et indépendant sur les politiques et pratiques de rémunération.

Le Conseil d'Administration, tout en se disant satisfait du rendement du Comité de Nomination et de Rémunération, suggère des actions concrètes tendant à renforcer son efficacité, il s'agit notamment des axes ci-après :

- Proposer au Conseil d'Administration les objectifs annuels à assigner au Directeur Général
- Préparer l'évaluation annuelle de la performance du Directeur Général
- Faire en sorte que les propositions de rémunérations annuelles fixes et variables des membres du Comité Exécutif (COMEX) et du Comité de Direction (CODIR) soient appuyées par des évaluations faites annuellement de leurs performances individuelles (réalisations vs objectifs).
- Prévoir une évaluation une fois par an des travaux du Comité de Direction et du Comité Exécutif dans leur ensemble.
- Prévoir un examen annuel des stratégies RH de la Banque (formation, gestion de carrière, politiques salariales, indicateurs de pilotage RH, évolutions salariales globales) et préparer dans ce cadre un rapport annuel à l'adresse du Conseil d'Administration.
- Faire part au Conseil d'administration des propositions du Directeur Général en matière de plans de succession de l'encadrement supérieur (membres du Comex et du Codir)
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur l'égalité Femme-Homme au sein de l'UIB, en concertation avec le Comité Equité Femme-Homme
- Préparer les travaux à l'attention du Conseil d'Administration sur les sujets relatifs à la culture d'entreprise
- Revoir de la composition du Comité de Nomination et de Rémunération

Par souci de transparence, les résultats de cette évaluation du Comité de Nomination et de Rémunération seront consignés dans un rapport à présenter au régulateur et à l'assemblée générale ordinaire prévue le 19 avril 2023.

3.7 RAPPORT DU MÉDIATEUR 2022

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 (Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 - Article 187)

Banque ou Etablissement Financier concerné : UIB

1 – PRÉSENTATION DU MÉDIATEUR

STATUT DU MÉDIATEUR	PERSONNE PHYSIQUE : X	PERSONNE MORALE :
<i>Nom du médiateur</i>	IDANI Youssef	
<i>Date de début de la convention</i>	12 mai 2020	
<i>Date de la fin de la convention</i>	11 mai 2023	
<i>Cordonnées du médiateur</i>	Téléphone fixe : 71 750 732 Téléphone mobile : 98 404 251 Fax : 71 750 732 Adresse : 1, impasse Moussa Ben Noussaier , 2037 – Menzah 5 E-mail : ydani.youssef@apbt.org.tn	

2 – ANALYSE DES SAISINES REÇUES PAR LE MÉDIATEUR

Saisines reçues en 2021 et clôturées en 2022

(Tableau 2.a)

	NOMBRE	THÈMES	DÉNOUEMENT
Particuliers	1	Clôture de compte	Interruption de la médiation
Autres ¹			
Total	1		

¹ On entend par "Autres" les professions libérales, les associations, les entreprises et les institutionnels.

Recensement des demandes reçues en 2022

Pour chaque demande reçue, une fiche de synthèse doit être jointe en annexe au rapport selon le modèle fourni.

(Tableau 2.b)

	PARTICULIERS	AUTRES ¹	TOTAL
Nombre total des demandes reçues (1) + (2)	24	3	27
(1) Demandes rejetées par motif de rejet	10	1	11
Non-épuisement préalable des recours gracieux de la Banque ou EF (dont demandes réorientées vers la banque)	5		5
Saisines au titre desquelles il n'est pas admis d'arbitrage ou de transaction	2		2
Action en justice en cours à la date de la saisine		1	1
Absence de litige avec la banque vu que l'objet de la requête relève :			
• de la politique commerciale «Crédit»	3		3
• de la politique commerciale «Tarification»			
• autres motifs ² (à préciser)			
(2) Demandes acceptées et traitées par le médiateur en 2022	14	2	16
Nombre de saisines dont la médiation a été interrompue ³	14	2	16
Nombre de saisines dont la médiation a été achevée ⁴ au 31/12/2022			
Nombre de saisines en cours de médiation à la date du 31/12/2022			
TOTAL	24	3	27

Origine des demandes reçues et traitées en 2022

Cette rubrique fournit la répartition des demandes reçues et traitées au cours de l'année 2022 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.c)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client Habituel ⁵	12	2	14
Client occasionnel ⁶			
Mandataire ou représentant légal			
Héritier	1		1
Client par ricochet ⁷	1		1
Autres			
Total	14	2	16

² A préciser sur un état séparé portant référence à cette section du rapport.

³ Il s'agit des dossiers pour lesquels la médiation est devenue sans objet avant que le médiateur n'ait eu à émettre son avis. Les différents motifs figurent au tableau 3.a.1.

⁴ Il s'agit des dossiers pour lesquels le médiateur a émis son avis.

⁵ Client habituel : titulaire d'un compte auprès de l'EC ou étant en relation contractuelle permanente avec celui-ci en rapport avec son activité professionnelle (compte bancaire, placement, contrat de crédit-bail, contrat de portage,...).

⁶ Client occasionnel : qui entre en relation avec l'EC pour l'accomplissement d'une opération bancaire limitée dans le temps (retrait DAB, opération de change, opération de transfert d'argent,...).

⁷ Un client par ricochet est, par exemple, une personne qui se porte garante du remboursement d'un crédit.

Origine des demandes rejetées en 2022

Cette rubrique fournit la répartition des demandes rejetées au cours de l'année 2022 selon le type de requérants et leurs catégories socioprofessionnelles.

(Tableau 2.d)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Client habituel	10	1	11
Client occasionnel			
Mandataire ou représentant légal			
Héritier			
Client par ricochet			
Autres			
Total	10	1	11

Répartition des demandes reçues et traitées en 2022 selon le thème de la saisine

Cette rubrique fournit la répartition des dossiers reçus et traités en 2022 selon le thème de litige sachant qu'une même requête peut être comptabilisée autant de fois qu'elle comporte de thèmes différents.

(Tableau 2.e)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte	2		2
<i>dont: clôture de compte</i>	(2)		(2)
Moyens de paiement	1		1
<i>dont: monétique</i>	(1)		(1)
Crédit			
Tarification			
Mainlevée	1		1
Epargne	1		1
Déclaration à la Centrale d'Informations	2		2
Placements financiers			
Accueil et qualité des services	3	2	5
Autres thèmes	4		4
Total	14	2	16

Répartition des demandes rejetées en 2022 selon le thème

(Tableau 2.f)

CATÉGORIE / THÈMES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Fonctionnement du compte			
<i>dont: clôture de compte</i>			
Moyens de paiement	2		2
<i>dont: monétique</i>	(2)		(2)
Crédit	3	1	4
Tarification	2		2
Mainlevée			
Epargne			
Déclaration à la Centrale d'Informations			
Placements financiers			
Accueil et qualité des services			
Autres thèmes	3		3
Total	10	1	11

3 – ANALYSE DES DOSSIERS CLÔTURÉS EN 2022

Cette rubrique se rapporte à tous les dossiers clôturés en 2022 et ce, quelle que soit la date à laquelle ils ont été soumis au médiateur.

a. Répartition des demandes reçues et traitées selon leur sort et par catégorie socioprofessionnelle

a.1 Dossiers dont la médiation a été interrompue avant l'émission de l'avis

(Tableau 3.a.1)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Médiation interrompue avant l'émission de l'avis (en nombre)			
désistement du client			
exécution volontaire de la part de la Banque ou EF	11	1	12
assignation en justice			
Autres	3	1	4
Total général	14	2	16

a.2 Dossiers pour lesquels un avis du médiateur a été émis au 31/12/2022

(Tableau 3.a.2)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Accord de la Banque ou EF et du client			
Refus de la Banque ou EF et du client			
Accord de la Banque ou EF et refus du client			
Accord du client et refus de la Banque ou EF			
Total général	0	0	0

a.3 Dossiers clôturés en 2022 selon la réponse des parties

(Tableau 3.a.3) (concerne les avis de médiation émis)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Pas de réponse du client et accord de la Banque ou EF			
Pas de réponse du client et refus de la Banque ou EF			
Pas de réponse de la Banque ou EF et accord du client			
Pas de réponse de la Banque ou EF et refus du client			
Pas de réponse des deux parties			
Total général	0	0	0

a.4 Sort des dossiers en cours de médiation au 31/12/2022

(Tableau 3.a.4)

	NOMBRE	THÈMES
Particuliers		
Autres		
Total	0	0

b. Répartition des dossiers clos en 2022 selon la durée de la médiation

Cette rubrique ne concerne que les dossiers pour lesquels un avis a été émis au 31 décembre 2022.

(Tableau 3.b)

DURÉE DE LA MÉDIATION	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
< 1 semaine			
Entre 1 semaine et 2 semaines			
Entre 2 semaines et 3 semaines			
Entre 3 semaines et 1 mois			
Entre 1 mois et 2 mois			
Plus de 2 mois			
Total	0	0	0

c. Aspects financiers

Cette rubrique ne concerne que les dossiers clôturés en 2022 ayant un aspect de règlements financiers entre les parties et ce, quelle que soit l'année au cours de laquelle ils ont été soumis au médiateur.

c.1 Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur

(Tableau 3.c.1)

TYPE / CATEGORIES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers pour lesquels un avis a été émis par le médiateur (en nombre)	0	0	0
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients			
Montants proposés dans l'avis du médiateur			
Montants effectivement payés par la Banque ou EF			

c.2 Dossiers dont la médiation a été interrompue suite à l'exécution volontaire de la Banque ou EF

(Tableau 3.c.2)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la contestation par le client d'un paiement (en nombre)	3		3
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	1 780,000		1 780,000
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	330,000		330,000

(Tableau 3.c.3)

	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL
Dossiers comportant la réclamation par le client d'un paiement (en nombre)	2		2
Montants sur lesquels portent les requêtes des clients	150,000		150,000
Montants acceptés et payés par la Banque ou EF	150,000		150,000

3.8 DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME – LCB/FT

Le présent rapport est élaboré conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2017-06 relative aux Reporting comptable, prudentiel et statistique à la Banque Centrale de Tunisie. .

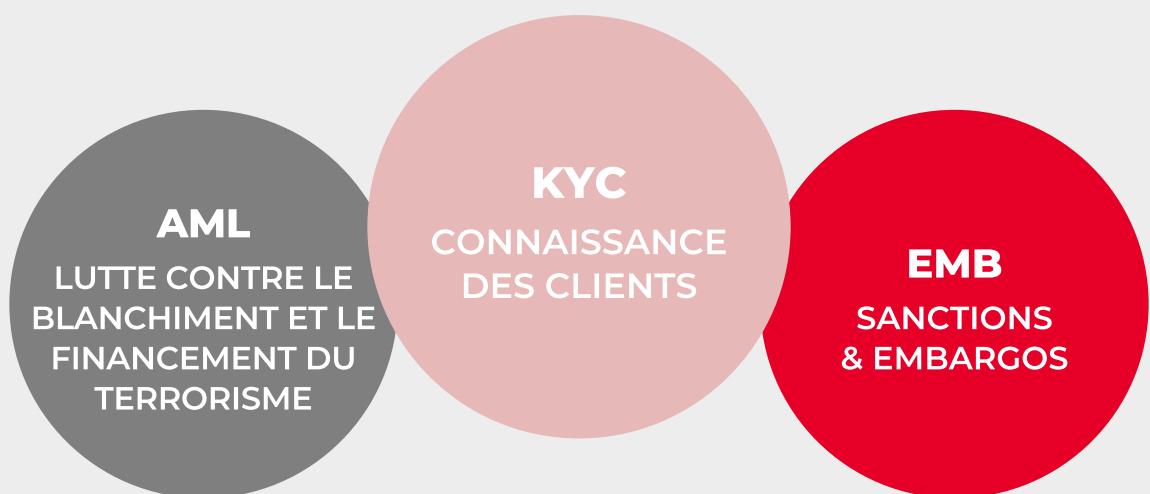
I. ORGANISATION ET PRINCIPALES MISSIONS DE L'ORGANE DE CONFORMITÉ

Conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 2021/05 relative au « Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers » et à la circulaire BCT n°2017/08 telle que modifiée par la circulaire BCT n°2018/09 relative aux « règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme », la Direction de la Conformité est rattachée au Conseil d'Administration.

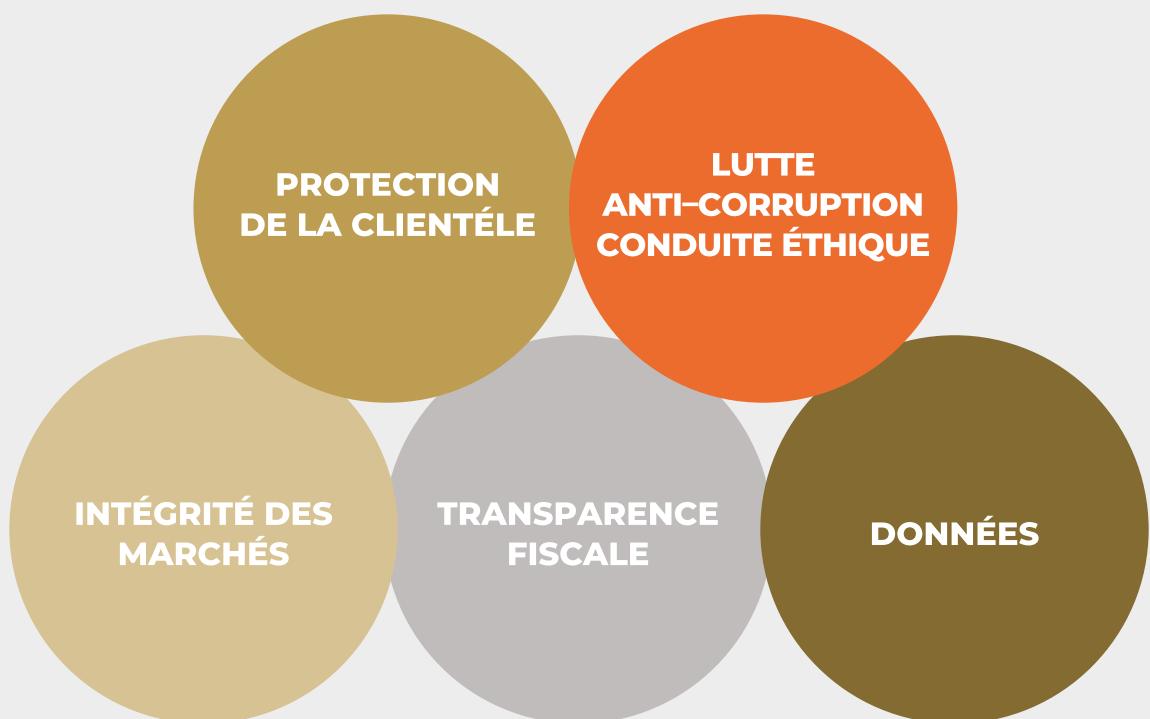
La mission de la Direction de la Conformité s'articule autour de :

- La sécurité financière avec ses composantes LCB FT, KYC et Embargos et Sanctions ;
- La conformité règlementaire avec ses composantes Ethique et déontologie, Transparence fiscale (FATCA), lutte contre la corruption, gestion des abus de marché et protection de la clientèle.

SÉCURITÉ FINANCIÈRE



CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



L'année 2022, a été marquée par les départs du responsable sécurité financière (correspondant de la CTAF) et d'un analyste sécurité financière, portant ainsi l'effectif de la Direction de la Conformité de 19 à 17 collaborateurs (y compris le responsable de la Conformité).

L'équipe de la sécurité financière se compose de 2 entités :

- Une entité LCB FT et KYC dirigée par un responsable de sécurité financière et composée de 09 analystes sécurité financière chargés du traitement des alertes Siron issues de l'activité de profilage des transactions, principal pilier du dispositif LCB FT, du suivi des demandes des régulateurs, de l'établissement et de la transmission des déclarations des soupçons à la CTAF (Commission Tunisienne des Analyses Financières), du suivi des déclarations des opérations sur billets de banque étrangers (BBE), de l'élaboration de la cartographie des risques, de l'analyse des études de cas en lien avec le financement du terrorisme, du suivi et pilotage des projets IT relatifs aux outils de sécurité financière (SironAML, GoAML, Workflow KYC, etc.), du suivi et pilotage des projets de mise à jour AML (up grade de l'outil de profilage SironAML) et de la validation des dossiers KYC classés en risque élevé et moyennement élevé aussi bien sur les EER que sur la revue KYC (sous ses deux formes : périodique et sur événements).
- Une entité Embargos et Sanctions dirigée depuis juin 2022 par intérim par le Responsable de la Conformité, dans l'attente de désigner un nouveau responsable de sécurité financière en charge d'Embargos et Sanctions, suite à la mutation de l'ancien responsable. Cette entité est composée de 4 analystes sécurité financière. Elle se charge du filtrage des flux internationaux avec des pays à risque LAB élevé et/ou impliquant des entités et des personnes sanctionnées, de la validation de 2^{ème} niveau des dossiers de Trade Finance, du filtrage de la base clientèle contre la liste des sanctions nationales et internationales, ainsi que de l'identification des clients qualifiés de Personnes Politiquement Exposées, de la conduite annuelle de l'exercice du risk assessment, du profilage des opérations enregistrées sur les comptes des correspondants bancaires, de la validation des dossiers KYC des correspondants bancaires classés en risque élevé et moyennement élevé, du pilotage du dispositif de gel des avoirs, de l'évaluation continue du dispositif de filtrage (cartographie des données référentielles) et du traitement des demandes d'opinion en lien avec les sanctions internationales.

L'équipe de la conformité règlementaire compte un responsable et un chargé de conformité. Leurs missions portent sur la veille règlementaire, la validation des procédures internes sous un angle règlementaire, la gestion des dossiers FATCA, l'analyse des dysfonctionnements de conformité, le pilotage des projets en lien avec la thématique abus de marché, le traitement des alertes des abus de marché et l'animation du dispositif de lutte contre la corruption.

II. GOUVERNANCE : COMITÉS INTERNES

En 2022, et en dehors du comité d'audit relevant du conseil d'administration, un comité interne conformité, est tenu trimestriellement, dont les travaux sont étendus pour couvrir les filiales de l'UIB. Aussi, un comité trimestriel relatif à la correspondance bancaire a été instauré, depuis le 2^{ème} trimestre 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des échanges avec d'autres structures de la banque :

- Un comité mensuel de veille règlementaire et juridique est tenu avec la Direction des Affaires Juridiques ;
- Un comité de suivi du respect du dispositif de la lutte contre la corruption, piloté par le Secrétariat Général avec la participation active de la Conformité ;
- Un point d'échange bilatéral entre la Banque de Détail et la Conformité a été mis en place à une fréquence trimestrielle ; et
- Un point d'échange bilatéral entre la Direction Générale et la Conformité, tenu tous les 2 mois.

Sur le volet intégrité des marchés :

- Un comité est tenu trimestriellement en coordination avec la salle de marchés et la filiale UIB Finance.

III. CORPUS PROCÉDURAL

La Conformité est régie par plusieurs circulaires issues des dispositions réglementaires Tunisiennes et des instructions du Groupe Société Générale, actionnaire de référence. Le corpus procédural est scindé entre 2 grandes thématiques (1) la sécurité financière et (2) la conformité règlementaire.

S'agissant de la Sécurité financière, le dispositif est encadré principalement par les circulaires suivantes :

- Circulaire relative à la Sécurité Financière ;
- Circulaire relative aux Correspondants Bancaires ;
- Circulaire relative aux Embargos et Sanctions ;
- Circulaire relative aux sanctions internationales ;

- Circulaire relative au Trade Finance ;
- Circulaire relative au KYC ;
- Circulaire relative à la revue KYC ;
- Circulaire relative aux Personnes Politiquement Exposées ;
- Circulaire relative aux Bénéficiaires Effectifs ;
- Circulaire relative à l'outil de profilage Siron ;
- Circulaire relative au filtrage contre les informations négatives dans le processus KYC ;
- Circulaire relative à la lutte contre blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Circulaire relative à la déclaration des Billets de Banques Etrangers via SED.

Quant à la **conformité réglementaire**, elle compte à son actif les circulaires suivantes :

- Code de conduite et de déontologie ;
- Code de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Circulaire de la lutte contre la corruption ;
- Circulaire cadeaux, repas d'affaires et évènements externes ;
- Circulaire relative à la gestion des conflits d'intérêt ;
- Manuel de Conformité ;
- Circulaire relative à la procédure de détection des dysfonctionnements de conformité ;
- Circulaires relatives aux risques de Fraude et de manipulation de marché : (1) risques de fraude et de manipulation de marchés, (2) Gestion des ordres, (3) Supervision managériale liée à l'activité de la salle de marchés, (4) Communications électroniques et audio, (5) Gouvernance de la formation, (6) accès aux outils de marchés, (7) Abus de marchés, (8) Remonté des incidents et (9) Politique applicable en matière de transactions personnelles ;
- Circulaire relative au droit d'alerte ;
- Circulaire relative aux actions de mécénat et sponsoring ;
- Circulaires relatives à la gestion et relations avec les tiers non clients KYS et fournisseurs de services financiers ;
- Circulaire relative au code de conduite et procédure relatifs à la contribution au TUNIBOR ;
- Circulaire relative aux obligations liées à l'application de la réglementation FATCA ;

- Circulaire relative aux Reporting réglementaires applicables à la Conformité ;
- Circulaire relative aux transactions personnelles des personnes exposées sur les clients des services d'investissement.

IV. APPLICATIONS ET OUTILS DÉPLOYÉS

1. Sécurité Financière

Le dispositif dédié à la sécurité financière repose sur des applications qui permettent d'assurer un monitoring efficace des opérations pouvant générer des risques de LCB FT et/ou en lien avec Embargos et Sanctions, à savoir :

- **Forces 1 :** le filtrage des transactions internationales (messages Swift) en lien avec les listes d'embargos et sanctions économiques. Le filtrage des messages permet de stopper les messages en lien avec une entité ou une personne sanctionnée ou un Pays sanctionné. Les alertes générées par l'outil de filtrage « Forces 1 » sont considérées comme étant des Alertes de Niveau 1 et traitées par l'équipe centrale. Les alertes de Niveau 2 correspondent aux Alertes de Niveau1 qui n'ont pas pu être disqualifiées par l'équipe centrale d'Alertes ou générées à tort du fait d'un manque d'informations. Ces alertes sont soumises à l'équipe de sécurité financière de l'UIB en charge d'embargos et sanctions pour analyse et avis.
- **Forces 2 :** le filtrage des bases clients à partir des listes d'embargos et sanctions économiques est réalisé selon une fréquence quotidienne. La liste des sanctions intègre les listes indiquées par le décret-loi 2019-419 (liste nationale et liste onusienne), outre les listes internationales (OFAC, France, Europe). Le filtrage en lien avec le référentiel groupe des PPE (Personnes Politiquement Exposées) est effectué selon une fréquence mensuelle.
- **L'outil de profilage SironAML :** L'outil SironAML aide à la détection d'opérations suspectes et de clients présentant des typologies d'opérations inhabituelles grâce à la mise en place de scénarios paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment. Le traitement quotidien des alertes générées sur l'outil est assuré. En cas de suspicions avérées en matière de blanchiment, les opérations suspectes font l'objet de déclarations de soupçon à l'autorité compétente locale (CTAF).
- **L'outil ACM-Siron :** « Adaptive Case Manager » est un outil de workflow de traitement et de gestion des alertes LCB-FT permettant de piloter le

processus AML dans sa globalité. Cet outil permet d'optimiser le processus d'échanges des demandes d'informations entre l'équipe LAB-FT et le front Office tout en constituant une piste d'audit.

- **L'outil GoAML :** est une application développée par l'ONUDC (L'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime) pour répondre aux besoins spécifiques des Cellules de Renseignement Financier (CRF). Cette application est utilisée par 60 CRFs dans le monde. GoAML a été choisi par la CTAF dans le but de mettre à disposition des entités déclarantes, une plateforme de communication, permettant l'envoi des déclarations de soupçon et d'autres informations au moyen de fonctions de téléchargement des fichiers XML ou par la saisie manuelle via un formulaire en ligne.
 - **AMLCOM :** est un outil de profilage relatif à la correspondance bancaire permettant la détection d'opérations suspectes grâce à la mise en place de scénarios paramétrés prenant en compte un ensemble de critères de risques de blanchiment, en lien avec cette activité risquée par nature.
 - **DIGITRADE :** est une plateforme permettant de faciliter, optimiser et sécuriser les contrôles de conformité des opérations Trade, avec une attention particulière portée aux contrôles Sanctions & Embargos.
 - **BPM « Well'com » :** est une application de gestion du KYC des clients. Cette application intègre un workflow et des techniques de lecture automatique des documents. La reconnaissance optique de caractères permet une extraction fiable et rapide des informations pertinentes des documents numérisés. Aussi, les API (Application Programming Interface) offrent une interaction transparente avec d'autres systèmes pour une collaboration optimale entre les équipes.
- Outre ces outils et applicatifs, l'UIB a développé en interne des solutions et Workflow permettant d'assurer une meilleure maîtrise des risques de sécurité financière :
- **UIB Swift :** Il s'agit d'une plateforme qui permet d'intercepter les swifts relatifs aux rapatriements (transferts reçus) en provenance de pays à risque Lab Elevé. Ces rapatriements sont soumis à l'analyse et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.
 - **Assistant TRF :** Il s'agit d'un portail web permettant au front office d'acheminer les ordres de transfert reçus de la part des clients et d'aiguiller la demande selon le niveau de contrôle requis (contrôle réglementaire ou sécurité financière). Les transferts à destination des pays à risque lab élevé sont soumis à l'analyse et à la validation de l'entité Sanctions & Embargos.

• **OLCOM :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers d'ouverture de compte (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction Générale, Direction de la conformité, BO contrôle réglementaire et BO Entrées En Relation) suivant le niveau de risque LAB du client, son statut (PPE ou non, soumission ou non à la réglementation FATCA...) et la nature des comptes à ouvrir (dépôt, commercial, professionnel, réglementé ou non réglementés).

• **Workflow remédiation :** Il s'agit d'un workflow sur lequel sont saisis tous les dossiers clients en stock identifiés dans le projet de la remédiation (dossiers juridiques et KYC). L'outil achemine les dossiers aux différents intervenants (Direction de la Conformité et Equipe projet KYC).

2. Conformité Réglementaire

Sur le volet de la conformité réglementaire, des outils et applications sont déployés sur les volets de la lutte contre la corruption et l'intégrité des marchés :

- **GEMS :** (Gifts Events Meals Solution) : Une plateforme qui constitue le registre des cadeaux, repas d'affaires et événements externes et présente une méthode efficace pour consigner les informations sur les cadeaux et invitations à des repas d'affaires ou événements externes offerts ou reçus (incluant les preuves d'autorisation préalable et de notification).
- **Outil de détection des abus de marché :** Une solution permettant de générer des alertes sur les transactions au niveau de la salle de marchés qui sont annulées, modifiées ou présentant des similitudes.

3. Thèmes transverses

L'évaluation des risques aussi bien sur les thématiques sécurité financière que les thématiques de la conformité réglementaire est prise en charge via un outil dédié MyCompass.

Il s'agit d'un outil d'évaluation des risques de non-conformité sur les domaines de Sanctions Embargos, AML-FT, Protection de la Clientèle et des Investisseurs, Intégrité des marchés, Protection des Données, Transparence fiscale et Responsabilité Sociétale et Environnementale. L'outil est conçu pour :

- Répondre aux obligations réglementaires et identifier le risque résiduel ;
- S'aligner avec les meilleures pratiques quant à la gestion des risques de conformité ;
- Aider à prioriser les risques clés de la banque et allouer un budget et des ressources pour maîtriser ses zones critiques ;

V. PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2022

- Alertes Forces 1 :** Filtrage des messages Swift en lien avec les listes des Sanctions et embargos : 2 680 alertes (vs 2 046 en 2021) ont été analysées sur l'année 2022, dont **71 opérations ont été bloquées** avec rejet des transferts (émis et reçus). Etant précisé que le nombre de transferts - émis et reçus - est de 100.285 (vs 91.895 en 2021) générant un **taux d'alerte de 3% (en légère hausse par rapport à 2021)**.
- Alertes Forces 2 :** Filtrage de la base clientèle en lien avec les listes des sanctions et embargos : Le nombre de hits s'élève à 108 424 hits en 2022 (vs 110 608 alertes en 2021). Aucun client sanctionné (figurant sur la liste nationale ou sur la liste onusienne) n'a été identifié.
- Alertes SironAML :** le nombre d'alertes Siron est passé de 31.229 en 2021 à 37.618 en 2022, enregistrant une hausse de 20% aussi bien sur le volume global et que sur la moyenne journalière (125 alertes/j en 2021 vs 151 alertes/j en 2022). Le taux de traitement de 100% a été atteint à la fin de l'année 2022. A l'issue de l'analyse de ces alertes, 22 déclarations de soupçons ont été adressées à la CTAF.
- Dossiers Trade Finance :** Sur l'année 2022, 56 dossiers Trade (vs 185 en 2021) ont été transmis à la sécurité financière, à la suite de la détection de hit en lien avec embargos et sanctions ou LCB FT. Le nombre de dossiers analysés par la sécurité financière représente 2% du total des dossiers de la banque (3308 en 2022 vs 3219 en 2021). 02 dossiers ont été rejetés pour non-respect des sanctions liées aux flux libellés en USD.
- Dossiers LCB FT – Filtrage des swifts en lien avec des pays à risque AML élevé :** Le nombre des dossiers analysés par la conformité a enregistré une hausse de 8%. En effet, 6.005 dossiers de transferts (émis et reçus) ont été analysés par la sécurité sur l'année 2022 contre 5.585 en 2021. Le nombre d'opérations de transferts filtrées en 2022 représente 6% du nombre total des transferts internationaux de la banque (émis et reçus). Le filtrage a donné lieu au rejet de 18 opérations.
- Validation des Entrées en relation avec risque LAB élevé et moyennement élevé :** En 2022, le nombre de dossiers d'ouvertures de comptes transmis à la sécurité financière a doublé par rapport l'année précédente. Il s'élève à 2.219 dossiers en 2022 (contre 1.112 dossiers en 2021). Aussi, 346 dossiers ont été traités dans le cadre de la revue KYC.

- Activité déclarative :** Le nombre de déclarations a enregistré une augmentation significative de 40% et s'élève désormais à 60 déclarations en 2022 contre 43 déclarations en 2021.
- Demandes d'informations CTAF :** le nombre des demandes d'informations adressées par la CTAF a enregistré une hausse de 15% passant de 371 en 2021 à 428 en 2022.

VI. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ POUR 2022

L'exercice annuel de l'évaluation des risques de non-conformité (Compliance Assessment) pour l'année 2022 a porté sur les thématiques suivantes :

- Sécurité financière :** (1) Sanctions et Embargos et (2) Lutte contre le blanchiment d'argent ; L'évaluation du dispositif de la sécurité financière, englobant les « embargos & sanctions » et « la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme, a donné lieu pour la première fois à une cotation du risque résiduel faible sur les 2 thématiques précitées. Cette cotation est la résultante des efforts consentis dans le cadre des différents programmes de remédiation de la conformité qui ont permis d'enrichir le cadre normatif opérationnel et d'automatiser les contrôles aussi bien au niveau de la Ligne de défense 1 Lod1 que la ligne de défense 2 Lod2.
- Conformité réglementaire :** (1) Protection de la clientèle, (2) Intégrité des marchés (3) Transparence fiscale et (4) Responsabilité Sociétale et Environnementale : L'évaluation globale des risques liés à la conformité réglementaire a donné lieu à des cotations des risques résiduels entre Faible et Moyenne. En effet, des actions sont encore en cours sur les dispositifs d'intégrité de marchés, en lien notamment avec l'encadrement de l'information privilégiée et la protection des données à caractère personnel.

VII- FAITS MARQUANTS

- Formations e-learning :** Sur 2022, 6 formations inhérentes à la conformité ont été distribuées. Il s'agit de : (1) Lutte contre la corruption (2) Code de conduite (3) Lutte contre le blanchiment et (4) KYC (5) Fatca (6) Contribution aux indices de référence financiers. Le taux de participation et de validation des différents modules de formation a dépassé 98%.
- Dispositif KYC :** La revue périodique a été organisée sous forme de dispositif animé par une tour de contrôle en charge du pilotage des revues périodiques et de l'assurance qualité des dossiers revus au niveau de la ligne de défense 1.

- **Certification AML 30000 :** L'UIB a reconduit pour la 4^{ème} année consécutive la certification AML 30000, première norme certifiable de lutte contre le blanchiment d'argent en Tunisie ;
- **Filtrage des données référentielles :** Le périmètre de filtrage des bases contre les listes des sanctions a été étendu par l'inclusion des tiers non clients (Fournisseurs par ex.).
- **Trade Finance :** L'outil Digitrade a été déployé au niveau du back office en vue de l'automatisation des contrôles conformité pour l'activité de Trade Finance.
- **Activité déclarative :** La Conformité en forte collaboration avec les équipes IT a accéléré l'appropriation de l'application GoAML, solution logicielle conçue pour la CTAF pour identifier efficacement la criminalité financière, à travers la mise en place de l'automatisation des transmissions des fichiers sous format XML.
- **Lutte contre la corruption :** L'outil de filtrage des informations négatives a été mis en place, afin d'intégrer le risque de lutte contre la corruption dans l'évaluation du risque de sécurité financière du client.
- **Déclarations à la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA :** Conformément aux dispositions réglementaires Tunisiennes, l'UIB a procédé aux déclarations via la plateforme de la DGI des avoirs des clients éligibles à la loi FATCA pour l'année 2021.

VII. FEUILLE DE ROUTE 2023

Conformité réglementaire

- Poursuite de la remédiation des clients éligibles à la loi Fatca : collecte de la documentation des dossiers des clients déclarables Fatca et clôture des comptes clients non conformes (absence de TIN : Taxpayer Identification Numbers) ;
- Mise en place des pré-requis du déploiement de la norme d'échange automatique des données avec les pays de l'OCDE CRS ;
- Accompagnement de la mise en place du dispositif RSE (Responsabilité Sociale et Sociétale) dans le cadre du KYC et des financements structurés ;
- Renforcement du dispositif de Lutte contre la Corruption par la mise en place d'un canal sécurisé local pour les lanceurs d'alerte ;

- Mise à jour de la cartographie liée à la lutte contre la corruption et de la cartographie liée aux conflits d'intérêt ;
- Poursuite des chantiers relatifs à l'intégrité des marchés.

Sécurité Financière :

- Maintien d'un taux de conformité à l'EER de 100% ;
- Maintien d'un taux de clôture de 100% des alertes Siron en assurant une revue qualitative de traitement de ces alertes ;
- Conduite de l'exercice annuel de risk assessment de la conformité ;
- Revue des scénarios AML sur l'outil de profilage Siron AML ;
- Sécurisation du Reporting réglementaire opérations sur Billets de Banque Etranger (BBE) ;
- Accompagnement de la revue périodique notamment sur la stratégie de lissage et en matière des dérogations nécessaires ;
- Déploiement graduel du filtrage en automatique des Negative News ;
- Suivi de la revue des correspondants bancaires ;
- Revue annuelle du paramétrage de l'outil de filtrage.

4. OÙ ALLONS-NOUS ?

4.1 ÉVOLUTION ET PERFORMANCES AU COURS DES 16 DERNIÈRES ANNÉES

CHIFFRES EN MTND		2007	2008	2009	2010	2011	2012
ACTIVITÉ	Dépôts de la Clientèle	1 617	1 775	2 006	2 251	2 423	2 690
	Crédits à la Clientèle	1 316	1 641	1 881	2 299	2 727	2 930
	Total Bilan	1 744	2 114	2 414	2 843	2 981	3 247
RÉSULTAT	Produit Net Bancaire	68,1	90,5	105,2	122	140,8	160,8
	Charges Opératoires	70,7	70,5	71,3	73,7	84,2	94,4
	Résultat Brut d'Exploitation	-2,6	20,0	33,9	48,3	56,7	66,4
	Provisions	177	18,4	27,3	29,5	32,1	38,1
	Résultat Net	-180	0,9	7,4	18,6	23,3	42,7
RATIOS	Coefficient d'exploitation	103,9%	77,9%	67,8%	60,4%	59,8%	58,7%
	Taux d'Actifs Classés	45,0%	35,6%	26,6%	18,6%	15,8%	13,6%

Chiffres définitifs retraités pour les besoins de comparabilité

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 956	3 151	3 402	3 661	4 122	4 689	4 972	5 133	5 412	5 877
3 151	3 442	3 725	4 131	4 938	5 330	5 499	5 833	5 950	6 378
3 619	4 022	4 141	4 661	5 454	6 107	6 304	6 459	6 778	7 207
184	196,7	216,7	247,8	290,1	362,7	419,4	402,2	442,8	490,8
93,5	102,0	109,5	120,2	135,2	168,8	191,0	202,3	238,5	239,9
90,5	94,8	107,3	127,7	155,0	194,0	228,5	200,0	204,6	251,3
33	11,7	17,5	13,6	16,4	24,5	45,5	70,6	45,7	37,4
38	56,6	64	75,8	90,1	111,8	117,1	61,6	81,4	132,2
50,8%	51,9%	50,5%	48,5%	46,6%	46,5%	45,5%	50,3%	53,9%	48,9%
11,3%	10,6%	9,9%	9,4%	8,1%	7,7%	7,7%	8,1%	8,1%	7,7%

4.2 PERSPECTIVES 2023

NOS CLIENTS

- Etre une banque relationnelle de référence sur le marché tunisien, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes
- Etre une banque locale reconnue par les entreprises tunisiennes, et ce, en misant sur les synergies avec le Groupe Société Générale qui est une banque universelle internationale, ayant aujourd'hui une réelle ambition dans la région du Maghreb et en Afrique
- Etre une marque reconnue sur le marché Retail

NOTRE MODÈLE OPÉRATIONNEL

- Augmenter notre efficacité commerciale et nos capacités de rebond, consolider notre efficacité opérationnelle en nous appuyant sur les technologies numériques, réduire les risques opérationnels, renforcer la gestion des risques et notre dispositif de conformité et de contrôle permanent.

NOS COLLABORATEURS

- Pour eux, nous allons œuvrer à faire:
 - évoluer les valeurs managériales : esprit d'équipe, innovation, responsabilité, engagement,
 - développer, valoriser et promouvoir les talents,
 - consolider la notoriété et l'attractivité de notre banque.

NOTRE IMAGE

- Une banque qui ne peut se contenter de sa place actuelle dans le palmarès des banques tunisiennes
- Une banque qui continue à être au service de l'économie tunisienne tout en assurant le développement et la promotion de nos collaborateurs
- Une banque dotée d'une culture de responsabilité sociétale et environnementale
- Une banque avec une ambition forte, un référentiel de valeurs porteuses et de l'humilité...Bref, un ensemble d'atouts pour continuer à pousser à l'avant scène l'UIB que nous voulons plus chaleureuse, plus communicante, mieux organisée, plus réactive, plus généreuse et plus rentable
- Une banque qui est en posture de relever les défis et qui ne peut se relâcher tant notre plan est vaste et ambitieux



4.3 UNE BANQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

APPLICATION DES NORMES BÂLOISES ET LES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (IFRS)

ADOPTION DEPUIS 2005 DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (NORMES IFRS) ET PASSAGE À LA NORME IFRS9 EN 2018 (EN REMPLACEMENT DE LA NORME IAS 39)

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Mise en place de normes de provisionnement à caractère général sur les encours sains (dans le cadre de l'établissement des états financiers élaborés en normes IFRS)	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.1 qui régit les règles de classification et d'évaluation des instruments financiers (titres de créances, titres de capital et prêts),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 9.2 qui introduit de nouvelles règles de provisionnement, et notamment la comptabilisation d'une perte attendue de l'octroi de crédit (le provisionnement du risque potentiel pour les créances saines en sus du provisionnement du risque avéré pour les créances non performantes),	Réalisé	2018
Déploiement de la norme IFRS 16 qui régit les règles de classification des contrats entre contrats de location et contrats de service selon les 2 critères : le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques résultant de l'utilisation de l'actif pendant la période d'utilisation et le droit de diriger le « comment et pourquoi » l'actif est utilisé pendant la période d'utilisation	Réalisé	2018

ADOPTION DES NORMES BÂLOISES DEPUIS 2007 BÂLE II ET EN 2013 BÂLE III

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Introduction du Risque Opérationnel (circulaire BCT 2016-03)	Réalisé*	2016
Mise en place d'une procédure de gestion des « noms sous surveillance – Relations sensibles » afin d'identifier rapidement des contreparties Corporate (personnes morales ou groupes clients) qui ne sont pas en défaut mais en situation fragilisée	Réalisé	2017
Introduction du ratio structurel de liquidité à long terme NSFR	Réalisé	2017
Introduction du Risque de Marché (circulaire BCT 2018-06)	Réalisé*	2018
Elaboration des stress tests pour évaluer la résilience des fonds propres aux chocs externes et la capacité de la banque à couvrir les risques non pris en compte au niveau du Pilier 1 du dispositif Bâlois (réalisée pour les stress tests de taux, de liquidité et de concentration des risques),	Réalisé	2018
Elaboration des stress test	Réalisé*	2021
Reportings comptables, prudentiels et statistiques sur base consolidée (projet de circulaire)	En cours	

* Entrée en vigueur selon la réglementation locale

MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE NOTATION INTERNE SELON LA RÈGLEMENTATION DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE CIRCULAIRE BCT 2016-06*

ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

ACTIONS	STATUT	ANNÉE
Lancement d'une mission d'audit interne sur la revue du Système de Notation Interne	Réalisé	Novembre 2018
Actualisation de la circulaire de notation à travers une meilleure formalisation des critères de retour au processus de notation à dire d'expert et de déclenchement du processus de révision de la note avant sa limite d'expiration	Réalisé	Juin 2019
Présentation détaillée des spécificités du Système de Notation Interne actuel aux membres du Conseil d'Administration	Réalisé	Décembre 2019
Backtesting et évaluation des performances des modèles de notation actuels : Les indicateurs de performance sont certes corrects mais les points en lien avec la segmentation des modèles, la concentration du portefeuille et le gap entre la PD observée et la PD théorique sont difficiles à réaliser avec les modèles actuels.	Réalisé	Avril 2020
Collecte des données : La collecte des données constitue une condition préalable à la refonte des modèles. Les données financières et qualitatives ont été récupérées de l'outil DCCIT et l'outil de notation Starweb (historique depuis 2013). La base des données a été construite après plusieurs travaux pour le téléchargement, lecture, nettoyage et traitement des données (suppression des doublons, traitement des manquements, des valeurs extrêmes...). Cette base de données qui concernait environ 800 clients a servi à la construction de l'échantillon d'apprentissage (80%) et l'échantillon de test (20%) pour le modèle.	Réalisé	Septembre 2021
Modélisation et aspect IT : Les travaux de modélisation ont été menés courant le 4 ^{ème} trimestre 2021 avec : Le choix des variables à intégrer dans le modèle moyennant plusieurs méthodes statistiques et à dire d'expert. Le choix de l'algorithme de modèle qui repose sur la régression logistique et l'arbre de décision (comme algorithme challengeur). Plusieurs itérations permettant une évaluation du pouvoir prédictif à chaque itération, afin de choisir le meilleur modèle. » Un modèle candidat a été retenu : Bi Branches (selon le niveau du chiffre d'affaires de l'entreprise) et qui a présenté les meilleures performances en termes de taux de bon classement, spécificité (taux de prédiction Sains), et sensibilité (taux de prédiction du Défaut).	Réalisé	Décembre 2021
Backtesting du modèle et test de l'outil » La mise en place d'une application TEST SNI qui permet de : <ul style="list-style-type: none">Collecter les données nécessaires à la réalisation d'un Backtesting du modèleDéetecter les anomalies au niveau de l'application afin de les éliminer dans les versions upgradées.Alerter l'équipe DEV des exceptions à prendre en compte afin d'éviter les blocages au niveau de l'application » Entamer le développement d'un modèle plus élaboré, qui tiendra en compte des commentaires des experts en métiers pour améliorer le modèle actuel. » Élaboration de la documentation de projet et Clôture des préconisations de la BCT.	Réalisé	Septembre 2022
	En cours	2023
	En cours	2023

* Circulaire BCT 2016-06 : La circulaire BCT n° 2016-06 du 11 octobre 2016 a défini les exigences minimales liées à la conception, la structure, la mise à jour, l'utilisation et le contrôle du système de notation des contreparties

4.4 ADAPTATION DE L'UIB AVEC L'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF RÈGLEMENTAIRE & PRUDENTIEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE

RENFORCEMENT DU CADRE RÈGLEMENTAIRE & PRUDENTIEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE

L'UIB a mis en œuvre un plan d'actions en rapport avec le projet de la Banque Centrale de Tunisie visant à renforcer le cadre réglementaire et prudentiel de la supervision bancaire. Ledit projet porte notamment sur (a) La prévention et résolution des créances non performantes (b) la révision de méthodologie de calcul des provisions collectives (c) le renforcement de la vigilance de point du vue gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (d) la gestion des comptes inactifs (e) le renforcement des dispositifs de traitement des réclamations de la clientèle (f) le programme de convergence (g) la surveillance prudentielle sur base consolidée (h) la révision de l'approche risque de crédit et risque opérationnel (i) la révision de la circulaire n°91-24 (j) l'adoption des normes IFRS (k) le développement du cadre opérationnel de la surveillance macro-prudentielle (l) le projet stratégique « évolution de la Centrale d'Informations »

LA PRÉVENTION ET LA RÉSOLUTION DES CRÉANCES NON PERFORMANTES

La circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01 relative à la prévention et à la résolution des créances non performantes publiée par la BCT le 1^{er} mars 2022, vise une résolution pérenne et efficace de la problématique des créances classées « NPLs » en Tunisie en vue de ramener leur part à un niveau économiquement raisonnable et de permettre au secteur bancaire de canaliser ses ressources pour le financement de l'économie.

La circulaire définit un cadre dédié à la prévention et à la résolution s'étalant sur tout le cycle de vie de la créance et permettant de rompre avec l'approche statique de traitement des NPLs. La nouvelle approche se fonde sur une gestion proactive limitant l'accumulation des NPLs et sur des stratégies visant la réduction des stocks des créances classées plombant les bilans des BEF. Elle couvre essentiellement :

- La responsabilisation de l'organe d'administration dans la conception et la surveillance des dispositifs de prévention et de résolution des NPLs
- Un processus structuré et transparent d'analyse de la viabilité des débiteurs

- Un système d'alerte précoce des difficultés des débiteurs
- Une stratégie de réduction des NPLs sur la période 2022-2026 avec un ratio cible de 7% sur base individuelle et de 10% en tenant compte des créances cédées aux sociétés de recouvrement
- Une surveillance renforcée des grands risques et des groupes d'affaires avec une responsabilisation claire des BEF en consacrant le statut réglementaire de banquier chef de file et en fixant ses responsabilités vis-à-vis de la BCT et des autres Banques et Etablissements Financiers.
- L'apurement des bilans en obligeant les Banques et Etablissements Financiers à radier les créances compromises depuis 5 ans et plus qui remplissent les conditions légales de la radiation.
- Une gestion dynamique, structurée et transparente de l'ancien stock de NPL avec la création de « workout units » dédiées.

=> Rappelons que, conformément à la circulaire 2022-01 de la BCT, l'UIB a établi une feuille de route relative au dispositif de prévention et de résolution des NPL. À ce titre, la gouvernance de la banque a approuvé la feuille de route transmise au superviseur bancaire le 22 juin.

De la même façon a été établi un document formalisant l'approche interne de l'évaluation de la viabilité économique et financière des clients de la banque. Il a été soumis au Conseil d'Administration de l'UIB le 24 novembre et transmis à la BCT.

Dans le cadre de l'application de la circulaire BCT 2022-01, et en ligne avec les objectifs du Groupe Société Générale, l'UIB détermine une trajectoire et une cible de taux de NPL en ligne avec les attentes du régulateur et de ses actionnaires. Le déploiement de cette stratégie exige que la banque revisite en profondeur l'organisation de son recouvrement, la logistique ainsi que les moyens humains, qui doivent être mis à sa disposition. L'ensemble des process et de la gouvernance devra être revisité à l'issue de ces travaux.

RÉVISION DE LA MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES PROVISIONS COLLECTIVES

Dans le cadre de la continuité des mesures prises pour faire face aux impacts potentiels de la crise du COVID -19 sur le secteur réel et le secteur bancaire en particulier et aux répercussions éventuelles du conflit Russo-Ukrainien sur les équilibres économiques et financiers du pays, la BCT a publié la circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022 modifiant pour la deuxième fois la méthodologie de calcul des provisions collectives.

Cette circulaire prévoit l'ajustement de la méthodologie de calcul des provisions collectives au titre de l'exercice 2021 et des exercices ultérieurs des Banques et Etablissements Financiers. L'objectif est de poursuivre le renforcement de la couverture des risques latents par un matelas de fonds propres. Cette nouvelle méthodologie s'inscrit dans la logique prospective de l'IFRS 9. Les principaux axes de la circulaire visent à :

- Ajuster les paramètres relatifs au calcul de la probabilité de défaut (taux de migration historique et facteur d'ajustement qui reflète l'aggravation attendue du taux de migration suite à la levée des mesures de soutien) avec un accent particulier sur les secteurs à risque (BTP, Tourisme et activités connexes) et sur les entreprises publiques et ce, en relevant leur facteur d'ajustement
- Changer l'approche du taux de provisionnement pour converger progressivement vers les normes IFRS et Bâle II (approche avancée fondation) et ce, en optant pour des taux de provisionnement standards par contrepartie fixés par le régulateur et d'aller progressivement vers le taux du LGD de 45% fixé par le comité de Bâle.
- Selon la nouvelle circulaire n°2023-02, les banques et les établissements financiers doivent constituer par prélèvement sur les résultats, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Toute reprise sur le montant

des provisions collectives doit être justifiée par des éléments d'amélioration des paramètres de risques et discutée au préalable avec la Banque Centrale de Tunisie. La population cible pour le calcul de la provision collective est la somme des engagements bruts directs et par signature sur la clientèle, hors banques, établissements financiers et institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme, classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ». La provision collective de l'UIB au titre de l'exercice 2022 s'établit à 89 568 Ktnd à fin 2022 Vs 83 042 Ktnd à fin 2021 soit une dotation complémentaire de l'exercice 2022 de 6 526 KTND.

RENFORCEMENT DE LA VIGILANCE DE POINT DU VUE GESTION DES RISQUES DE BLANCHIMENT D'ARGENT ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME

Soucieuse de la conformité des banques aux recommandations du GAFI relatives aux programmes de régularisation fiscale volontaire, la BCT a publié une note aux banques n°2022-06 du 21/02/2022, rappelant le devoir de vigilance qui leur incombe à l'égard des clients souhaitant bénéficier du programme de régularisation de leur situation fiscale au titre des revenus et bénéfices provenant d'activités non déclarées et ce, en application des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'année 2022. L'article 66 de la loi de finances pour l'année 2022 permet aux personnes physiques qui détiennent des sommes provenant « d'activités soumises à l'impôt et non déclarées » de se libérer de toute charge fiscale et ce, par le dépôt desdites sommes dans un compte bancaire ou un compte postal par l'intéressé ou par son mandataire et l'acquittement d'un impôt libératoire de 10% de ces sommes. Les autorités Tunisiennes ont suivi les recommandations du GAFI énoncés dans le cadre de régularisation fiscale volontaire. En effet, le GAFI appelle les juridictions à bien s'assurer de la maîtrise et de la réduction des risques de LCB /FT, lors de la mise en place de programme de régularisation fiscale volontaire et de prévoir le cadre adéquat permettant de mener des enquêtes en cas d'abus.

En effet, l'article 66 de la loi de finances 2022 prévoit dans l'exclusion de son champ d'application « les sommes provenant d'une source illicite ou liées à un

fait punissable par la loi organique n° 2015 -26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent telle que modifiée par la loi organique n° 2019-9 du 23 janvier 2019 ». Aussi, la Banque Centrale de Tunisie a publié le 21 février 2022 une note appelant les banques à appliquer les mesures de vigilance nécessaires telles que prévues par la loi organique 2015-26 (modifiée par la loi organique 2019-09) relative à la lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent et la circulaire BCT 2017-08 (modifiée par la circulaire BCT 2018-09) relative aux Règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

La circulaire UIB régissant l'application de l'article 66 a exigé la complétude des données KYC des clients voulant bénéficier de cette amnistie et la mise sous vigilance renforcée de leurs comptes. La circulaire UIB prévoit que La Direction de la Conformité procède à l'analyse des comptes des clients et s'assure de la cohérence des fonds remis à la banque avec la nature de l'activité des clients et veillera au respect des dispositions de la loi organique 2015-26 du 7 août 2015 telle que modifiée et complétée par la loi organique n°2019- 09 du 23 janvier 2019 et de la circulaire BCT n°2017-08 telle que modifiée par la circulaire n°2018-09.

GESTION DES COMPTES INACTIFS

La BCT collabore avec le Ministère des Finances sur un projet de décret-loi fixant un ensemble d'obligations à mettre à la charge des banques en matière de gestion des comptes inactifs. Conformément aux travaux du Conseil d'Administration de l'UIB du 26 janvier 2023, sur la base des premiers travaux – en cours – permettant de dégager une base de clients Retail de plus que 490 000 Clients C0 & C1 (actifs et inactifs), le Conseil d'Administration a recommandé le déploiement des actions ci-après de manière à alléger le processus de traitement des bases de donnée (temps de traitement, coûts de traitement, émission de CO2 ...) :

- Procéder à la clôture des Comptes de DAT (Dépôts à terme) relatifs à des placements échus et prévoir l'automatisation systématique de la clôture des DAT dès la tombée du placement.
- Lancer une consultation juridique pour entamer le processus de clôture des comptes à solde nul ne détenant pas d'autres comptes à engagements et/ou ressources tout en tenant compte de l'ancienneté du dernier mouvement réalisé et des éventuels risques en cas de clôture.
- Poursuivre les travaux sur les comptes à solde débiteur pour identifier et lancer les actions à entreprendre selon la nature des comptes.
- Prévoir des travaux de nettoyage de la base clientèle Retail selon une périodicité annuelle.

RENFORCEMENT DES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'exercice de sa mission de protection des usagers et de surveillance des pratiques bancaires, la BCT a publié le 20 octobre 2022 la circulaire aux Banques et Etablissements Financiers n° 2022-08 relative aux politiques et mesures de traitement des réclamations de la clientèle qui vise à renforcer les dispositifs de traitement des réclamations mis en place par les banques et les établissements financiers. Parmi les exigences auxquelles les banques et les établissements financiers sont soumis, nous citons :

- **La création au niveau de chaque établissement d'une entité chargée du traitement des réclamations et dotée des moyens nécessaires =>**

Dans le cadre de la concrétisation des engagements Qualité UIB au service de sa clientèle et de sa démarche d'amélioration continue, l'entité Qualité et Certification a été créée en septembre 2016. Ce process a été accompagnée par l'automatisation et la centralisation de la gestion des réclamations clientèle via un outil de Workflow dédié « La voix du client », confiées auparavant à diverses entités (Quality Center au sein du PSG, « PSC à votre écoute », Gestion Opérationnelle, Qualité et Conduite du Changement au sein du PBDD).

Un tableau de bord réclamations externes est communiqué de façon mensuelle au management et aux entités concernées pour une amélioration des éventuelles zones de dégradation de la qualité soulevées dans les réclamations traitées. Un Comité Qualité à fréquence mensuelle est animé par le Responsable de l'entité Qualité et Certification et présidé par le Directeur Général en présence des Responsables des pôles commerciaux, des Responsables PSO et des responsables d'autres entités qui traite des sujets liés à l'insatisfaction client et vise à analyser les causes de dysfonctionnement et à mettre en place les mesures palliatives nécessaires

- **L'accessibilité du dispositif (variété des canaux d'accès) =>** L'écoute client à l'UIB s'opère à travers l'outil « la Voix du Client » au niveau duquel sont centralisées toutes les réclamations ou demandes émanant des clients et remontées par les divers canaux (Courrier, Centre Relations Client, agences, divers services de la banque, réseaux sociaux, mails...). Ce dispositif a été renforcé par le lancement, en Mai 2019, de la nouvelle solution Omnicanale de l'UIB à savoir l'envoi des réclamations/suggestions directement, à partir de l'application mobile. Les demandes des clients sont intégrées directement dans le workflow « la voix du client ». L'enregistrement immédiat de toutes les réclamations est obligatoire dans l'outil. Cet enregistrement doit être exhaustif

et réalisé dès réception ou identification de la réclamation. Les réclamations externes sont acheminées automatiquement à l'entité concernée selon sa typologie (catégorie et sous-catégorie).

Des listes déroulantes sont paramétrées en fonction de la catégorie et de la sous-catégorie de la réclamation afin de guider les demandeurs lors de la saisie de leurs réclamations. En application de **l'article 8 de la circulaire BCT n°2022-08 du 20 octobre 2022**, le client est informé de la prise en charge de la réclamation à travers un accusé de réception comportant, la date d'enregistrement et le numéro de référence.

- **La transparence des modalités de présentation des réclamations =>** Afin de se conformer à l'article 7 de la circulaire BCT n°2022-08, une mise à jour du système au niveau de l'UIB est en cours concernant l'information de la clientèle sur les procédures de réception des réclamations, les délais de leur traitement et les conditions de recours à la médiation bancaire et ce :
 - Au moyen d'affiches lisibles en agences ;
 - Sur ses plateformes électroniques ;
 - Sur les extraits et les relevés de comptes ;
 - Sur les documents promotionnels, précontractuels et contractuels.
- **La tenue d'une base de données sur les réclamations =>** L'outil « la Voix du client » de l'UIB permet l'historisation des différents échanges liés à la réclamation et la traçabilité du processus de résolution de la réclamation notamment les intervenants, les délais, les actions menées, les pièces jointes, les diverses réclamations liées à la fiche client et statut de la réclamation
- **Le reporting périodique et granulaire à la BCT =>** L'article 14 de la circulaire BCT n°2022-08 prévoit une nouvelle déclaration dans le cadre des travaux de reporting prévus par la circulaire BCT N°2017-06. La périodicité de cette déclaration est annuelle et doit être transmise via le SED dans un délai de 45 jours suivant la fin de l'exercice. Ledit reporting a été transmis par l'UIB dans les délais impartis

PROGRAMME DE CONVERGENCE

La BCT s'est engagée depuis 2016 dans un programme de réformes pour la supervision bancaire dans l'objectif de convergence vers les standards internationaux. Ce programme a été érigé en tant que projet stratégique dans le cadre du plan stratégique triennal de la BCT pour la période 2019-2021 (IFRS & Bâle).

Des avancées ont été réalisées dans ce programme durant la période 2016-2019. Toutefois, ce processus a été retardé en raison de la situation sanitaire en :

- Décalant, à l'instar des autorités de régulation, certaines réformes prévues initialement pour 2020 ;
- Priorisant d'autres travaux en lien avec le contexte exceptionnel ayant pour objectif le renforcement de la résilience du secteur bancaire (stress-test, provisions collectives, politique de distribution des dividendes) ; et en
- Concentrant les efforts de régulation sur des mesures macro-prudentielles de soutien aux opérateurs économiques pour préserver la stabilité financière.

La BCT a relancé, en 2022, ce processus de convergence dans ses deux composantes, prudentielle et normative, avec un horizon d'achèvement en 2023 tout en tenant compte de l'interconnexion entre les différents projets ; sachant que le Conseil National de la Comptabilité a décidé lors de sa réunion tenue le 31 décembre 2021 de reporter l'adoption des normes IFRS pour l'exercice comptable 2023.

Composantes du programme de convergence

Les projets de convergence vers les standards internationaux peuvent être articulés en 4 axes :

Axe I : Parachèvement du pilier 1 de Bâle II

1. Mise en œuvre de la supervision sur base consolidée.

Axe II : Parachèvement de la conformité à Bâle III

1. Révision de l'approche du risque de crédit & du risque opérationnel
2. Revue de la définition et de la composition des fonds propres prudentiels

Axe III : Adoption des normes IFRS

1. Publication d'un guide sur IFRS 9 & d'une circulaire sur le SNI.

Axe IV : Refonte du dispositif de classification et de couverture des risques de crédit à travers la révision de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

	CIRCULAIRE BCT 91-24	IFRS BCT
PÉRIODE DE L'ARRÊTÉ	31-DÉC-21	31-DÉC-21
Classification des actifs	<p>Actifs «classés» en fonction du risque de perte et de la probabilité de recouvrement :</p> <p>Classe 0: Actifs courant</p> <p>Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier</p> <p>Classe 2 : Actifs incertains</p> <p>Classe 3 : Actifs préoccupants</p> <p>Classe 4 et 5 : Actifs compromis</p>	<p>« Stage1 (S1) »: les encours sains dont le montant de provision devra correspondre à la mesure des pertes attendues à un an.</p>
La définition de défaut	<ul style="list-style-type: none"> Mise en défaut automatique si l'ancienneté de l'impayé (en principal ou en intérêt) dépasse 90 jours sur un crédit, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur (il s'agit alors d'impayés dit techniques). Le créances objet de consolidation : Si le cumul des impayés en principal atteint 25% du total de la créance, celle-ci doit être inscrite à la classe 4. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en défaut automatique si l'ancienneté de l'impayé (en principal ou en intérêt) dépasse 90 jours sur un crédit, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur (il s'agit alors d'impayés dit techniques). Mise en défaut automatique tout dépassement sur découvert de plus de 90 jours consécutifs au-delà de 20% de l'autorisation pour le découvert non autorisé. Les actifs consolidés ou rééchelonnés présentant un impayé (en principal et intérêt) supérieur à 25% du montant total du contrat. Critères d'absence probable de paiement (UTP) : tels que définies dans la circulaire 91-24.
Le choix des portefeuilles homogènes	<p>Segmentation du portefeuille en groupe homogène (GHR) : CLICOM par secteur d'activité ; CLIPRI par produit (PPI privé / PPI étatique et PPO privé /PPO étatique).</p>	<ul style="list-style-type: none"> La segmentation retenue par l'UIB pour le marché Retail : Prêts Personnels Immobiliers (PPI) privé : Crédits hypothécaires pour la clientèle des particuliers salariée du secteur privé Prêts Personnels Immobiliers (PPI) étatique : Crédits hypothécaires pour la clientèle des particuliers salariée du secteur étatique Prêts Personnels Ordinaires (PPO)- privé : Crédits autres que les crédits hypothécaires pour la clientèle des particuliers salariée du secteur privé Prêts Personnels Ordinaires (PPO)- étatique: Crédits autres que les crédits hypothécaires pour la clientèle des particuliers salariés du secteur étatique.- Prêts aux Professionnels (PRO) : Crédits pour la clientèle PRO-TPE. <p>Cette segmentation garantie des groupes homogènes de risque dont les taux de défaut par groupe sont significativement différents.</p>

IFRS GROUPE

31-OCT-21

« Stage2 (S2) »: Les encours sains fragilisés, dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative dès l'octroi de crédit et dont le montant de provision devra correspondre à la mesure des pertes attendues à terme sans attendre le défaut.

« Stage3 (S3) »: Les encours douteux ou dépréciés, dont la méthode de détermination des provisions reste inchangée (celle de la norme IAS 39).

- Critère d'impayé : Un débiteur doit être automatiquement dégradé en défaut pour tout impayé (en principal ou en intérêt) de plus de 90 jours. Aucun jugement à dire d'expert ni autre élément ne peut surseoir à la mise en défaut du débiteur.
- Critère de dépassement : Un débiteur doit être automatiquement dégradé en défaut pour tout dépassement de plus de 90 jours consécutif sur toutes les lignes de crédit au-delà de 10% de l'autorisation. Critère d'absence probable de paiement (UTP): La mise en défaut doit être prononcée si la dégradation de la situation de la contrepartie entraîne une forte probabilité que celle-ci ne puisse honorer en totalité ses obligations de paiements vis-à-vis de la banque au titre des opérations de crédit. Cette dégradation peut résulter d'une détérioration de la situation de liquidité de la contrepartie ou d'une situation d'insolvabilité..
- Toute demande d'un report cumulé supérieur à 9 mois, classe le crédit comme restructuré et l'emprunteur comme contrepartie en défaut : Les dossiers « renégociés » pour des raisons commerciales ou autres telles que les demandes de report en vertu de la circulaire BCT 21-2020 en lien avec la prorogation des mesures exceptionnelles en période de crise sanitaire sont dégradés en défaut.

Sur recommandation du groupe SG et compte tenu de la taille du portefeuille Corporate jugée insuffisante pour des travaux de modélisation, un seul GHR a été retenu pour le marché du Corporate. Pour le portefeuille Retail, l'UIB a adopté les GHR de risque suivant PPI, PPO et PRO.

	CIRCULAIRE BCT 91-24	IFRS BCT
Critères de transfert entre Stage 1 et Stage 2	Par classification des créances	<p>MARCHÉ RETAIL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Crédit: 30-90 jours d'impayé (en principal en intérêt). • Découvert : 30-90 jours de dépassement de 20% par rapport à l'autorisation. • Découvert avec un dépassement supérieur à 90 jours et inférieur à 20% du montant de l'autorisation. • Les créances ayant fait l'objet d'une consolidation ou d'un rééchelonnement et qui ne sont pas en défaut. <p>Pas d'application de la contagion,</p>
Probabilité de défaut : « représente la probabilité estimée qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser son prêt »	<ul style="list-style-type: none"> • Calcul par secteur d'activité du taux d'entrée en défaut (taux de migration « TM ») à chaque clôture d'exercice = % des clients qui sont passés en défaut courant l'exercice antérieur. Un taux de migration moyen est calculé sur une période de 5 ans. <p>Sur la période 2015-2019 :</p> <p>Le taux de migration moyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Professionnels du secteur privé est de 2,2% auquel on ajoute un add-On. <p>Cet add-on varie entre 1% et 9% selon le secteur d'activité (Exemple : Tourisme $\Delta = 9\%$, Agence de location de voitures $\Delta = 7,5\%$,</p> <ul style="list-style-type: none"> – Contreparties publiques : 0,1% – Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels $\Delta = 5\%$, <p>Autres organismes publics $\Delta = 1,5\%$</p>	<p>Méthode des matrices de migration appliquée à tous les GHR</p> <p>a) Méthodologie de calcul de la PD à 1 an</p> <p>À défaut de disponibilité d'un SNI permettant le calcul des PD (Projet en phase d'homologation), nous avons utilisé la méthode des matrices de migration trimestriel basée par segment (C0 – C1 – DÉFAUT) sur une période de 7 ans (2015 - 2021).</p> <p>Dans le cadre de cette simulation, les probabilités de défaut sont estimées en fonction du nombre de contrats en défauts. Afin de mettre en évidence cette approche, nous avons multiplié les 4 matrices trimestrielles consécutives de manière à élaborer des matrices annuelles glissantes, disposant d'un écart de 3 mois. En conséquence, à partir d'une série chronologique de 4 matrices trimestrielles, nous parviendrons à une unique matrice annuelle. Une moyenne de ces matrices annuelles sera calculée et utilisée pour les estimations des ECL.</p>

IFRS GROUPE		
MARCHÉ CORPORATE	MARCHÉ RETAIL	MARCHÉ CORPORATE
<ul style="list-style-type: none"> • 30-90 jours d'impayés (en principal en intérêt)•30-90 jours de dépassement de 20% par rapport à l'autorisation pour le découvert. • Dépassement supérieur à 90 jours et inférieur à 20% du montant de l'autorisation. • Relations en sensible suite à la dégradation de la situation financière . • Relations avec autorisation échue depuis plus de 6 mois. • Les créances ayant fait l'objet d'une consolidation ou d'un rééchelonnement et qui ne sont pas en défaut. <p>Critère de contagion : le principe de contagion est appliqué à tous les encours d'une contrepartie. En effet, si un client a l'un de ses encours en S2, l'ensemble de ses encours sera classé en S2 (Idem pour S3) et ce en se référant au principe de la notion de la watchlist (mise en sensible du client).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 30-90 jours d'impayés avec un seuil de matérialité de 50 TND. • 30-90 jours de dépassement de 10% par rapport à l'autorisation pour le découvert avec un seuil de matérialité de 50 TND. • Relations avec un crédit de consolidation mis en place depuis moins de 3 ans. <p>Critère de contagion : Application systématique de la contagion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impayés avec 30 – 90 jours de retard. • Dépassement Sup.30-Inf. 90 jours de 10% par rapport à l'autorisation sur toutes les lignes de crédit et ce dans la limite de 1% du total engagement :application quasi-automatique sauf exception dûment justifiée. • Relations en sensible suite à la dégradation de la situation financière. • Relations non immatriculées + relations non notées + note échue depuis plus de 6 mois. • Relations dont le rating s'est dégradé de 2 notches ou plus au cours des 18 derniers mois. • Relations notées 7-. • Relation avec un crédit restructuré sain en période de probation (2 ans après le dernier retour en sain depuis le S3) : en S2. <p>Critère de contagion : Application systématique de la contagion</p>
<p>b) Méthodologie de calcul de la PD à maturité</p> <p>La méthode repose sur le calcul de la puissance matricielle de la moyenne des matrices annuelles obtenues à l'étape précédente. La puissance matricielle est un algorithme qui permet de mesurer la probabilité cumulative d'un événement en prenant en compte les probabilités associées à tous les événements précédents. L'utilisation de la moyenne des matrices annuelles permet d'obtenir une vue plus complète des tendances et des risques sur une période plus longue, tandis que le différentiel des résultats obtenus d'une année à l'autre, ou la probabilité marginale, aide à évaluer les changements dans les risques au fil du temps. En somme, ce calcul plus sophistiqué de la PD à maturité offre une évaluation plus précise et plus détaillée du risque de crédit, permettant ainsi de prendre des décisions plus informées sur la gestion des portefeuilles de crédit.</p>	<p>PPI: la PD du S1 (probabilité de défaut à 1 an) correspond à la part de l'exposition (en montant) des clients classés en S1 qui passent en défaut au bout de 12 mois La PD du S2 (probabilité de défaut à maturité) correspond à la part de l'exposition (en montant) des clients classés en S2 qui passent en défaut au bout de 48 mois. La PD est recalibrée à dire d'expert en l'absence de la profondeur historique nécessaire.</p> <p>PPO/PRO la PD du S1 correspond au nombre des contrats des clients classés en S1 qui passent en défaut au bout de 12 mois. La PD du S2 à la part de l'exposition u nombre des contrats des clients classés en S2 qui passent en défaut au bout de 36 mois. Idem la PD est recalibrée à dire d'expert en l'absence de la profondeur historique nécessaire.</p>	<p>Pour calculer la probabilité de défaut des créances classées en Stage 1, l'UIB adopte une méthode statistique qui se base sur l'historique d'entrée en défaut. La PD calculée correspond à la part de l'exposition des clients classée en S1 (créances saines hors les créances sensibles) qui passe en défaut au bout de 12 mois calculée sur la base d'un historique de 5 ans .</p> <p>Partant du même principe, calcul de la probabilité de passage sur 12 mois du stage 2 (créance en sensible) au stage 3 (créances douteuses) qui est la $P_{S2 \rightarrow S3}^{1an}$</p> <p>pour ensuite calculer la PD S2 en fonction de la maturité résiduelle du portefeuille S2 (calculée à 1,9 an)</p> <p>la PD à maturité est obtenue par la formule suivante :</p> $PD_{S2} = 1 - (1 - P_{S2 \rightarrow S3}^{1an})^{Maturité}$ <p>Avec : Maturité : maturité résiduelle du portefeuille.</p> <p>Les valeurs de la PD sont mises à jour à fréquence annuelle.</p>

	CIRCULAIRE BCT 91-24	IFRS BCT										
		MARCHÉ RETAIL										
Loss Given Défaut : Taux de perte : représente le montant de perte prévu en cas de défaut pour un prêt donné, une fois toutes les garanties, les sûretés et les autres sources de recouvrement ont été prises en compte.	Taux de provisionnement à l'entrée fixé : 30% pour le secteur de professionnel privé sauf la promotion immobilière à 25%. Marché des particuliers : 15% : PPI (Salariés du secteur Privé /Etatique). 30% : PP0 (Salariés du secteur Privé /Etatique)	Pour le portefeuille Retail, l'UIB a adopté une méthode statistique calculatoire basée sur l'estimation des flux de récupération futurs.										
CCF : Facteur de Conversion en Equivalent Crédit	La base provisionnable correspond : <ul style="list-style-type: none">• Capital Restant Dû brut (+)• Les impayés en principal (+)• Les Intérêts contractuels impayés existant à la date l'arrêté	<p>Les encours hors-bilan sont convertis en « équivalent crédit » au moyen d'un facteur de conversion (CCF : Facteur de Conversion en Equivalent Crédit). Ce facteur de conversion est pris tel qu'édicte par la BCT.</p> <table> <thead> <tr> <th>Type d'engagement</th> <th>CCF</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Crédits notifiés non utilisés (CNNU)</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Autorisations non utilisées (ANU)</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Engagements par signature (EPS)</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Crédits documentaires</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table>	Type d'engagement	CCF	Crédits notifiés non utilisés (CNNU)	70%	Autorisations non utilisées (ANU)	70%	Engagements par signature (EPS)	50%	Crédits documentaires	20%
Type d'engagement	CCF											
Crédits notifiés non utilisés (CNNU)	70%											
Autorisations non utilisées (ANU)	70%											
Engagements par signature (EPS)	50%											
Crédits documentaires	20%											
L'Exposure at Default (EAD)		L'Exposure at Default (EAD) : L'exposition au moment du défaut représente le montant total d'exposition au risque pour un prêt donné à un moment donné, ce qui peut inclure la dette totale restante pour un prêt:										
Estimated Credit Loss : ECL	Calcul de la provision collective : Engagements x TMM x TP.	<p>Engagement en S1 : ECL = EAD_{S1} x PD à 1an x LDG</p> <p>Engagement en S2 : ECL = $\sum_{i=1}^{\text{Maturité}} \frac{\text{EAD}_{S2} \times \text{PD}_{\text{résiduelle à maturité}} \times \text{LDG}}{(1+\text{taux})^{i-1}}$</p>										
Le taux d'actualisation	Principe d'actualisation non appliqué	À cause de l'indisponibilité du taux d'intérêt effectif, nous avons utilisé, le taux facial du crédit. Toutefois le calcul du TIE sera prévu par la solution CARTHAGO-IFRS										

IFRS GROUPE	MARCHÉ RETAIL	MARCHÉ CORPORATE
MARCHÉ CORPORATE	MARCHÉ RETAIL	MARCHÉ CORPORATE
Dans le cadre de cette simulation, et en absence d'une approche de modélisation nous avons choisi d'appliquer la LGD forfaitaire bâloise de 45% .	Approche Harmonisation PPI :21,30% PPO :35,30% PRO:37,72%	Actuellement on applique la LGD forfaitaire bâloise de 45% pour le portefeuille Corporate.

Approche de modélisation interne au groupe SG.

Estimation selon la maturité initiale du produit > ou < 0 à 1 an.

Exemple pour crédits notifiés non utilisés (CNNU) , un CCF de 20% pour les crédits dont la maturité est Inférieur à 1 an et 50% selon la maturité supérieure à 1 an .

Selon les normes comptables IAS-IFRS, la base provisionnable est composée des éléments ci-après indiqués :

- Capital Restant Dû brut (+)
- Les impayés en principal(+)
- Les Intérêts contractuels impayés existant à la date de l'arrêté (+)
- Les intérêts courus non échus à la date de l'arrêté (+)
- Les commissions et autres.

Provision IFRS-9 = Encours (S1) * Taux(S1) + Encours (S2) * Taux (S2)**Taux S1= PD S1 *LGD****Taux S2= PD S2 *LGD**

Principe d'actualisation non appliqué

SURVEILLANCE PRUDENTIELLE SUR BASE CONSOLIDÉE

La mise en œuvre d'une supervision sur base consolidée vise à suivre de manière adéquate le profil du risque des banques et des établissements financiers qui possèdent des filiales ou des établissements associés à l'échelle nationale et internationale.

Ce projet inclut 4 dimensions :

- La dimension quantitative ayant trait à l'instauration de normes prudentielles d'adéquation des fonds propres et de liquidité sur base consolidée ;
- La dimension qualitative couvrant les règles de bonne gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne au sein des groupes bancaires et financiers ;
- La dimension opérationnelle en lien avec la révision du manuel de la supervision et l'élaboration du guide de surveillance sur place ; et
- La dimension relative à la coopération et aux échanges d'informations avec les autres autorités locales (CGA, CMF et ACM) et les superviseurs des pays d'origine et d'accueil dans le cas de groupes bancaires ou financiers internationaux.

La première phase du projet sera consacrée à l'instauration des normes d'adéquation des fonds propres sur base consolidée conformément à la feuille de route 2023. Le projet se trouve à la phase actuelle de préparation d'un projet de circulaire relative à la définition du périmètre prudentiel de consolidation et des méthodes de consolidation sous périmètre prudentiel en harmonisation avec les autres projets en cours notamment l'adoption des normes IFRS.

RÉVISION DE L'APPROCHE RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE OPÉRATIONNEL

Le projet de révision de l'approche risque de crédit s'impose dans la mesure où le dispositif des exigences en fonds propres relatif à ce risque est resté inchangé depuis 1991 malgré les changements en la matière à l'échelle internationale introduits par le comité de Bâle en 2004 (Bâle 2) et en 2017 (Bâle 3) pour rendre l'approche standard relative au risque de crédit plus sensible au risque. Par ailleurs, le dispositif en vigueur est jugé insuffisant étant donné que la mesure de risque n'est pas suffisamment affinée et néglige la dimension essentielle de la qualité de l'emprunteur et donc du risque de crédit qu'il représente.

La méthode standard de Bâle III permet le recours à deux approches : une approche basée sur les notations externes et une approche standard plus sensible au risque que celle de Bâle I actuellement adoptée. Dans ce cadre, l'orientation de la BCT est de retenir, de manière exclusive, l'approche standard qui est plus adaptée à la réalité du marché tunisien pour les considérations suivantes :

- le recours aux notations externes dans le contexte tunisien est peu développé.
- un tel choix s'inscrit dans l'optique de Bâle III visant à réduire le recours aux agences de notation et à assurer plus de comparabilité entre les banques et les

établissements financiers en ce qui concerne le calcul des exigences de fonds propres.

En ce qui concerne le risque opérationnel, la BCT remplacera l'approche de l'indicateur de base actuellement utilisée (15% du PNB moyen) par la nouvelle approche standard exigée par le référentiel de Bâle III.

RÉVISION DE LA CIRCULAIRE N°91-24

Le projet de refonte de la circulaire n°91-24 s'inscrit, d'une part, dans le cadre du processus engagé par la BCT de convergence vers les standards internationaux et les bonnes pratiques en matière de classification et de provisionnement des créances et d'autre part, dans le cadre de l'approche globale pour la prévention et la résolution des prêts non performants. L'objectif de ce projet est d'améliorer et compléter le dispositif actuel d'identification et de couverture des expositions non performantes et renégociées pour l'aligner aux standards internationaux et aux bonnes pratiques et assurer une harmonisation avec les règles qui seront définies dans le cadre de la norme IFRS 9.

les axes de refonte ont concerné :

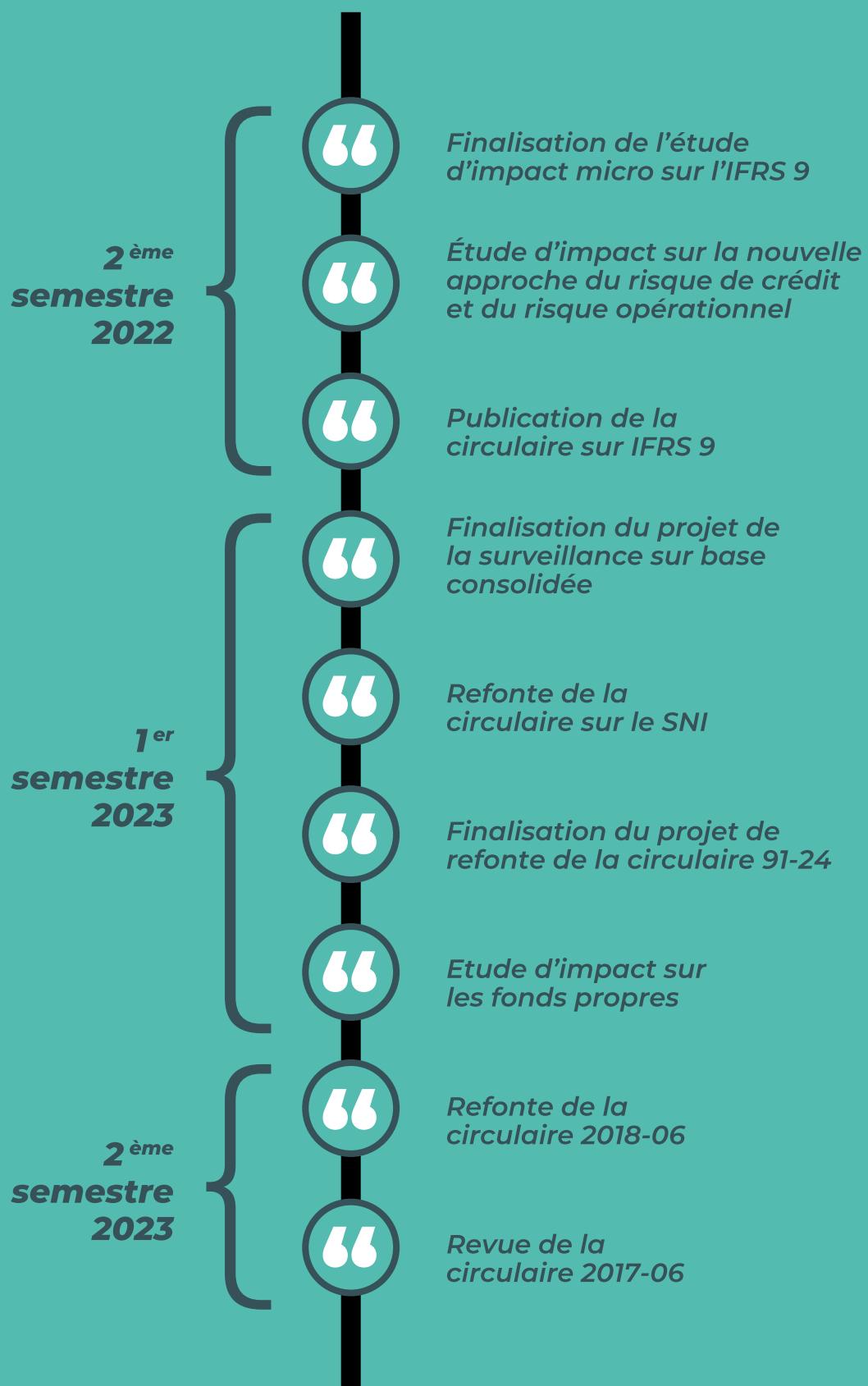
- L'identification des créances non-performantes ;
- La définition de créances renégociées (restructurées) ;
- La couverture du risque ;
- L'évaluation des garanties.

ADOPTION DES NORMES IFRS

La BCT a engagé, dès la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, le projet d'adoption des normes IFRS par le secteur bancaire tunisien.

Une réunion du Conseil National de la Comptabilité s'est tenue en date du 31 décembre 2021 et a décidé de reporter l'adoption du référentiel IFRS pour les comptes consolidés pour 2023 avec l'encouragement d'une application anticipée. Rappelons dans ce cadre que la BCT a effectué une étude d'impact macro de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière et les fonds propres des Banques et Etablissements Financiers à fin 2019. Cette étude d'impact a porté sur les principales normes ayant un impact significatif sur les comptes des Banques et Etablissements Financiers. Une deuxième simulation d'impact détaillée portant sur la norme IFRS 9 a été entamée. À cet égard, un reporting spécifique a été envoyé aux Banques et Etablissements Financiers courant Juin 2022. Cette étude d'impact sera un exercice interactif avec les Banques et Etablissements Financiers et sera conduite en deux phases détaillées comme suit:

- Mener les travaux de la simulation d'impact au sein de la BCT sur la base du reporting communiqué par les Banques et Etablissements Financiers , et
- Amener les Banques et Etablissements Financiers à conduire l'étude d'impact de l'implémentation de la norme IFRS 9 selon une méthodologie arrêtée par la BCT.



En vertu de la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018 et du 11 Mars 2022 et la circulaire BCT n° 2020-01, la banque est appelée à migrer vers le référentiel comptable international et adopter les normes IFRS « International Financial Reporting Standards », et ce, à partir de l'exercice 2023.

Le projet, qui a été lancé début de l'année 2021, est subdivisé en 3 sous-projets :

- Un sous-projet « Normes & Méthodes comptables »
- Un sous-projet « Système d'Information »
- Un sous-projet « Système de Notation Interne SNI »

Les travaux de passage des États Financiers de la Banque individuels et consolidés aux Normes IFRS font l'objet de revue et de validation par le commissaire aux comptes de la Banque, le cabinet AMC-EY. La revue donnera lieu à l'émission d'un rapport d'audit à la fin des travaux de passage aux normes IFRS pour le groupe UIB.

Dans ce cadre, l'UIB était invitée à conduire une simulation d'impact de l'implémentation de la norme IFRS 9 sur la situation financière consolidée de la Banque au titre de l'exercice 2021. Des lignes directrices ont été communiquées aux banques et aux établissements financiers définissant les principes à suivre pour cet exercice.

Ces principes ne constituent aucunement la position définitive de la BCT, mais serviront de base pour affiner la méthodologie de calcul des ECL « Expected Credit Losses » (Perte en cas de défaut = Probabilité de Défaut * Taux de perte) et de détermination des règles de Staging en normes IFRS

PROJET STRATÉGIQUE « ÉVOLUTION DE LA CENTRALE D'INFORMATIONS »

La BCT a décidé de procéder à la refonte de sa Centrale d'Informations par la mise en place d'un nouveau dispositif de centralisation des données granulaires sur le crédit.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la préservation de la stabilité financière à travers un meilleur suivi des risques macro et micro-prudentiels et ce, en élargissant l'étendue de l'information sur le crédit par une collecte de données granulaires portant sur les données du contrat de crédit, les données financières et les informations comptables et ce, conformément aux meilleures pratiques internationales. Cette nouvelle information serait de nature à mieux répondre aux exigences réglementaires internationales notamment celles du Comité de Bâle

et celles de la nouvelle norme comptable « IFRS9 ». En effet, ce nouveau dispositif vise à mettre à la disposition de la BCT un outil performant à forte valeur ajoutée permettant de servir les besoins de la supervision macro et micro-prudentielle, de la politique monétaire, de la réglementation bancaire et des statistiques à travers la mise à leur disposition des informations individuelles et agrégées portant sur les données recensées ainsi que des ratios pré-calculés. Ce dispositif permettra également de programmer des alertes précoce. À cet effet, ce nouveau dispositif permettrait de répondre non seulement aux attentes des différents départements de la BCT mais également à celles des déclarants et du grand public. La mise en place de cette nouvelle solution vise à offrir aux déclarants des outils d'analyse stratégique pour mieux évaluer le risque de crédit et ce, à travers la mise à leur disposition des rapports de crédit, des statistiques, des tableaux de bord interactifs (Management Dashboard), des publications ainsi que des retours d'information personnalisés. Elle permet de mettre à la disposition du grand public des informations synthétiques à travers la publication périodique de statistiques via un processus d'exploitation optimisé.

À travers sa feuille de route projet pour la période 2023-2025, l'UIB est déjà inscrite dans la trajectoire annoncée par la BCT en termes de dispositif de centralisation des données granulaires sur le crédit. En effet, elle prévoit deux projets structurants s'articulant autour de la DATA réglementaire, à savoir :

- La mise en place d'un « Data Regulatory Data HUB » qui consiste en un entrepôt de data regroupant les données granulaires relatives aux différents reportings réglementaires, en partant des données sur les contrats de crédits jusqu'aux données financières et comptables avec une couche de fiabilisation et d'agrégation d'indicateurs financiers précalculés. Le démarrage de ce projet est prévu pour T2-2023.
- La mise en place d'une solution de reporting réglementaire qui vise à structurer et centraliser les échanges et les remontés d'information vers la BCT par les différentes directions métiers de la banque. Le démarrage de ce projet est planifié pour T4 2023.

Ceux-ci, combinés avec d'autres projets du portefeuille s'inscrivent dans une démarche plus globale de structuration et d'adaptation aux nouvelles exigences du régulateur et plus particulièrement le passage au reporting selon les normes IFRS.

4.5 SCÉNARIIS STRATÉGIQUES

La Banque a pris option pour s'appuyer sur l'expertise de deux cabinets de conseil pour la construction de son plan stratégique et de sa feuille de route 2022-2025.

Cette décision s'imposait compte tenu de la quasi-stagnation du fonds de commerce sur le marché des particuliers d'une part et de la décroissance du marché des entreprises d'autre part. Elle est légitimée également, par les enjeux de rentabilité, de part de marché mais aussi d'efficacité opérationnelle surtout que :

- Les coûts augmentent alors que les différentes sources de revenus sont sous pression
- L'UIB se trouve confrontée à diverses problématiques liées à l'afflux et au traitement des données, à la sécurisation des SI et des opérations, aux exigences du régulateur en matière de communication et de transferts de données à caractère personnel et aux caractéristiques du dispositif réglementaire en matière d'externalisation et de conventions réglementées entre parties liées...
- L'UIB a engagé des investissements en matière de système d'information et de moyens digitaux conformément à sa feuille de route, pour faire face à la transformation digitale qui s'intensifie entre les banques tunisiennes (offres de services bancaires en ligne), et mène des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de ses front, middle et back offices, ...

Dans ce contexte, l'ambition de l'UIB est d'identifier des relais de croissance et de développer son fonds de commerce sur des secteurs économiques et des segments de marché à fort potentiel.

L'étude - en cours - a permis de dresser un diagnostic global - externe & interne - en tirant en outre les enseignements des précédents plans stratégiques de la Banque (Corporate & Retail). Ce diagnostic a porté sur les activités de l'UIB (Commercial, Risques, IT, Coûts, ...) mais aussi sur la stratégie digitale, monétique & omnicanal en tenant compte de la réalité locale et des innovations dans l'industrie bancaire en Tunisie, en Afrique et dans le monde. Il est attendu qu'une telle démarche initiée par la Banque apportera de la valeur ajoutée d'une part, en identifiant les relais et les modèles de croissance organiques ou externes et d'autre part, en apportant des nouvelles pistes d'amélioration de l'efficacité opérationnelle (industrialisation des process de bout en bout), de la

productivité, de la rentabilité mais aussi en matière de qualité de service et expérience client, d'attractivité de la marque UIB et de valorisation des données.

L'ambition de la Banque est de retrouver un niveau de rentabilité des fonds propres au moins égal à 15% à horizon 2025 vs 16,6% en 2022 et une part des engagements bruts non performants dans le total des engagements sur base individuelle de 7% à horizon 2025 vs 7,7% en 2022, et ce, conformément à la circulaire 2022-01 relative à la prévention et résolution des créances non performantes. L'étude en cours englobe, entre autres, la stratégie de résolution des créances non performantes visant à réduire ces créances en termes de volume, de nombre et d'ancienneté pour atteindre une part inférieure à 7% et ce, dans un horizon ne dépassant pas 2025.

L'UIB communiquera au marché et aux actionnaires les résultats de cette étude et les scénarii stratégiques 2022 – 2025 à retenir en face des défis posés.

5. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE

FONDATION SOLIDARITÉ & INNOVATION

Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

6. VIE CULTURELLE & SOCIALE

1- FONDATION ARTS & CULTURE BY UIB

2- ASSOCIATION FÉMININ BY UIB

Cette partie est présentée dans le cadre d'un rapport distinct portant sur l'activité des fondations et associations de l'UIB

7. ANNEXES

7.1 STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT & PRINCIPAUX ACTIONNAIRES (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2022

ACTIONS	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Actionnaires Tunisiens	15 469 612	77 348 060	47.51%
Actionnaires Etrangers	17 090 388	85 451 940	52.49%
Total	32 560 000	162 800 000	100.00%

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE	MONTANT EN TND	%
Société Générale	2 000 000	10 000 000	100.00%

CONDITIONS D'ACCÈS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.
- Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les représentants des sociétés actionnaires ont accès aux assemblées qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
- L'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci ne reconnaît que l'usufruitier.

RÉPARTITION DES ACTIONS AU 31/12/2022

INTITULÉ DE L'ACTIONNAIRE	NOMBRE D'ACTIONS	%
Actionnaires Tunisiens	15 469 612	47.51%
(10) Divers Groupes Tunisiens Total participation sup 0,5%	12 140 438	37.29%
GROUPE BOUCHAMAOUI	3 250 500	9.98%
Famille H BOUAZIZ	1 900 385	5.84%
GROUPE A SASSI	1 666 571	5.12%
STE MZ HOLDING INVEST (GROUPE SADOK MZABI)	1 497 537	4.60%
SOCIETE AGRICOLE EL HADAYEK	1 472 284	4.52%
MZABI MONCEF	1 092 048	3.35%
GROUPE TROIS FRÈRES MZABI	491 753	1.51%
GROUPE BOUSBIA HAMADI	345 981	1.06%
GROUPE A MILED	221 429	0.68%
M.S DRISS	201 950	0.62%
OPCVMs détenant moins de 0,5%	328 403	1.01%
Personnes physiques	2 349 372	7.22%
Personnes morales privées	628 455	1.93%
Etat Tunisien	22 944	0.07%
Actionnaires Etrangers	17 090 388	52.49%
SOCIETÉ GÉNÉRALE	17 041 016	52.34%
Divers Etrangers	49 372	0.15%
TOTAL	32 560 000	100.00%

7.2 COMPOSITION NOMINATIVE DES ORGANES D'ADMINISTRATION

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

NOM	MANDAT ACTUEL	QUALITÉ DE REPRÉSENTATION	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Président du Conseil d'Administration :			
Mr Kamel Néji	2020-2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Administrateurs :			
Mr Laurent Goutard	2020-2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
La Société Générale , représentée par Mme Véronique de la Bachellerie	2020-2023	Administrateur	Directrice de SG Consulting & Transformation
Mme Asmae Hajjami	2021-2024	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Mme Emna Kallel	2020-2023	Administrateur Indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
Mr Eric Wormser	2020-2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie
Mr Habib Bouaziz	2020-2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
La Société Tunisienne d'Investissement (STI) représentée par Mr Firas Saied	2021-2022	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Mr Mohamed Ali Ayed	2020-2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Consultant et Ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances
Mr Mohamed Salah Souilem	2020-2023	Administrateur Indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
La Société ARTES représentée par Mr Lassaad Ben Ammar	2021-2024	Administrateur	Directeur Général de la Société ARTES
Mr Philippe Amestoy	2021-2022	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France

* Une synthèse des travaux des comités rattachés au Conseil d'administration figure dans le présent rapport à partir de la page 68 conformément à l'Article 69 de la circulaire BCT 2021-05

L'UIB doit veiller à mettre en place une politique visant à instaurer la diversité de genre (Article 18) au niveau de l'organe d'administration (un taux de présence des femmes de 25% au niveau du Conseil d'Administration en 2021 vs un objectif de 40%) et à communiquer sur cet aspect au niveau du rapport destiné au public prévu à l'article 69 de la circulaire 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de Gouvernance des Banques et des Etablissements financiers.

NOM	PÉRIODE DE L'ACTUEL	QUALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UIB	LISTE MANDATS EN COURS	PRINCIPALE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Emna Kallel	2020-2023	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Advans Tunisie : Administrateur indépendant - Accumulateur Tunisien Assad : Administrateur - PGH : Administrateur représentant les petits porteurs - SPT Mohamed V : Administrateur 	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
Mohamed Salah Souilem	2020-2023	Administrateur indépendant	-	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Mohamed Ali Ayed	2020-2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	-	Consultant et Ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances

MÉDIATEUR

Mr Youssef Idani

COMISSAIRES AUX COMPTES

Finor représenté par Mr Walid Ben Salah

AMC-Ernst & Young – représenté par Mr Noureddine Hajji

COMITÉ DES RISQUES

Président du Comité Mr Mohamed Salah Souilem

Membres Mme Véronique de la Bachèlerie
Mr Mohamed Ali Ayed
Mr Eric Wormser

COMITÉ D'AUDIT

Président du Comité Mme Emna Kallel

Membres Mme Asmae Hajjami
Mr Kamel Néji
Mr Firas Saied
Mr Philippe Amestoy

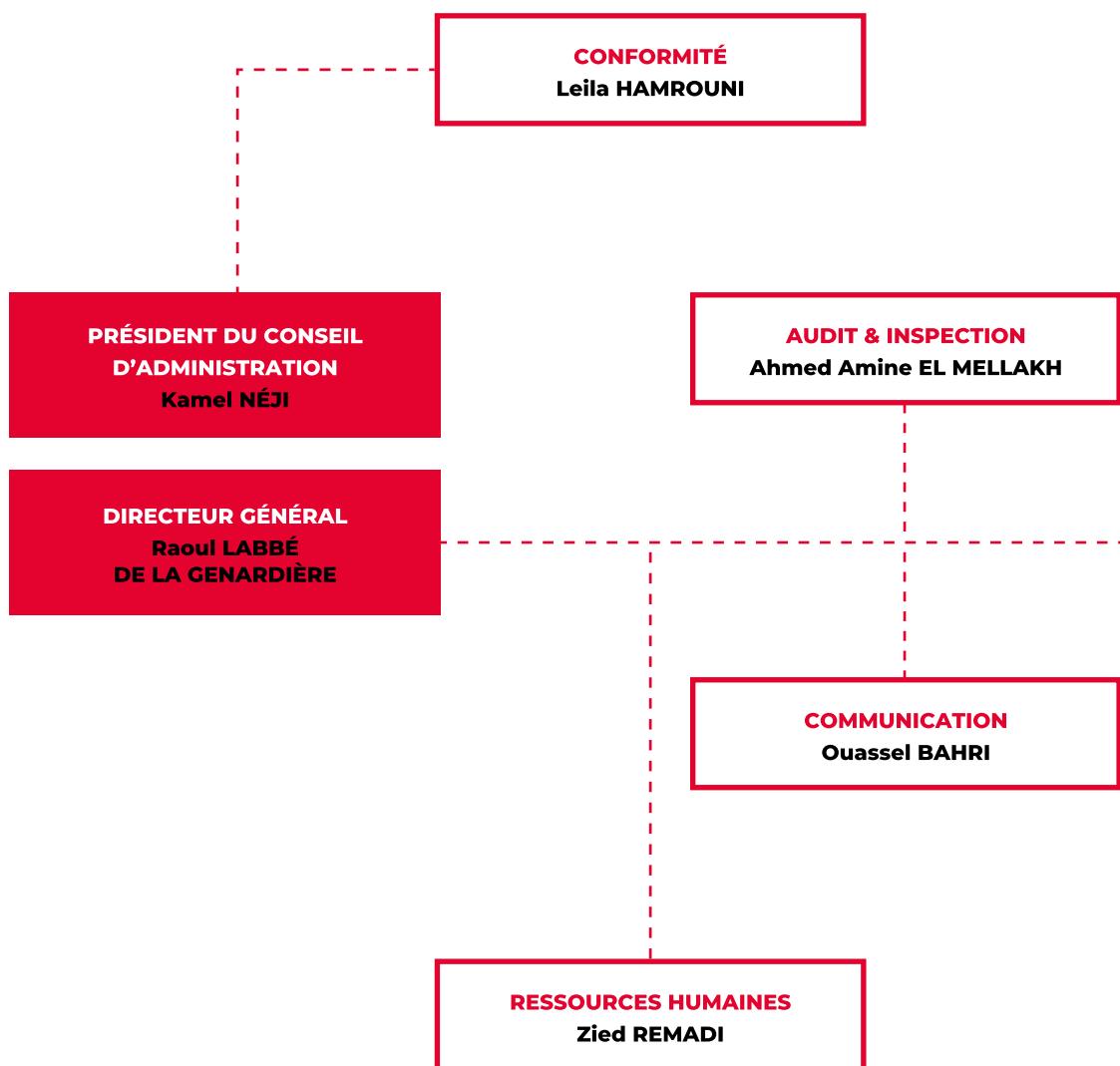
COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Président du Comité Mr Laurent Goutard

Membres Mme Véronique de la Bachèlerie
Mr Kamel Néji

7.3 ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET LIGNES DE MÉTIER

(ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)



QUALITÉ & CERTIFICATION
Saida SLITI

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Abderraouf JEMAA

**DGA EN CHARGE DU PÔLE
BANQUE DE DÉTAIL**
Ilhem BOUAZIZ

**RESPONSABLE PÔLE
ENTREPRISES & BFI**
Nabil GATTI
Cyrine FHAIEL (Adjoint)
Imen SAIBI (Adjoint)
Jawhar AJLANI (Adjoint)

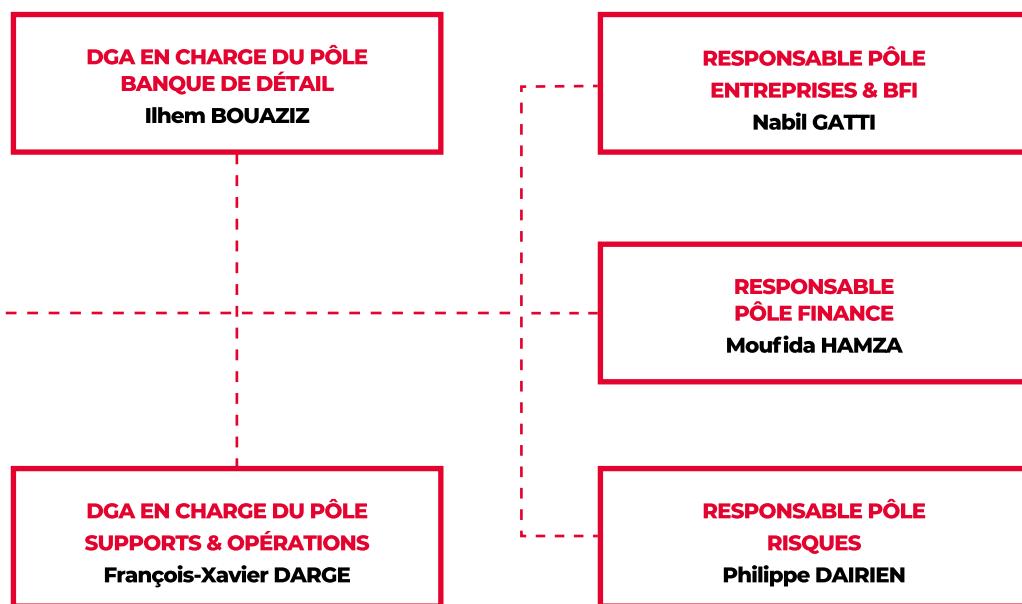
**DGA EN CHARGE DU PÔLE
SUPPORTS & OPÉRATIONS**
François-Xavier DARGE
Achraf FAKHFAKH (Adjoint)

**RESPONSABLE PÔLE
RISQUES**
Philippe DAIRIEN

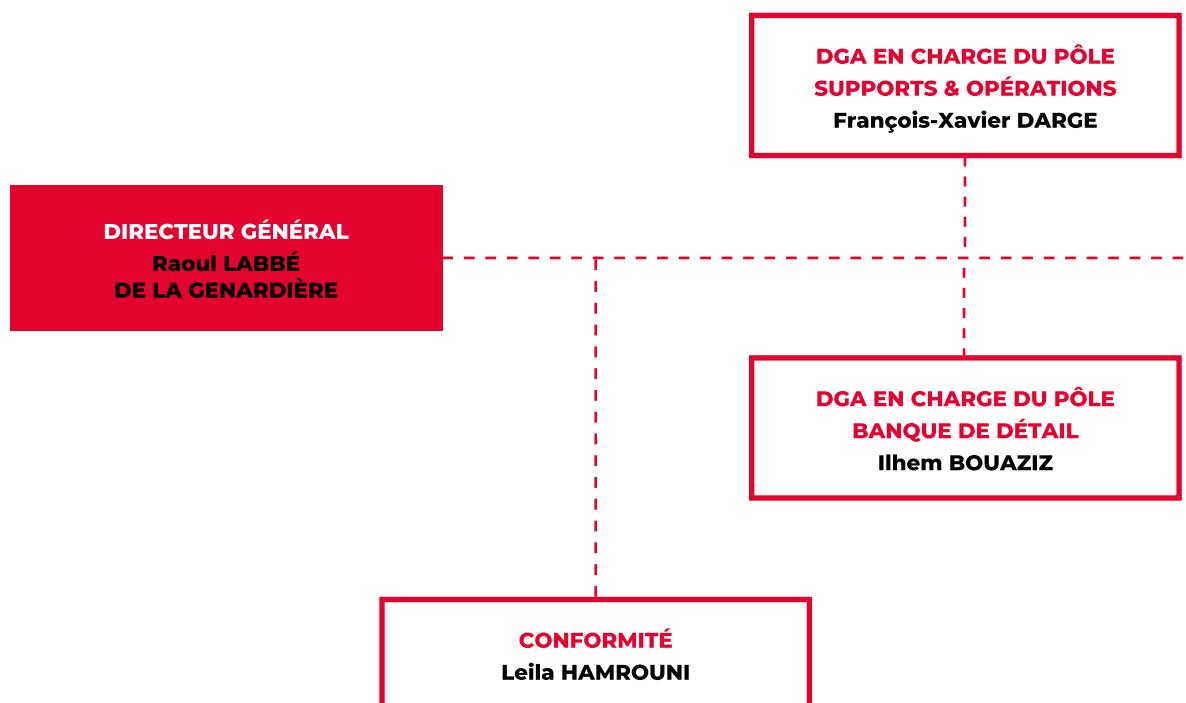
**RESPONSABLE
PÔLE FINANCE**
Moufida HAMZA

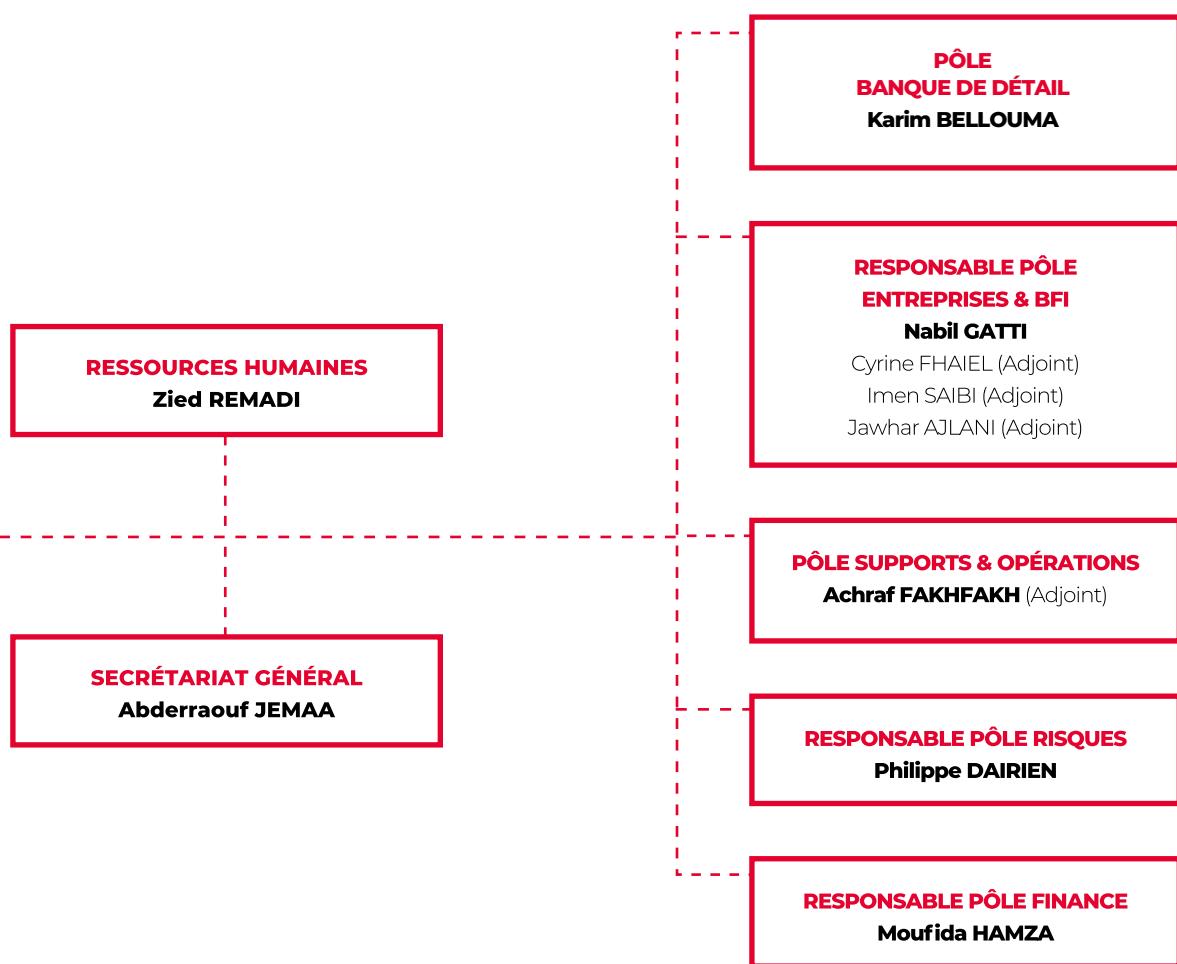
MEMBRES DU COMEX DE LA BANQUE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Raoul LABBÉ
DE LA GENARDIÈRE



MEMBRES DU CODIR DE LA BANQUE





7.4 AFFECTATION DU RÉSULTAT

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUR 3 ANS

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021	172 800	110 341	17 280	281 967	16 386	24 800	61 620	685 194
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(79 595)	-	140 215	1 000	-	(61 620)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	81 369	81 369
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	135	-	-	135
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	172 800	6 554	17 280	422 182	17 521	24 800	81 369	742 506
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	19 981	-	60 388	1 000	-	(81 369)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résorption des pertes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	132 172	132 172
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	91	-	-	91
Situation à la clôture de l'exercice 2022	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577

7.5 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DÉNOMINATION SOCIALE :

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Date de Constitution : 09/12/1963

Forme juridique : Société anonyme de droit tunisien

Secteur d'activité : Banque

Législation particulière : Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et institutions financières.

Registre de commerce N° : B 615 1996

SIÈGE SOCIAL :

65, AVENUE HABIB BOURGUIBA – 1000 TUNIS

Tél. : (00 216) 81 102 020

Fax : (00 216) 71 218 009

Site web : www.uib.com.tn

OBJET SOCIAL :

- Réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Octroi de crédits sous toutes leurs formes,
- Exercice, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement,
- Conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et d'une manière générale tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,
- Prise de participations, sous certaines conditions, au capital d'entreprises existantes ou en création.

7.6 DOCUMENT D'INFORMATION AGO EXERCICE 2022

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Membres du Conseil d'Administration

NOM	REPRÉSENTANT PERMANENT	PÉRIODE DE L'ACTUEL MANDAT	QUALITÉ	ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
Kamel Néji		2020–2023	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
Laurent Goutard		2020–2023	Administrateur	Directeur des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer
La Société Générale	Véronique de la Bachelerie	2020–2023	Administrateur	Directrice de SG Conculting & Transformation
Philippe Amestoy		2021–2022	Administrateur	Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France
ARTES	Lassaad Ben Ammar	2021–2024	Administrateur	Directeur Général de la Société ARTES
STE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT (STI)	Firas Saeid	2021–2022	Administrateur	Directeur Général HBG Holding
Eric Wormser		2020–2023	Administrateur	Président du Directoire de SG Algérie
Asmae Hajjami		2021–2024	Administrateur	Membre du directoire – Société Générale Maroc
Habib Bouaziz		2020–2023	Administrateur	Gérant de la société immobilière ZEMNI
Emna Kallel		2020–2023	Administrateur indépendant	Gérante de la société de conseil Coaching & Capital
Mohamed Salah Souilem		2020–2023	Administrateur indépendant	Ancien Directeur Général de la Banque Centrale de Tunisie
Mohamed Ali Ayed		2020–2023	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Consultant et Ancien Secrétaire Général du Ministère des Finances

b. Renseignements supplémentaires sur les candidats.

Néant

c. Participation de 5% ou plus dans le capital de la société ou dans l'une de ses filiales.

- La Société Générale détient 52.34 % du capital social de l'UIB représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE = **52.34%** → **52.34%**
- Groupe BOUCHAMAOUI = **9.98%** → **9.98%**
- Famille MZABI = **9.46%** → **9.46%**
- Famille Habib Bouaziz = **5.84%** → **5.84%**
- Groupe SASSI = **5.12%** → **5.12%**

2. PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.

Néant.

RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA RÉPARTITION DU CAPITAL

1. NOMBRE DE TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE, LE CAS ÉCHÉANT PAR CATÉGORIE.

a. Pour chaque catégorie de titres comportant droit de vote, indication du nombre de titres et des particularités du droit de vote.

Le capital de la banque est constitué de 32 560 000 actions et de 2 000 000 certificats d'investissement.

Les 2 000 000 certificats de droits de vote issus des 2 000 000 certificats d'investissement sont répartis sur les actionnaires détenteurs des 32 560 000 actions en proportion de leurs parts.

2. DATE D'INSCRIPTION AU REGISTRE DES ACTIONNAIRES.

a. Indications de la date d'inscription au registre des actionnaires pour déterminer ceux qui auront droit de vote à l'Assemblée ou, à défaut, des conditions dans lesquelles les actionnaires pourront exercer leur droit de vote.

Conformément à l'article 16 des statuts de la banque, les droits conférés par les actions sont :

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social conformément à la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire détenant au moins trois pour cent du capital social a le droit d'obtenir, à tout moment, communication des copies des états financiers et

des rapports présentés aux Assemblées Générales relatifs aux trois derniers exercices, ainsi que les copies des procès-verbaux, feuilles de présence des Assemblées Générales Ordinaires tenues au cours des trois derniers exercices. Des actionnaires réunis détenant cette fraction du capital peuvent obtenir communication des dites pièces et donner mandat à celui qui exercera ce droit en leur lieu et place.

Conformément à l'art 39 des statuts, l'AGO se compose des actionnaires propriétaires d'au moins 10 actions libérées. Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux. Quant au quorum, l'AGO ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers des actions donnant droit au vote. À défaut de quorum, une nouvelle AGO est convoquée dans les 15 jours et délibère quelque soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

Pour l'AGE, aucun nombre d'actions n'est exigé pour pouvoir assister à l'Assemblée.

Elle délibère valablement sur première convocation que si les présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital et sur 2^{ème} convocation si le 1/3 du capital.

3. RÉPARTITION DU CAPITAL.

a. Nom des actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital.

- La Société Générale détient 52.34 % du capital social de l'UIB représentée par Mme Véronique DE LA BACHELERIE = **52.34%** → **52.34%**
- Groupe BOUCHAMAQUI = **9.98%** → **9.98%**
- Famille MZABI = **9.46%** → **9.46%**
- Famille Habib Bouaziz = **5.84%** → **5.84%**
- Groupe SASSI = **5.12%** → **5.12%**

7.7 CODE DE GOUVERNANCE, CODE DE DÉONTOLOGIE INTERNE ET CHARTES DES COMITÉS (ARTICLE 69 DE LA CIRCULAIRE BCT 2021-05)

Le Code de Gouvernance, le code de déontologie interne et les chartes des comités sont publiés sur le site de la Banque (www.uib.com.tn). Ils ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 07 Mars 2018 et ont été mis à jour par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023 suite à la parution de la circulaire BCT 2021-05 du 19 août 2021 relative au Cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers.



II.

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

POUR L'EXERCICE

CLOS AU 31

DÉCEMBRE 2022



1. Bilan	p.146
2. État des Engagements Hors Bilan	p.147
3. État de Résultat	p.148
4. État de Flux de Trésorerie	p.149
5. Notes aux États Financiers	p.150

1. BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
ACTIF			
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	95 996	242 692
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	142 225	92 841
AC3 Créances sur la clientèle	3	6 377 728	5 949 975
AC4 Portefeuille-titres commercial	4	93 236	28 870
AC5 Portefeuille d'investissement	5	364 508	340 707
AC6 Valeurs immobilisées	6	67 401	65 328
AC7 Autres actifs	7	66 090	57 353
TOTAL ACTIFS		7 207 184	6 777 766
PASSIF			
PA1 Banque Centrale et CCP	8	-	6
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	5 800	67 623
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	10	5 877 115	5 412 190
PA4 Emprunts et ressources spéciales	11	252 962	329 416
PA5 Autres passifs	12	220 730	226 025
TOTAL PASSIFS		6 356 607	6 035 260
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital		172 800	172 800
CP2 Réserves	13	543 262	481 783
CP5 Résultats reportés		2 343	6 554
CP6 Résultat de l'exercice		132 172	81 369
TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	850 577	742 506
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 207 184	6 777 766

2. ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

		NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
PASSIFS ÉVENTUELS				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	695 894	629 385
HB2	Crédits documentaires	16	397 751	391 535
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS			1 093 645	1 020 920
ENGAGEMENTS DONNÉS				
HB4	Engagements de financements donnés	17	185 365	217 138
HB5	Engagements sur titres		7 350	7 350
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS			192 715	224 488
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues		18	2 392 032	2 000 200
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS			2 392 032	2 000 200

3. ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	19	540 473	488 689
PR2 Commissions (en produits)	20	157 455	147 378
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	37 236	26 446
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	22	27 700	23 899
Total des produits d'exploitation bancaire		762 864	686 412
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1 Intérêts courus et charges assimilées	23	(264 168)	(236 937)
CH2 Commissions encourues	24	(7 846)	(6 648)
Total charges d'exploitation bancaire		(272 014)	(243 585)
PRODUIT NET BANCAIRE		490 850	442 827
PR5-CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(37 366)	(45 977)
PR6-CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(26)	321
PR7 Autres produits d'exploitation		338	338
CH6 Frais de personnel	27	(173 327)	(176 198)
CH7 Charges générales d'exploitation	28	(53 987)	(49 809)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 572)	(12 516)
Résultat d'exploitation		213 910	158 986
PR8-CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		254	(363)
CH11 Impôt sur les bénéfices	29	(81 992)	(67 303)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		132 172	91 320
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	30	-	(9 951)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		132 172	81 369
Résultat par action (en DT)	31	3,824	2,354

4. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

	NOTES	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		727 546	670 110
Charges d'exploitation bancaires décaissées		(288 142)	(259 873)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires		(1)	(3 080)
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers		((4 500)	(8 500)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(439 594)	(172 670)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		463 503	280 112
Titres de placements, titres de transaction		(64 989)	7 322
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(202 369)	(204 504)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(41 103)	17 715
Impôts sur les bénéfices		(80 764)	(40 513)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		69 587	286 121
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 889	22 162
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement		(22 016)	(77 969)
Acquisition / Cession immobilisations		(14 613)	(21 562)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(10 740)	(77 369)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(75 485)	(46 136)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes versés		(24 192)	(24 192)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(98 839)	(70 346)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(39 992)	138 406
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 610	121 205
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	219 616	259 610

5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «actifs incertains» (classe B2) ou parmi les «actifs préoccupants» (classe B3) ou parmi les «actifs compromis» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2022, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts. Le même traitement comptable a été adopté après la migration au nouveau système d'information Amplitude et ce, à partir de juillet 2019.

2.2 ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

a. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante.

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupant

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains 20%

B3 – Actifs préoccupant 50%

B4 – Actifs compromis 100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans

pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

b. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.»

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 31 décembre 2022.

2.3 TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés. Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains »(classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4 PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 470 403 KTND au 31/12/2022 contre 454 665 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	259 314	250 914
Provisions sur décotes de garanties	72 264	72 467
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056
Provision pour passifs et charges	34 770	33 488
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 236	6 142
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 312	5 605
Provision pour dépréciation de titres	2 399	2 467
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	512	370
Provision pour risques de contre partie hors bilan additionnelle	14	156
TOTAL	470 403	454 665

2.5 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%	
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

2.6 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

« Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titre de placements dont l'intention de détention est à long terme.

- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracommptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

2.7 ÉVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

a. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères et de constatation de résultats de change:

Conformément à la réglementation comptable en vigueur, l'UIB tient une comptabilité multidevises ; ce mode de comptabilité permet à la banque la détermination périodique de la position de change

Pour assurer la tenue de comptabilité autonome par devise, il est fait usage des comptes techniques à savoir:

- « Positions de change »
- « Contre-valeur position de change »
- « Ajustement devises ».

Ainsi les opérations effectuées en devises sont enregistrées dans la comptabilité ouverte dans chacune des devises. Elles sont ensuite converties et reversées dans la comptabilité en monnaie de référence à savoir le TND.

Le processus de tenue d'une comptabilité multidevises comporte les étapes suivantes :

- Comptabilisation dans la devise d'origine.
- Conversion des charges et produits libellées en devises au moment de leurs versement au niveau de compte de résultat de la Banque
- Réévaluation des comptes de position de change par référence au cours fixing de la BCT.

b. Base de conversion des charges et produits libellées en devises :

Les charges et produits libellés en devises sont convertis dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base des cours de change au comptant propre à chaque opération et sont comptabilisés au jour le jour.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date de l'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours fixing BCT à la date d'arrêté comptable.

c. Bases utilisées pour la réévaluation des positions en devises :

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actifs, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis en monnaie de référence (en dinar) en utilisant le cours fixing BCT.

L'écart de réévaluation, entre le cours de référence utilisé au moment de la comptabilisation des éléments d'actif, de passif et du hors bilan et le cours fixing de la BCT, est comptabilisé en gains ou pertes de change au niveau du compte de résultat de la Banque.

d. Règles de prise en compte des différences de change en résultat :

A chaque arrêté comptable, les différences entre, d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués selon les cours de change en vigueur à la même date, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont prises en compte en résultat de la période considérée.

e. Montant global de la contre-valeur en monnaie de référence de l'actif et du passif en devises :

La méthode adoptée pour la comptabilisation des opérations en devises consiste à décomposer l'opération en deux transactions séparées réalisées contre la monnaie de référence. Cette dernière joue le rôle de monnaie pivot.

La contre-valeur dans la monnaie de référence est déterminée sur la base du cours de change sur le marché pour une des deux devises considérées (appelée devise directrice). Le cours de change relatif à l'autre devise est déduit de façon à équilibrer les contre-valeurs de chacune des deux devises dans la monnaie de référence.

f. Valeur des opérations de change au comptant non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change au comptant avec délai d'usage sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition.

Le délai d'usage correspond au délai nécessaire à la mise en œuvre de la livraison des devises qui est généralement de 2 jours ouvrables. A la fin de l'exercice, les opérations de change au comptant non dénouées sont déclarées en hors bilan.

g. Valeur des opérations de change à terme non dénouées à la date de clôture de l'exercice :

Les opérations de change à terme sont les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que les délais d'usage. Elles se traduisent ainsi par un engagement d'acheter ou de vendre une certaine quantité de devises, à un cours déterminé, à une date future donnée.

Les opérations de change à terme sont exclusivement réalisées à des fins de couvertures. Ces opérations sont converties, à la date de leur engagement, et réévaluées à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts (le cours fixing de la date d'arrêté). Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique en compte de résultat avec la constatation symétrique des comptes d'ajustements de devises Bilan et Hors bilan.

3. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

3.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde de 95 996 KTND contre 242 692 KTND au 31/12/2021. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Banque Centrale comptes ordinaires	40 785	194 033
Caisse espèces en dinars	22 539	24 417
Alimentation GAB	11 761	13 895
Remise des fonds à IBS	19 253	8 468
Caisse espèces en devises	1 617	1 723
Espèces en route	218	273
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	96 187	242 823
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(191)	(131)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	95 996	242 692

Note 2 : Crédances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 142 225 KTND au 31/12/2022 contre 92 841 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Placement dinars chez la BCT	10 000	6 000
Placement devises chez la BCT	51 806	35 920
Placements chez les correspondants étrangers	44 504	–
Crédances sur autres établissements financiers	13 000	8 500
Autres concours	4 023	2 886
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	18 921	4 561
Placements chez les correspondants locaux	–	35 000
SOUS TOTAL	142 254	92 867
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(29)	(26)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	142 225	92 841

Les créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions se détaillent comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Créances sur les établissements bancaires	–	–	129 254	84 367
Créances sur les établissements Financiers	–	–	13 000	8 500
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	–	–	142 254	92 867

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Placements chez la BCT & les correspondants	123 333	–	–	–	123 333
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	18 921	–	–	–	18 921
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LES ÉTAB. DE CRÉDIT	142 254	–	–	–	142 254

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.
Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres.

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2022 un solde de 6 377 728 KTND contre 5 949 975 KTND au 31/12/2021, soit une variation de 427 753 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle	6 416 463	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	75 248	60 778
SOUS TOTAL	6 919 110	6 480 933
Agios et intérêts réservés	(120 222)	(124 522)
Provisions sur créances douteuses	(259 314)	(250 913)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 377 728	5 949 975

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	–	–	–	–	427 399
Autres concours à la clientèle	1 970 850	1 155 390	2 438 296	288 308	563 619	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	17 817	5 783	39 641	7 034	4 973	75 248
TOTAL DES CRÉANCES BRUTES SUR LA CLIENTÈLE	2 416 066	1 161 173	2 477 937	295 342	568 592	6 919 110

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	FILIALES	AUTRES	TOTAL
Comptes ordinaires débiteurs	–	427 399	427 399
Autres concours à la clientèle	250	6 416 213	6 416 463
Crédits sur ressources spéciales	–	75 248	75 248
SOUS TOTAL	250	6 918 860	6 919 110
Agios et intérêts réservés	–	(120 222)	(120 222)
Provisions sur créances douteuses	–	(259 314)	(259 314)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	–	(72 264)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	–	(89 582)	(89 582)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	250	6 377 478	6 377 728

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Provisions sur créances douteuses	(259 314)	(250 913)
Provisions sur décotes de garanties	(72 264)	(72 467)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(331 578)	(323 380)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(421 160)	(406 436)
Agios sur comptes non mouvementés	(45 363)	(51 052)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 863)	(8 903)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(7 533)	(6 289)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(44 702)	(43 974)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 340)	(1 313)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 412)	(12 982)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(120 222)	(124 522)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(541 382)	(530 958)

La ventilation des engagements bruts de la banque par classe de risques se présente ainsi :

	ACTIFS CLASSÉS 0 & 1		ACTIFS CLASSÉS 2, 3 & 4		TOTALS	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Engagements bilan*	6 318 451	5 889 802	575 646	568 583	6 894 097	6 458 385
Engagements hors bilan	661 213	611 691	9 419	9 946	670 632	621 637
SOUS-TOTAL	6 979 664	6 501 493	585 065	578 529	7 564 729	7 080 022
Autres engagements**		–		–	25 013	22 548
TOTAL	6 979 664	6 501 493	585 065	578 529	7 589 742	7 102 570

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

STOCK DE DÉPART AU 31/12/2021	(323 380)
Dotations aux provisions	(41 993)
Reprises sur provisions	13 268
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	199
Utilisations	20 324
Utilisations sur décotes des garanties	4
STOCK DE CLÔTURE AU 31/12/2022	(331 578)

La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Comptes ordinaires débiteurs	–	–	427 399	379 349	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle*	250	250	6 416 213	6 040 556	6 416 463	6 040 806
Crédits sur ressources spéciales	–	–	75 248	60 778	75 248	60 778
SOUS TOTAL	250	250	6 918 860	6 480 683	6 919 110	6 480 933
Agios et intérêts réservés	–	–	(120 222)	(124 522)	(120 222)	(124 522)
Provisions sur créances douteuses	–	–	(259 314)	(250 913)	(259 314)	(250 913)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	–	–	(72 264)	(72 467)	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	–	–	(89 582)	(83 056)	(89 582)	(83 056)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	250	250	6 377 478	5 949 725	6 377 728	5 949 975

* Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 2 619 KTND.

** Dont 31595 KTND d'intérêts courus non échus et (10 216) KTND d'intérêts perçus d'avance.

Les crédits sur ressources spéciales pour lesquelles la Banque n'encourt aucun risque que ce soit sont les crédits sur dotation FONAPRA dont le risque de contrepartie est couvert à 100% par l'Etat Tunisien, l'encours de ces crédits se présente comme suit :

	EN KTND	
	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Encours des crédits sur dotation FONAPRA	15 593	16 508

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 93 236 KTND contre 28 870 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Titres de placements		
Bons de trésors à court terme	75 000	–
Créances rattachées	(634)	–
Titres en pension	18 870	28 870
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	93 236	28 870

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Bons de trésors à court terme	75 000	–
TITRE DICK	–	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	93 870	28 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 364 508 KTND contre 340 707 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Titres d'investissement	358 525	334 698
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	3 848
Titres de participations	3 420	3 420
SOUS TOTAL	373 143	349 316
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(287)	(344)
Provisions pour dépréciation titres	(2 112)	(2 123)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	(6 236)	(6 142)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	364 508	340 707

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31 / 12 / 2021	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2021
Titres d'investissement – BTA	236 658	(3 860)	–	232 798
Emprunt National	30 000	1 061	–	31 061
Titres d'investissement – FG SICAR	44 616	2 159	(6 142)	40 633
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	22 690	1 374	–	24 064
Titres de participation	3 420	–	(2 123)	1 297
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	–	–	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	–	(344)	3 504
TOTAL	348 582	734	(8 609)	340 707

DÉSIGNATION	VALEURS BRUTES AU 31 / 12 / 2022	CRÉANCES RATTACHÉES	PROVISION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2022
Titres d'investissement – BTA	215 658	(3 148)	–	212 510
Emprunt National	60 000	1 800	–	61 800
Titres d'investissement – FG SICAR	54 616	2 353	(6 236)	50 733
Titres d'investissement – EMPRUNT OBLIGATAIRE	25 690	1 556	–	27 246
Titres de participation	3 420	–	(2 112)	1 308
Part dans les entreprises associées et coentreprises	7 350	–	–	7 350
Part dans les entreprises liées	3 848	–	(287)	3 561
TOTAL	370 582	2 561	(8 635)	364 508

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

DÉSIGNATION	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2021	AQUIS	CESSION / REMB	CRÉANCES RATTACHÉES	DOTATION	REPRISE	TOTAL NET AU 31 / 12 / 2022
Titres d'investissement - BTA	232 798	–	(21 000)	712	–	–	212 510
Emprunt National	31 061	30 000	–	739	–	–	61 800
Titres d'investissement-FG SICAR	40 633	10 388	(388)	194	(94)	–	50 733
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	24 064	10 000	(7 000)	182	–	–	27 246
Titres de participation	1 297	–	–	–	–	11	1 308
Part dans les entreprises liées	3 504	–	–	–	–	57	3 561
Part dans les entreprises Associées	7 350	–	–	–	–	–	7 350
Total	340 707	50 388	(28 388)	1 827	(94)	68	364 508

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Bons de trésor et assimilables (BTA)	215 658	236 658
Emprunt National	60 000	30 000
Placement Fonds Gérés SICAR	54 616	44 616
Emprunts obligataires	25 690	22 690
Créances rattachées sur BTA	(3 148)	(3 860)
Créances rattachées sur emprunt national	1 800	1 061
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	2 353	2 159
Créances rattachées sur emprunts obligataires	1 556	1 374
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT	358 525	334 698

La part dans les entreprises associées se détaillent comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2022	PROVISION 31 / 12 / 2022	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2022	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2021	PROVISION 31 / 12 / 2021	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2021
UIB Assurances ¹	146 995	48,998%	7 350	–	7 350	7 350	–	7 350
PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES			7 350	–	7 350	7 350	–	7 350

La part dans les entreprises liées se détaille comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2022	PROVISION 31 / 12 / 2022	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2022	VALEUR BRUTE 31 / 12 / 2021	PROVISION 31 / 12 / 2021	VALEUR NETTE 31 / 12 / 2021
Internationale Sicar	169 990	34,00%	1 715	(287)	1 428	1 715	(344)	1 371
L'Internationale de Recouvrement	199 940	99,97%	1 000	–	1 000	1 000	–	1 000
UIB Finance	45 563	99,92%	1 133	–	1 133	1 133	–	1 133
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES			3 848	(287)	3 561	3 848	(344)	3 504

La subdivision des titres de participations selon qu'ils soient côteés ou non côteés se présente comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Titres non cotés	3 420	3 420
Provisions sur titres non cotés	(2 112)	(2 123)
TOTAL	1 308	1 297

¹ Le capital non libéré s'élève à 7 350 KTND

La parts dans les entreprises associées se détaillent comme suit :

EN KTND

TITRES	NOMBRE D'ACTIONS	% DE DÉTENTION	VALEUR BRUTE 31/12/2022	PROVISION 31/12/2022	VALEUR NETTE 31/12/2022	VALEUR BRUTE 31/12/2021	PROVISION 31/12/2021	VALEUR NETTE 31/12/2021
Compagnie Touristique Arabe	127 755	8,461%	1 278	1 278	–	1 278	1 278	–
Maison du Banquier	526 100	5,921%	497	226	271	497	237	260
Sté El Mansoura Tabarka	24 000	1,525%	240	240	–	240	240	–
Monétique Tunisie	4 274	8,548%	231	–	231	231	–	231
Carthago	2 922	0,642%	208	–	208	208	–	208
SIBTEL	2 787	5,530%	194	–	194	194	–	194
TP STE GAMMARTH	280	0,376%	3	3	–	3	3	–
Sototel.H.Président	1 350	3,154%	135	135	–	135	135	–
Société tunisienne de Garantie	1 300	4,333%	130	–	130	130	–	130
Société tunisienne de Lubrifiant	2 513	2,290%	126	–	126	126	–	126
Industrie mécanique maghrébine	2 000	0,333%	100	100	–	100	100	–
Ste. Dev.Parc.Act Eco.Zarzis	750	1,255%	75	–	75	75	–	75
Ste. Inter Bank Services IBS	43 252	3,103%	73	–	73	73	–	73
Ste. Khademet	50	0,010%	49	49	–	49	49	–
S. El Fouledh	30 000	0,281%	25	25	–	25	25	–
S.F.C.J.F.Shems fruits	4 950	15,000%	25	25	–	25	25	–
Ste. de Gestion à l'exportation	200	10,000%	20	20	–	20	20	–
Ste. Istikhlass	60	0,002%	6	6	–	6	6	–
S.Tun.Coord.Techn.	333	1,959%	5	5	–	5	5	–
S.W.I.F.T.**	3	0,001%	0	–	–	–	–	0
S.T.A.M.	1 320	0,033%	0	–	–	–	–	0
TITRES DE PARTICIPATIONS			3 420	2 112	1 308	3 420	2 123	1 297

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2022	RÉSULTAT NET 2022
Internationale de Recouvrement de Créances	19, Rue Mustafa Abdeslam – EL Menzah 5 –1002 TUNIS	Recouvrement des créances	99,97%	1 872	660
UIB Finance	Rue lac Toba, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,92%	2 306	619
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jelid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	4 688	488

* Attribution de 3 actions gratuites

Les renseignements sur l'entreprises associée de la banque se présente comme suit :

FILIALE	ADRESSE	ACTIVITÉ	PARTICIPATION DÉTENUE (%)	CAPITAUX PROPRES 2022	RÉSULTAT NET 2022
UIB Assurances	Rue lac Toba, 1053 Les berges du Lac, Tunis	Assurance	49%	14 864	(128)

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 67 401 KTND au 31/12/2022 contre un solde de 65 328 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

	V. BRUTE AU 31/12/2021	ACQUIS	SORTIE	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2022	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022	VCN AU 31/12/2022
Logiciels informatiques	34 008	3 638	-	3 265	40 911	(23 097)	17 814
Matériel pour traitements informatiques	9 792	-	(7 384)	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	37 997	2 367	(3 526)	391	37 229	(30 583)	6 646
Immeubles d'exploitation	18 304	-	-	2 534	20 838	(6 268)	14 570
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	635	(328)	307
Agencement aménagement installation	61 680	2 231	(75)	908	64 744	(47 987)	16 757
Terrains	3 524	-	-	(2 534)	990	-	990
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(263)	14
Matériel roulant	3 976	659	(70)	-	4 565	(3 285)	1 280
Matériel et mobilier de bureau	15 019	1 109	(7 711)	-	8 417	(5 337)	3 080
Equipements logements de fonction	108	-	(107)	-	1	(1)	-
Immobilisations incorporelles en cours	4 157	2 453	-	(3 146)	3 464	-	3 464
Immobilisations corporelles en cours	1 428	2 030	-	(1 418)	2 040	-	2 040
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	(18)	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	33	6	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(44)	328
TOTAL	191 400	14 493	(18 891)	-	187 002	(119 601)	67 401

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021	DOTATION	REP	SORTIE	RECLASS	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022
Logiciels informatiques	(19 453)	(3 658)	14	-	-	(23 097)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	7 384	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(31 026)	(3 084)	3 527	-	-	(30 583)
Immeubles d'exploitation	(5 717)	(551)	-	-	-	(6 268)
Immeubles hors exploitation	(317)	(11)	-	-	-	(328)
Agencement aménagement installation	(44 136)	(3 915)	64	-	-	(47 987)
Fonds de commerce	(258)	(5)	-	-	-	(263)
Matériel roulant	(2 752)	(602)	15	54	-	(3 285)
Matériel et mobilier de bureau	(12 489)	(507)	7 659	-	-	(5 337)
Equipements logements de fonction	(107)	-	106	-	-	(1)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	18	-	-	-
Immobilisations hors exploitation	(7)	(37)	-	-	-	(44)
TOTAL	(126 072)	(12 370)	18 787	54	-	(119 601)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 66 090 KTND au 31/12/2022 contre 57 353 KTND au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Crédits aux personnels	23 841	24 208
Comptes d'attente et de régularisation actifs	18 465	18 729
Créances prises en charge par l'Etat	2 619	2 619
Action en défense	3 227	4 369
Divers autres actifs	18 182	7 465
Etat impôts et taxes	48	177
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	66 382	57 567
Provisions sur autres actifs	(292)	(214)
TOTAL AUTRES ACTIFS	66 090	57 353

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Débit à régulariser et divers	2 194	2 399
Produits à recevoir	2 942	2 270
Autres comptes de régularisation actif	7 583	9 556
Charges payées ou comptabilisées d'avance	4 961	3 719
SG - Débit à régulariser	785	785
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION ACTIFS	18 465	18 729

Les mouvements par catégorie d'actif des provisions et résorptions y afférentes au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

	PROVISION 2021	DOTATION 2022	REPRISE 2022	PROVISION 2022
Créditeurs et Débiteurs Divers Contentieux	8	-	(8)	0
Suspens au niveau des comptes de Bilan et de liaison	167	91	-	258
Erreurs de Caisse	39	35	(39)	35
TOTAL	214	125	(47)	292

Le détail des actions en défense se présente comme suit :

	MONTANT DE L'AFFAIRE 2022	MONTANT DE L'AFFAIRE 2021
Affaires Contentieux Social	158	158
Affaires Saisies Arrêts & Oppositions (Recettes des Finances, Administration Fiscale, etc)	1 740	2 425
Affaires Civiles	1 173	1 554
Affaires Pénales	56	56
Affaires prud'homales	100	176
TOTAL	3 227	4 369

3.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 8 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CPP présente un solde nul au 31/12/2022 contre un solde de 6 KTND au 31/12/2021.

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Banque Centrale comptes ordinaires passif	-	6
TOTAL BANQUE CENTRALE ET CCP	-	6

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2022 à 5 800 KTND contre 67 623 KTND au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5 748	67 382
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	52	241
TOTAL	5 800	67 623

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 5 748 KTND au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidents	5 748	67 327
Dettes rattachées sur les établissements bancaires	-	55
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES	5 748	67 382

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers se présente ainsi :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5 748	-	-	-	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	52	-	-	-	52
TOTAL	5 800	-	-	-	5 800

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	5 748	67 327
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	-	-	52	241
TOTAL	-	-	5 800	67 623

Au 31/12/2022 les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres de marché interbancaires.

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 877 115 KTND au 31/12/2022 contre 5 412 190 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts à vue	1 615 939	1 580 275
Comptes d'épargne	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 852 144	1 664 374
Certificats de dépôts	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	162 559	106 356
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	5 877 115	5 412 190

La ventilation des dépôts de la clientèle par maturité se présente comme suit :

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts à vue	1 615 939	-	-	-	1 615 939
Comptes d'épargne	2 137 071	-	-	-	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	1 248 729	506 815	96 600	-	1 852 144
Certificats de dépôts	109 402	-	-	-	109 402
Autres dépôts et avoirs	162 559	-	-	-	162 559
TOTAL	5 273 700	506 815	96 600	-	5 877 115

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES		TOTAL	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	237	1 713	1 615 702	1 578 562	1 615 939	1 580 275
Comptes d'épargne	-	-	2 137 071	1 958 763	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	5 440	4 427	1 846 704	1 659 947	1 852 144	1 664 374
Certificats de dépôts	-	-	109 402	102 422	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	-	-	162 559	106 356	162 559	106 356
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	5 676	6 140	5 871 439	5 406 050	5 877 115	5 412 190

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 252 962 KTND au 31/12/2022 contre 329 416 KTND au 31/12/2021 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	45 698	73 180
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	27 228	26 398
Emprunt en devises	137 018	185 021
Dettes rattachées	3 018	4 817
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	252 962	329 416

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	5 ANS À 7 ANS	PLUS DE 7 ANS	DURÉE INDETERMINÉ	TOTAL
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	40 000	40 000
Ressources spéciales	1 512	4 313	16 150	1 956	3 296	-	27 228
Emprunts obligataires	6 258	5 514	22 911	7 750	3 265	-	45 698
Emprunt en devise	24 702	24 702	87 615	-	-	-	137 018
Dettes rattachées	3 018	-	-	-	-	-	3 018
TOTAL EMPRUNT ET RESSOURCES SPÉCIALES	35 490	34 529	126 676	9 706	6 561	40 000	252 962

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par nature de relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Emprunts obligataires	-	-	45 698	73 180
Emprunts subordonnés	-	-	40 000	40 000
Emprunt en devises	-	-	137 018	185 021
Dettes rattachées emprunts en devise	-	-	819	1 133
Dettes rattachées emprunts matérialisés	-	-	2 108	3 600
Total Emprunts matérialisés et non matérialisés	-	-	225 643	302 934
Ressources spéciales	-	-	27 228	26 398
Dette rattachée Ressources spéciales	-	-	91	84
Total ressources spéciales	-	-	27 319	26 482
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	-	-	252 962	329 416

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31/12/2022 se détaille comme suit :

	SOLDE D'OUVERTURE AU 31 / 12 / 2021	ÉMISSION	ÉCART DE CHANGE	REMB	SOLDE DE CLÔTURE AU 31 / 12 / 2022
Emprunt obligataire	73 180			(27 482)	45 698
Dette rattachée	3 253			(1 531)	1 722
TOTAL	76 433	-	-	(29 013)	47 420

Emprunts obligataires :

LIBELLÉS DE L'EMPRUNT	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT EN %	DURÉE EN ANNÉE	NOMINAL EN DINARS	NOMBRE D'OBBLIG	MONTANT SOUSCRIT	EN KTND ENCOURS AU 31/12/2022
UIB 2009-2	101 MDT	Cat B 5,5%	15	100	250 000	25 000	3 322
		Cat C 5,85%	20	100	453 000	45 300	15 855
UIB 2011-1	50 MDT	Cat B 6,3%	20	100	317 500	31 750	14 288
UIB 2012-1	40-60 MDT	Cat B 6,4%	10	100	48 500	4 850	485
		Cat C 6,7%	20	100	4 500	450	248
UIB 2016	75 MDT	Cat B Fixe 7,5%	7	100	287 500	28 750	11 500
TOTAL							45 698

Emprunts subordonnés Société Générale :

	MONTANT INITIAL	TAUX D'INTÉRÊT BRUT	DURÉE EN ANNÉES
Emprunt subordonné	40 000	T.A.O	Durée indéterminée

Note 12 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 220 730 KTND au 31/12/2022 contre 226 025 KTND au 31/12/2021 et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Comptes d'attente et de régularisation passif	34 391	38 649
Etat impôts et taxes	44 074	40 908
Sommes dues au personnel	34 995	33 162
Valeurs exigibles après encaissement	23 733	33 453
Provision pour passifs et charges	34 770	33 488
Provision sur engagement hors bilan	5 326	5 761
Saisies arrêts clients	12 008	10 061
Provision sur chèques certifiés	12 336	14 379
Charges provisionnées pour congé à payer	6 870	5 667
Cotisation CNSS	9 442	7 371
Fournisseurs factures à payer	2 785	3 126
TOTAL AUTRES PASSIF	220 730	226 025

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Provision pour risques divers*	2 542	343
Provision pour avantages post-emploi	31 068	30 393
Provision sur action en défense	681	2 517
Provision pour action en justice	479	235
TOTAL PROVISION POUR PASSIFS ET CHARGE	34 770	33 488

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Créditeurs divers	1 151	977
Charges à payer	29 268	26 430
Divers comptes de suspens	(924)	6 328
Prime d'assurance crédit à reverser	1 931	1 911
Commission de garantie et de péréquation change	615	518
Autres produits perçus d'avance	1 048	1 172
Produits perçus d'avance	715	1 010
Fournisseurs bons de carburant	215	194
Assurance vie personnel	71	42
Dividendes à payer	100	67
Sommes à régler liées aux op avec clientèle	201	-
TOTAL COMPTES D'ATTENTE ET DE RÉGULARISATION PASSIF	34 391	38 649

3.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 543 262 KTND au 31/12/2022 contre 481 783 KTND au 31/12/2021 soit une augmentation de 61 479 KTND.

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Primes liées au capital	24 800	24 800
Réserve légale	17 280	17 280
Autres réserves	482 570	422 182
Fonds social	18 612	17 521
TOTAL RÉSERVES	543 262	481 783

* La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Ainsi, une provision pour risques s'élève à 2 275 KTND a été constituée, à ce titre, au 31 décembre 2022.

Note 14 : Capitaux Propres

Au 31/12/2022, le capital social s'élève à 172 800 KTND composé de 32.560.000 actions ordinaires et 2.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 5 dinars.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 850 577 KTND au 31/12/2022 contre 742 506 KTND au 31/12/2021, soit une variation 108 071 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit :

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVE LÉGALE	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL	PRIME D'ÉMISSION	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	110 341	17 280	281 967	16 386	24 800	61 620	685 194
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(79 595)	-	140 215	1 000	-	(61 620)	-
Distribution de Dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	81 369	81 369
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	135	-	-	135
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	6 554	17 280	422 182	17 521	24 800	81 369	742 506
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	19 981	-	60 388	1 000	-	(81 369)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	-	(24 192)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	132 172	132 172
Autres mouvements sur Fonds social	-	-	-	-	91	-	-	91
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	2 343	17 280	482 570	18 612	24 800	132 172	850 577

3.4 NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 15 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 695 894 KTND au 31/12/2022 contre 629 385 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

		31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Cautions données sur ordre correspondants étrangers		424 138	399 693
Avals donnés en devises		28 848	19 996
Cautions émises en faveur de la clientèle		234 063	203 064
Avals donnés en dinars		8 845	6 632
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉE		695 894	629 385

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

		ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
		31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	-	-	-	695 894	629 385
CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS		-	-	695 894	629 385

Note 16: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 397 751 KTND au 31/12/2022 contre 391 535 KTND au 31/12/2021.

Le solde se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Ouverture de Credoc import confirmé	300 685	305 318
Ouverture Credoc import non confirmé	95 837	85 468
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	396 522	390 786
Confirmation de Credoc export	611	586
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	618	163
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	1 229	749
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	397 751	391 535

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Ouverture de Credoc import confirmé	-	-	300 685	305 318
Ouverture Credoc import non confirmé	-	-	95 837	85 468
Sous total Credoc import	-	-	396 522	390 786
Confirmation de Credoc export	-	-	611	586
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	-	-	618	163
Sous total Credoc export	-	-	1 229	749
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	-	-	397 751	391 535

Note 17 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 185 365 KTND au 31/12/2022 contre 217 138 KTND au 31/12/2021.

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Engagements de financements donnés aux clientèles	185 365	217 138
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	185 365	217 138

La ventilation des engagements de financements donnés selon la nature de la relation se présente comme suit :

	ENTREPRISES LIÉES		AUTRES	
	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Engagements de financements donnés aux clientèles	-	-	185 365	217 138
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	-	-	185 365	217 138

Note 18 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 392 032 KTND au 31/12/2022 contre 2 000 200 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Garanties reçues des autres établissements de crédit	642 961	582 379
Compagnies d'assurance	240	1 015
Garanties reçues de la clientèle	1 607 347	1 284 837
Garanties reçus de l'Etat	125 185	119 916
Garantie ARIZ	16 299	12 053
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 392 032	2 000 200

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 642 961 KTND au 31/12/2022 contre 582 379 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	424 138	399 692
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	154 464	67 263
Confirmation banque Credoc export	1 230	748
Garanties reçues des correspondants locaux	63 111	114 658
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	642 961	582 379

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 607 347 KTND au 31/12/2022 contre 1 284 837 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Garanties hypothécaires	1 467 389	1 184 997
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	139 958	99 840
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 607 347	1 284 837

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 125 185 KTND au 31/12/2022 contre 119 916 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Autres garanties reçues de l'Etat	47 406	36 990
SOTUGAR	58 607	62 657
FNG ,FOPRODI & FONAPRA	19 172	20 269
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	125 185	119 916

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usage des opérations de change au comptant) au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Achat au comptant	31 664	14 240
Vente au comptant	30 763	14 085

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2022 comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Achat à terme	71 479	177 067
Vente à terme	69 389	172 280

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

3.5 NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 540 473 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 768	8 963
Opérations avec la clientèle	515 975	462 018
Autres intérêts et revenus assimilés	17 730	17 708
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	540 473	488 689

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 157 455 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Commissions sur comptes	32 826	29 034
Commissions sur opérations de caisse	2 195	1 844
Commissions sur crédits	49 599	47 238
Commissions sur monétique banque à distance	37 597	36 695
Autres commissions	9 643	9 409
Commissions sur moyens de paiement	13 598	11 127
Autres produits sur services financiers	11 997	12 031
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	157 455	147 378

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 236 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Gain net sur titres de transaction	11	-
Gain net sur titres de placement	4 886	1 190
Gain net sur opérations de change	32 339	25 256
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	37 236	26 446

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 27 700 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 847	3 204
Intérêts sur obligations	52	65
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	2 267	1 501
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 486	17 110
Intérêts et revenus sur emprunt national	3 493	1 392
Revenus titres d'investissement SICAR	555	627
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	27 700	23 899

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 264 168 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 568	2 430
Emprunts et ressources spéciales	18 292	22 325
Opérations avec la clientèle	242 561	211 817
Autres intérêts et charges	747	365
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	264 168	236 937

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 7 846 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Commissions monétiques	5 485	4 371
Redevances et prestations	357	255
Autres commissions	305	990
Rémunération du fonds géré SICAR	978	383
Frais de confection carnet de chèques	147	103
Frais télexgrammes télex	230	160
Règlement télécom SMS Banking	344	386
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	7 846	6 648

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 37 366 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Coût net du risque clientèle	35 427	47 314
Coût net du risque divers	1 939	(1 337)
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	37 366	45 977

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	41 993	40 245
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 268)	(13 187)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(199)	(1 330)
Dotations aux provisions collectives	6 526	21 559
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	547	373
Reprise sur provision sur risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(839)	(885)
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(143)	-
Pertes couvertes sur provisions utilisées	904	6 932
Reprise sur provisions de contrepartie utilisée/ Décote	-	(487)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(904)	(6 445)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 853	1 576
Reprises sur agios réservés sur créances passées par perte	(3 853)	(1 576)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	5 653	5 783
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	(5 653)	(5 783)
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	8 905	-
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	(8 905)	-
Reprises sur provisions sur créances cédées	(2 723)	(13 611)
Reprises sur provisions sur décote de garanties sur créances cédées	(4)	(2 327)
Pertes couvertes sur créances cédées	2 727	15 937
Reprises sur provisions sur créances radiées	(16 695)	-
Pertes couvertes sur créances radiées	16 695	-
Pertes non couvertes de contrepartie	817	541
Gain de cession	(7)	(1)
TOTAL COÛT NET DU RISQUE CLIENTÈLE	35 427	47 314

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 557	291
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 951)	(8 123)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(119)	(334)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	261	244
Perte sur éléments hors exploitation	1 884	7 201
Gain sur éléments hors exploitation	(829)	(752)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	136
TOTAL COÛT NET DU RISQUE DIVERS	1 939	(1 337)

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 26 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	94	89
Reprise de provisions sur titres de participation	(68)	(224)
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	-	(186)
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	26	(321)

Note 27: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 173 327 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Rémunération du personnel	131 421	121 331
Charges sociales	34 260	30 164
Autres charges de personnel	6 969	6 988
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière(*)	677	17 715
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	173 327	176 198

(*) L'IFC est estimée au 31 décembre 2022 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Note 28 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 53 987 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Frais d'exploitation non bancaires	20 209	17 380
Autres charges générales d'exploitation	33 778	32 429
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	53 987	49 809

Les autres charges générales d'exploitation totalisent 33 778 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Loyers commerciaux	4 681	4 409
Maintenance logiciel informatique	4 880	4 696
Autres services extérieurs	988	943
Assurance globale banque	854	791
Maintenance matériel informatique	1 400	1 463
Entretien et nettoyage immeubles	792	704
Loyer personnel logements de fonction	291	329
Gardiennage et surveillance	1 191	1 560
Assurance immeubles et voitures	493	468
Honoraires commissaires aux comptes	712	538
Rémunération d'intermédiaires	1 374	1 106
Sous-traitance archives	153	156
Frais judiciaires	146	213
Entretien et réparation divers	780	596
honoraires service assistance Société Générale	-	(5)
Sous-traitance informatique	25	28
Contribution Fond de garantie des Dépôts bancaires *	15 018	14 434
TOTAL AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	33 778	32 429

* Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1^{er} février 2017.

Note 29 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés totalise 81 992 KTND se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT DOTATIONS AUX PROVISIONS ET IMPÔT	266 818	229 187
(+) Déductions nets Réintégrations	7 236	20 490
RÉSULTAT FISCAL AVANT PROVISIONS	274 054	249 677
(-) Déduction provisions	48 819	62 177
RÉSULTAT FISCAL	225 235	187 500
Réinvestissement	15 000	10 388
RÉSULTAT FISCAL APRÈS RÉINVESTISSEMENT	210 235	177 112
Taux d'impôt	35,00%	35,00%
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	73 582	61 989
Taux de la contribution sociale de solidarité	4,00%	3,00%
CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ (4%)*	8 409	5 313
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	81 992	67 303

Note 30: Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires présente un solde nul au 31/12/2022

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dons Exceptionnels	-	(9 951)
TOTAL SOLDE EN GAIN/PERTE PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	-	(9 951)

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2022 est de 3,824 DT.

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Résultat de la période	132 172	81 369
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,824	2,354

Le résultat par action ainsi déterminé en 2022 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

* Relèvement de la contribution sociale de solidarité à 4% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidé au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi finances pour l'année 2023.

3.6 NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	96 187	242 823
Créances sur les établissements bancaires et financiers	129 231	84 360
Emprunts auprès de la banque centrale	-	(6)
Dépôts des établissements bancaires	(5 748)	(67 326)
Dépôts des établissements financiers *	(52)	(241)
TOTAL	219 618	259 610

Note 33: Événements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

3.7 AUTRES NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans le livre de l'UIB, et ce pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 KEUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.
- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 mars 2018, la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095% . Le contrat a pris fin le 31-07-2020.

L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 2021, la convention conclue en 2017.

Les commissions supportées par la banque en 2022 au titre de cette garantie s'élèvent à 22 Dinar y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenus pour le compte de ses clients.

- Les commissions facturées et revenant à l'UIB au cours de 2022, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 148 KTND Hors TVA.
- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2022 au titre de ce prêt, s'élèvent à 2 749 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 15 Septembre 2022, un contrat de prestation de services avec la Société Générale en vertu duquel la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale. La charge constatée par la banque à ce titre, en 2022, s'élève à 304 KTND en hors TVA.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 28 novembre 2014, un contrat de prestation de service « Internet Banking pour les Entreprises »

* En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale. Ce contrat, qui annule et remplace le contrat autorisé par le Conseil d'Administration du 08 avril 2011, est valable pour une durée de deux ans renouvelables de manière tacite pour des périodes successives d'un an.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2022,

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2022. L'encours de ces opérations au 31/12/2022 se détaille comme suit :

				EN KTND
DÉSIGNATION	DEVISES	MONTANT	CONTRE VALEUR	
GARANTIES REÇUES / CONCOURS À LA CLIENTÈLE	TND	32 017	32 017	
	EUR	189	620	
TOTAL			32 637	
CREDOC IMPORT	USD	17 729	54 553	
	JPY	32 000	747	
	EUR	49 303	161 748	
TOTAL			217 048	
CREDOC EXPORT	EUR	56	183	
TOTAL			183	
GARANTIES ÉMISES	EUR	2 996	9 828	
	MAD	691	203	
	USD	1 000	3 077	
	DZD	690 000	15 453	
TOTAL			28 561	
GARANTIES REÇUS	TND	89 032	89 032	
	USD	4 792	14 743	
	EUR	55 409	181 780	
TOTAL			285 555	

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale, un contrat d'outil de calcul de Rentabilité Brute de l'Opération portant sur la mesure de la rentabilité future d'une opération. Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 17 KTND y compris la TVA non déductible,»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 13 décembre 2018 avec la Société Générale un contrat «»RAPSODY». Rapsody est un outil de gestion ALM dynamique permettant d'étudier l'impact sur la Marge Net d'Interêt et sur la Valeur Actuelle Nette. Ce contrat est valable pour une durée de 6 ans .

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 145 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la Société Générale une convention de prestation de service AMLCOM portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire, Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB. Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 3 KTND y compris la TVA non déductible.

UIB - États financiers au 31 Décembre 2022

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 25 Novembre 2020 avec la société mère « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » filiale de la « Société Générale », une convention de traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2022.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'adhésion à un accord de coopération entre la « Société Générale » et le groupe ABSA Group Limited, qui permettra à l'UIB d'une part d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantés en tunisie dans leur développement sur le continent africain, et d'autres part, la réception des nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDÉ, etc.,).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Avril 2021, une convention d'implémentation de l'outil de cash management SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP avec la « Société Générale » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichier d'ordre, entre la banque et sa clientèle corporate dans le cadre du développement du service global Cash UIB Banking.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2022.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention de prestation de service DIGITRADE avec la Société Générale. DIGITRADE est un outil de filtrage interfacé à d'autres applications (Forces online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, base pays selon la classification groupe SG, watshilist, ect...) qui permet la prise en charge graduelle des contrôle conformité «»sanctions embargo», anti-blanchiment, et luttes contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade Finance et pour tous les évènements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 23 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son conseil d'Administration du 19 Octobre 2021, un contrat de prestation de service avec la SG Consulting et Transformation portant sur la mission d'accompagnement de la Société Générale dans le cadre de la revue stratégique UIB 2022-2025 prévoyant une rémunération égale à 246.027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours homme pendant toute la période d'exécution de la mission. Ce contrat entrera en vigueur à compter du 25 Octobre 2021 et prendra fin le 18 février 2022.

La facturation définitive de la prestation de service a été arrêté sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé en charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 303 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC»

- L'UIB a conclu un contrat avec l'IRC qui consiste à céder, à la société l'internationale de Recouvrement des Créesances – IRC, 7 497 créances pour un total d'engagements cédés de 8 380 KTND et à un prix de cession de 7 497 dinars.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a fait l'objet d'un acte de résiliation le 31 Décembre 2018.

- L'UIB a conclu, le 01 janvier 2019, une nouvelle convention avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, d'envoi du reporting BCT, de gestion du plan de continuité des activités de l'IRC et de mise à disposition des collaborateurs de l'IRC des outils de travail. À ce titre l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu une convention avec les filiales SICAR et IRC en vertu de laquelle l'UIB et la SICAR consentent à l'IRC un mandat de recouvrer les montants que la SICAR a investi en participations sur ses fonds propres, les fonds gérés UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous formes de participations et de comptes courants associés dans le cadre de ces mêmes participations.

Cette convention a été ratifié par le conseil du 14 décembre 2017.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de 2022.

- Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC consistant à faire bénéficier l'IRC du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2022 totalisent 1 008 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 25 KTND.

- L'IRC a souscrit un placement à terme. Le détail des placements à court terme se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

MONTANT	TAUX	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE D'ÉCHÉANCE
1 500	8,03	27/09/2022	26/09/2023

- Les dépôts de l'IRC chez l'UIB totalisent 1 KTND au 31/12/2022.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «UIB FINANCE»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société UIB Finance, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022, s'élève à 10 KTND.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société UIB Finance une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'UIB Finance perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

À ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2022, s'élèvent à 3 KTND Hors TVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'UIB Finance pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Cette convention a pris fin le 30 Septembre 2022.

L'UIB a conclu un nouveau contrat de sous-location pour une durée allant du 01 Octobre 2022 au 30 Septembre 2030, d'une partie du rez de chaussé de l'immeuble sis à la rue du Lac Toba Les Berges du Lac 1. En contre partie l'UIB perçoit annuellement un loyer de 16 KTND TTC, majoré chaque année de 5%.

Les revenus constatés par la banque, en 2022, s'élèvent à 7,9 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022 s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec UIB Finance un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022 est de 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 14 Mars 2019, une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance en vertu duquel l'UIB consent à l'UIB Finance un concours de la somme de 250 KTND.

Le remboursement se fera selon les modalités et conditions suivantes:

- Montant : 250 000,000 TND
- Date de libération : 31-12-2021
- Taux d'interêt: : 8,5%
- Durée : 1 an
- Franchise : -
- Nombre d'échéance : 1

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022 est de 21 K TND HTVA.

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 05 Mars 2020, une convention de Filtrage avec l'UIB Finance. Le prix annuel de la prestation de service à réaliser par l'UIB pour le compte de l'UIB Finance est de 3 000 TND HT payable annuellement.

Cette convention est valable pour une durée d'une année à partir du 01 janvier 2019. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des durées d'une année chacune.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022 est 3 KTND HTVA.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention consistant à faire bénéficier l'UIB Finance du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2022 totalisent 2 912 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 147 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «INTERNATIONAL – SICAR»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société International – Sicar, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND Hors TVA en contrepartie de ses services.

Les deux parties décident de résilier amiablement la convention susvisée en date du 23/11/2021.

- L'UIB a conclu, le 23/11/2021, une nouvelle convention d'assistance avec l'internatonal-Sicar. À ce titre, la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels, et la prestation de service de filtrage de la base donnée de l'International Sicar.

Cette convention a été autorisé par le conseil d'administation du 18 mars 2022.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022, s'élève à 45 KTND Hors TVA..

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société International SICAR consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les dépôts au 31-12-2022 totalisent 20 KTND.

Les charges d'intérêts payées par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 KTND.

- L'UIB a conclu, le 02 Mai 2012, un contrat de sous location avec l'International SICAR moyennant un loyer annuel de 14 KTND HTVA. Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- Les dépôts de la SICAR chez l'UIB totalisent 295 KTND au 31/12/2022.
- L'UIB a conclu avec la société «International SICAR» courant les exercices antérieurs plusieurs conventions envertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestions des fonds souscrits suivants :

FONDS GÉRÉS	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (*)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022	528	2019

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2022 EN KTND
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	49
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnées à 150KDT	3
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	6
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	18
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	14
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	9
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	13
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	16
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	24
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	48
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3

FONDS GÉRÉS	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (*)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022		388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2022
FONDS GÉRÉS 20	16/03/2023		2 400	2023
FONDS GÉRÉS 21	16/03/2023		5 000	2023
FONDS GÉRÉS 22	16/03/2023		5 000	2023

(1) : Les avenants viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisés lors du rachat des titres IOS.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2022 EN KTND
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	209
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	5
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	5
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	182
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	-
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Rémunération forfaitaire de 25 KTND l'an	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «UIB ASSURANCE»

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 17 juin 2021, un contrat de sous location avec L'UIB Assurance moyennant un loyer annuel de 92 675 TND TTC. Les revenus constatés par la banque au titre de 2022 totalisent 59 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 16 Septembre 2021, une convention d'infogérance avec la société «Uib Assurance» portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurance par la banque.

Les prestations d'infogérance se détaillent comme suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies. Service de restauration des données à la demande
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.
- Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important
- Point d'accès Internet : Fournis les éléments du service de connexion à l'Internet ainsi que les moyens d'accès ouvert aux partenaires
- Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance...Service pour la fourniture et la gestion de solutions de sécurité informatique.

- Poste de travail : Concerne la prise en charge du déploiement, du support et de la maintenance des solutions postes de travail.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2022 totalisent 183 KTND.

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du conseil d'administration du 16 avril 2021, un contrat avec L'UIB Assurance portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

Le service de tenue de registre se résume en:

- La tenue du capital;
- La tenue des droits de votes;
- Le suivi comptable du registre: journal des mouvements et des événements comptable pouvant résulter d'instruction individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc...)

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de mille dinars.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2022 totalisent 852 TND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ «ZEMNI IMMOBILIÈRE»

- L'UIB a conclu en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015 un contrat de location d'un local avec la société Zemni Immobilière gérée par l'administrateur de l'UIB Habib Bouaziz.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2022 est de 58 KTND HTVA.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS LES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes du Directeur Général, des directeurs généraux adjoints et du Président du conseil telles que fixées par le Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, 16 Juin 2022 et 16 Avril 2021, ainsi que celles des administrateurs telles que fixées annuellement par l'Assemblée Générale se détaillent comme suit:

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022
AVANTAGE À COURT TERME :						
Salaire	765 200	-	536 313	-	-	-
Intéressement sous forme de bonus	419 409	419 409	230 960	230 960	-	-
Congés payés	13 725	37 653	15 926	46 197	-	-
Autres avantages	351 562	-	181 303	-	-	-
Charges fiscales et sociales	409 671	119 156	255 038	72 255	-	-
Indemnité PCA	-	-	-	-	663 754	153 717
Jetons de présence	-	-	-	-	300 000	300 000
TOTAL	1 959 567	576 218	1 219 540	349 412	963 754	453 717



III.

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTEΣ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS



1. Rapport Général Des Commissaires Aux Comptes
2. Rapport Spécial Des Commissaires Aux Comptes

p.193
p.198

RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2022

MARS 2023

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,
DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de l'Union Internationale de Banques, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces États Financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 850 577 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 132 172 KTND.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des États Financiers pris

dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022, à 697 928 KTND et représentent 91% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la banque.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 2.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », la banque procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 décembre 2022, les provisions constituées par la banque pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 426 486 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan). La part des actifs non performants s'élève à 7,71% du total des engagements de la clientèle.

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique de la banque en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place ;
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions ;
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par la banque
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture ;
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par la banque sur la base d'un échantillon représentatif ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note aux états financiers 2.2.2 « Provisions collectives » qui décrit l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Le changement d'estimation opéré en 2022 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement et des taux de migration en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Il en a résulté une dotation aux provisions collectives au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 6.526 KTND.
- La note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui indique que la banque a subi, courant l'exercice 2022, un contrôle social mené par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les derniers résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de contribution sociale à hauteur de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités. Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS. À ce titre, elle a constitué une provision pour risques de 2 275 KTND au 31 décembre 2022. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée, ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation

du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des États Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. CONFORMITÉ DE LA TENUE DES COMPTES DES VALEURS MOBILIÈRES À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,
DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,**

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2022.

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE :

- L'UIB a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center Private Limited SA en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de filtrage et de gestion des alertes niveau 1 des transactions et des référentiels portant principalement sur un filtrage centralisé des transactions (flux) avec analyse centralisée des Alertes niveau 1 et un filtrage local des référentiels (clients et tiers) avec analyse locale des alertes niveau 1. Cette convention sera conclue pour une période de 3 ans et sera reconduite systématiquement pour des périodes de 3 ans sauf notification à l'autre partie dans un délai de 6 mois avant la fin de la période en cours.

Aucune charge n'a été constatée par la banque, à ce titre, en 2022.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

- L'UIB a conclu avec Société Générale SA, Société Générale Global Solution Center SA en Roumanie et Société Générale Global Solution Center PVT en Inde (Filiales du Groupe SG) une convention de prestation de services Know Your Customer - RMA (Relationship Management Application).

Cette prestation a été régie courant les exercices 2021 et 2022 par le Protocole d'Accord entre Société Générale Global Solution Center PVT LTD « SG GSC » implantée en Inde et l'UIB, qui sera remplacé en 2023 par ladite convention de prestation de Services dit « TOMBANK ».

Cette convention entrera en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2023 et s'étend sur une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

Aucune charge n'a été constatée par la banque, à ce titre, en 2022.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale SA une convention de prestation de services en vertu de laquelle la banque bénéficie de l'accès aux principaux services SWIFT via la plateforme SNAP du Groupe Société Générale.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 15 Septembre 2022.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2022, s'élève à 304 KTND en hors TVA.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR » :

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 20 » d'un montant de 2 400 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

À ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission de gestion égale à 0,65% des montants non utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des fonds non utilisés fin de trimestre.
- Une commission de gestion égale à 1% des montants utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations fin de trimestre.
- Une commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en Fonds Gérés.
- Une commission égale à 10% du montant des dividendes encaissés.
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 21 » d'un montant de 5 000 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

À ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission globale de vingt-cinq mille dinars (25.000 TND) par an, payable à la clôture de chaque exercice qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de ladite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courants associés, etc)
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2022.

- L'UIB a conclu une convention avec la société « International SICAR » en vertu de laquelle la banque confie à la SICAR, la gestion d'un fonds « FG UIB 22 » d'un montant de 5 000 KTND dans le cadre de l'optimisation fiscale.

Ce fond sera soumis à un ratio d'emploi de 80% qui couvre toutes les sociétés établies en Tunisie et non cotées en bourse à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

À ce titre, la société « International SICAR » percevra par an :

- Une commission globale de vingt-cinq mille dinars (25.000 TND) par an, payable à la clôture de chaque exercice qui englobe l'ensemble des prestations et services fournis par l'International SICAR dans le cadre de l'exécution de ladite convention et notamment le suivi de la prise de participation ainsi que le recouvrement à bonne date de toutes sommes échues (produits de cession en cas de sortie, comptes courants associés, etc).
- Une commission de rendement sur placement SICAV IOS calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2022.

- L'UIB a conclu un avenant global aux conventions de gestion de fonds « FG UIB 1 à 19 » avec la société « International SICAR », portant sur ce qui suit :

1. L'UIB autorise l'International SICAR à placer la liquidité disponible au 30 septembre 2022 logée dans les comptes International SICAR « Fonds Gérés - UIB de 1 à 19 » ouverts à l'UIB Agence Grandes Entreprises, en titres SICAV IOS. Cette autorisation prend fin avec la libération intégrale du nouveau « Fond Géré - UIB 20 » d'un montant de Deux millions quatre cent mille dinars (2.400.000 dinars).
2. Les parties conviennent de réviser la rémunération de l'International SICAR sur la gestion des « Fonds Gérés UIB de 1 à 7 ». À cet effet et en sus des rémunérations prévues par ces conventions, l'International SICAR percevra une commission de rendement sur placement SICAV IOS, calculée sur la base de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values dégagées au moment du rachat des titres IOS. Cette commission sera payable à la cession totale desdites actions SICAV

Les quatre conventions précitées ont été autorisées par le conseil d'administration du 16 Mars 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE » :

- L'UIB a conclu, le 24 novembre 2022, un contrat en vertu duquel elle loue à la société « UIB Finance » une partie du rez-de-chaussée, soit trois bureaux et une place de parking au sous-sol de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1, Tunis. Ce contrat de sous-location prend effet à compter du 1^{er} octobre 2022 et s'étend sur une période de 8 ans renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB perçoit annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 15.881,250 dinars toutes charges et taxes incluses, déterminé à raison de 288,75 dinars TTC/m², qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} octobre 2023.

La quote-part des revenus constatés par la banque au titre de cette location s'élève, en 2022, à 3,3 KTND HTVA.

Ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration du 16 Mars 2023.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »

- L'UIB a conclu, le 28 décembre 2022, un contrat de cession de créances avec la société « Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » portant sur la cession à cette dernière de 7 497 créances totalisant un montant brut de 8 380 KTND moyennant un prix de 7 497 TND.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration du 16 Mars 2023.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS ET RENOUVELÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

OPÉRATIONS AVEC LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

- L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « DIGITRADE » portant sur le déploiement de l'outil groupe DIGITRADE, au sein de la Banque.

DIGITRADE est un outil de filtrage, interfacé à d'autres applications (Forces Online, Lloyds pour des fins de récupération des données relatives aux navires, Base pays selon la classification Groupe SG, Watchlist, etc) et qui permet la prise en charge graduelle des contrôles conformité « sanction-embargo », anti-blanchiment et

lutte contre le terrorisme et responsabilité sociale et environnementale avant le traitement des transactions de Trade finance et pour tous les événements qui surviennent pendant leur cycle de vie.

Ce contrat de prestations de services a été signé en octobre 2021 pour une durée de cinq ans. A l'issue de cette durée initiale, il pourra être renouvelé pour une durée équivalente.

En contrepartie, la Société Générale percevra :

- Un montant de 40 000 EUR au titre du déploiement de la solution.
- Une rémunération annuelle calculée selon un coût unitaire de 4 EUR par dossier et par étape (ouverture, modification et règlement), portant sur les crédits documentaires, les remises documentaires, les garanties émises et reçues et les avals en devises.

La charge supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 23 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

- L'UIB a conclu avec « SG Consulting & Transformation », en octobre 2021, une convention d'accompagnement pour la revue stratégique de l'UIB dans le cadre de la « Démarche d'accompagnement-SGT&PWC-pour l'élaboration du plan stratégique UIB 2022-2025 ».

Ce contrat d'accompagnement prend effet le 25 octobre 2021 et s'étend jusqu'à 18 février 2022 avec remise du rapport final de la mission.

En contrepartie, « SG Consulting & Transformation » percevra une rémunération égale à 246 027 Euros HT. Cette rémunération est arrêtée sur la base de 287 Jours Homme pendant toute la période d'exécution de la mission.

La facturation définitive de la prestation de services a été arrêtée sur la base de 282 J/H pour un montant total de 915 KTND comptabilisé parmi les charges à répartir.

La charge de la résorption supportée par la banque au cours de l'exercice 2022 est de 303 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 19 octobre 2021.

- L'UIB a conclu une convention d'adhésion à un contrat de coopération conclu entre la Société Générale et ABSAGroup Limited qui permettra à l'UIB, d'une part, d'accompagner les grandes entreprises tunisiennes et les multinationales implantées en Tunisie dans leur développement sur le continent africain et, d'autre part, la réception de nouveaux clients africains intéressés par l'investissement en Tunisie ou par les marchés publics lancés par les entreprises publiques (STEG, SONEDÉ, etc.).

L'adhésion de l'UIB à l'accord de coopération précité ne donnera lieu à aucune facturation.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale, une convention d'implémentation de l'outil de Cash Management « SOGECASH INTERNATIONAL-SFTP » portant sur la transmission électronique sécurisée par le protocole SFTP de fichiers d'ordres, entre la banque et sa clientèle Corporate dans le cadre du développement de la stratégie Global Cash UIB BANKING.

Les services rendus par la Société Générale seront facturés annuellement selon les termes suivants :

- 250 Euro annuellement par service souscrit et par client ; et
- Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la banque à travers SWIFT NET et la plateforme GTB.

La banque n'a pas supporté des charges au cours de l'exercice 2022 à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat pour la mise en place de l'outil « Rentabilité Brute de l'Opération » permettant la mesure de la rentabilité future d'une opération.

Ce contrat comprend :

- La conception, la réalisation et le déploiement pour un montant total de 45 216 Euro ; et
- La maintenance de l'outil pour un montant annuel de 4 522 Euro.

Ce contrat est valable pour une durée initiale de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an .

La charge de maintenance constatée à ce titre, en 2022, s'élève à 17 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de mise à disposition d'un outil de gestion du module ALM dynamique « RAPSODY », permettant d'étudier l'impact sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur actuelle nette. Ce contrat est conclu pour une période de 6 ans moyennant une redevance annuelle.

La charge supportée par la banque à ce titre, au cours de l'exercice 2022, s'élève à 145 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 13 décembre 2018.

L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son conseil d'administration du 12 Mars 2015, une garantie de la Société Générale dans le cadre d'une convention entre BNP Paribas Securities Services et l'UIB en couverture des dépôts espèces du compte BNPSS ouvert dans les livres de l'UIB et ce, pour un montant forfaitaire maximum de 1 000 000 EUR. Cette garantie est rémunérée à un taux de 0,4805% l'an.

L'UIB a reconduit la convention conclue en 2015 avec révision du taux pour atteindre 0,1095%. Cette reconduction a été approuvée par le conseil d'administration du 22 Mars 2018.

Cette convention a pris fin le 31 juillet 2020.

L'UIB a reconduit cette convention en vertu de la décision du conseil d'administration du 28 janvier 2021.

Les commissions supportées par la banque en 2022 au titre de cette garantie, s'élèvent à 22 dinars y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2022, s'élèvent à 2 749 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

- L'UIB a conclu une convention avec la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2022 s'élèvent à 148 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 novembre 2011.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services « Internet Banking pour les Entreprises » portant sur l'assistance, le conseil et le support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises.

La banque n'a pas supporté de charge au cours de l'exercice 2022.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 novembre 2014.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale une convention de prestations de services « AMLCOM » portant sur l'analyse de premier et second niveau des alertes du monitoring à postériori de la lutte anti-blanchiment de la correspondance bancaire.

Les services rendus par la « Société Générale » sont facturés à l'UIB sur la base du nombre d'alertes générées chaque mois sur les flux de correspondance bancaire. Ces alertes sont chargées dans l'application « AMLCOM » pour analyse LAB.

Chaque alerte générée et chargée dans « AMLCOM » est facturée à 1€ à l'UIB. Ce traitement est indépendant du temps de traitement de l'alerte et de sa conclusion.

La convention de prestations de services entre en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2022, la charge supportée par la banque, à ce titre, est de 3 KTND y compris la TVA non déductible.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

- L'UIB a conclu avec la Société Générale et la « Société Générale European Business Services » filiale de la Société Générale, une convention portant sur le traitement des alertes EMBARGO de niveau 2 et constituant le deuxième niveau de vérification dans le cadre du dispositif de traitement des alertes EMBARGO.

Les services rendus par la « Société Générale » et la « Société Générale European Business Services » rentrent dans le cadre des frais de siège et, par conséquent, ne seront pas facturés à l'UIB.

La convention de prestations de services entrera en vigueur dès sa signature par les deux parties et ce, pour une durée indéterminée.

Au cours de l'exercice 2022, aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 novembre 2020.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « L'INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES – IRC »

- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance avec l'IRC portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société.

Cette convention a été résiliée et remplacée par une nouvelle convention conclue le 1^{er} janvier 2019, et

portant sur la réalisation des travaux d'assistance comptable, l'établissement, le contrôle des déclarations fiscales et sociales, l'envoi du reporting BCT, la gestion du plan de continuité d'activité et la mise à la disposition des collaborateurs de l'IRC d'outils de travail. À ce titre, l'UIB perçoit des honoraires forfaitaires annuels de 50 KTND HTVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élève à 50 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- L'UIB a conclu avec ses filiales l'International SICAR et l'IRC une convention en vertu de laquelle la banque et la SICAR confient à l'IRC un mandat de recouvrement des montants investis par la SICAR sur ses fonds propres, les fonds gérés de l'UIB, les fonds spéciaux FOPRODI et les financements sous forme de participations et de comptes courants associés y afférents.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 décembre 2017.

La banque n'a pas supporté de charge au titre de 2022.

- Au cours de l'exercice 2017, l'UIB a conclu une convention avec l'IRC pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2022, les dépôts totalisent 1 008 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 25 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB FINANCE »

- L'UIB a conclu un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance ». Le contrat prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 10 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022, s'élève à 10 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2011.

- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention la société « UIB Finance », perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

La charge constatée à ce titre, en 2022, s'élève à 3 KTND Hors TVA.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2007.

- L'UIB a conclu, le 23 juillet 2012, une convention en vertu de laquelle elle loue à la société « UIB Finance » pour une durée de 3 ans renouvelables, un espace sis au Lac Turkana, Résidence Reflets du Lac.

Cette convention a pris fin le 30 septembre 2022.

La quote-part des revenus constatés par la banque, en 2022, s'élève à 4,6 KTND HTVA.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012, avec la société « UIB Finance » un contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière, au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND Hors TVA.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à 5 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu une convention d'avance en compte courant associé avec l'UIB Finance, en vertu de laquelle la banque consent à l'UIB Finance un concours de 250 KTND.

Cette avance a été accordée selon les conditions et modalités suivantes :

- Montant : 250 KTND.
- Date de libération : 31-12-2021.
- Taux d'intérêt : 8,5%.
- Durée : 1 an.
- Nombre d'échéances : Une seule.

Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élève à 21 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2019.

- L'UIB a conclu une convention de filtrage avec la société « UIB Finance » pour une durée d'une année à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année à une autre, et prévoit la perception par la banque d'une rémunération annuelle de 3 KTND Hors TVA.

À ce titre, le produit constaté par la banque en 2022, s'élève à 3 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 05 mars 2020.

- Au cours de l'exercice 2012, l'UIB a conclu une convention avec l'UIB Finance pour lui faire bénéficier du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum.

Au 31 décembre 2022, les dépôts totalisent 2 912 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 147 KTND.

OPÉRATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ « INTERNATIONAL SICAR »

- L'UIB a conclu avec la société « International SICAR » une nouvelle convention d'assistance suite à la résiliation de l'ancienne convention autorisée par le conseil d'administration du 19 décembre 2013, en vertu de laquelle l'UIB assure les travaux d'assistance comptable, l'assistance à la gestion fonctionnelle des logiciels et la prestation de service de filtrage de la base de données de l'International SICAR.

Cette nouvelle convention a été signée le 23 novembre 2021 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le produit constaté par la banque en 2022 s'élève à 45 KTND HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 18 mars 2022.

- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2002, une convention avec la société « International SICAR » consistant à faire bénéficier la SICAR du mécanisme de fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Au 31 décembre 2022, les dépôts totalisent 20 KTND.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 3 KTND.

- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec la société « International SICAR » moyennant un loyer annuel de 14 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 avril 2013.

- L'UIB a conclu avec la société « International SICAR » courant les exercices antérieurs plusieurs conventions en vertu desquelles la banque confie à cette dernière la gestion des fonds souscrits suivants:

FONDS GÉRÉS	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (*)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 1 À 7	31/07/2015	16/03/2023	8 207	Avant 2008
FONDS GÉRÉS 8	12/03/2015	18/03/2022	2 000	2015
FONDS GÉRÉS 9	16/03/2016	18/03/2022	1 376	2016
FONDS GÉRÉS 10	17/03/2017	18/03/2022	1 570	2017
FONDS GÉRÉS 11	07/03/2018	18/03/2022	442	2018
FONDS GÉRÉS 12	07/03/2018	18/03/2022	10 000	2018
FONDS GÉRÉS 13	14/03/2019	17/06/2021	10 000	2019
FONDS GÉRÉS 14	14/03/2019	18/03/2022	528	2019

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2022 EN KTND
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé des fonds gérés	49
Commission de gestion : 1,5% l'an des fonds utilisés en participations effectives et productives	
Commission de recouvrement : 10% des récupérations en principal sur les participations non productives plafonnées à 150KDT	3
Commission égale à 10% des plus values de cession des participations	-
Commission égale à 20% des montants de dividendes reçus sur les participations	6
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	-
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	18
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	14
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	9
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	13
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	16
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	1
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	2
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	24
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	48
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisé en participations effectives	5
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	3

FONDS GÉRÉS	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ LA CONVENTION	DATE DU CA AYANT AUTORISÉ L'AVENANT (*)	MONTANT SOUSCRIT	DATE DE SOUSCRIPTION
FONDS GÉRÉS 15	05/03/2020	17/06/2021	10 000	2020
FONDS GÉRÉS 16	05/03/2020	18/03/2022	224	2020
FONDS GÉRÉS 17	16/04/2021	18/03/2022	215	2021
FONDS GÉRÉS 18	18/03/2022		388	2022
FONDS GÉRÉS 19	18/03/2022		10 000	2020

* Les avenants viennent modifier l'ancienne commission de rendement calculée au taux de 10% des produits perçus sur les placements de la trésorerie disponible, par une nouvelle commission de placement des fonds gérés libres en actions IOS SICAV, calculée au taux de 40% en TTC du montant des dividendes encaissés ajusté des plus ou moins-values réalisées lors du rachat des titres IOS.

TYPE DE COMMISSION	CHARGE 2022 EN KTND
Rémunération forfaitaire de 50 KTND l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	209
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	5
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	3
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus-values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	5
Commission de gestion : 0,65% l'an des montants non utilisés en participations effectives	2
Frais de gestion : 1% des fonds utilisés en participations effectives	
Commission égale à 10% du montant des plus values encaissées sur la cession des participations en FG	-
Commission égale à 10% des montants de dividendes encaissés	-
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins values IOS	7
Rémunération forfaitaire de 50 KTND HTVA l'an	57
Commission de placement : 40% TTC du montant des dividendes encaissés nets des plus ou moins-values IOS	182

OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « UIB ASSURANCES »

- L'UIB a conclu un contrat de sous location avec l'UIB Assurances portant sur la totalité du 2^{ème} étage de l'immeuble situé au Rue du Lac Toba 1053 les Berges du Lac 1 à Tunis et ce, pour le besoin d'exercice des activités assurancielles et commerciales relevant de l'objet social de la société.

Ce contrat prend effet le 31 mai 2021 et s'étend sur une période de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie, l'UIB percevra, annuellement et d'avance, un loyer annuel global de 92.675 dinars toutes charges et taxes incluses, déterminé à raison de 275 dinars TTC/m², qui fera l'objet d'une augmentation annuelle cumulative de 5% à partir du 1^{er} novembre 2022. Par ailleurs, durant toute la période des travaux d'aménagement du local, la quotité du loyer à régler par la société est fixée à la moitié du loyer annuel.

À ce titre, les revenus constatés par la banque en 2022, s'élèvent à 59 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 17 juin 2021.

- L'UIB a conclu une convention « Infogérance » avec l'UIB Assurance portant sur le déploiement d'un système standard en termes d'hébergement, de traitement, de sauvegarde et de sécurité des données de l'UIB Assurances par la Banque.

Les prestations d'infogérance portent principalement sur ce qui suit :

- Support IT et Support Utilisateur : Le service de support utilisateur à destination de UIB Assurances.
- Hébergement : L'hébergement d'équipements informatiques physiques dédiés au Client dans les Datacenters externalisés.
- Connectivité Réseaux LAN, WAN et accès Internet.
- Approvisionnement : Gestion et administration des machines ; Gestion des serveurs physiques et virtuels pour le Client dans les Datacenters externalisés et mutualisés sur le site principal et le site secondaire.
- Gestion du Stockage et des fichiers : Fourniture au Client de capacité de stockage avec le niveau de performance adéquat dans les Datacenters externalisés et mutualisés.
- Sauvegarde et restauration : Service de sauvegarde des données selon les politiques de sauvegarde prédéfinies ; Service de restauration des données à la demande.
- Base de Données : Service de mise à disposition et d'administration des bases de données utilisées par les applications du Client.

Plan de continuité d'activité : Reprise des activités informatiques après un sinistre important.

Sécurité Opérationnelle : Gestion et supervision de la sécurité de l'infrastructure au moyen d'antivirus, de correctifs, de surveillance et la gestion de solutions de sécurité informatique.

En contrepartie, la banque percevra une rémunération correspondant au prix de revient qui sera déterminé par les services financiers de la banque en se basant sur les coûts analytiques subis par la banque, majoré d'une marge de pleine concurrence et ce, en respect des règles de prix de transfert entre entités liées.

À ce titre, les revenus constatés par la banque en 2022 s'élèvent à 183 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 septembre 2021.

- L'UIB a conclu un contrat avec L'UIB Assurances portant sur la tenue de registre des comptes en valeurs mobilières émises par cette dernière.

À ce titre les services rendus par l'UIB sont les suivants :

- La tenue du capital ;
- La tenue des droits de votes ; et
- Le suivi comptable du registre : journal des mouvements et des évènements comptables pouvant résulter d'instructions individuelles de titulaires (achats/ventes, nantissement, donations, successions, etc..).

En contrepartie des services rendus, l'UIB recevra une rémunération annuelle de 1 KTND.

Les revenus constatés par la banque au titre de 2022 totalisent 852 TND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 16 avril 2021.

OPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ « ZEMNI IMMOBILIÈRE »

L'UIB a conclu un contrat de location d'un local avec la société « Zemni Immobilière » gérée par l'administrateur de la banque M. Habib BOUAZIZ.

La charge supportée par la banque à ce titre, en 2022, s'élève à 58 KTND.

Cette convention a été approuvée par le conseil d'administration du 12 mars 2015.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS SES DIRIGEANTS

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :
 - Les rémunérations brutes et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général, et aux Directeurs Généraux Adjoints, sont fixés par les conseils d'administration du 16 avril 2021, du 26 juin 2020, et du 16 juin 2022 sur propositions du comité de nominations et de rémunérations.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération annuelle brute, de laquelle sont déduits les jetons de présence, et qui est soumise à la retenue à la source selon le taux en vigueur. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Le Directeur Général perçoit une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Il bénéficie également de la prise en charge des frais

d'utilité. Il bénéficie également de la mise à disposition de deux véhicules avec la prise en charge des frais y afférents.

Les deux Directeurs Généraux Adjoints perçoivent une rémunération annuelle fixe et un intéressement variable sous forme de bonus. Ils bénéficient également de la prise en charge des frais d'utilité et de la mise à disposition d'un véhicule chacun avec la prise en charge des frais y afférents.

- Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence décidés annuellement par l'assemblée générale.
2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges fiscales et sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, sont détaillés au niveau du tableau suivant :

NATURE DE L'AVANTAGE	DIRECTEUR GÉNÉRAL		DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS		PCA & ADMINISTRATEURS	
	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022	CHARGE DE L'EXERCICE	PASSIF AU 31/12/2022
Avantages à court terme :						
Salaires bruts	765 200	-	536 313	-	-	-
Intéressements sous forme de bonus	419 409	419 409	230 960	230 960	-	-
Congés payés	13 725	37 653	15 926	46 197	-	-
Autres avantages	351 562	-	181 303	-	-	-
Charges fiscales et sociales	409 671	119 156	255 038	72 255	-	-
Rémunération PCA	-	-	-	-	663 754	153 717
Jetons de présence	-	-	-	-	300 000	300 000
TOTAL	1 959 567	576 218	1 219 540	349 412	963 754	453 717

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 mars 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



IV.
**RAPPORT
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE RELATIF
À LA GESTION DU
GROUPE UIB**



1. Périmètre et Méthodes de consolidation
2. Activité des Filiales de l'UIB & Des Entreprises Associées

p.212

p.213

1. PÉRIMÈTRE ET ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend:

- La société mère: UIB,
- Les filiales: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif,
- Les entreprises associées: les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La méthode utilisée pour la consolidation des **sociétés faisant partie du périmètre est l'intégration globale (hormis UIB Assurances)**

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

La méthode utilisée pour la consolidation de la **Société UIB Assurances est la mise en équivalence**.

C'est une méthode de comptabilisation et de présentation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part du co-entrepreneur dans les capitaux propres de l'entité contrôlée conjointement. L'état de résultat reflète la quote-part du Co-entrepreneur dans les résultats de l'entité contrôlée conjointement.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉS	SECTEUR	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	QUALIFICATION	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	POURCENTAGE D'INTÉRÊT
Union Internationale de Banques	Financier	100%	Mère	Intégration Globale	100%
Internationale de Recouvrement de Créesances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration Globale	99,97%
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration Globale	99,92%
International SICAR	Financier	34%	Filiale	Intégration Globale	34%
UIB Assurances	Assurance	49%	Entreprise Associée	Mise en Equivalence	49%

UN PORTEFEUILLE DE FILIALES DE TAILLE RÉDUITE, EN LIEN AVEC L'ACTIVITÉ BANCAIRE

L'UIB détient des participations dans trois filiales et une entreprise associée, et ce, contrairement à la plupart des autres grandes banques qui en détiennent souvent un nombre beaucoup plus élevé.

Le choix fait, est de centrer les filiales sur des activités porteuses de valeur ajoutée pour les clients (Gestion d'actifs – intermédiation en bourse – Assurances) ou directement en lien avec le recouvrement de créances.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES DE L'UIB & DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

2.1 INTERNATIONAL SICAR-(IS)

INDICATEURS D'ACTIVITÉ 2022 (EN KTND)

- Les ressources de l'International Sicar atteignent **66 104 KTND** à fin 2022, la part des fonds gérés demeure appréciable avec un poids de **84%** des ressources de la société,
- Une amélioration des rétrocessions effectuées sur la rubrique Fonds gérés UIB qui se situent à **1 275 KTND** en 2022 contre **933 KTND** en 2021 soit une amélioration de **+37%**,
- En matière de mobilisation des investissements, on enregistre durant l'exercice 2022 une augmentation de **1 815 KTND** soit **+24%** par rapport à l'année précédente.
- Le montant annuel des décaissements liés aux immobilisations Financières au titre de l'exercice 2022 est de **9 500 KTND** contre **7 685 KTND** en 2021.

EN KTND

RUBRIQUE	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ressources	25 553	35 796	45 433	55 463	55 623	66 104
Capitaux propres	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199	4 688
Fonds Gérés	15 026	25 559	35 489	45 489	45 489	55 489
Ressources spéciales	6 134	6 130	5 950	5 943	5 935	5 927
Rétrocessions annuelles en principal (A)	740	790	589	288	598	890
Fonds propres	298	262	289	74	104	77
Fonds Gérés UIB	442	528	300	214	494	813
Rétrocessions annuelles en plus-values (B)	324	285	253	375	455	484
Fonds propres	84	24	16	22	16	22
Fonds Gérés UIB	240	261	237	353	439	462
Recouvrement Annuel (A+B)	1 064	1 075	842	663	1 053	1 374
Fonds propres	382	286	305	96	120	99
Fonds Gérés UIB	682	789	537	567	933	1 275
Investissements Nouveaux	1 729	1 277	5 250	7 613	7 685	9 500
Fonds propres	100	173	377	184	292	367
Fonds Gérés	1 629	1 105	4 873	7 429	7 393	9 133

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Le Chiffre d’Affaires a atteint **1 262 KTND** en 2022 vs **789 KTND** en 2021
- Un accroissement des produits d’exploitation de **+ 60%** boosté principalement par la progression des commissions d’études de **+86%** et des commissions de rendement portefeuille de **+98%**.
- L’arbitrage entre la progression des produits et des charges, fait ressortir un niveau remarquable du résultat d’exploitation qui atteint **468 KTND** contre **76 KTND** en 2021 et s’accroît de **+516%**
- Le résultat Net s’est apprécié de **190%**, il se situe à **488 KTND** en 2022 contre **168 KTND** en 2021.

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Revenus d’exploitation	643	522	362	382	393	422	348	309	505	567	789	1 262
Charges d’exploitation	-467	-507	-595	-533	-481	-846	-738	-747	-770	-616	-713	-793
- Dotations/reprises sur provisions	-221	-298	-878	-40	87	-264	-114	-80	-44	-15	-7	-33
Résultat d’exploitation	-46	-282	-1 111	-191	-88	-424	-391	-438	-265	-49	76	468
Revenus des Placements Nets	63	71	78	124	150	154	127	152	154	88	57	57
Autres gains/Pertes ordinaires	0	0	1	-31	1	-10	-59	1	0	0	38	1
Impôts sur les sociétés et contrib.except	0	0	1	1	-1	-6	-1	-1	-2	-2	-2	-39
Résultat net	17	-212	-1 035	-99	61	-286	-324	-286	-113	37	168	488

Capitaux Propres (Avant Affectation)	6 287	6 075	5 040	4 941	5 003	4 717	4 393	4 107	3 994	4 031	4 199	4 688
Total Bilan	37 804	34 202	34 700	34 324	33 499	34 258	32 892	43 287	53 080	62 943	63 631	74 982

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	7	7
Amortissements Immobilisations incorporelles	-7	-6
Immobilisations incorporelles nettes	0,5	1
Immobilisations corporelles	156	154
Amortissements Immobilisations corporelles	-75	-52
Immobilisations corporelles nettes	81	102
Immobilisations financières brute Fonds Propres :	5 874	5 582
Immobilisations financières nettes FP	3 810	3 520
Plus values / immobilisations financières FP	2 064	2 062
Plus values réservés FP	-1 684	-1 682
Provisions	-1 457	-1 448
Immobilisations financières nettes sur Fonds Propres	2 732	2 452
Emplois sur fonds gérés pour compte	51 035	42 851
Immobilisations financières nettes FG	44 601	36 289
Plus values / immobilisations financières FG	6 434	6 562
Emplois sur Fonds Gérés pour compte nets	51 035	42 851
Quote part plus values / immobilisations financières FG	38	38
Quote part plus values réservés FG	-24	-24
Provision quote part plus values FG	-12	-12
Part SICAR (+) values des participations sur Fonds Gérés	1	1
Total des actifs non courants	53 850	45 407
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	1 979	1 297
Placements et autres actifs financiers	18 900	15 151
Liquidités et équivalents de liquidités/Fonds Propres	14	84
Trésorerie/ Fonds Gérés	239	1 692
Total des actifs courants	21 132	18 224
TOTAL DES ACTIFS	74 982	63 631

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	5 000	5 000
Réserves	1 039	1 039
Résultats reportés	-1 840	-2 008
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	4 199	4 031
Résultat de l'exercice	488	168
Total capitaux propres avant affectation	4 688	4 199
PASSIFS		
Passifs non courants		
Fonds gérés pour compte	69 702	59 084
Total des passifs non courants	69 702	59 084
Passifs courants		
Autres passifs courants	592	348
Total des passifs courants	592	348
TOTAL DES PASSIFS	70 295	59 431
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	74 982	63 631

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Résultat Net d'Impôt	488	168
Ajustement pour :		
Amortissement	23	7
Provisions	10	0
Plus value sur cession d'immobilisations	0	-38
Plus values réservées	2	17
Variation des :		
Passifs courants	245	43
Actifs courants	-556	-186
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	212	13
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-3	-106
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	38
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-9 500	-7 685
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	898	606
Flux de Trésorerie Provenant des Activités d'Investissement	- 8 605	-7 147
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Décaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	-388	-215
Encaissement Provenant des Fonds Gérés UIB	10 388	215
Décaissement sur Fonds Gérés Foprodi	-8	-8
Encaissement Provenant du Gain sur fonds Gérés UIB	752	627
Décaissement provenant du gain sur fonds gérés non recouvré UIB	17	-123
Décaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Immobilier SALAMBO	0,2	-1
Encaissement provenant du gain non recouvré au fonds gérés Immobilier SALAMBO	-145	6
Décaissement provenant du gain sur foprodi	-3	-2
Encaissement provenant du gain non recouvré sur foprodi	5	19
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au fonds gérés Mr KAABI	0,1	0,1
Encaissement provenant du gain à rétrocéder au Fonds Gérés BOUCHIBA	0	0
Décaissement provenant du gain à rétrocéder BOUCHIBA	-0,2	-42
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	10 619	476
VARIATION DE TRÉSORERIE	2 226	-6 658
TRÉSORERIE DÉBUT DE L'EXERCICE	16 927	23 585
TRÉSORERIE FIN DE L'EXERCICE	19 153	16 927

2.2 INTERNATIONALE DE RECOUVREMENT DES CRÉANCES (IRC)

- Le portefeuille global de l'IRC est composé de **53 340 dossiers** totalisant **216 MTND** vs **54 026 dossiers** totalisant **271 MTND** en 2021 et ce, suite à des opérations de radiation et/ou de recouvrement; en outre, 31 dossiers d'une valeur globale de **17 MTND** sont gérés pour le compte de la SICAR
- Les revenus de recouvrement ont atteint **2 456 KTND** en 2022 vs 2 631 en 2021
- Le résultat d'exploitation a atteint **839 KTND** en 2022 vs 1 317 KTND en 2021
- Le résultat net s'élève à **660 KTND** en 2022 vs 915 KTND en 2021

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Revenus de recouvrement	1 546	961	2 154	2 960	1 968	1 723	3 301	3 268	2 506	2 493	2 631	2 456
Charges de recouvrement	-91	-93	-192	-275	-122	-143	-237	-292	-178	-215	-181	-280
Revenu net de recouvrement	1 455	868	1 962	2 685	1 846	1 580	3 064	2 976	2 328	2 278	2 450	2 175
Gain / Correction de valeurs sur portefeuille des créances à recouvrer	96	50	28	35	224	420	13	12	15	8	4	85
Charges opératoires	-422	-588	-655	-664	-609	-622	-724	-906	-918	-977	-1 137	-1 422
Résultat d'Exploitation	1 129	330	1 336	2 056	1 461	1 379	2 352	2 082	1 424	1 309	1 317	839
Produits Nets de Placement	90	75	106	167	183	150	190	269	246	138	145	197
Impôts sur les Sociétés	-179	-554	-798	-424	-541	-537	-892	-847	-616	-543	-548	-586
Résultat Net	791	224	887	1 423	1 103	877	1 652	1 502	1 051	927	915	660
Capitaux Propres (Avant Affectation)	1 862	1 330	1 991	2 556	2 252	1 989	2 778	2 621	2 214	2 134	2 120	1 871
TOTAL BILAN	2 055	1 533	2 655	3 249	3 942	2 433	3 535	3 056	2 746	2 647	2 689	2 701

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS COURANTS		
AC1- Liquidités et équivalents de liquidité	999	275
AC2- Placements et autres actifs financiers		
Placement à court terme	1 500	2 000
AC3- Portefeuille de créances à recouvrer pour propre compte		
Créances bancaires	47	47
AC6- Autres actifs courants	40	47
AC7- Actifs non courants destinés à la vente	-	171
Total des actifs courants	2 585	2 540
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations incorporelles	16	18
Immobilisations corporelles	99	130
Immobilisations financières	0,4	0,4
Total des actifs non courants	116	149
TOTAL DES ACTIFS	2 701	2 689
PASSIF COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	52	0,2
Autres passifs courants	580	481
Total des passifs courants	632	481
PASSIFS NON COURANTS		
PA7 - Provisions pour risques et charges	198	88
Total des passifs non courants	198	88
TOTAL DES PASSIFS	830	569
CAPITAUX PROPRES		
CP1 - Capital social	1 000	1 000
CP2 - Réserves	142	136
CP4 - Résultat reportés	70	70
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 211	1 206
CP5- Résultat de l'exercice	660	915
Total des capitaux propres avant affectation	1 871	2 120
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 701	2 689

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION		
Nominal recouvré et encaissé sur créances achetées	2 104	2 111
Intérêts encaissés sur créances achetées	475	553
Recouvrement en instance d'affectation		
Sommes versées aux cédantes de créances achetées		
Sommes versées aux fournisseurs	-372	-351
Sommes versées au personnel	-896	-844
Revenus des placements courants	197	51
Intérêts payés	-2	-2
Impôts et taxes payés	-198	-50
Impôts sur les bénéfices payé	-551	-479
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT/ AFFECTÉS À L'EXPLOITATION	756	990
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14	-23
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	381	-
FLUX DE TRÉSORERIES AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	367	-23
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-900	-920
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-900	-920
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
VARIATION DE TRÉSORERIE	224	47
Trésorerie au début de l'exercice	2 275	2 228
Trésorerie à la clôture de l'exercice	2 499	2 275

2.3 UIB FINANCE

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS

- Un total Produits d'Exploitation de **1 276 KTND** en 2022 vs **942 KTND** en 2021
- Un Résultat Net de **619 KTND** en 2022 vs **519 KTND** en 2021
- UIB Finance gère l'internationale obligataire SICAV dont l'actif net est passé de **159,8 millions** de dinars en 2021 à **163,8 millions** de dinars en 2022, avec un rendement de **+6,2%** en 2022 (4^{ème} meilleur rendement du secteur / 31 SICAV)

EN KTND	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produits d'exploitation	527	305	437	187	186	288	278	292	386	603	942	1 276
Charges d'exploitation	-486	-342	-309	-329	-326	-349	-365	-403	-446	-406	-413	-643
Dotations/reprises nettes aux provisions	-26	-27	-	-	-	-	1	1	-2	-6	-6	-33
Résultat d'exploitation	15	-65	128	-142	-140	-61	-86	-112	-59	196	529	633
Produits/charges financières et autres gains/pertes ordinaires	26	102	32	3	16	1	26	36	26	50	68	124
Impôts sur les sociétés et contribution exceptionnelle	-0,6	-0,4	-1,0	-0,5	-0,5	-1,7	-0,7	-0,9	-1,2	-1,7	-78,1	-138,4
Résultat Net	39	37	160	-138	-124	-62	-61	-75,5	-41,1	243	519	619
Capitaux Propres (Avant Affectation)	569	607	766	628	504	1 103	1 042	966	925	1 168	1 688	2 306
Total Bilan	1 110	2 103	1 201	1 059	1 167	1 947	1 781	2 148	2 860	3 636	3 513	4 131

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	248	248
Moins : amortissements	-248	-244
	0	4
Immobilisations corporelles	2	2
Moins : amortissements	-2	-2
	0	0
Immobilisations Financières	841	782
Provisions	0	0
	841	782
Total des actifs immobilisés	841	786
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	841	786
Clients et comptes rattachés	39	5
(Moins : provisions)	-2	-2
	36	3
Intermédiaires acheteurs	12	20
Autres actifs courants	651	632
Liquidités et équivalents de liquidités	2 592	2 072
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	3 291	2 727
TOTAL DES ACTIFS	4 131	3 513

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
Capital Social	1 094	1 094
Réserve légale	37	14
Autres capitaux propres	114	114
Résultats Reportés	442	-54
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	1 688	1 168
Résultat de l'exercice	619	519
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	2 306	1 688
Passifs non courants		
Provision	126	88
Total des passifs non courants	126	88
Passifs courants		
Clients, et comptes rattachés Passifs	1 020	1 269
Intermédiaires vendeurs	28	40
Autres Passifs courants	651	429
Total des passifs courants	1 699	1 737
TOTAL DES PASSIFS	1 825	1 825
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	4 131	3 513

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	889	162
Sommes versés aux fournisseurs	-59	-165
Sommes versés au personnel	-298	-192
Encaissement de dividendes	60	42
Sommes versées à l'Etat	-139	-119
Intérêts encaissés	148	89
Intérêts payés	-21	-21
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	579	-205
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-59	-30
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-59	-30
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS DE PLACEMENT	0	0
Variation de trésorerie	520	-234
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 072	2 306
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2 592	2 072

2.4 UIB ASSURANCES – SOCIÉTÉ EN VOIE DE LANCEMENT

ÉTAT DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
RTV– Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		
PRNT1– Produits des placements		
PRNT11- Revenus des placements	460	335
	460	335
CHNT3– Autres charges non techniques	-588	-332
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-128	3
CHNT4– Impôts sur le résultat	0	0
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES APRÈS IMPÔTS	-128	3
CHNT5– Pertes Extraordinaires	0	-5
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-128	2

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

ACTIFS

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
AC1-Actifs incorporels		
AC12- Concessions, brevets, licences, marques		
	4 570	2 342
AC2-Actifs corporels d'exploitation		
AC21-Installations techniques et machines	1 266	643
	1 266	643
AC3-Placements		
AC336- Autres	68	66
	68	66
AC6-Créances		
AC63-Autres créances		
AC631-Personnel	20	0
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	92	0
AC633-Débiteurs divers	1	0
	113	0
AC7-Autres éléments d'actif		
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	3 584	10 625
AC72-Charges reportées		
AC722-Autres charges à répartir	6 419	3 154
AC73-Comptes de régularisation Actif		
AC733-Autres comptes de régularisation	77	67
	10 080	13 846
TOTAL DE L'ACTIF	16 096	16 897

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)**CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres		
CP1-Capitaux Propres	30 000	30 000
CP1' Capital souscrit non appelé	-15 000	-15 000
CP5- Résultat reporté	-7	-5
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT DE L'EXERCICE	14 993	14 995
CP6- Résultat de l'exercice	-128	-2
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	14 864	14 993
PA6-Autres dettes		
PA63 - Autres dettes		
PA632 - Personnel	319	271
PA633 - Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	269	214
PA634 - Créditeurs divers	643	1 419
	1 232	1 904
Total du passif	1 232	1 904
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	16 096	16 897

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (UNITÉ : EN KTND)

LIBELLÉ	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-2 075	-1 457
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-2	-11
Encaissements liés à la cession de placements financiers	13	0
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-1 680	-930
Produits financiers reçus	436	338
Autres mouvements	-2	-7
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION	-3 310	-2 067
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 731	-1 988
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-3 731	-1 988
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	0	0
Variation de trésorerie	-7 041	-4 055
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 625	14 679
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	3 584	10 625



Y.

**ÉTATS
FINANCIERS
CONSOLIDÉS**

**POUR L'EXERCICE
CLOS AU 31
DÉCEMBRE 2022**



1. Bilan Consolidé	p.228
2. État des Engagements Hors Bilan Consolidé	p.229
3. État de Résultat Consolidé	p.230
4. État de Flux de Trésorerie Consolidé	p.231
5. Notes aux États Financiers	p.232

Les états financiers consolidés du Groupe Union Internationale de Banques UIB pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022 font apparaître un total bilan de **7 259,9 MTND et un bénéfice consolidé de **132,5 MTND** vs 82,8 MTND en 2021.**

1. BILAN CONSOLIDÉ

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	95 996	242 692
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	141 904	92 841
Créances sur la clientèle	3	6 377 260	5 949 532
Portefeuille-titres commercial	4	93 236	28 870
Portefeuille d'investissement	5	371 385	345 573
Valeurs immobilisées	7	67 629	65 785
Autres actifs	8	67 611	58 638
Actif d'impôt différé	9	37 618	37 652
Titres mis en équivalence	6	7 284	5 807
TOTAL ACTIFS		7 259 923	6 827 390
PASSIF			
Banque Centrale et CCP	10	-	5
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	11	5 800	67 623
Dépôts et avoirs de la clientèle	12	5 885 608	5 420 565
Emprunts et ressources spéciales	13	252 962	329 416
Autres passifs	14	222 431	226 947
Impôt différé Passif		18	25
TOTAL PASSIFS		6 366 819	6 044 581
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		2 783	2 668
Intérêts des minoritaires dans le résultat		327	116
Intérêts Minoritaires		3 110	2 784

• • •

• • •

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital		172 800	172 800
Réserves		546 234	484 217
Résultats reportés		38 421	40 226
Résultats reportés hors modifications comptables		38 421	40 226
Résultat de l'exercice		132 539	82 782
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15	889 994	780 025
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 259 923	6 827 390

2. ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
PASSIFS ÉVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	16	695 894	629 385
Crédits documentaires	17	397 751	391 535
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 093 645	1 020 920

ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financements donnés	18	185 365	217 138
Engagements sur Titres		7 350	7 350
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		192 715	224 488

ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	19	2 392 032	2 000 200
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 392 032	2 000 200

3. ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts et revenus assimilés	20	540 851	489 193
Commissions (en produits)	21	159 079	148 480
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	22	37 241	26 493
Revenus du portefeuille d'investissement	23	26 957	23 274
Total des produits d'exploitation bancaire		764 128	687 440
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
Intérêts courus et charges assimilées	24	(263 821)	(236 692)
Commissions encourues	25	(7 061)	(6 333)
Total charges d'exploitation bancaire		(270 882)	(243 025)
PRODUIT NET BANCAIRE		493 246	444 415
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	26	(35 515)	(43 872)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(93)	99
Autres produits d'exploitation		222	217
Frais de personnel	28	(175 339)	(177 938)
Charges générales d'exploitation	29	(54 640)	(50 309)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(12 646)	(12 581)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		215 235	160 031
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		476	(323)
Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(63)	(1 354)
Impôt sur les bénéfices	30	(82 783)	(65 505)
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		132 865	92 849
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	(9 951)
Part de résultat revenant aux minoritaires		326	116
Résultat net du groupe		132 539	82 782
Résultat net après modifications comptables		132 539	82 782
Résultat par action (en DT)	31	3,835	2,395

4. ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	NOTES	31 DÉCEMBRE 2022	31 DÉCEMBRE 2021
FLUX D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		729 552	671 765
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(272 035)	(245 173)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires		(1)	(3 080)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		(4 500)	(8 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(437 457)	(171 578)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		463 692	302 427
Titres de placement		(64 568)	7 322
Sommes versées au personnel et créateurs divers		(204 396)	(206 831)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(31 722)	14 628
Impôt sur les bénéfices		(81 561)	(41 210)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		97 003	319 772
FLUX D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements		10 313	7 725
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(26 223)	(99 892)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(14 458)	(21 684)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		(30 368)	(113 851)
FLUX DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		(85 119)	(43 305)
Augmentation / diminution ressources spéciales		838	(18)
Dividendes et autres distributions		(24 207)	(24 194)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(106 948)	(67 517)
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(40 314)	138 403
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		259 611	121 208
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	32	219 298	259 611

5. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n° 2012-09 et n° 2013-21.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2022.

3. BASE DE MESURE

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.
- Entreprises associées : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce une influence notable.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

- L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat. Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

- La mise en équivalence

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée. Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

SOCIÉTÉ	SECTEUR	% DE CONTRÔLE	NATURE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT	PAYS DE RÉSIDENCE
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	49,00%	Entreprise Associée	Mise en équivalence	49,00%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

L'UIB Assurances est consolidé selon la méthode de mise en équivalence car la banque a une influence notable sur cette entreprise associée. Le capital de l'UIB Assurances est détenu par la société «SOGECAP» à concurrence de 51%.

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les «**actifs courants**» (classe A) ou parmi les «**actifs nécessitant un suivi particulier**» (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les «**actifs incertains**» (classe B2) ou parmi les «**actifs préoccupants**» (classe B3) ou parmi les «**actifs compromis**» (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2022, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2 ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

a. Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N° 2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N° 2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

A – Actifs courants

B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier

B2 – Actifs incertains

B3 – Actifs préoccupant

B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupant	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- **40%** pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- **70%** pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- **100%** pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;

- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

b. Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1^{er} Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20

du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 89.582 KTND au 31 décembre 2022.

5.3 TRAITEMENT DES INTÉRÊTS IMPAYÉS SUR CRÉDITS

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4 PRÉSENTATION DES PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 548 511 KTND au 31/12/2022 contre 587 219 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	334 083	380 259
Provision/Décote de Garantie	72 264	72 467
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	5 326	5 761
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	89 582	83 056
Provision pour dépréciation de titres	5 290	5 289
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	6 235	6 142
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	384	370
Provision pour passifs et charges	35 191	33 719
TOTAL	548 511	587 219

5.5 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique 15%, 16.66%, 20%, 25% et 33.33%	
Logiciel	10%, 20%
Agencement, aménagement et installation	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

5.6 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

5.7 EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1 TRAITEMENT DES ÉCARTS DE PREMIÈRE CONSOLIDATION

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2022 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 SOLDES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés pour les filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 TRAITEMENT DE L'IMPÔT

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1 HOMOGÉNÉISATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 ÉLIMINATION DES SOLDES ET TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;
- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

8. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS

8.1 NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2022 un solde de 95 996 KTND contre 242 692 KTND au 31/12/2021. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Banque Centrale comptes ordinaires	40 785	194 032
Caisse espèces en dinars	22 539	24 418
Alimentation GAB	11 761	13 895
Remise des fonds à IBS	19 253	8 468
Caisse espèces en devises	1 617	1 723
Espèces en route	218	273
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
SOUS TOTAL	96 187	242 823
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(191)	(131)
TOTAL CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	95 996	242 692

Note 2 : Crédances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 141 904 KTND au 31/12/2022 contre 92 841 KTND au 31/12/2021 et se détaille comme suit:

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Placement dinars chez la BCT	10 000	6 000
Placements chez les correspondants étrangers	44 504	-
Placements chez les correspondants locaux	-	35 000
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	18 920	4 562
Autres concours	4 023	2 886
Placement devises chez la BCT	51 806	35 919
Crédances sur autres établissements financiers	13 000	8 500
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	(320)	-
SOUS TOTAL	141 933	92 867
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(29)	(26)
TOTAL CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	141 904	92 841

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2022 un solde de 6 377 260 KTND contre 5 949 532 KTND au 31/12/2021, soit une variation de 427 728 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Comptes ordinaires débiteurs	427 399	379 349
Autres concours à la clientèle	6 632 540	6 311 489
Crédits sur ressources spéciales	75 252	60 778
Sous total	7 135 191	6 751 616
Agios et intérêts réservés	(262 002)	(266 303)
Provisions sur créances douteuses	(334 083)	(380 258)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 264)	(72 467)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
TOTAL CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6 377 260	5 949 532

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Provisions sur créances douteuses	(334 083)	(380 258)
Provisions sur décotes de garanties	(72 264)	(72 467)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(406 347)	(452 725)
Provisions à caractère générale dite collective	(89 582)	(83 056)
TOTAL PROVISIONS SUR CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	(495 929)	(535 781)
Agios sur comptes non mouvementés	(187 143)	(192 832)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 863)	(8 903)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(7 533)	(6 289)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(44 702)	(43 974)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(1 341)	(1 314)
Commissions réservées sur cautions dinars	(9)	(9)
Autres commissions réservées	(12 412)	(12 982)
TOTAL AGIOS ET INTÉRÊTS RÉSERVÉS	(262 003)	(266 303)
TOTAL AGIOS ET PROVISIONS SUR CLIENTÈLE	(757 932)	(802 084)

Note 4 : Portefeuille-Titres commercial

Le portefeuille titres commercial présente au 31/12/2022 un solde de 93 236 KTND et se détaillent ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Titres de placements		
Bons de trésors à court terme	75 000	-
Créances rattachées	(634)	-
Autres placements	18 870	28 870
AUTRES PLACEMENTS	93 236	28 870

Les titres de placement sont répartis comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Bons de trésors à court terme	75 000	-
TITRE DICK	-	10 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	93 870	28 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 371 385 KTND contre 345 573 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Titres d'investissement	321 739	304 350
Titres de participations	61 171	52 654
SOUS TOTAL	382 910	357 004
Provisions pour dépréciation titres	(5 290)	(5 289)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(6 235)	(6 142)
TOTAL PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	371 385	345 573

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

		31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Placement Fonds SICAR		18 900	15 151
Bons de trésor et assimilables (BTA)		215 658	236 658
Emprunt national		60 000	30 000
Emprunts obligataires		25 690	22 690
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR		1 283	1 275
Créances rattachées sur BTA		(3 148)	(3 859)
Créances rattachées sur emprunt national		1 800	1 061
Créances rattachées sur emprunts obligataires		1 556	1 374
TOTAL TITRES D'INVESTISSEMENT		321 739	304 350

Note 6 : Titres mis en équivalence

Le poste « Titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'UIB dans l'actif net de la société UIB Assurances et qui accuse à la date de clôture un solde de 7 284 KTND.

Note 7 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à 67 629 KTND contre 65 784 KTND au 31/12/2021. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. BRUTE AU 31/12/2021	ACQUIS	CESSIONS	RECLASSEMENT	V. BRUTE AU 31/12/2022	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022	VCN AU 31/12/2022
Logiciels informatiques	34 296	3 640	-	3 265	41 201	(23 369)	17 832
Matériel pour traitements informatiques DELTA	9 792	-	(7 384)	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	38 037	2 377	(3 527)	391	37 278	(30 619)	6 659
Immeubles d'exploitation	18 304	-	-	2 534	20 838	(6 268)	14 570
Immeubles hors exploitation	806	-	(171)	-	635	(328)	307
Agencement aménagement installation	61 700	2 233	(75)	908	64 766	(48 000)	16 766
Terrains	3 525	-	-	(2 534)	991	-	991
Fonds de commerce	277	-	-	-	277	(263)	14
Matériel roulant	4 288	660	(72)	-	4 876	(3 707)	1 169
Matériel et mobilier de bureau	15 098	1 112	(7 712)	-	8 498	(5 149)	3 349
Equipements logements de fonction	108	-	(107)	-	1	(1)	-
Immobilisations incorporelles en cours	4 156	2 453	-	(3 146)	3 463	-	3 463
Immobilisations corporelles en cours	1 458	2 030	-	(1 418)	2 070	-	2 070
Droit au bail	72	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	-	(18)	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	33	6	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	372	(44)	328
TOTAL	192 340	14 511	(19 066)	-	187 785	(120 156)	67 629

	AMORT. CUMULÉ 31/12/2021	DOTATION	REPRISE	SORTIE	RECLASSEMENT	AMORT. CUMULÉ 31/12/2022
Logiciels informatiques	(19 719)	(3 664)	14	-	-	(23 369)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(9 792)	-	7 384	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(31 057)	(3 085)	3 527	-	-	(30 615)
Immeubles d'exploitation	(5 717)	(547)	-	-	-	(6 264)
Immeubles hors exploitation	(317)	(10)	-	-	-	(327)
Agencement aménagement installation	(44 148)	(3 916)	65	-	-	(47 999)
Fonds de commerce	(258)	(5)	-	-	-	(263)
Matériel roulant	(3 116)	(656)	15	54	-	(3 703)
Matériel et mobilier de bureau	(12 300)	(504)	7 659	-	-	(5 145)
Equipements logements de fonction	(107)	-	106	-	-	(1)
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	(7)	(37)	-	-	-	(44)
TOTAL	(126 556)	(12 424)	18 770	54	-	(120 156)

Note 8 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 67 611 KTND au 31/12/2022 contre 58 638 KTND au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Action en défense	3 227	4 369
Divers autres actifs	18 220	7 510
Comptes d'attente et de régularisation actifs	17 779	17 958
Etat impôts et taxes	1 295	1 390
Crédits aux personnels	23 850	24 221
Créances prises en charge par l'Etat	2 619	2 619
SG-Débit à régulariser	785	785
SOUS TOTAL AUTRES ACTIFS	67 775	58 852
Provisions sur autres actifs	(164)	(214)
TOTAL AUTRES ACTIF	67 611	58 638

Note 9 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2022, 37 618 KTND contre 37 652 KTND au 31/12/2021. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

8.2 NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

Note 10 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie &CPP présente un solde de nul au 31/12/2022.

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Banque Centrale comptes ordinaires passif	-	5
TOTAL BANQUE CENTRALE ET CCP	-	5

Note 11 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2022 à 5 800 KTND contre 67 623 KTND au 31/12/2021 se détaillant comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	5 748	67 382
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	52	241
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	5 800	67 623

Note 12 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 5 885 608 KTND au 31/12/2022 contre 5 420 565 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Dépôts à vue	1 611 777	1 576 141
Comptes d'épargne	2 137 071	1 958 763
Comptes à terme et bons de caisse	1 850 593	1 662 261
Fonds gérés pour compte	13 224	13 358
Certificats de dépôts	109 402	102 422
Autres dépôts et avoirs	163 541	107 620
TOTAL DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	5 885 608	5 420 565

Note 13 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 252 962 KTND au 31/12/2022 contre 329 416 KTND au 31/12/2021 ; il se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Emprunts obligataires	45 698	73 180
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	27 228	26 398
Dette rattachée ressources spéciales	3 018	4 817
Emprunt en devises	137 018	185 021
TOTAL EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	252 962	329 416

Note 14 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 222 431 KTND au 31/12/2022 contre 226 947 KTND au 31/12/2021; il se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Provision pour passifs et charges *	35 191	33 719
Provision sur engagement hors bilan	5 326	5 761
Sommes dues au personnel	34 995	33 170
Charges provisionnées pour congé à payer	7 223	5 839
Cotisation CNSS	9 554	7 462
Provision sur chèques certifiés	12 336	14 379
Saisies arrêts clients	12 008	10 061
Fournisseurs factures à payer	2 840	3 122
Comptes d'attente et de régularisation passif	34 728	38 862
Valeurs exigibles après encaissement	23 733	33 453
Etat impôts et taxes	44 497	41 119
TOTAL AUTRES PASSIFS	222 431	226 947

* La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

Ainsi, une provision pour risques s'élevant à 2 275 KTND a été constituée, à ce titre, au 31 décembre 2022.

8.3 NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 15 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2022 s'élèvent à 889 994 KTND au 31 Décembre 2022 contre 780 025 KTND au 31 Décembre 2021, soit une variation 109 968 KTND.

	CAPITAL SOCIAL	RÉSULTATS REPORTÉS	RÉSERVES LÉGALES	AUTRES RÉSERVES	FONDS SOCIAL (*)	PRIME D'ÉMISSION	TOTAL CP AVANT RÉSULTAT	RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2021	172 800	140 544	17 280	284 331	16 385	24 800	656 140	65 171	721 311
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	(76 126)	-	140 297	1 000	-	65 171	(65 171)	(0)
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	(2)	-	-	(24 194)	-	(24 194)
Autres Reclassements	-	-	-	(8)	135	-	126	-	126
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	82 782	82 782
SITUATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	40 226	17 280	424 618	17 520	24 800	697 243	82 782	780 025
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 387	-	59 395	1 000	-	82 782	(82 782)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
Part du Groupe dans le Résultat	-	-	-	-	-	-	-	132 539	132 539
Changement de méthodes comptables*	-	-	-	1 525	-	-	1 525	-	1 525
Reclassement/Fonds social	-	-	-	6	90	-	96	-	96
SITUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022	172 800	38 421	17 280	485 544	18 610	24 800	757 454	132 539	889 994

* Impact de la modification comptable effectuée par la filiale « UIB Assurance » portant sur la constatation des frais préliminaires en charges à répartir de l'exercice 2021 au lieu en charges d'exploitation.

8.4 NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 16 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 695 894 KTND au 31/12/2022 contre 629 385 KTND au 31/12/2021. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	424 138	399 693
Avals donnés en devises	28 848	19 996
Cautions émises en faveur de la clientèle	234 063	203 064
Avals donnés en dinars	8 845	6 632
TOTAL CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES	695 894	629 385

Note 17: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 397 751 KTND au 31/12/2022 contre 391 535 KTND au 31/12/2021. Le solde se détaille ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Ouverture de Credoc import confirmé	300 685	305 318
Ouverture Credoc import non confirmé	95 837	85 468
SOUS TOTAL CREDOC IMPORT	396 522	390 786
Confirmation de Credoc export	611	586
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	618	163
SOUS TOTAL CREDOC EXPORT	1 229	749
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES	397 751	391 535

Note 18 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 185 365 KTND au 31/12/2022 contre 217 138 KTND au 31/12/2021.

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Engagements de financements donnés aux clientèles	185 365	217 138
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	185 365	217 138

Note 19 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 392 032 KTND au 31/12/2022 contre 2 000 200 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Garanties reçues de l'Etat	125 185	119 916
Garanties reçues des autres établissements de crédit	642 962	582 379
Compagnies d'assurance	240	1 015
Garanties reçues de la clientèle	1 607 347	1 284 837
Garantie ARIZ	16 298	12 053
TOTAL GARANTIES REÇUES	2 392 032	2 000 200

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 642 962 KTND au 31/12/2022 contre 582 379 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	424 138	399 692
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	154 464	67 262
Confirmation banque Credoc export	1 230	749
Garanties reçues des correspondants locaux	63 112	114 658
TOTAL GARANTIES REÇUES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	642 962	582 379

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 607 347 KTND au 31/12/2022 contre 1 284 837 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Garanties hypothécaires	1 467 389	1 184 997
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	139 958	99 840
TOTAL GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE	1 607 347	1 284 837

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 125 185 KTND au 31/12/2022 contre 119 916 KTND au 31/12/2021 et se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Autres garanties reçues de l'Etat	47 406	36 990
SOTUGAR	58 607	62 657
FNG et FOPRODI	19 172	20 269
TOTAL GARANTIES REÇUES DE L'ETAT	125 185	119 916

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Achat au comptant	31 664	14 240
Vente au comptant	30 763	14 085

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre 2022 comme suit :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Achat à terme	71 479	177 067
Vente à terme	69 389	172 280

8.5 NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 20 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 540 851 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	31 / 12 / 2022	31 / 12 / 2021
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	6 768	8 963
Opérations avec la clientèle	515 909	461 996
Autres intérêts et revenus assimilés	18 174	18 234
TOTAL INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	540 851	489 193

Note 21 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 159 079 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Commissions sur comptes	32 827	29 034
Commissions sur opérations de caisse	2 195	1 844
Commissions sur crédits	49 599	47 238
Commissions sur monétique banque a distance	37 597	36 696
Autres commissions	11 265	10 510
Commissions sur moyens de paiement	13 598	11 127
Autres produits sur services financiers	11 998	12 031
TOTAL COMMISSIONS (EN PRODUITS)	159 079	148 480

Note 22 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 241 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Gain net sur titres de transaction	11	-
Gain net sur titres de placement	4 891	1 238
Gain net sur opérations de change	32 339	25 255
TOTAL GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	37 241	26 493

Note 23 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 26 957 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 846	3 204
Intérêts sur obligations	53	66
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 477	623
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 486	17 110
Intérêts sur emprunt national	3 493	1 393
Revenus titres d'investissement SICAR	602	878
TOTAL REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	26 957	23 274

Note 24 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 263 821 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Opérations avec la clientèle	242 214	211 572
Emprunts et ressources spéciales	18 292	22 325
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 567	2 430
Autres intérêts et charges	748	365
TOTAL INTÉRÊTS COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	263 821	236 692

Note 25 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 7 061 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Commissions monétiques	5 485	4 371
Redevances et prestations	357	255
Autres commissions	280	990
Rémunération du fonds géré SICAR	218	68
Frais de confection carnet de chèques	147	103
Frais télégrammes télex	230	160
Règlement télécom SMS Banking	344	386
TOTAL COMMISSIONS ENCOURUES	7 061	6 333

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 35 515 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Coût net du risque clientèle	33 356	45 210
Coût net du risque divers	2 159	(1 338)
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	35 515	43 872

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Dotations aux provisions collectives	6 526	21 559
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	42 021	40 245
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(13 268)	(13 187)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(199)	(1 330)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	547	373
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(839)	(885)
Pertes non couvertes de contrepartie	817	541
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	(143)	-
Pertes couvertes de contrepartie	904	6 932
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(904)	(6 445)
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées / Décote	-	(487)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(3 853)	(1 576)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	3 853	1 576
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	8 905	-
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances radiées	(8 905)	-
Pertes couverte sur agios réservés sur créances cédées	(5 653)	-
Reprises sur agios réservés sur créances cédées	5 653	-
Recouvrement sur créances passées par perte	(93)	(2)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(2 013)	(2 104)
TOTAL COÛT NET DU RISQUE CLIENTÈLE	33 356	45 210

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 765	291
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 951)	(8 123)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(119)	(334)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	261	244
Perte sur éléments hors exploitation	1 896	7 201
Gain sur éléments hors exploitation	(829)	(752)
Perte sur autres éléments d'exploitation	136	135
TOTAL COÛT NET DU RISQUE DIVERS	2 159	(1 338)

Note 27 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent -93 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	(104)	(89)
Plus value cession titres d'investissement	(57)	(222)
Reprise de provisions sur titres de participation	68	224
Reprise provisions sur fonds géré SICAR	-	186
TOTAL DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	(93)	99

Note 28: Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 175 339 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Rémunération du personnel	132 897	122 608
Charges sociales	34 623	30 463
Autres charges de personnel	7 074	7 080
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière*	745	17 787
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	175 339	177 938

* L'IFC est estimée au 31 décembre 2022 sur la base des nouveaux paramètres de calcul issus de l'accord de place signé le 26 juillet 2021.

Note 29 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 54 640 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Travaux fournitures et services extérieurs	34 278	32 793
Frais divers de gestion	20 362	17 516
TOTAL CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	54 640	50 309

Les travaux et services extérieurs totalisent 34 278 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Loyers commerciaux	4 729	4 454
Maintenance logiciel informatique	4 880	4 696
Autres services extérieurs	994	947
Assurance globale banque	854	791
Entretien et nettoyage immeubles	792	704
Honoraires commissaires aux comptes	744	558
Maintenance matériel informatique	1 404	1 466
Loyer personnel logements de fonction	290	329
Assurance immeubles et voitures	516	482
Gardiennage et surveillance	1 191	1 560
Frais judiciaires	441	403
Rémunération d'intermédiaires	1 453	1 180
honoraires service assistance Société Générale	-	(5)
Sous-traitance archives	153	156
Sous- traitance informatique	25	28
Entretien et réparation divers	794	610
Fond de garantie de dépôts bancaire	15 018	14 434
TOTAL TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS	34 278	32 793

Note 30 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 82 783 KTND se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Impôt courant	82 511	67 932
Impôt différé	272	(2 427)
TOTAL	82 783	65 505

Note 31 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2022, est de 3,835 DT.

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Résultat de la période	132 539	82 782
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
RÉSULTAT PAR ACTION EN DT	3,835	2,395

Le résultat par action ainsi déterminé 2022 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

8.4 NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE**Note 32 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2022 un solde de 219 297 KTND contre 259 611 KTND au 31/12/2021 se détaillant ainsi :

	AU 31 / 12 / 2022	AU 31 / 12 / 2021
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	96 188	242 825
Créances sur les établissements bancaires et financiers	128 909	84 359
Emprunts auprès de la banque centrale	-	(6)
Dépôts des établissements bancaires	(5 748)	(67 326)
Dépôts des établissements financiers	(52)	(241)
TOTAL	219 297	259 611

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires «Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits.»

Note 33 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 mars 2023.

A close-up photograph of two men in professional attire. One man, on the left, is smiling and looking down at a tablet device held by the other man. The second man, on the right, is wearing glasses and a dark suit, also looking at the tablet. The lighting is warm and focused on their faces and the device.

VI. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



GROUPE UIB RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

MARS 2023

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES,
DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES « UIB »,**

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. OPINION

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023, font ressortir des capitaux propres positifs de 889 994 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 132 539 KTND.

À notre avis, les États Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans

le contexte de notre audit des États Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2022, à 699 930 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente caractére.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

3.2 Classification des créances et estimation des provisions

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2022, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 501 411 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.
- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. PARAGRAPHES D'OBSERVATION

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- a. La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui décrit l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2022 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement et des taux de migration en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023. Il en a résulté une dotation aux provisions collectives au titre de l'exercice 2022 constituée par la société mère « UIB » à hauteur de 6.526 KTND.

- b. La note aux états financiers 14 « Autres passifs » qui indique que l'UIB a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

À ce titre, la société mère « UIB » a constitué une provision pour risques de 2 275 KTND au 31 décembre 2022.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de cette situation ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les États Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 16 Mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. RESPONSABITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. RESPONSABITÉS DE L'AUDITEUR POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et

réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les

autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 31 mars 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

FINOR

Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young

Noureddine HAJJI



**VII.
CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
ORDINAIRE,
FIXATION DE SON
ORDRE DU JOUR
ET PROJET DE
RÉSOLUTIONS**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MERCREDI 19 AVRIL 2023 À 10H

ORDRE DU JOUR

1.

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des États Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

2.

Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

3.

Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission.

- 4.** Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
- 5.** Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi N° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
- 6.** Quitus aux Administrateurs.
- 7.** Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;
- 8.** Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- 9.** Fixation du montant des jetons de présence.
- 10.** Autorisation d'émission d'emprunts obligataires.
- 11.** Pouvoirs.

PROJET DE RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 19 AVRIL 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration *quitus entier* de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2022, qui s'élève à 132 172 148,025 TND majoré du report à nouveau positif de 2 342 697,326 TND, soit un bénéfice distribuable de 134 514 845,351 TND.

- Bénéfice distribuable
134 514 845,351 TND
- Réserve pour réinvestissement exonéré
15 000 000,000 TND
- Réserve Ordinaire
90 000 000,000 TND
- Fonds social
1 000 000,000 TND
- Dividendes
27 648 000,000 TND
- Report à nouveau
866 845,351 TND

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la STI, représentée par Monsieur Firas Saied, en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, également, le mandat de M. Philippe Amestoy en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Il exercera ainsi sa fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 300.000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2022

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2023.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix
est adoptée à

.....

www.uib.com.tn

Retrouvez-nous sur :

 UIB – Groupe Société Générale

 UIB – Société Générale

 @SG_UIB



GROUPE SOCIETE GENERALE